



MARCHÉ DU TRAVAIL ET ORIGINE 2017



MONITORING SOCIO-ÉCONOMIQUE

AVANT-PROPOS

Observer l'évolution du marché du travail et les conditions de travail auxquelles certaines catégories de personnes sont confrontées en fonction de leur origine et de leur historique migratoire est capital. Ces observations permettent, en effet, d'évaluer dans quelle mesure les difficultés rencontrées résultent de l'organisation du marché du travail, d'anticiper les modifications à venir et d'envisager les réponses adaptées et nécessaires.

C'est dans ce cadre que le « Monitoring socio-économique » poursuit sa construction en phases successives. Chaque publication visant à consolider son approche et à étendre ses investigations.

Nous voici déjà à la troisième livraison.

Pour rappel, la première phase du projet comprenait l'intégration de données du Registre national relatives à la nationalité et au pays de naissance des individus ainsi que de leurs parents dans le Datawarehouse marché du travail et protection sociale de la Banque carrefour de la sécurité sociale. Lors de la deuxième phase, deux variables ont été définies afin de rendre les données utilisables à savoir, la variable « origine » et la variable « historique migratoire ». Ces données ont été décrites et analysées dans les deux premières publications (2013 et 2015).

Poursuivant nos investigations, ce troisième rapport apporte de nouveaux éclairages qu'il nous plaît de souligner, et notamment, l'introduction de la variable « éducation » (niveau faible, moyen ou élevé) et une analyse détaillée du « secteur public ».

Par ailleurs, notons que les données recueillies deviennent plus précises et fiables. La Belgique dispose désormais d'une source de données

qu'aucun autre pays de l'UE ne peut prétendre avoir. Il devient désormais possible de développer des analyses statistiques fines, multivariées et pertinentes pour mesurer l'existence et l'ampleur des inégalités sur le marché du travail eu égard à l'âge, le genre, l'origine, le niveau d'éducation, le lieu de résidence, etc. Nous invitons dès lors les chercheurs et les organismes publics concernés à s'en saisir.

Les autorités publiques ne peuvent dès lors plus ignorer ces inégalités voire discriminations produites et reproduites par le système lui-même. Système dont l'organisation relève à la fois de la décision politique et de celles prises dans le cadre de la concertation sociale. Dire cela, c'est prétendre que des évolutions et des transformations des processus en vigueur sont possibles et relèvent de la volonté politique.

Considérant la 6^{ème} Réforme de l'Etat, consolidant la répartition des compétences et notamment dans le domaine de l'emploi, mais considérant aussi les réalités de terrain, la mobilité des personnes et des travailleurs, une concertation de tous les niveaux de pouvoir s'impose de plus en plus. Ce pour quoi nous plaçons depuis longtemps.

Aussi, cette problématique devrait être mise à l'agenda d'une Conférence interministérielle, qui réunirait non seulement les ministres compétents pour l'emploi, mais également les ministres de l'éducation et de la formation, de l'égalité des chances et de la migration. Ce pour quoi nous plaçons aussi depuis longtemps.

Dans le même ordre d'idées, nous voudrions également plaider à nouveau pour qu'une attention suffisante soit accordée, par tous les niveaux, à cette problématique, dans le contexte du dialogue social.

De plus, l'attention particulière de ce rapport sur le secteur public nous permet également d'inviter les différentes autorités de ce pays à non seulement contribuer à des politiques appropriées, mais également à veiller à ce que leur personnel soit le reflet de la diversité de notre société.

Enfin, il est utile de rappeler que le Conseil de l'Union européenne a approuvé, le 12 juin de cette année, la recommandation suivante qui s'adresse à toutes les autorités belges : « Veiller à ce que les groupes les plus défavorisés, y com-

pris les personnes issues de l'immigration, aient des chances égales de participer à une éducation de qualité, à une formation professionnelle de qualité et au marché du travail ». Travaillons ensemble afin d'y répondre autant que possible.

Nous plaidons donc pour que les constats du présent rapport et les questions qu'il laisse en suspens soient pris à bras le corps.

Gageons que les acteurs concernés répondront à l'invitation.

Els KEYTSMAN et Patrick CHARLIER
Co-directeurs d'Unia

Jan VANTHUYNE
*Président du Comité de Direction a.i.
du SPF Emploi, Travail et
Concertation sociale*

INTRODUCTION

Le rapport « Monitoring socio-économique 2017 – Marché du Travail et origine » poursuit et actualise les données déjà analysées précédemment concernant les indicateurs du marché du travail selon l'origine des personnes (taux d'emploi, d'inoccupation et de chômage, secteur d'occupation, niveau de salaires, etc.), sans toutefois répéter l'analyse détaillée et complète des précédents rapports. Comme en 2015, les données détaillées resteront par contre disponibles sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Cependant, le présent rapport apporte des éclairages nouveaux et particuliers qui permettent de développer et préciser nos objectifs à savoir : élaborer une photographie du marché du travail selon les indicateurs choisis, déceler les différences éventuelles entre catégories de personnes selon leur origine, identifier les inégalités et proposer des actions pour y remédier.

L'originalité de ces éclairages réside dans des analyses nouvelles et supplémentaires qui complètent les analyses des rapports précédents. Dont notamment :

- › l'introduction de la variable « niveau d'éducation » ;
- › l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2014 ;
- › l'analyse de l'emploi selon l'origine dans le secteur public ;
- › les parcours des jeunes inscrits en stage d'insertion professionnelle ;
- › l'analyse des motifs de séjour.

l'introduction de la variable « niveau d'éducation »

L'apport de la variable « niveau d'éducation » nous permet de dégager d'importants compléments d'information. En effet, dans le passé, il nous était difficile de déterminer dans quelle mesure les faibles résultats obtenus par certaines catégories d'origine en matière d'intégration sur le marché du travail découlaient de leur faible niveau d'instruction. Avec la variable niveau d'éducation, il nous est, dès lors, permis de comparer ce qui devient comparable.

Nous disposons maintenant de tableaux présentant les indicateurs du marché du travail où apparaissent les niveaux d'instruction (faible, moyen, élevé) et les origines. Il est désormais possible, par exemple, de déceler si, à niveau égal d'instruction, on observe ou non, selon la variable origine, des écarts importants en matière d'emploi, de chômage, de rémunérations, etc.

L'évolution du marché du travail et la reprise de l'emploi ces dernières années (2008-2014).

L'emploi est un des facteurs principaux de participation à la vie sociale. Sur une durée de 7 années, il est désormais possible de dégager des évolutions significatives. A première vue, les taux d'emploi des personnes d'origine étrangère augmentent plus favorablement que ceux des personnes d'origine belge. Ceci pourrait suggérer qu'un processus de substitution de la main d'œuvre d'origine belge par de la main d'œuvre d'origine étrangère se poursuit. Néanmoins, au-delà de cette constatation, il serait important de vérifier si cette évolution est également positive en termes de conditions de travail. Comment se manifeste cette substitution ? Dans quels secteurs ? A quel prix (salaires, types de contrats, secteurs d'activité, etc.) ? Ici à nou-

veau, l'observation de ces évolutions nous offre des possibilités pour la définition d'orientations ultérieures tant pour la recherche que pour des propositions d'action politique.

Le secteur public. Pour la première fois ce secteur est analysé de façon explicite et détaillée. Souvent cité comme « exemple » par rapport au secteur privé, il est utile de vérifier s'il l'est vraiment ou pas. Et de répondre à certaines questions du type : dans quels secteurs sont concentrées certaines origines ? Qui bénéficie ou pas d'un statut de fonctionnaire (statutaire), d'employé (contractuel), d'ouvrier (contractuel), etc. ? Comme nous disposons de données selon le niveau de pouvoir (fédéral, régional et communautaire, provincial, communal), il devient désormais possible de dégager des orientations spécifiques pour des actions plus ciblées selon les niveaux de pouvoir.

Le parcours des jeunes inscrits en stage d'insertion professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2012, avant de bénéficier des allocations d'insertion, les jeunes qui ont terminé leurs études doivent accomplir un stage d'insertion professionnelle. A la fin de ce stage, s'ils n'ont pas d'emploi et si certaines conditions sont remplies, ils peuvent alors bénéficier des allocations d'insertion. Dès le début de ce stage d'insertion, les jeunes sont accompagnés par les services

publics de l'emploi qui leur proposent des plans d'action. L'intégration des jeunes sur le marché du travail étant un des problèmes des politiques de l'emploi en Belgique, il est important de pouvoir analyser les différentes caractéristiques des jeunes en stage d'insertion ainsi que les différents facteurs favorisant ou non un parcours positif vers l'emploi.

Les motifs de séjour. Notre pays est un pays d'immigration, notre marché du travail est également influencé par les migrations. Les politiques relatives à l'immigration et au marché du travail ne peuvent être envisagées séparément l'une de l'autre. Toute personne étrangère qui se trouve en Belgique relève en principe d'un motif de séjour (le regroupement familial – cohabitation – adoption, l'asile et protections diverses, la régularisation, le travail, les études ou encore d'autres motifs). Dans ce cadre, il est important de connaître le parcours des immigrés, quel que soit le motif, sur le marché du travail. Ainsi, ceux venant en Belgique avec comme motif le travail ont-ils de meilleures perspectives sur le marché du travail que ceux venant pour d'autres motifs ? L'analyse des données sur les motifs de séjour permettront de mettre en lumière les écarts en matière d'emploi entre les différents motifs ainsi que les points d'attention nécessaires à une meilleure politique d'intégration.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1. DÉMOGRAPHIE ET NIVEAU D'ÉDUCATION	9
1. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE	10
2. POPULATION SELON L'ORIGINE ET L'HISTORIQUE MIGRATOIRE	13
3. POPULATION SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION	18
CHAPITRE 2. MARCHÉ DU TRAVAIL, ORIGINE ET NIVEAU D'ÉDUCATION	27
1. PRINCIPAUX CONSTATS	28
2. NIVEAU DE QUALIFICATION	58
3. TYPE DE MÉNAGE	71
4. SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, PAR ORIGINE EN 2014	75
5. PROFIL DÉTAILLÉ DES TRAVAILLEURS ET DES CHÔMEURS PAR ORIGINE EN 2014	79
CHAPITRE 3. JEUNES EN STAGE D'INSERTION	87
1. DESCRIPTION DE LA POPULATION DES JEUNES INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI EN STAGE D'INSERTION	89
2. TRAJECTOIRES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES JEUNES EN STAGE D'INSERTION	96
3. DURÉE DE RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI ET CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	103
CHAPITRE 4. LE SECTEUR PUBLIC	111
CHAPITRE 5. INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET MOTIFS DE SÉJOUR	131
1. LES CATÉGORIES AU TI_202 RETRAVAILLÉES : QUELQUES DÉTAILS	133
2. LA SÉLECTION DE DEUX POPULATIONS ET L'ANGLE D'ANALYSE	135
3. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2010 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR	135
4. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2010 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR ET LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2011 ET 2014	141
5. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2013 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR	151
6. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2013 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR ET LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2014	157
CHAPITRE 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	163
CONCLUSIONS	164
1. ENSEIGNEMENTS DU MONITORING 2015	164
2. NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CE RAPPORT	166
3. CONCLUSION : LE GENRE COMME FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE	172
RECOMMANDATIONS POLITIQUES	173
ANNEXES	174
LISTE DES COMMISSIONS PARITAIRES	175
LISTE DES NACE	178
LISTE DES GRAPHIQUES	181
LISTE DES TABLEAUX	184
LISTE DES FIGURES	185
COLOPHON	186



1

DÉMOGRAPHIE ET NIVEAU D'ÉDUCATION

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ORIGINE ET PAR NIVEAU D'ÉDUCATION

1. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE¹

Pour rappel, dans le cadre du « Monitoring socio-économique », l'origine des personnes est appréhendée de deux manières complémentaires : via la création d'une variable « origine » et d'une variable « historique migratoire ». La variable « origine » permet d'être plus précise que les indicateurs s'arrêtant à la nationalité de l'individu en captant de manière optimale, via la nationalité à la naissance des parents ou de l'individu, la 2^{ème} génération ainsi que les personnes qui sont devenues belges. Par ailleurs, la variable « historique migratoire » permet de distinguer immigrants récents et plus anciens, immigrants et membres des « 2^{ème} » ou « 3^{ème} générations »², personnes ayant obtenu la nationalité belge ou nées belges de parents d'origine étrangère, personnes demeurées étrangères, etc.

Origine

La variable « origine » combine les variables suivantes : « nationalité »³ de l'individu, « nationalité à la naissance »⁴ de l'individu et « nationalité à la naissance »⁵ des parents de l'individu. L'algorithme permettant de déterminer l'origine se déroule en quatre étapes permettant de définir des groupes de personnes exhaustifs et mutuellement exclusifs.

La première étape identifie les personnes d'origine étrangère via l'information disponible sur la nationalité à la naissance de l'individu ou de ses parents ou sur la nationalité actuelle de l'individu. L'individu aura pour origine le pays correspondant à la nationalité à la naissance de son père si celle-ci est connue et non belge ; sinon ce sera la nationalité à la naissance de sa mère si celle-ci est connue et non belge ; sinon ce sera sa propre nationalité à la naissance si celle-ci est connue et non belge ; et finalement, ce sera sa nationalité actuelle si celle-ci est connue et non belge. Avec cette manière de procéder, en appréhendant en premier lieu les personnes d'origine étrangère, lorsqu'un des parents est né belge et l'autre est né étranger, la priorité est donnée au parent dont la nationalité à la naissance est étrangère. Par ailleurs, lorsque les parents sont nés étrangers et que la nationalité à la naissance du père diffère de celle de la mère, la priorité est donnée à la nationalité à la naissance du père.

La deuxième étape identifie les personnes d'origine belge via la nationalité de l'individu et la nationalité à la naissance de l'individu et de ses parents. Ainsi, les personnes d'origine belge sont celles qui sont de nationalité belge, nées avec la nationalité belge et dont les deux parents sont nés avec la nationalité belge.

1 Voir, pour le détail de la méthodologie, le Chapitre 1 du « Monitoring socio-économique 2015. Marché du travail et origine », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, novembre 2015. Seuls les éléments essentiels sont rappelés ici.

2 Avec des limitations dans ce cas qui sont explicitées dans le texte.

3 Il est important de noter que quand une personne a une double nationalité (belge et une autre nationalité) à une même date, c'est la nationalité belge qui prime sur l'autre nationalité.

4 Il s'agit en réalité de la nationalité lors de la première inscription au Registre national. Pour la grande majorité des personnes, il s'agit de la nationalité à la naissance. De même, être « Belge né Belge » ne veut pas nécessairement dire « né en Belgique ».

5 Même remarque que la précédente (voir ci-dessus).

La troisième étape identifie les personnes belges nées belges pour lesquelles il n'est pas possible d'attribuer l'origine belge car l'information sur la nationalité à la naissance d'un des parents ou des deux parents est manquante. Et enfin **la quatrième étape** identifie les personnes pour lesquelles il n'est pas possible d'identifier leur origine car l'information sur la nationalité à la naissance et la nationalité actuelle est manquante.

Des regroupements par nationalité⁶ ont dû être faits pour des raisons de protection de la vie privée. Ces regroupements ont été modifiés par rapport à ceux utilisés dans le rapport précédent afin de tenir compte des évolutions géopolitiques en Europe. Il est important de rappeler que par manque d'information dans le Registre national, l'origine ne peut pas être déterminée pour toutes les personnes. En effet, lors de la mise en place du Registre national à la fin des années soixante, toutes les informations nécessaires (nationalité à la naissance, nationalité, nationalité à la naissance des parents, etc.) n'ont pas toujours été systématiquement collectées par les communes. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes plus âgées. Néanmoins, les données du rapport précédent⁷ ont montré une amélioration, via un effet de cohorte, quant à la détermination de l'origine pour les groupes plus âgés. En effet, les personnes plus âgées pour lesquelles il n'était pas possible d'identifier la na-

tionalité à la naissance des parents sont moins présentes dans la population étudiée et ont été « substituées » par des jeunes pour lesquels toute l'information nécessaire à la détermination de l'origine est disponible. Cette amélioration nous a amené à élargir le groupe analysé aux plus âgés et d'ainsi analyser les 18-64 ans - au lieu des 18-60 ans - afin d'être plus en ligne avec les limites d'âge habituellement utilisées dans les analyses du marché du travail.

Historique migratoire

La variable « historique migratoire » combine les variables suivantes :

- > « nationalité » de l'individu;
- > « nationalité à la naissance » de l'individu;
- > « nationalité à la naissance » des parents de l'individu;
- > « pays de naissance » de l'individu;
- > « nationalité à la naissance » des grands-parents de l'individu (et ce uniquement pour les personnes de nationalité belge nées belges ayant des parents nés belges);
- > « date d'inscription au Registre national » de l'individu;
- > « date d'obtention de la nationalité » par l'individu.

Un algorithme a été construit en cinq étapes permettant de définir des groupes de personnes exhaustifs et mutuellement exclusifs.

6 **UE-14** : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.

UE-13 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie.

Candidats UE : Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Albanie et Monténégro.

Autres européens : Islande, Andorre, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, etc.

Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.

Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.

Proche/Moyen-Orient : Iran, Israël, Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Syrie, Liban, Arabie saoudite, Yémen, Oman, Emirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Koweït, Egypte, Pakistan et Afghanistan.

Océanien/Extrême-Orient : Chine, Inde, Corée du Sud, Japon, Taïwan, Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande...).

Autre asiatique : Thaïlande, Malaisie, Vietnam, Philippines, Indonésie, Cambodge, Népal, Sri Lanka, etc.

Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique.

Amérique Centrale et du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, etc.

7 Voir « Monitoring socio-économique 2015. Marché du travail et origine », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, novembre 2015.

La première étape identifie les personnes composant la « 3^{ème} génération »⁸ via la nationalité de l'individu, la nationalité à la naissance de l'individu, de ses parents et de ses grands-parents. La 3^{ème} génération est composée des personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité belge dont les deux parents sont nés avec la nationalité belge. Ce groupe peut être divisé en cinq catégories suivant la nationalité à la naissance des grands-parents⁹ : **belge** si les quatre grands-parents sont nés belges, **non-UE** si au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-13), **UE** si au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-13), **indéterminé** si la nationalité à la naissance des quatre grands-parents est inconnue et **partiellement indéterminé** quand un à trois grand(s)-parent(s) est (sont) né(s) belge(s) et pour l'(es) autre(s) la nationalité à la naissance n'est pas connue.

La deuxième étape identifie les personnes composant la 2^{ème} génération via la nationalité de l'individu et celle de ses parents, la nationalité à la naissance de l'individu et celle de ses parents et le pays de naissance de l'individu. La 2^{ème} génération telle que nous la définissons est composée d'individus de nationalité belge, nés belges en Belgique ou à l'étranger ou nés étrangers en Belgique et se décompose en cinq catégories en fonction de la nationalité à la naissance ou actuelle des parents : **non-UE de parents belges**, **UE de parents belges**, **non-UE de parent(s) étranger(s)**, **UE de parent(s) étranger(s)** et **indéterminé**.

La troisième étape identifie les personnes composant la première génération ayant acquis la nationalité belge, d'une part, depuis plus de 5 ans et, d'autre part, depuis 5 ans ou moins via la

nationalité de l'individu et la date d'obtention de la nationalité belge. Elle est constituée des individus de nationalité belge, nés avec la nationalité d'un autre pays que la Belgique et ayant acquis la nationalité belge depuis plus de 5 ans ou depuis 5 ans ou moins, et se décompose en quatre catégories en fonction de la nationalité à la naissance et de la date d'acquisition de la nationalité belge : **non-UE ayant acquis la nationalité belge depuis plus de 5 ans**, **UE ayant acquis la nationalité belge depuis plus de 5 ans**, **non-UE ayant acquis la nationalité belge depuis 5 ans ou moins** et **UE ayant acquis la nationalité belge depuis 5 ans ou moins**.

La quatrième étape identifie les personnes composant la première génération ayant une nationalité étrangère et étant inscrites au Registre national, d'une part, depuis plus de 5 ans et, d'autre part, depuis 5 ans ou moins via la nationalité de l'individu et la date d'inscription au Registre national. Elle est constituée des individus de nationalité étrangère et inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans ou depuis 5 ans ou moins et se décompose en quatre catégories en fonction de la nationalité et de la date d'inscription au Registre national : **non-UE inscrit au Registre national depuis plus de 5 ans**, **UE inscrit au Registre national depuis plus de 5 ans**, **non-UE inscrit au Registre national depuis 5 ans ou moins** et **UE inscrit au Registre national depuis 5 ans ou moins**.

Et enfin, la cinquième étape identifie les personnes pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer un historique migratoire car aucune des variables nécessaires pour le déterminer n'était disponible.

8 Dans ce rapport, si un individu est un « Belge de 3^{ème} génération », cela veut dire en réalité « Belge depuis au moins trois générations ». La « 3^{ème} génération » comprend donc en réalité la 3^{ème} génération, la 4^{ème} génération et les suivantes. Dans le texte, on utilisera le terme 3^{ème} génération pour nommer l'ensemble de celles-ci.

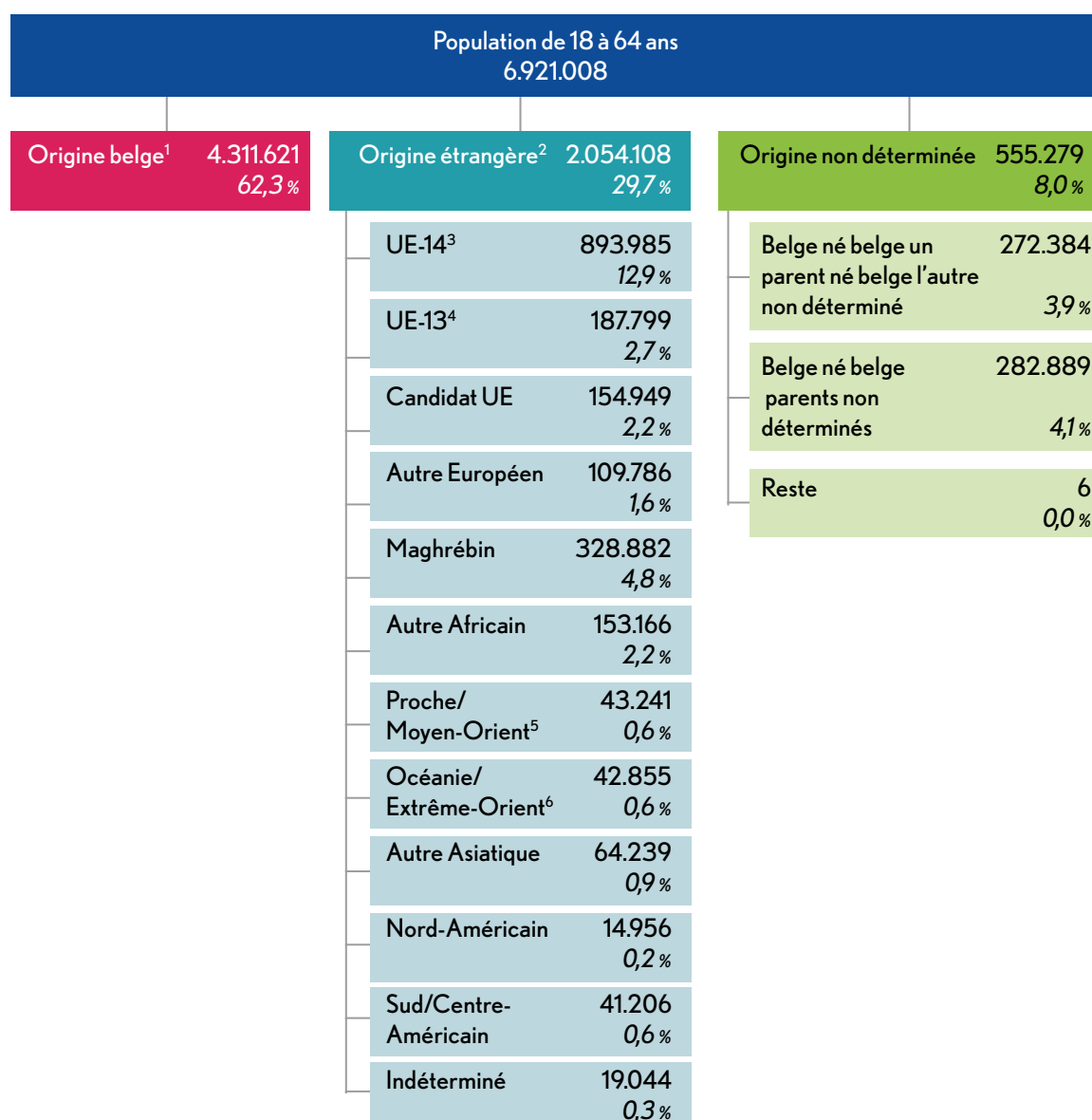
9 Si au moins un de ses grands-parents est né avec une nationalité étrangère, l'individu sera de 3^{ème} génération avec un historique migratoire étranger (UE ou non-UE). Si plusieurs de ses grands-parents sont nés avec une nationalité étrangère, la priorité sera donnée à la nationalité à la naissance des grands-parents du côté de son père : on regardera d'abord la nationalité à la naissance du grand-père; si celui-ci est né belge alors on regardera la nationalité à la naissance de la grand-mère. Si les deux-grands-parents du côté du père sont nés avec la nationalité belge, alors on regardera la nationalité à la naissance des grands-parents du côté de sa mère en commençant par le grand-père et ensuite la grand-mère.

2. POPULATION SELON L'ORIGINE ET L'HISTORIQUE MIGRATOIRE

2.1. Selon l'origine

La figure ci-dessous reprend la répartition de la population de 18 à 64 ans selon la variable « origine ».

Figure 1 : Répartition de la population de 18 à 64 ans en 2014 selon l'origine



1 Origine belge : personnes de nationalité belge, nées belges et dont les parents sont nés belges.

2 Origine étrangère : personnes ayant une nationalité autre que belge ou qui sont nées avec une nationalité autre que belge ou dont un des parents est né avec une nationalité étrangère ou a une nationalité étrangère.

3 UE-14: France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.

4 UE-13: République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie.

5 Proche/Moyen-Orient : Iran, Israël, Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Syrie, Liban, Arabie saoudite, Yémen, Oman, Emirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Koweït, Égypte, Pakistan et Afghanistan.

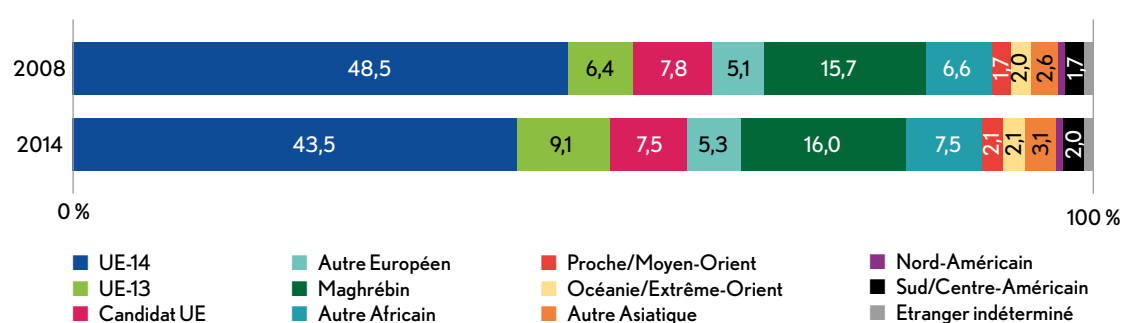
6 Océanie/Extrême-Orient : Chine, Inde, Corée du Sud, Japon, Taïwan, Océanie.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En 2014, 62,3 % de la population de 18 à 64 ans est d'origine belge, 29,7 % d'origine étrangère et 8,0 % d'origine non déterminée principalement parce qu'il est impossible de déterminer la nationalité à la naissance des parents. Entre 2008 et 2014, la part de la population d'origine belge est restée relativement stable (elle a très légèrement augmenté de 0,7 point de pourcentage) alors que la population d'origine étrangère

a augmenté de 5 points de pourcentage et celle des personnes d'origine indéterminée a diminué de 5,7 points de pourcentage¹⁰. La diminution de ce dernier groupe reflète, via un effet de cohorte, comme expliqué au point précédent, l'amélioration au fil des années de la qualité des données quant à la détermination de l'origine des personnes.

Graphique 1 : Répartition de la population d'origine étrangère de 18 à 64 ans selon l'origine (2008-2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La répartition de la population d'origine étrangère par origine montre qu'en 2014 le groupe le plus important est celui des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 (43,5 %). Sa part dans la population d'origine étrangère a diminué de 5 points de pourcentage depuis 2008. Le 2^{ème} groupe le plus important est celui des personnes d'origine maghrébine (16 % en 2014) et sa part reste stable entre 2008 et 2014. Les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 connaissent l'augmentation la plus importante entre 2008 et 2014 puisque leur part augmente d'un peu moins de 3 points de pourcentage.

De grandes différences existent entre les régions quant à la répartition de la population selon l'origine¹¹. La population d'origine belge constitue la plus grande part de la population en Wallonie (59,6 %) et en Flandre (71,3 %) tandis qu'à Bruxelles c'est la population d'origine étrangère qui constitue la plus grande part de la population (72,7 %). La part des personnes d'origine

indéterminée s'élève à un peu plus de 8 % en Flandre et en Wallonie contre 4 % à Bruxelles. En Wallonie et en Flandre, la part de la population belge est restée relativement stable entre 2008 et 2014 (une augmentation d'environ 1,5 point de pourcentage) tandis qu'elle diminue à Bruxelles de 4,3 points de pourcentage. La population d'origine étrangère augmente dans les 3 régions mais plus fortement à Bruxelles (+7,9 points) qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement +4,4 et +4,0 points). Et la part des personnes d'origine indéterminée diminue dans les 3 régions : -6,1 points en Flandre, -5,5 points en Wallonie et -3,6 points à Bruxelles.

Dans les trois régions, ce sont les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 qui constituent le groupe le plus important des personnes d'origine étrangère, mais dans des proportions très différentes : en Wallonie, ce groupe constitue, en 2014, 61,6 % des personnes d'origine étrangère, 36,8 % en Flandre et 29,8 % à Bruxelles.

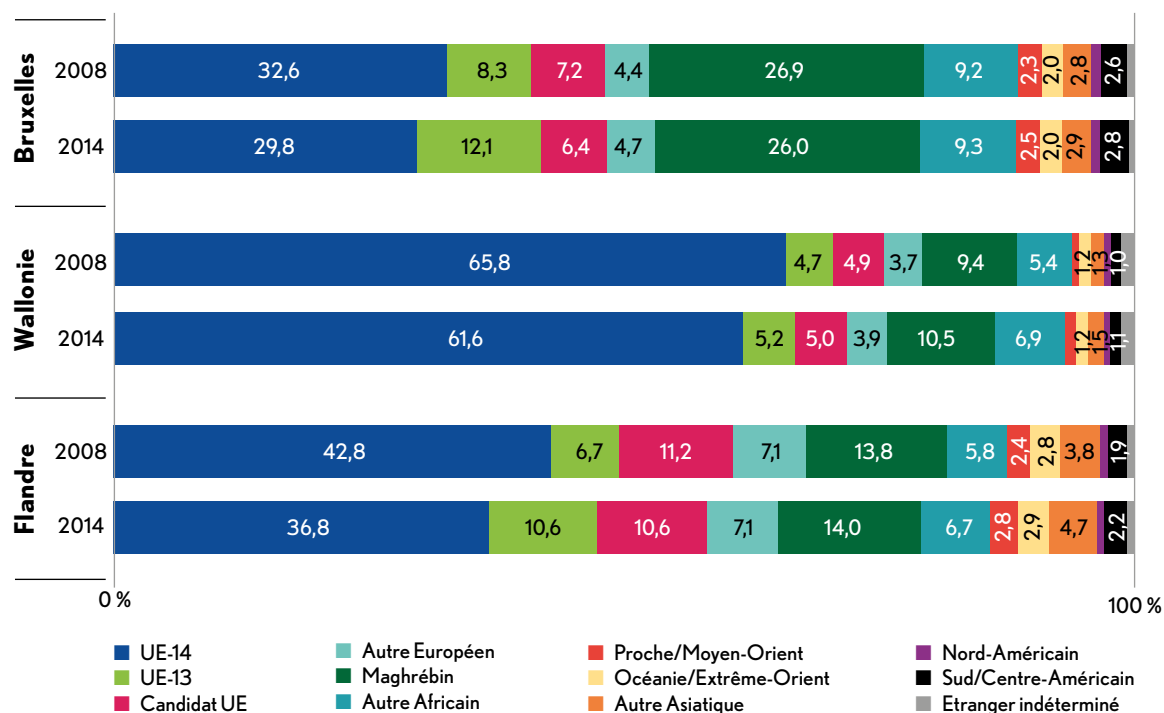
¹⁰ Les données détaillées se trouvent dans les annexes.

¹¹ Idem.

Cette part diminue dans les trois régions entre 2008 et 2014, plus fortement en Flandre (-6 points de pourcentage) et en Wallonie (-4,2 points) qu'à Bruxelles (-2,8 points). Le 2^{ème} groupe le plus important est, dans les trois régions, celui d'origine maghrébine. À Bruxelles, sa part s'élève à 26,0 % contre des parts nettement moins élevées en Wallonie (10,5 %) et en Flandre (14,0 %). Alors que cette part est stable

en Flandre, elle diminue légèrement à Bruxelles (-0,9 point de pourcentage) et augmente légèrement en Wallonie (1,1 point). Il est important de noter l'augmentation de près de 4 points de la part des personnes originaires d'un pays de l'UE-13 à Bruxelles et en Flandre. La part des autres groupes reste relativement stable entre 2008 et 2014 dans les trois régions.

Graphique 2 : Répartition de la population d'origine étrangère de 18 à 64 ans par région selon l'origine (2008-2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse des données selon le genre reste la même que celle faite dans le rapport précédent¹². Ainsi, en 2014, la population de 18 à 64 ans était constituée de 50,2 % d'homme et de 49,8 % de femmes. Les personnes d'origine belge et originaires d'un pays de l'UE-14 ont une répartition entre les hommes et les femmes similaire à celle observée pour la population dans son ensemble. Les mêmes groupes d'origine que ceux mis en évidence dans le rapport précédent se distinguent par une part plus importante de femmes : les personnes originaires d'Amé-

rique du Sud/Centrale (59,9 % de femmes), et dans une moindre mesure les personnes originaires d'autres pays européens (53,6 % de femmes), d'Océanie/Extrême-Orient (53,1 % de femmes), d'Amérique du Nord (52,3 % de femmes) ainsi que d'un pays de l'UE-13 (52,1 % de femmes). Et quelques groupes se distinguent par une présence plus marquée d'hommes : les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient (61,5 % d'hommes), du Maghreb et d'un pays candidat à l'UE (51,8 %). Il n'y a pas d'évolution marquante entre 2008 et 2014¹³.

¹² Voir chapitre 1 Démographie du rapport « Monitoring socio-économique 2015. Marché du travail et origine », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, novembre 2015.

¹³ Les données détaillées se trouvent dans les annexes.

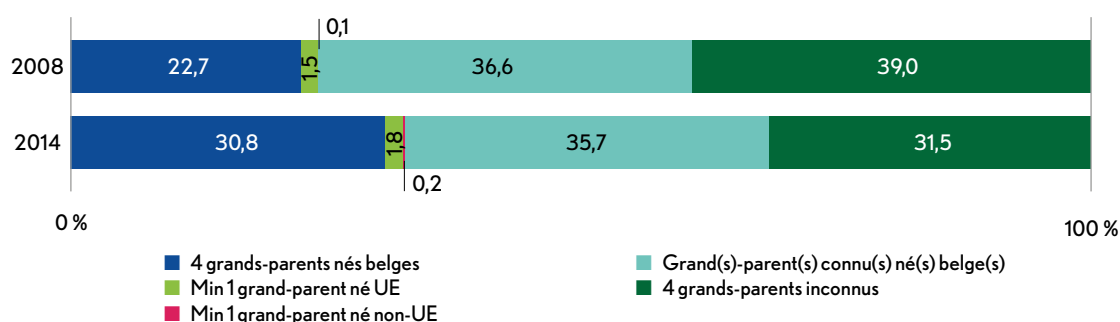
2.2. Croisement de l'origine et de l'historique migratoire

Pour rappel, le croisement de la variable origine avec celle de l'historique migratoire permet de voir au sein de chaque origine la répartition entre les 1^{ère} et 2^{ème} générations. Et pour les personnes d'origine belge, d'appréhender l'origine de la 3^{ème} génération.

Les données concernant la 3^{ème} génération nous indiquent qu'il n'est toujours pas possible de capter de manière optimale cette génération. En effet en 2014, pour 31,5 % des individus de 18 à 64 ans belges de 3^{ème} génération¹⁴ (c'est-à-dire les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges¹⁵), il n'a pas été possible de retrouver de l'information exploitable sur la nationalité à la naissance pour les quatre grands-parents. Ceci résulte en grande partie du fait que

les grands-parents ou parents visés par la méthodologie sont soit nés, soit décédés ou encore ont quitté le pays avant la mise en place du Registre national, ce qui rend difficile voire impossible la récolte des informations nécessaires. En 2014, 30,8 % des personnes de la 3^{ème} génération avaient 4 grands-parents nés belges, 1,8 % avait au moins un grand-parent né dans un pays de l'UE et 0,2 % avait au moins un grand-parent né dans un pays hors UE. Pour 35,7 % des individus de 3^{ème} génération, les grands-parents connus (c'est-à-dire un à trois grand(s)-parent(s), le(s) autre(s) étant inconnu(s)) étaient nés belges. L'évolution entre 2008 et 2014 de la part de la 3^{ème} génération pour laquelle les quatre grands-parents sont nés belges montre une amélioration de l'appréhension de l'historique migratoire pour les jeunes générations et de la sortie des générations plus anciennes (plus de 64 ans) pour lesquelles l'information sur les grands-parents n'était pas disponible.

Graphique 3 : Répartition de la 3^{ème} génération de 18 à 64 ans en 2008 et en 2014



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les données concernant la 2^{ème} et la 1^{ère} génération sont reprises dans le graphique ci-après. Il se lit de la manière suivante : parmi les personnes originaires d'un pays de l'UE-14, 19,6 % sont belges nés belges de parents belges né(s) étranger(s), 24,5 % sont belges nés belges dont au moins un des parents est étranger – ces deux premières catégories forment la 2^{ème} génération, 3,7 % sont belges nés étrangers ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans,

2,1 % sont belges nés étrangers ayant obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins – ces deux catégories constituent la première génération devenue belge, 28,5 % sont étrangers inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et 21,7 % sont étrangers inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins – ces deux derniers groupes constituent la première génération demeurée étrangère.

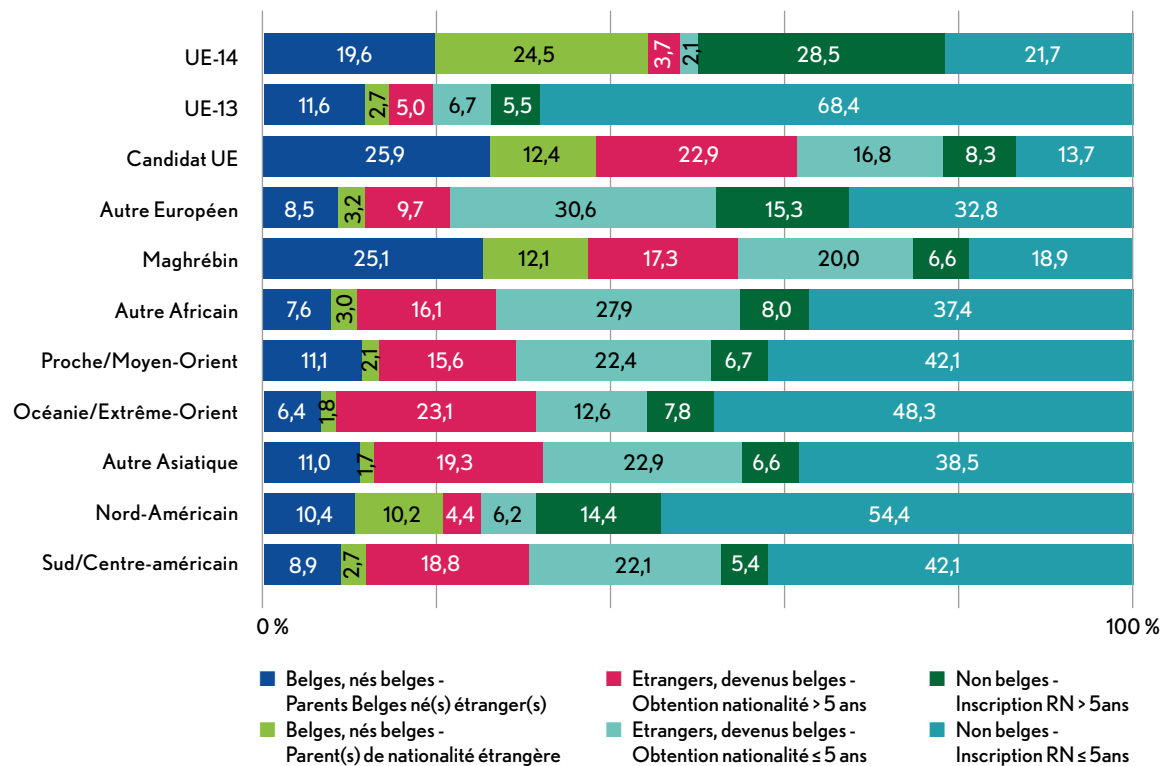
14 Pour rappel, quand on parle de 3^{ème} génération, il s'agit en réalité de la 3^{ème} génération, de la 4^{ème} génération et des suivantes. Dans le texte, on utilisera le terme « 3^{ème} génération » pour nommer l'ensemble de celles-ci.

15 Personnes d'origine belge.

L'analyse du graphique indique que quelle que soit l'origine, la part de la première génération dans son ensemble (c'est-à-dire celle devenue belge ainsi que celle demeurée étrangère) est supérieure à celle de la 2^{ème} génération dans son ensemble. Les personnes originaires d'un pays de l'UE-14, d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb ont, en raison de leurs immigrations plus anciennes, les parts de personnes de 2^{ème} génération plus élevées que les autres origines (respectivement 44,1%, 38,3% et 37,2%). De manière générale, entre 2008 et 2014¹⁶, la part de la 2^{ème} génération a augmenté pour toutes les origines hormis pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 et d'un autre pays européen. Ceci résulte du « remplacement », dans la population étudiée, des personnes plus âgées pour lesquelles il n'a pas toujours été possible d'identifier l'origine ou l'historique migratoire par des jeunes pour lesquels toute l'information nécessaire à la détermination de l'origine est dis-

ponible. Et il semble que cette population jeune appartienne majoritairement à la 2^{ème} génération. La première génération est quant à elle, hormis pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb, principalement constituée de personnes ayant la nationalité étrangère et, à l'exception des personnes originaires d'un pays de l'UE-14, inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins. Entre 2008 et 2014, la part des personnes de première génération dans son ensemble a diminué pour toutes les origines hormis pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 (+9,2 points de pourcentage) et d'un autre pays européen (qui elle reste stable; +0,2 point). Pour ces deux derniers groupes, cela résulte du fait que leur immigration est plus récente. Pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13, il y a une forte augmentation des personnes ayant une nationalité étrangère inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins (+13,2 points de pourcentage).

Graphique 4 : Répartition en 2014 de la population de 18 à 64 ans selon l'origine en fonction de l'historique migratoire



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

16 Les données détaillées se trouvent dans les annexes.

L'analyse des données par région aboutit aux mêmes principaux constats¹⁷. Néanmoins quelques particularités se dégagent. En Wallonie, contrairement à ce qui est constaté pour la Belgique et pour les deux autres régions, la part des personnes de 2^{ème} génération dans son ensemble originaires d'un pays de l'UE-14 est supérieure à celle de la première génération dans son ensemble. De même, la part de personnes de 2^{ème} génération originaires d'un pays de l'UE-13 est nettement plus importante que celle observée à Bruxelles et en Flandre. Toujours en Wallonie, la part de la première génération devenue belge est supérieure à celle demeurée

étrangère, sauf pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14, UE-13, du Proche/Moyen-Orient et d'Amérique du Nord. A Bruxelles, la part des personnes de 2^{ème} génération originaires d'un pays de l'UE-14 est nettement moins importante que celle observée en Wallonie et en Flandre. Entre 2008 et 2014, il faut surtout noter l'augmentation importante de la part de la première génération demeurée étrangère présente en Belgique depuis 5 ans ou moins des UE-13 en Flandre (+14,5 points de pourcentage) et en Wallonie (+12,5 points); cette augmentation est moindre à Bruxelles (+5,0 points).

3. POPULATION SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION

3.1. Méthodologie

Une des lacunes des deux précédents rapports était l'absence de données sur le niveau d'éducation. Pour ce rapport, une méthode a été mise en œuvre afin d'inclure cette dimension dans l'analyse. En effet, le Datawarehouse marché du travail et protection sociale appréhende le niveau d'éducation de manière incomplète, via trois sources de données : LED, Saturn et les services publics de l'emploi.

La base de données LED¹⁸ (« Leer- en ErvaringsbewijzenDatabank ») rassemble des données relatives aux certifications (diplômes, certificats, titres d'expérience professionnelle, attestations,...) et porte uniquement sur la Communauté flamande. Elle est composée de :

- › diplômes, certificats (d'études) et attestations de l'enseignement secondaire (à partir de l'année scolaire 2001-2002);
- › diplômes et certificats de l'enseignement supérieur (à partir de l'année académique 1999-2000);

- › certificats, diplômes et certificats partiels de l'éducation des adultes (à partir du 1^{er} avril 2013);
- › titres d'apprentissage officiels du VDAB (à partir de 1994);
- › diplômes et certificats de Syntra Vlaanderen (à partir de 2002 / à partir de 2011 avec garantie d'exhaustivité);
- › titres de compétence professionnelle (à partir de 2006).

Les personnes ayant obtenu leur certification avant les périodes précitées ne figurent pas dans la base de données. Cette dernière, bien que très riche, n'appréhende donc pas les diplômes obtenus en Communauté flamande pour l'ensemble des personnes de 18 à 64 ans.

Les collectes Saturn fournissent les données pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces données ne portent que sur l'enseignement supérieur hors université de plein exercice et n'existent que depuis 2004. Tout comme la base de données LED, Saturn n'appréhende donc pas les diplômes obtenus en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'ensemble des personnes de 18 à 64 ans.

¹⁷ Les données détaillées se trouvent dans les annexes.

¹⁸ Pour plus de détails voir la documentation disponible sur le site de la BCSS.
<https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-ahovoks-led.html>.

Tant pour la Flandre que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les personnes ayant acquis un diplôme à l'étranger (avec ou sans équivalence) ne sont actuellement pas reprises dans ces bases de données. Pour la Flandre, il est envisagé d'inclure, dans le futur, les diplômés ayant reçu une équivalence. Sur le long terme, il restera difficile d'appréhender complètement le niveau d'éducation des personnes étrangères ou belges ayant acquis un diplôme à l'étranger pour lequel il n'y a pas d'équivalence.

Le niveau de diplôme est également disponible auprès des services publics de l'emploi (VDAB, FOREM, Actiris, ADG), mais uniquement pour les personnes qui sont ou se sont inscrites auprès de l'un d'entre eux (c'est-à-dire qu'elles sont/ont été au chômage ou au moins sont/ont été inscrites comme demandeur d'emploi). Toutefois la variable telle qu'elle est intégrée dans le Datawarehouse ne permet pas de déterminer le niveau de diplôme d'une personne en emploi ou en inactivité une année déterminée mais qui a été au chômage à une période précédente ou postérieure. Ainsi, par exemple, si une personne est inscrite comme demandeur d'emploi en 2008, dans l'analyse des données de 2008 son niveau de diplôme sera bien appréhendé. Par contre, si cette même personne est en emploi en 2010, dans l'analyse des données de 2010 son niveau de diplôme n'apparaîtra pas dans les données.

Sur base de ces constats, et afin d'utiliser des données ayant une base commune pour l'ensemble de la population, deux sources de données ont été utilisées afin de construire la variable « éducation » qui sera analysée dans ce rapport. La **première et principale source de données** est le CENSUS 2011. Le CENSUS, réalisé par Statistics Belgium¹⁹, est une photographie au 1^{er} janvier 2011 de l'ensemble des habitants du territoire belge, quelle que soit leur nationalité, et fournit des données au niveau démographique, socio-économique, de l'enseignement ainsi que par rapport au logement. La variable « niveau d'enseignement » du CENSUS

a été intégrée au Datawarehouse uniquement dans le cadre de ce rapport²⁰. La base de cette variable est constituée par les informations collectées lors de l'enquête socio-économique de 2001 (ESE2001). Tant l'ESE2001 que le CENSUS 2011 font partie de la politique de recensement de la population en Belgique. La grande différence est que l'ESE2001 était une enquête exhaustive (sur base d'un questionnaire) alors que le CENSUS 2011 est principalement basé sur des données administratives même si certaines enquêtes par sondage existantes²¹ ont été utilisées pour produire des variables qui manquent dans les bases de données administratives. Lors de cette enquête socio-économique, les personnes devaient répondre, entre autres, à des questions relatives à leur niveau d'éducation. Depuis 2001, de nombreuses données administratives sont disponibles pour l'enseignement. L'ESE2001 permet de connaître le niveau d'instruction des personnes qui ont terminé leurs études avant 2001. Ces informations ont été complétées et actualisées par les bases de données des différentes communautés (entre autres via LED et Saturn).

Cette base de données n'étant qu'une photographie de la population en 2011, elle pouvait potentiellement contenir beaucoup de données manquantes. Dans ce cadre, il a été décidé d'utiliser également une **deuxième source** de données qui est celle des services publics de l'emploi. Mais pour pallier les limites de cette source, évoquées ci-dessus, une nouvelle variable éducation a été construite afin de prendre en compte le niveau d'éducation des personnes au chômage ou inscrites auprès d'un service public de l'emploi mais également de celles qui n'y sont plus, car en emploi ou en inactivité, mais qui ont été (ou seront) au chômage ou inscrites auprès d'un service public de l'emploi. Ainsi, par exemple, pour chaque personne en 2011, si la variable « niveau études » est présente dans les fichiers des services publics de l'emploi, alors la nouvelle variable éducation (appelée « niveau EDUC ») prend cette valeur pour 2011. Si elle

¹⁹ SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie.

²⁰ Cette variable ne fait donc pas partie des données disponibles dans le Datawarehouse.

²¹ Comme l'Enquête sur les forces de travail et l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie, par exemple.

n'existe pas, on regarde d'abord dans le passé (jusqu'en 2007) si une valeur était présente pour le « niveau études » en commençant par l'année la plus récente disponible (2010). Dès qu'une valeur est présente pour cette variable alors la variable « niveau EDUC » prend cette valeur pour 2011. Si aucune valeur n'est présente sur la période 2007-2010, alors on regarde dans le futur si une valeur est présente pour la période 2012-2014 en commençant par l'année suivante (2012, 2013, 2014). Dès qu'une valeur est présente, la variable « niveau EDUC » prend cette valeur pour 2011. Pour chaque année, on fait le même exercice afin de capter les changements de niveau d'études.

Les valeurs découlant de ces deux sources de données ont été, pour ce rapport, compilées en une seule variable éducation. Cette variable prend la valeur découlant du CENSUS 2011. Les valeurs manquantes du CENSUS 2011 ont été comblées par celles provenant des services publics de l'emploi. Et enfin, quand un niveau de diplôme est disponible tant via le CENSUS que via les services publics de l'emploi, c'est le niveau de diplôme le plus élevé qui est retenu.

La variable niveau de diplôme peut prendre 4 valeurs :

- › faible qui correspond aux codes ISCED 0 à 2 : aucune instruction scolaire, enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- › moyen qui correspond aux codes ISCED 3 à 4 : 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non tertiaire ;
- › élevé qui correspond aux codes ISCED 5 à 6 : Premier cycle de l'enseignement supérieur et 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur ;
- › inconnu : niveau d'instruction non indiqué ou manquant.

L'analyse des données relatives au niveau d'éducation a deux limites dans le cadre de ce rapport. Tout d'abord, ces données ne permettent pas d'appréhender l'évolution dans le temps du niveau d'éducation. Les données de 2008 à 2014 reprises en annexe de ce rapport ne permettent que d'avoir une idée de la disponibilité de la variable. Ensuite cette analyse nous a montré qu'il n'est pas possible de faire une analyse de cette variable ou avec cette variable pour les personnes de 18 à 19 ans²².

3.2. Analyse²³

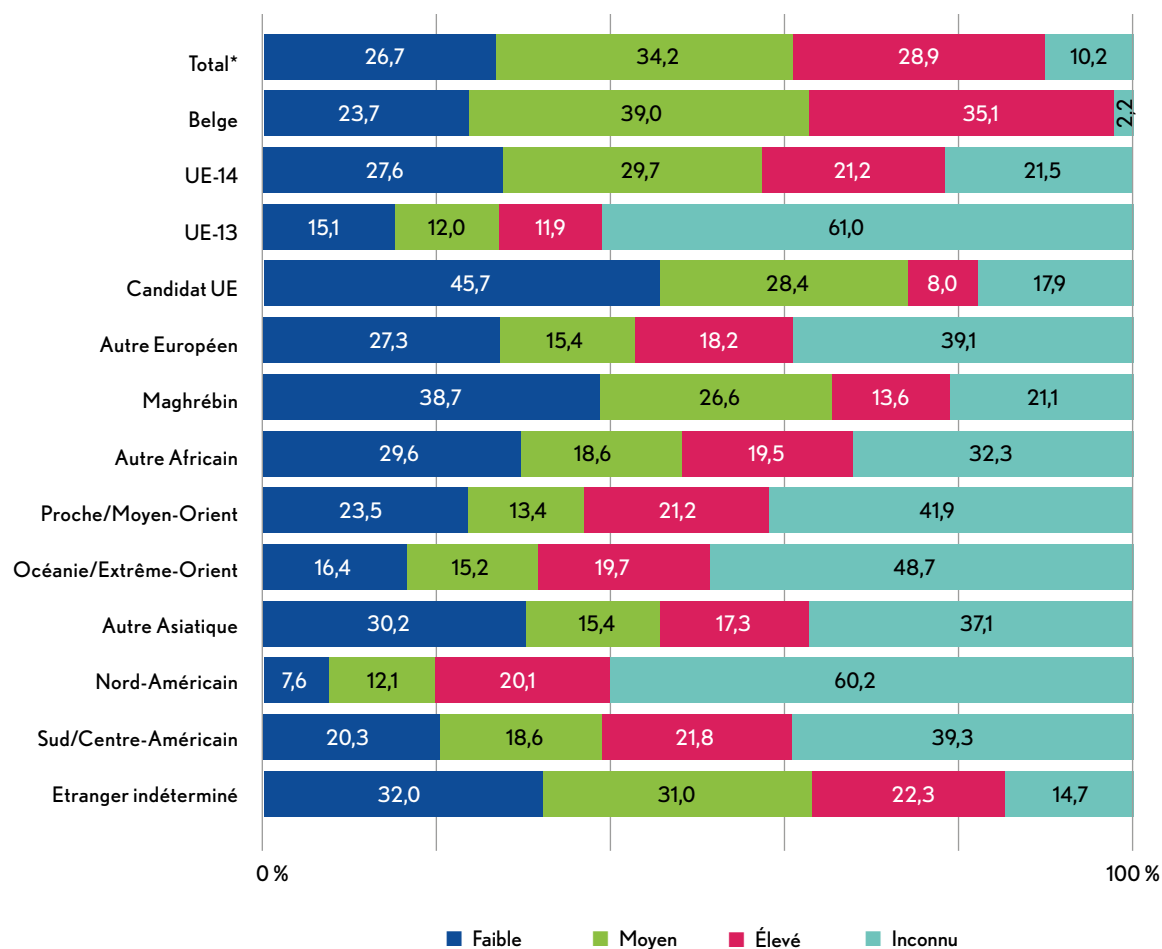
En Belgique, 26,7 % des personnes de 20 à 64 ans ont un faible niveau de qualification, 34,2 % ont un niveau de qualification moyen et 28,9 % ont un niveau de qualification élevé. Pour 10,2 % de la population de 20 à 64 ans, le niveau de qualification n'est pas connu.

Hormis pour les personnes d'origine belge, la part de personnes pour lesquelles le niveau de diplôme n'est pas connu est largement supérieure à la part moyenne observée pour la Belgique. Il est intéressant de constater que cette part est la plus faible pour les personnes originaires d'un pays Candidat à l'UE (17,9 %), du Maghreb (21,1 %) et d'un pays de l'UE-14 (21,5 %). Elle est la plus élevée pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 (61 %) et de l'Amérique du Nord (60,2 %). Quelle que soit l'origine, le diplôme n'est pas connu principalement pour les personnes étrangères inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins. Pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, 91 % des personnes pour lesquelles le niveau de diplôme n'est pas connu sont inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins ; pour les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Nord, ce pourcentage s'élève à près de 84 %.

²² Les données relatives au niveau d'éducation pour les 18 à 19 ans sont trop volatiles.

²³ Les données détaillées pour l'ensemble de cette analyse se trouvent dans les annexes.

Graphique 5 : Niveau de qualification en 2014 de la population de 20 à 64 ans selon l'origine



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

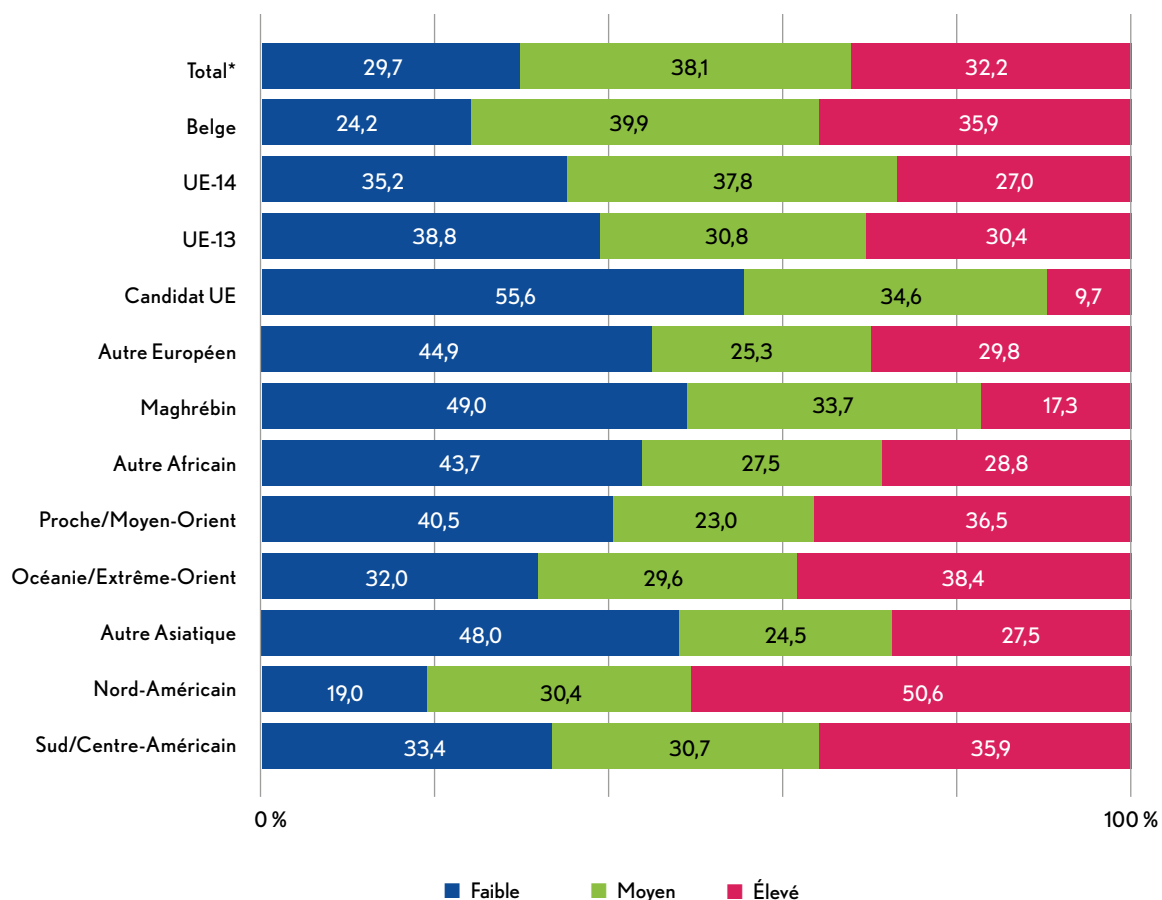
L'analyse sur les personnes pour lesquelles le niveau de diplôme est connu montre qu'en Belgique, 29,7 % des personnes de 20 à 64 ans ont un faible niveau de qualification, 38,1 % ont un niveau de qualification moyen et 32,2 % ont un niveau de qualification élevé. Il existe une grande diversité de répartition de la population par niveau de diplôme selon l'origine.

Ainsi, la part de peu qualifiés parmi les personnes d'origine belge s'élève, en 2014, à 24,2 % et est inférieure à la moyenne belge (29,7 %). Seules les personnes originaires d'Amérique du Nord ont une part de peu qualifiés inférieure à celle des personnes d'origine belge (19,0 %). Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb ont les parts de peu qualifiés les plus élevées avec respectivement 55,6 % et 49,0 %. Pour l'ensemble des origines, à l'exception des personnes originaires d'un autre pays africain, la part

des peu qualifiés parmi les femmes est inférieure à la part des peu qualifiés parmi les hommes.

La part de hautement qualifiés parmi les personnes d'origine belge s'élève, en 2014, à 35,9 % et est supérieure à la moyenne belge (32,2 %). Les personnes originaires d'Amérique du Nord (50,6 %), d'Océanie/Extrême-Orient (38,4 %) et du Proche/Moyen-Orient (36,5 %) ont une part de hautement qualifiés supérieure à celle des personnes d'origine belge. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (9,7 %) et du Maghreb (17,3 %) ont les parts les plus faibles. À l'inverse de ce qui est observé pour les peu qualifiés, la part de hautement qualifiés parmi les femmes est supérieure à la part des hautement qualifiés parmi les hommes pour l'ensemble des origines, à l'exception des personnes originaires d'un autre pays africain.

Graphique 6 : Niveau de qualification (hors inconnu) en 2014 de la population de 20 à 64 ans selon l'origine



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Pour les moyennement qualifiés, le contraste entre origine est moins marqué que pour les hautement et faiblement qualifiés. La part de moyennement qualifiés parmi les personnes d'origine belge s'élève, en 2014, à 39,9 % et est légèrement supérieure à la moyenne belge (38,1 %) et à la part observée pour les autres origines. La part de moyennement qualifiés est la plus faible pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient (23,0 %) et d'un autre pays asiatique (24,5 %). L'analyse selon le genre pour les moyennement qualifiés est plus contrastée que pour les faiblement et hautement qualifiés. La part de femmes moyennement qualifiées est supérieure à celle des hommes moyennement qualifiés pour les personnes originaires d'un pays candidat UE, du Maghreb, d'un autre pays africain, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient et d'un autre pays d'Asie. L'inverse est constaté pour les autres origines. De

même, les écarts de genre par origine dans les parts des moyennement qualifiés sont de manière générale moins grands que ceux observés pour les faiblement et hautement qualifiés.

L'analyse des données par région montre que la part des hautement qualifiés à Bruxelles est supérieure à celle observée dans les deux autres régions et ce pour toutes les origines à l'exception des personnes d'origine maghrébine. Dans les trois régions, les personnes originaires d'un pays du Maghreb ou candidat à l'UE ont des parts de hautement qualifiés particulièrement faibles et des parts de faiblement qualifiés particulièrement importantes. A Bruxelles, en 2014 et en moyenne, la part des hautement qualifiés est supérieure aux parts observées pour les deux autres niveaux de formation. Ceci s'observe pour les personnes d'origine belge (53,6 %), originaires d'un pays de l'UE-14 (44,9 %), de

l'UE-13 (44,6%), du Proche/Moyen-Orient (42,4%), d'Océanie/Extrême-Orient (48,6%), d'Amérique du Nord (70,9%) et d'Amérique Centrale et du Sud (40,1%).

Par contre, en moyenne, en Wallonie et en Flandre, c'est la part des moyennement qualifiés qui est supérieure. Ceci s'observe en Wallonie pour les personnes d'origine belge (37,7%), originaires d'un pays de l'UE-14 (39,1%) et de l'UE-13 (35,7%). Et, en Flandre, uniquement pour les personnes d'origine belge (41,8%) et originaires d'un pays de l'UE-14 (40,6%). En Flandre, hormis pour les personnes d'origine belge, originaires d'un pays de l'UE-14, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Nord, les parts de faiblement qualifiés sont supérieures aux deux autres niveaux de formation.

En Belgique, en moyenne, la part des moyennement qualifiés est supérieure aux parts des faiblement et hautement qualifiés pour les 20-29 et 30-54 ans. Tandis que pour les 55-64 ans, c'est la part des faiblement qualifiés qui est la plus élevée. La part des faiblement qualifiés pour les 20-29 ans est supérieure à celles des deux autres niveaux de formation pour toutes les origines à l'exception des personnes d'origine belge, originaires d'un pays de l'UE-14 et d'Amérique du Nord. Pour les 30-54 ans, la part des hautement qualifiés est supérieure aux deux autres niveaux de formation pour les personnes d'origine belge (mais cette part est quasi identique à la part des moyennement qualifiés (40,8% versus 40,6%) – il y a donc, dans cette tranche d'âge, une faible part de faiblement qualifiés), originaires d'un pays de l'UE-13, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient, d'Amérique du Nord et d'Amérique Centrale et du Sud. Pour les autres origines, la part des peu qualifiés de cette tranche d'âge est la plus élevée (sauf pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 pour qui c'est la part des moyennement qualifiés qui est la plus élevée). La part des hautement qualifiés parmi les 55-64 ans est plus élevée que celle des deux autres niveaux de formation pour les personnes originaires d'un autre pays

africain, du Proche/Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Amérique Centrale et du Sud. Pour les autres origines, la part des peu qualifiés de cette tranche d'âge est la plus élevée. Pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb, ce phénomène est particulièrement important.

L'analyse globale selon l'historique migratoire²⁴ montre que plus les générations sont récentes plus la part de peu qualifiés augmente tandis que la part des moyennement qualifiés diminue. Pour les hautement qualifiés, l'image est plus contrastée.

Pour la deuxième génération, de manière générale et quelle que soit l'origine, la part des moyennement qualifiés est plus élevée que les deux autres niveaux d'éducation. Les personnes de deuxième génération avec un ou deux parents de nationalité étrangère originaires d'un pays de l'UE-13, d'un autre pays africain et du Proche/Moyen-Orient se distinguent par une part de peu qualifiés supérieure aux deux autres niveaux d'éducation. Il faut également noter la part particulièrement faible de hautement qualifiés pour la deuxième génération originaire d'un pays Candidat à l'UE et du Maghreb.

La première génération se caractérise, quant à elle, par une part de peu qualifiés supérieure aux autres niveaux d'éducation. La première génération étrangère récemment arrivée (c.-à-d. présents en Belgique - inscription au Registre national - depuis 5 ans ou moins) de l'UE-14 et d'Amérique du Nord se démarque par une part de hautement qualifiés supérieure aux deux autres niveaux de diplôme. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb arrivées récemment (c.-à-d. présents en Belgique - inscription au Registre national - depuis 5 ans ou moins) ont des parts de hautement diplômés supérieures aux autres générations de la même origine. La première génération de ces deux groupes d'origine se démarque également par une part de faiblement qualifiés relativement importante.

24 Pour rappel, quelle que soit l'origine, le diplôme n'est pas connu principalement pour les personnes étrangères inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins.

Graphique 7 : Niveau de qualification (hors inconnu) en 2014 de la population de 20 à 64 ans selon l'origine et l'historique migratoire*

%		UE-14	UE-13	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Proche/Moyen-Orient	Océanie/Extrême-Orient	Autre Asiatique	Nord-Américain	Sud/Centre-Américain	
2 ^{ème} génération	Parents belges né(s) étranger(s)	F	27,6	27,8	36,4	30,6	35,1	36,4	29,2	30,8	27,4	24,1	27,8
		M	43,6	41,2	51,2	41,4	47,8	40,0	38,1	38,0	40,4	43,6	38,3
		E	28,8	31,0	12,4	28,0	17,1	23,6	32,7	31,3	32,3	32,3	34,0
	Parent(s) de nationalité étrangère	F	32,1	45,8	40,0	36,0	35,9	39,8	36,3	31,1	38,5	28,5	31,5
		M	42,5	37,9	49,9	38,2	48,1	37,1	33,9	40,6	39,7	39,2	40,0
		E	25,4	16,3	10,1	25,7	16,0	23,1	29,8	28,3	21,7	32,3	28,5
1 ^{ère} génération	Obtention nationalité > 5 ans	F	46,4	24,6	64,0	38,7	53,5	29,5	23,9	21,1	35,8	12,0	26,6
		M	33,1	36,2	28,2	36,6	29,8	35,8	32,6	41,4	34,9	30,1	41,2
		E	20,5	39,2	7,8	24,7	16,7	34,6	43,5	37,5	29,3	57,9	32,2
	Obtention nationalité ≤ 5 ans	F	48,3	35,5	70,9	45,7	59,3	43,7	46,2	44,9	55,2	9,6	33,6
		M	33,4	30,1	20,2	22,6	20,8	26,6	19,0	20,4	19,2	18,3	26,5
		E	18,3	34,4	8,9	31,8	19,9	29,7	34,8	34,7	25,6	72,1	39,9
	Inscription RN > 5 ans	F	41,5	55,3	78,7	56,3	68,2	50,4	51,8	30,5	57,3	15,5	42,1
		M	33,7	22,6	17,4	19,2	23,3	23,2	21,7	24,1	20,9	26,5	28,3
		E	24,8	22,2	4,0	24,5	8,5	26,4	26,5	45,4	21,8	58,0	29,6
	Inscription RN ≤ 5 ans	F	31,2	48,4	77,0	51,2	66,9	58,3	57,0	48,3	69,5	10,1	43,8
		M	23,8	20,9	8,3	10,0	10,9	16,1	6,3	5,5	4,4	8,1	15,8
		E	45,0	30,7	14,7	38,8	22,2	25,6	36,7	46,1	26,0	81,7	40,4

F = faible M = moyen E = élevé

* La longueur des barres du graphique se calcule au sein de chaque génération (2^{ème} génération, 1^{ère} génération ayant obtenu la nationalité belge, 1^{ère} génération demeurée étrangère) pour l'ensemble des origines. La barre la plus longue correspondra à la valeur la plus élevée de l'ensemble de la génération sélectionnée, la taille des autres barres de cette sélection sera proportionnelle au bâtonnet le plus long.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse par groupes d'âge indique que la 2^{ème} génération, de 30 à 54 ans et de 55 à 64 ans, originaire du Proche/Moyen-Orient, d'un autre pays d'Asie, d'Amérique du Sud ou Centrale et la 2^{ème} génération de 30 à 54 ans originaire d'Océanie/Extrême-Orient et d'un autre pays africain ont des parts de hautement qualifiés relativement importantes et bien supérieures à celles observées pour ces mêmes groupes âgés de 20 à 29 ans.

L'analyse selon l'historique migratoire par région amène globalement aux mêmes constats pour la Wallonie et la Flandre. A Bruxelles, de par sa concentration plus importante en personnes d'origine étrangère, la situation est beaucoup plus hétérogène. Ainsi, pour la 2^{ème} génération, pour la Wallonie et la Flandre, la part des moyennement qualifiés est plus élevée que les deux autres niveaux d'éducation. Ceci n'est pas le cas à Bruxelles, où la 2^{ème} génération de la plupart des origines a des parts de hautement qualifiés plus élevées que les autres niveaux d'éducation. Ceci est particulièrement vrai pour la 2^{ème} génération de parents belges originaires de l'UE-14, de l'UE-13, du Proche/Moyen-

Orient, d'Océanie/Extrême-Orient, d'un autre pays d'Asie, d'Amérique du Nord, et d'Amérique du Sud et Centrale. Le profil de la première génération ayant obtenu la nationalité belge est assez similaire dans les trois régions. La première génération de nationalité étrangère a des parts de peu qualifiés plus importantes en Flandre et en Wallonie. A Bruxelles, si c'est effectivement le cas pour la première génération étrangère en Belgique depuis plus de 5 ans, ça l'est moins pour celle en Belgique depuis 5 ans ou moins. En effet, à Bruxelles, la part des hautement qualifiés est supérieure aux autres niveaux d'éducation pour la première génération récemment arrivée en Belgique ayant la nationalité d'un pays de l'UE-14, de l'UE-13, d'un autre pays européen, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Nord.

Il faut également noter que, dans les trois régions, la part de hautement qualifiés est particulièrement faible pour toutes les générations originaires d'un pays Candidat à l'UE et du Maghreb. Cependant, à Bruxelles, cette part de hautement qualifiés est supérieure à celles observées dans les deux autres régions.

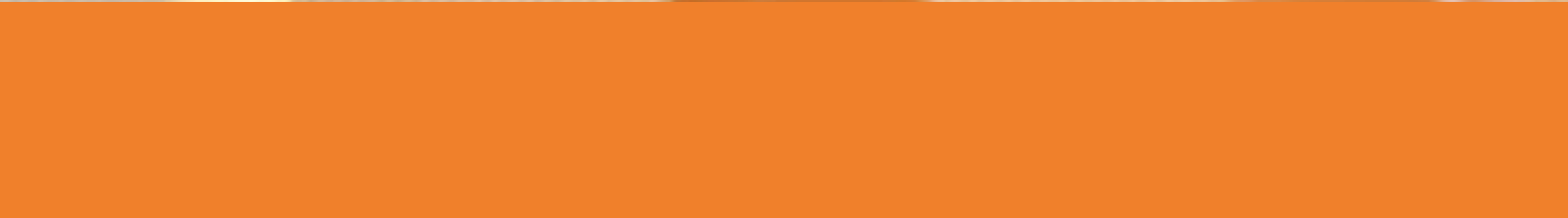
Graphique 8 : Niveau de qualification (hors inconnu) en 2014 de la population de 20 à 64 ans par région selon l'origine et l'historique migratoire*

		%	UE-14	UE-13	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Proche/Moyen-Orient	Océanie/Extrême-Orient	Autre Asiatique	Nord-Américain	Sud/Centre-Américain
Bruxelles													
2 ^{ème} génération	Parents belges né(s) étranger(s)	F	23,5	22,5	39,8	34,5	37,5	36,2	27,5	27,1	28,8	13,2	22,7
		M	31,4	27,5	46,0	37,9	45,1	36,6	34,4	33,1	34,5	32,2	32,8
		E	45,1	50,1	14,2	27,7	17,4	27,3	38,1	39,9	36,7	54,6	44,6
	Parent(s) de nationalité étrangère	F	28,6	40,7	45,1	35,9	38,1	39,5	31,5	20,0	37,1	21,5	26,4
		M	34,1	31,1	43,2	37,0	45,2	36,2	30,1	38,0	38,8	26,0	37,5
		E	37,3	28,2	11,7	27,1	16,7	24,3	38,4	42,0	24,1	52,5	36,1
1 ^{ère} génération	Obtention nationalité > 5 ans	F	36,8	19,1	66,9	46,3	57,4	28,7	23,8	19,0	34,7	:	24,8
		M	27,7	27,7	23,7	28,5	26,2	33,2	28,4	32,1	33,2	:	32,7
		E	35,5	53,2	9,4	25,2	16,3	38,1	47,8	48,9	32,0	79,2	42,4
	Obtention nationalité ≤ 5 ans	F	40,6	35,5	71,2	40,5	59,0	40,4	41,9	32,8	51,1	7,6	34,8
		M	27,3	27,8	17,9	23,0	20,0	27,4	21,8	23,3	20,1	11,7	27,2
		E	32,1	36,7	10,9	36,5	21,1	32,2	36,3	43,9	28,9	80,7	38,1
	Inscription RN > 5 ans	F	35,3	47,2	78,6	46,4	67,8	47,5	43,4	17,0	53,8	11,8	40,4
		M	25,7	21,4	15,8	17,5	21,9	22,6	21,3	25,6	17,4	18,1	25,2
		E	39,0	31,4	5,6	36,0	10,3	29,8	35,3	57,4	28,8	70,1	34,4
	Inscription RN ≤ 5 ans	F	13,0	40,0	72,5	30,4	58,5	50,4	43,7	38,7	57,9	:	40,9
		M	15,7	11,9	4,7	10,3	12,1	16,9	7,3	9,4	3,7	:	18,7
		E	71,4	48,1	22,8	59,4	29,4	32,7	49,0	52,0	38,4	92,4	40,4
Wallonie													
2 ^{ème} génération	Parents belges né(s) étranger(s)	F	29,4	29,7	34,1	28,5	34,2	34,8	24,5	37,1	23,6	27,7	29,0
		M	42,8	40,9	50,1	39,8	45,0	40,5	35,6	36,4	37,1	39,1	35,2
		E	27,8	29,4	15,8	31,7	20,8	24,8	40,0	26,5	39,2	33,1	35,7
	Parent(s) de nationalité étrangère	F	33,7	46,1	36,8	36,5	34,6	40,8	31,5	38,9	36,0	31,2	36,5
		M	42,0	38,4	50,9	36,3	45,8	33,2	37,7	38,3	40,1	36,7	37,0
		E	24,4	15,6	12,4	27,2	19,6	26,0	30,8	22,8	23,8	32,1	26,5
1 ^{ère} génération	Obtention nationalité > 5 ans	F	48,6	27,9	63,2	40,2	46,1	29,4	20,0	21,9	34,0	:	25,1
		M	33,4	35,8	27,9	36,1	30,6	35,2	29,6	39,2	34,1	:	43,0
		E	18,1	36,2	9,0	23,7	23,4	35,4	50,5	38,8	31,9	58,4	32,0
	Obtention nationalité ≤ 5 ans	F	54,1	31,7	71,3	44,7	53,2	38,3	45,8	48,4	58,3	11,6	28,4
		M	32,8	31,9	21,0	25,6	23,1	30,4	23,0	24,0	19,9	26,0	28,1
		E	13,2	36,4	7,7	29,7	23,7	31,4	31,3	27,6	21,7	62,3	43,5
	Inscription RN > 5 ans	F	48,4	56,7	80,7	52,8	67,6	47,5	53,7	36,7	60,3	17,7	36,7
		M	35,2	22,7	16,6	22,6	24,1	27,1	21,6	29,5	20,5	27,5	32,2
		E	16,4	20,6	2,6	24,6	8,3	25,5	24,7	33,8	19,2	54,8	31,1
	Inscription RN ≤ 5 ans	F	35,4	48,9	83,7	59,4	68,1	56,1	61,6	46,8	76,8	:	33,2
		M	25,1	15,6	5,5	9,3	12,4	22,4	9,8	12,1	5,3	:	20,7
		E	39,6	35,5	10,7	31,3	19,5	21,5	28,6	41,1	17,9	71,6	46,1
Flandre													
2 ^{ème} génération	Parents belges né(s) étranger(s)	F	25,2	26,0	36,0	31,0	32,9	38,9	33,8	28,2	28,8	24,4	30,5
		M	47,5	45,8	53,4	45,2	52,6	42,5	42,8	40,9	46,0	50,2	44,4
		E	27,3	28,1	10,6	23,8	14,5	18,5	23,5	30,9	25,2	25,4	25,0
	Parent(s) de nationalité étrangère	F	29,8	47,0	39,4	35,5	34,0	39,5	43,6	32,9	40,7	29,3	32,7
		M	46,3	39,4	52,4	41,5	53,3	42,1	36,1	43,3	40,2	44,8	43,5
		E	23,9	13,6	8,2	23,0	12,6	18,4	20,3	23,8	19,1	26,0	23,8
1 ^{ère} génération	Obtention nationalité > 5 ans	F	45,4	23,7	63,2	34,2	53,0	30,4	25,7	21,1	37,5	14,3	28,7
		M	34,2	40,2	30,1	40,7	34,1	39,1	37,4	45,6	36,3	38,8	44,9
		E	20,4	36,1	6,7	25,1	12,9	30,5	36,9	33,3	26,2	46,9	26,4
	Obtention nationalité ≤ 5 ans	F	42,0	37,0	70,5	47,3	63,5	51,2	48,2	47,0	56,0	9,7	34,7
		M	36,3	30,4	20,9	21,3	20,5	22,8	17,0	18,7	18,8	18,4	25,4
		E	21,7	32,6	8,6	31,4	16,0	26,0	34,7	34,3	25,2	71,9	39,9
	Inscription RN > 5 ans	F	35,0	59,4	77,3	60,3	69,1	56,0	56,5	34,2	58,0	16,6	46,4
		M	36,5	23,2	18,7	18,7	24,7	21,5	21,9	21,6	22,3	30,7	29,6
		E	28,5	17,4	4,0	21,0	6,2	22,5	21,6	44,1	19,7	52,7	23,9
	Inscription RN ≤ 5 ans	F	41,8	51,7	75,9	53,7	75,0	66,2	60,0	51,5	70,7	14,3	48,0
		M	28,8	25,2	10,6	10,2	8,6	10,6	5,2	3,1	4,5	7,3	12,8
		E	29,5	23,0	13,5	36,1	16,4	23,2	34,8	45,3	24,8	78,4	39,2

F = faible M = moyen E = élevé

* La longueur des barres du graphique se calcule au sein de chaque génération (2^{ème} génération, 1^{ère} génération ayant obtenu la nationalité belge, 1^{ère} génération demeurée étrangère) pour l'ensemble des origines. La barre la plus longue correspondra à la valeur la plus élevée de l'ensemble de la génération sélectionnée, la taille des autres barres de cette sélection sera proportionnelle au bâtonnet le plus long.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS



2

MARCHÉ DU TRAVAIL, ORIGINE ET NIVEAU D'ÉDUCATION

EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ

1. EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ PAR ORIGINE : PRINCIPAUX CONSTATS

Dans le présent chapitre, nous examinerons dans les grandes lignes la position de la population d'origine belge et étrangère sur le marché du travail belge. Nous examinerons de manière spécifique la répartition des différents groupes parmi les travailleurs, les chômeurs et les inactifs, l'évolution de cette répartition depuis 2008, la mobilité entre ces différentes positions ainsi que les caractéristiques des travailleurs (telles que le niveau de salaire, la répartition sectorielle et la part du travail à temps partiel).

Lorsque l'on compare les données du présent chapitre avec l'analyse du Monitoring 2015 (dans les chapitres sur l'emploi, le chômage et l'inactivité), il faut prendre en compte que ladite analyse portait principalement sur la situation des 20-60 ans sur le marché du travail belge¹. Grâce à l'amélioration de la qualité des données disponibles, nous pouvons, dans le présent rapport, cartographier une proportion plus large de la population active potentielle. En effet, le groupe analysé a été élargi aux personnes jusqu'à 64 ans inclus. Étant donné que les 18-19 ans sont encore très souvent étudiants - et, par conséquent, inactifs -, ils n'ont pas été inclus dans le calcul du taux d'emploi. Le taux d'emploi représente donc ici le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans ayant un emploi rémunéré - que ce soit en tant que salarié, indépendant, aidant auprès d'un indépendant ou une combinaison de ces possibilités - exprimé en pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans. Les chiffres

relatifs à l'inactivité portent sur les 25-64 ans, étant donné que les inactifs entre 18 et 24 ans relèvent surtout de la catégorie « enfants bénéficiaires d'allocations familiales ». Le taux d'inactivité représente le nombre de personnes qui ne sont ni travailleuses ni chômeuses, exprimé en pourcentage de la population. In fine, le taux de chômage se définit comme le nombre de chômeurs de 18 à 64 ans, exprimé en pourcentage de la population active, donc tant les travailleurs effectifs que les chômeurs, de 18 à 64 ans (sauf si une autre catégorie d'âge est explicitement indiquée).

Les nouvelles données montrent qu'en 2014 le taux d'emploi restait le plus élevé parmi les personnes d'origine belge (73 %) et que les taux de chômage et d'inactivité demeuraient les plus bas pour ce groupe (un taux de chômage de 5,9% et un taux d'inactivité de 19,1% en 2014). Le taux d'emploi le plus faible se rencontre chez les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient (37,7%)². Et bien qu'entre 2008 et 2014 le taux d'emploi ait augmenté pour toutes les origines, hormis pour les origines belge et du Proche/Moyen-Orient, tous les autres taux d'emploi restent, en 2014, inférieurs à 50 %, sauf pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 (54,7%), de l'UE-13³ (58,9%) et d'Amérique Centrale/du Sud (51,9%). Ce sont les personnes d'origine UE-13 (+5,7 points de pourcentage) qui enregistrent la plus forte progression du taux d'emploi, suivies par les personnes d'origine

1 Voir chapitres 2 à 5 inclus du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

2 Dans les données, les personnes originaires d'Amérique du Nord présentent un taux d'emploi notablement faible de 33,8 %, mais les personnes de cette origine ne sont pas incluses dans l'analyse de l'emploi étant donné le peu de fiabilité des données. Il s'agit en effet d'un nombre très restreint de personnes présentant une proportion très élevée d'inactifs, dont de nombreux sont probablement des fonctionnaires internationaux classés dans la catégorie « autre » des inactifs. Pour les chiffres détaillés sur l'emploi pour toutes les origines (en valeurs absolues et en taux), consultez les annexes du présent rapport.

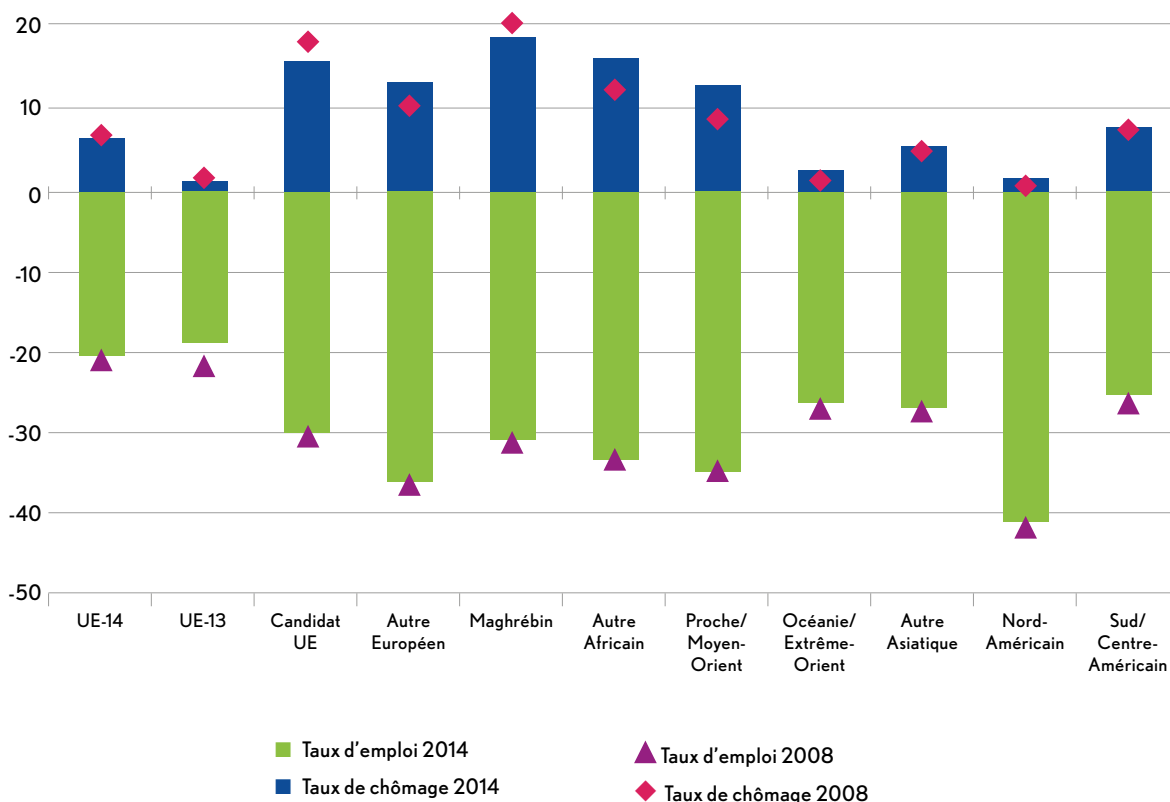
3 Il faut garder à l'esprit que les fonctionnaires européens se trouvent en grande partie dans la catégorie « autre » des inactifs, ce qui peut créer un biais dans la part réelle des emplois des personnes d'origine UE-14 et UE-13 tout au long de ce rapport.

autre européenne (+4,1 points de pourcentage) et Sud/Centre-Américaine (+3,7 points de pourcentage).

En ce qui concerne les taux de chômage, l'écart par rapport aux personnes d'origine belge s'est réduit, entre 2008 et 2014, dans le cas des per-

sonnes originaires d'un pays de l'UE-14, de l'UE-13, d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb. Dans les autres cas, l'écart s'est creusé. Néanmoins, les personnes d'origine maghrébine enregistrent toujours le score le plus élevé en matière de taux de chômage (23,7%), bien que ce taux soit en baisse depuis la crise économique (2008).

Graphique 9 : Écart avec les personnes d'origine belge pour le taux d'emploi et le taux de chômage par origine, 20 à 64 ans, en points de pourcentage, 2008-2014



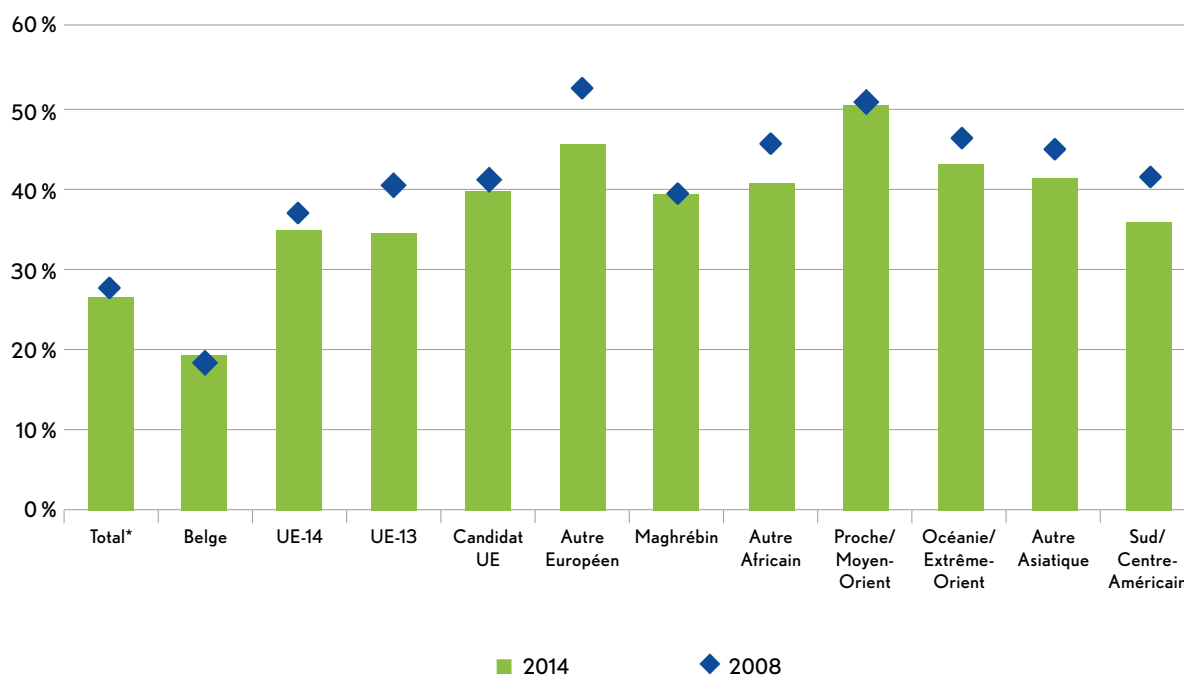
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En 2014, le taux d'inactivité était le plus important pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient (50,3%), ce qui n'est pas étonnant étant donné leur faible taux d'emploi. Plusieurs autres origines se caractérisent également par des taux d'inactivité très élevés (supérieurs à 40%), mais nous constatons dans presque tous les cas une baisse de l'inactivité depuis 2008. Seules les personnes d'origine belge

enregistrent une hausse minimale du taux d'inactivité (+ 0,7 point de pourcentage). La répartition des inactifs entre les différents statuts de l'inactivité est restée quasiment identique à celle du précédent rapport, à part un léger recul de la catégorie « autres » et de légères augmentations dans les catégories « incapacité de travail » et « allocation aux personnes handicapées » (toutes origines confondues)⁴.

4 Voir chapitre 4.B du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015. Pour les chiffres détaillés par type d'inactivité (2008-2014), consultez les annexes du présent rapport.

Graphique 10 : Taux d'inactivité des personnes de 25 à 64 ans par origine, 2008-2014



* y compris les indéterminés

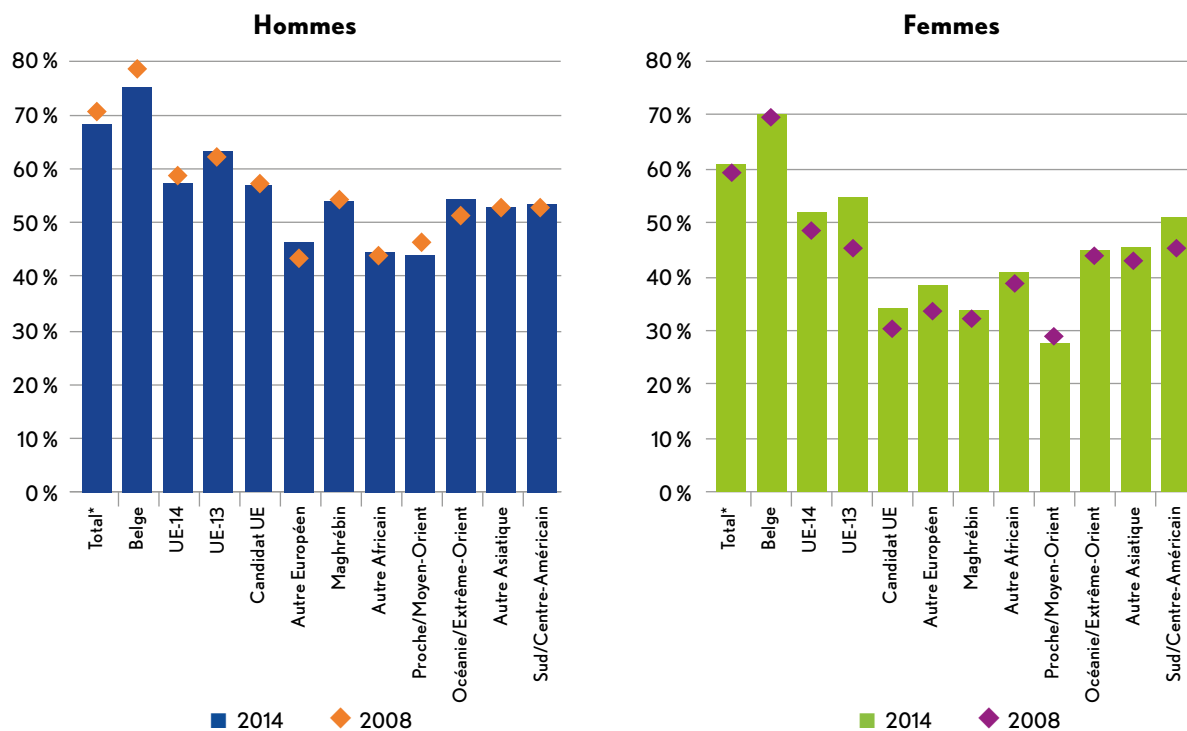
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ces dernières années, le marché du travail belge est devenu un peu plus homogène quant aux **dif-férences au niveau du genre**. Le taux d'emploi des femmes reste, pour toutes les origines, inférieur à celui des hommes et cet écart est particulièrement marqué dans le cas des personnes originaires des pays candidats à l'UE (22,6 points de pourcentage), du Maghreb (20,3 points de pourcentage) et du Proche/Moyen-Orient (16,1 points de pourcentage). Mais, pour toutes les origines, on constate, entre 2008 et 2014, un resserrement tant de l'écart de taux d'emploi en fonction du genre (à l'exception des personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient) que de l'écart de taux de chômage en fonction du genre, vu que le taux de chômage des femmes d'origine étrangère a légèrement diminué et que leur taux d'emploi a progressé dans tous les cas, sauf pour les femmes originaires du Proche/Moyen-Orient. La hausse la plus importante du taux d'emploi des femmes entre 2008 et 2014, nous la constatons pour les femmes d'origine UE-13 (+9,7 points de pourcentage). Par contre, le taux d'emploi total des hommes a diminué, et les hommes d'origine belge connaissent la diminution la plus importante (-3,1 points de pourcentage). Les hommes originaires d'un pays de l'UE-14, des pays candidats à l'UE et du Proche/

Moyen-Orient ont également enregistré un recul entre 2008 et 2014. Pour les autres origines, le taux d'emploi des hommes a progressé. Dans le cas des hommes originaires du Proche/Moyen-Orient, la diminution du taux d'emploi s'est accompagnée d'une augmentation relativement forte du taux de chômage (+4,7 points de pourcentage).

Les femmes de toutes origines connaissent un taux d'inactivité plus élevé que les hommes, mais le taux d'inactivité total des femmes s'est toutefois réduit (de 33,2 % à 30,6 %), alors que celui des hommes a légèrement progressé (de 21,8 % à 22,5 %). Cette augmentation est néanmoins exclusivement due aux hommes d'origine belge (hausse de 14,2 % à 16,5 %), étant donné que le taux d'inactivité des hommes des autres origines a diminué. Chez les femmes d'origine belge, par contre, on constate une légère baisse, tout comme pour les autres origines. L'écart entre les hommes et les femmes varie également selon l'origine. Les personnes d'origine belge, UE-13, UE-14 et autre africaine présentent l'écart le plus faible, contrairement aux personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb pour lesquelles l'écart est le plus prononcé.

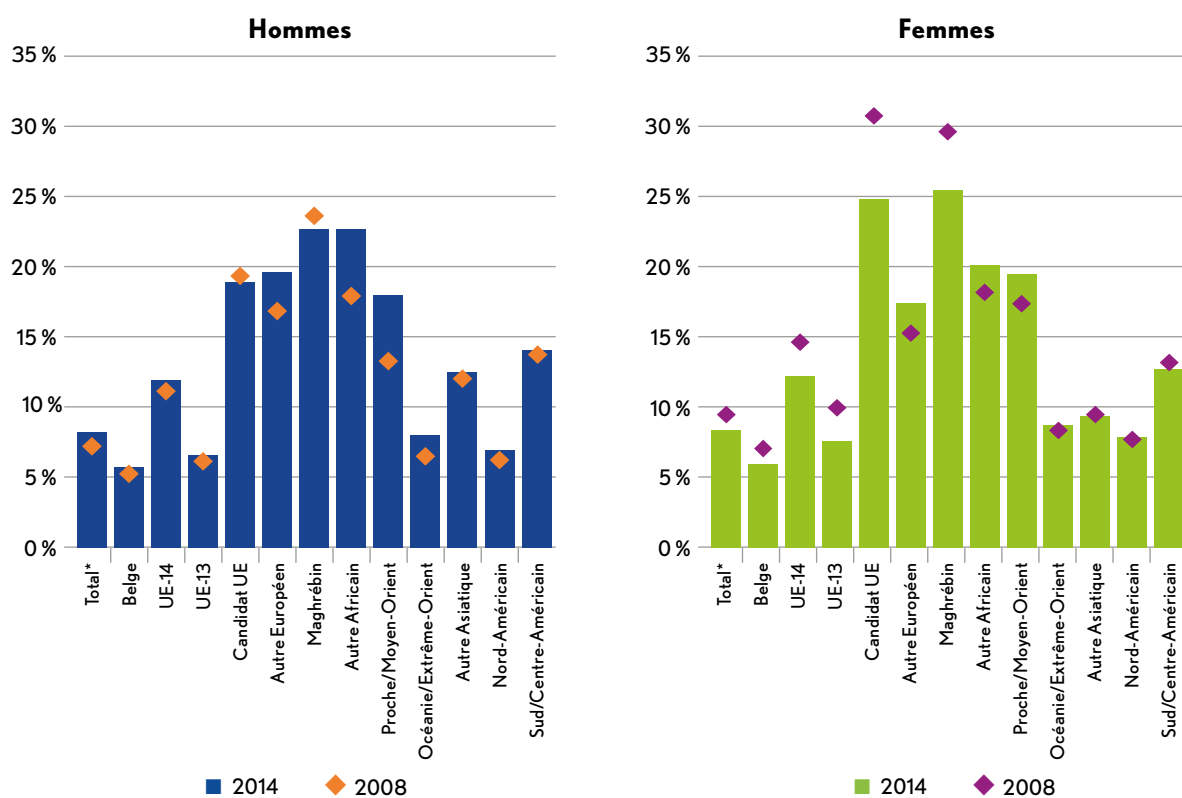
Graphique 11 : Taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans par genre, selon l'origine, 2008-2014



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 12 : Taux de chômage des personnes de 18 à 64 ans par genre, selon l'origine, 2008-2014



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

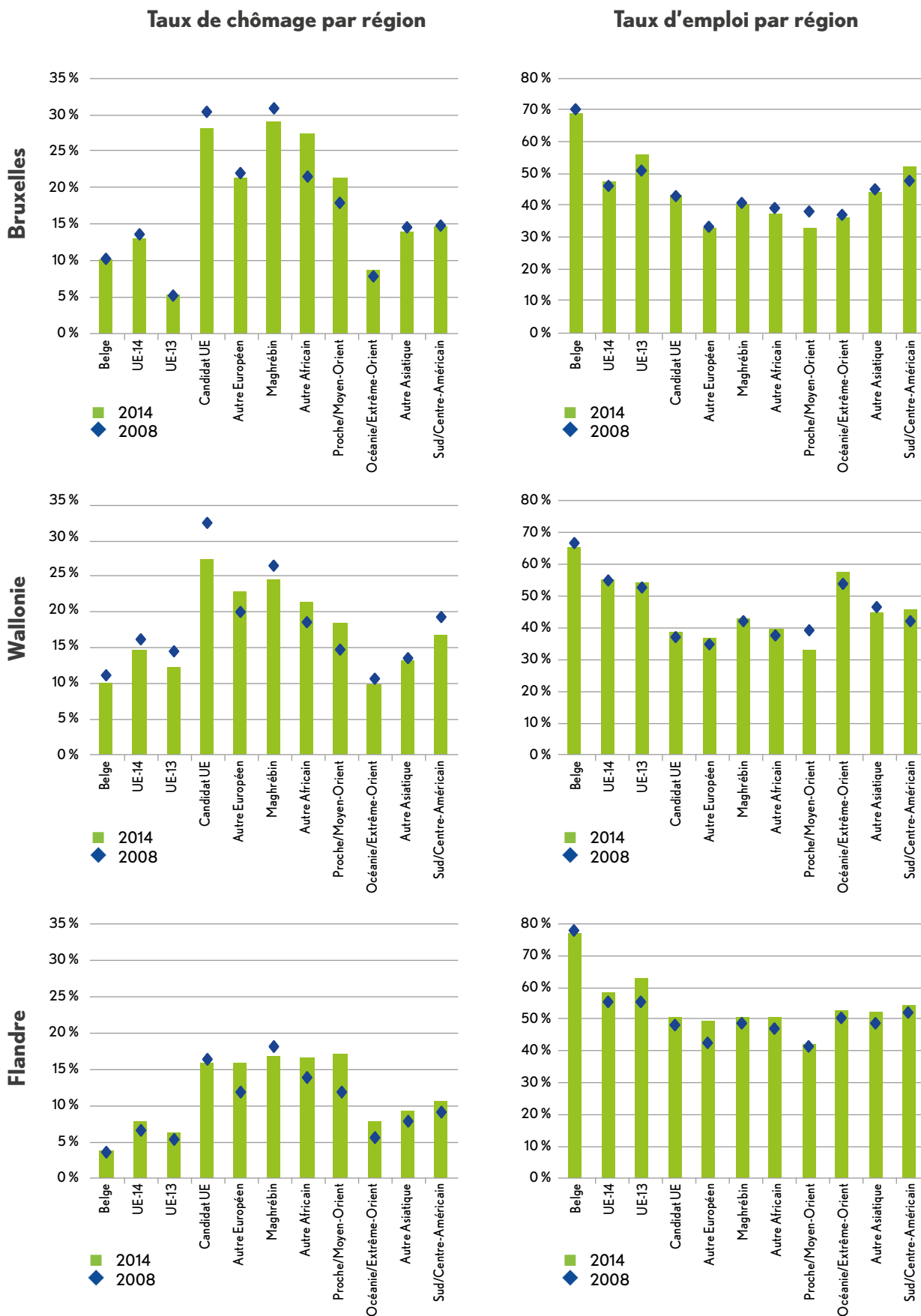
On ne note pas de changements importants en examinant la situation **par région**. Pour toutes les origines (sauf UE-13), les taux de chômage, en 2014, sont les plus faibles en Flandre, mais on constate néanmoins qu'ils y ont augmenté dans presque tous les cas par rapport à 2008. Cette augmentation est d'ailleurs plus marquée en Flandre que dans les autres régions. Les taux d'emploi restent les plus élevés en Flandre pour toutes les origines sauf pour les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient, pour lesquelles c'est la Wallonie qui enregistre le taux le plus élevé. Dans les trois régions, le taux d'emploi des personnes d'origine belge est plus élevé que celui des autres origines. Celui des personnes originaires d'un autre pays européen et du Proche/Moyen-Orient est le plus faible dans toutes les régions. Après les personnes d'origine belge, nous trouvons les taux d'emploi les plus élevés chez les personnes d'origine UE-13 en Flandre et à Bruxelles et chez les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient en Wallonie.

Entre 2008 et 2014, le taux d'emploi a diminué à Bruxelles et en Wallonie mais a progressé en Flandre. L'emploi en Flandre s'est uniquement contracté dans le cas des personnes d'origine belge. Dans tous les autres cas, on a noté une progression, la plus marquée dans le cas des personnes d'origine UE-13 et autre européenne – un accroissement qui, comme nous allons le voir, se situe essentiellement, dans le cas des personnes originaires d'un pays de l'UE-13, dans le secteur des titres-services. En Wallonie, le taux d'em-

ploi a également diminué pour les personnes d'origine belge, mais aussi pour les personnes originaires d'un autre pays d'Asie et du Proche/Moyen-Orient. Les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Sud/Centrale enregistrent les progressions les plus fortes. Bruxelles déroge quelque peu par rapport aux autres régions. Le taux d'emploi y a augmenté pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14, de l'UE-13, d'un pays candidat à l'UE et d'Amérique du Sud/Centrale. En Région bruxelloise, la diminution la plus marquée se rencontre à nouveau parmi les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient. Dans toutes les régions, le taux de chômage a augmenté pour les personnes d'origine autre africaine et du Proche/Moyen-Orient. En Flandre (et dans une moindre mesure en Wallonie), c'était également le cas pour les personnes d'origine autre européenne.

Avec 36,6 %, Bruxelles connaît le taux d'inactivité le plus élevé (contre 29,5 % en Wallonie et 23 % en Flandre), mais les personnes d'origine belge y affichent un taux d'inactivité plus faible (19,7 %) qu'en Wallonie (23,6 %). Ce sont principalement les Bruxellois originaires d'Océanie/Extrême-Orient, d'un autre pays européen et du Proche/Moyen-Orient qui poussent le taux d'inactivité vers le haut (avec respectivement 58,5 %, 56,3 % et 54,6 %). En Flandre et en Wallonie également, ces origines connaissent les taux d'inactivité les plus élevés, mais en 2014 ce taux ne dépassait les 50 % que pour les Wallons originaires du Proche/Moyen-Orient.

Graphique 13 : Emploi et chômage pour les 20 à 64 ans, par origine et par région, 2008-2014

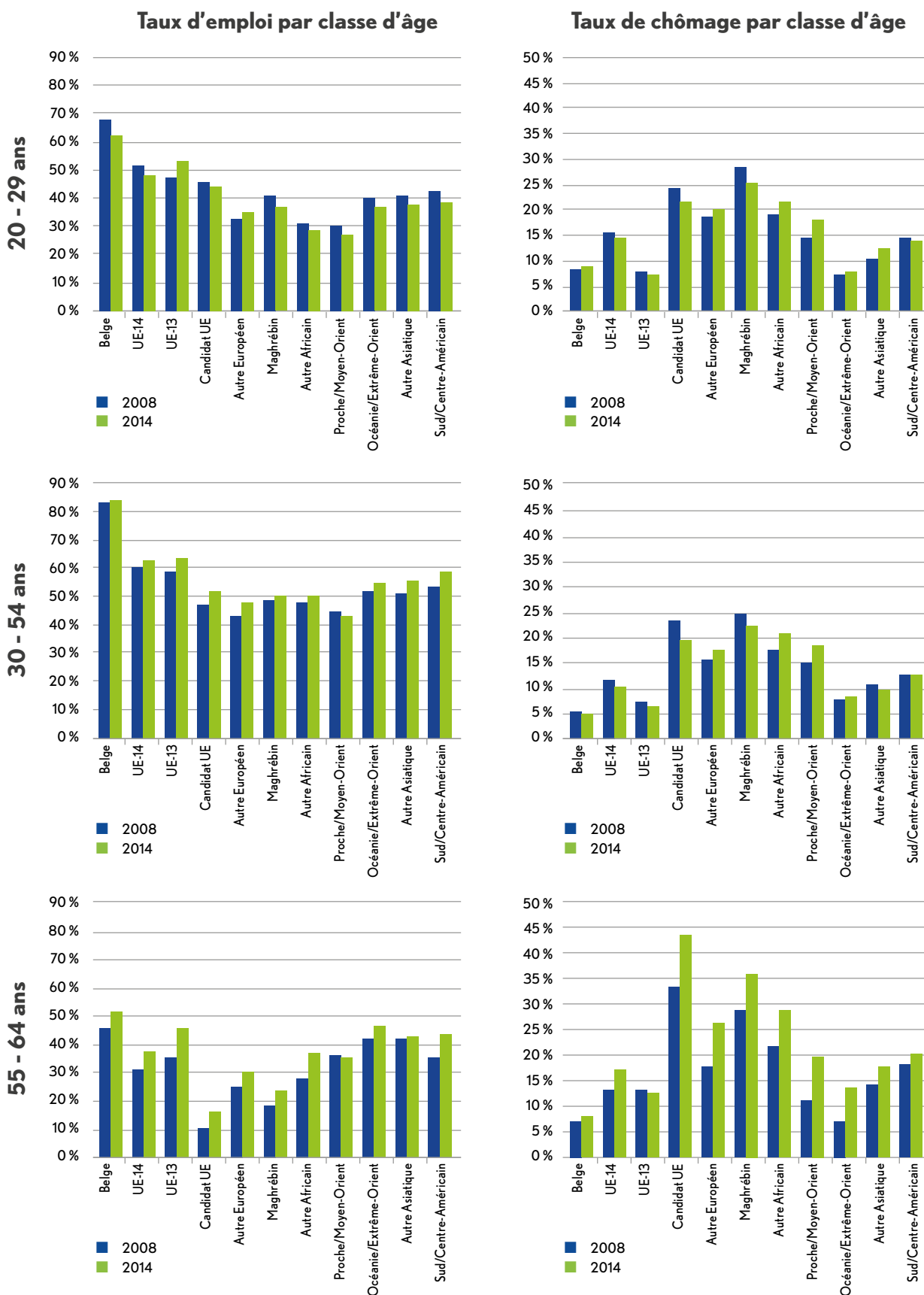


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Une répartition de la population active **par classe d'âge** donne une image encore plus nuancée des évolutions de l'emploi et du chômage. Le taux d'emploi des jeunes (20-29 ans) a légèrement diminué pour toutes les origines sauf pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 et d'un autre pays européen. Dans les groupes où le taux de chômage total a augmenté entre 2008 et 2014 (à savoir les personnes d'origine autre européenne, autre africaine et du Proche/Moyen-Orient), nous constatons que cette augmentation est de loin la plus marquée chez les personnes de 55 ans et plus. Les jeunes (20-29 ans) et les personnes de la classe intermédiaire (30-54) de ces mêmes origines ont également vu leur taux de chômage augmenter, mais, pour le groupe le plus âgé, l'augmentation est nettement plus forte. De plus, dans la classe d'âge 55-64 ans, le taux de chômage a augmenté pour toutes les origines sauf pour les personnes origi-

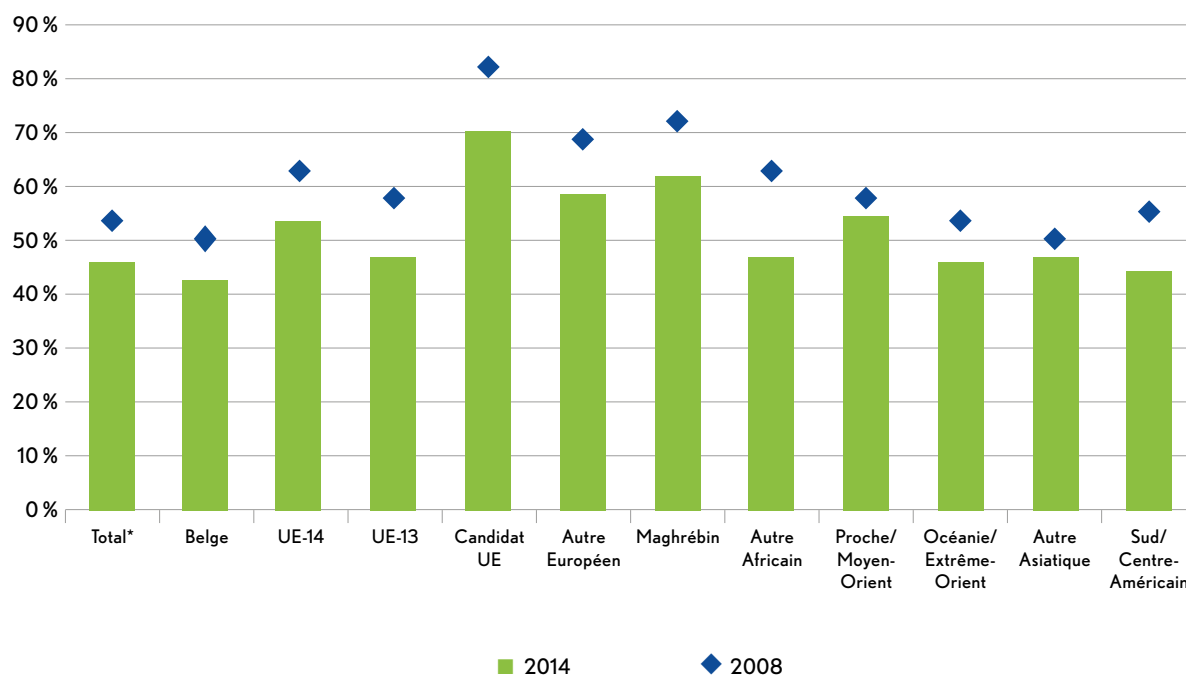
naires d'un pays de l'UE-13, même si le taux de chômage pour l'ensemble de cette origine est en recul. Par ailleurs, le taux d'emploi des 55 ans et plus a aussi progressé pour toutes les origines (excepté pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient). Le fait que tant le taux d'emploi que le taux de chômage des travailleurs âgés aient augmenté ne peut s'expliquer que par la baisse du taux d'inactivité des 55 ans et plus de toutes les origines (graphique 15). Le basculement de l'inactivité vers le travail et le chômage peut être en partie dû aux conditions d'accès à la prépension, qui sont devenues plus strictes en 2012. Mais, outre une diminution - pour toutes les origines - de la proportion de prépensionnés dans la population des personnes âgées de 55-64 ans, on note aussi une contraction, entre 2008 et 2014, du nombre de pensionnés pour toutes les origines, sauf pour les personnes d'origine autre asiatique.

Graphique 14 : Taux d'emploi et de chômage par origine et classe d'âge, 2008-2014



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 15 : Taux d'inactivité des personnes de 55 à 64 ans par origine, 2008-2014



*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La variable portant sur l'origine a été combinée avec les informations disponibles concernant **l'historique migratoire** de la population. Le monitoring 2015 mettait en lumière que la crise économique avait surtout touché l'emploi de la deuxième génération⁵. Les nouveaux chiffres du présent rapport montrent que le taux d'emploi de cette deuxième génération ne s'est pas encore rétabli en 2014. Pour presque toutes les origines, la diminution pour la deuxième génération s'est même légèrement poursuivie. Dans le meilleur cas, le taux est resté stable. Nous constatons toutefois de réelles améliorations du taux d'emploi pour les premières générations d'étrangers (à l'exception des personnes d'origine maghrébine). Quant à la première génération ayant obtenu la nationalité belge de personnes originaires d'un autre pays africain, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient, d'un autre pays asiatique, d'Amérique du Sud/Centrale, d'un autre pays européen et de l'UE-13, elle enregistre des taux d'emploi plus élevés que les autres générations. Pour les personnes d'origine

UE-14, Candidat UE et maghrébine, ce sont les deuxièmes générations qui affichent un taux d'emploi plus élevé que les autres.

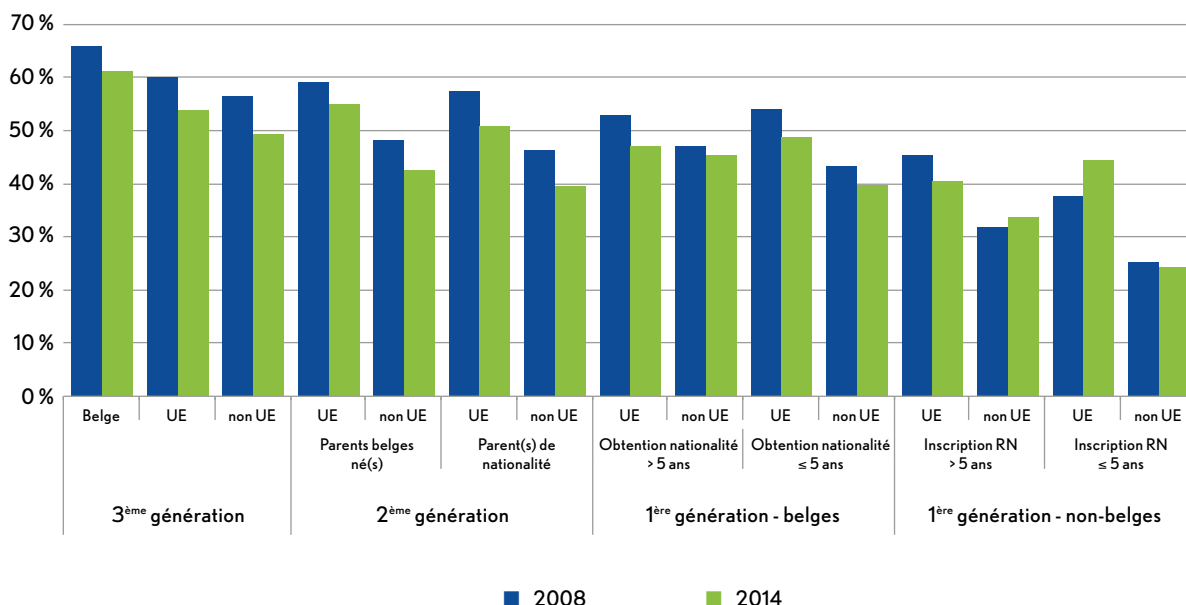
Entre 2008 et 2014, le taux de chômage des personnes de nationalité étrangère (inscrites au Registre national) a augmenté. Dans le cas des personnes inscrites depuis plus de 5 ans, cette augmentation se marque toutefois pour toutes les origines excepté les personnes d'origine UE-13, UE-14, candidat UE et maghrébine. Pour les personnes inscrites depuis 5 ans ou moins, l'augmentation est observable tant pour les ressortissants de l'UE que hors UE, mais elle est la plus forte pour les ressortissants hors UE. La plus forte augmentation du taux de chômage se situe, pour toutes les origines, pour les personnes inscrites depuis 5 ans ou moins au Registre national. Pour les 20-29 ans, pour lesquels nous disposons des données les plus fiables quant à leur historique migratoire, l'augmentation a touché la deuxième génération, alors que le taux de chômage du reste de cette catégorie d'âge est resté

⁵ Voir chapitres 2.2 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

stable ou a légèrement diminué. Pour le total de la population également, le taux de chômage le plus élevé se rencontre chez les personnes nées

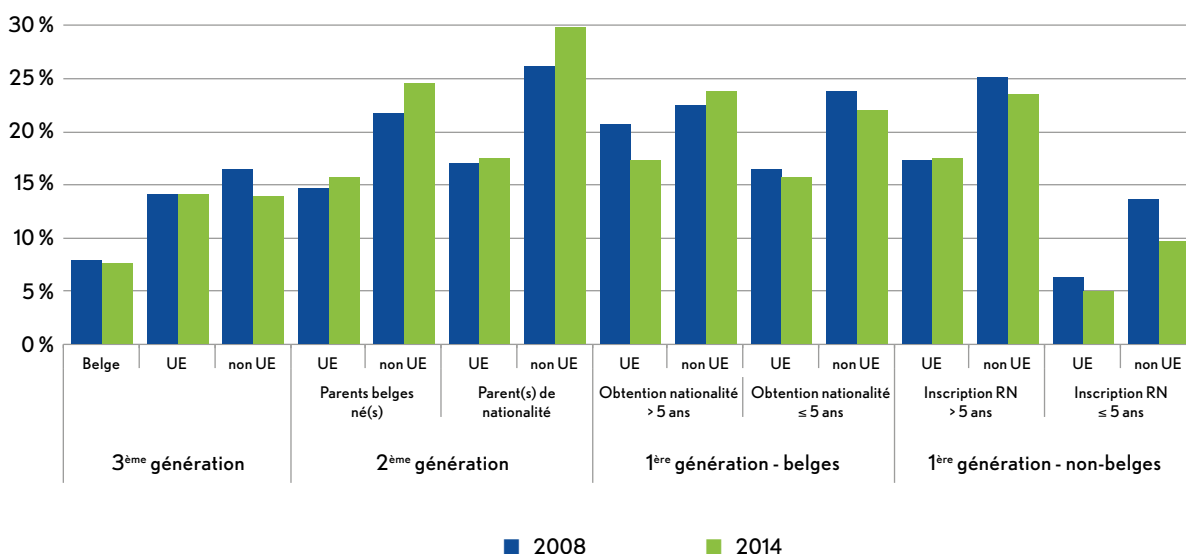
Belges (deuxième génération) dont au moins un parent a une nationalité hors UE.

Graphique 16 : Taux d'emploi pour les personnes de 20 à 29 ans selon l'historique migratoire, 2008-2014⁶



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 17 : Taux de chômage pour les personnes de 20 à 29 ans selon l'historique migratoire, 2008-2014



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

6 Pour les taux d'emploi et de chômage selon l'historique migratoire par origine, consultez les annexes au présent rapport.

Le précédent rapport proposait également une analyse détaillée des **niveaux de salaire**. Les principes méthodologiques qui y étaient décrits sont toujours d'application⁷. Les considérations générales de ce rapport sont toujours d'actualité pour l'année 2014, notamment la constatation que les personnes d'origine belge sont assez fortement représentées dans les déciles salariaux les plus élevés et très peu dans les catégories salariales les plus faibles (les trois premiers déciles). Toutes les autres origines - à l'exception des personnes originaires d'Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, des personnes d'origine UE-14 - sont surreprésentées dans les trois déciles salariaux les plus bas (et ceci surtout à Bruxelles). Les évolutions les plus notables entre 2008 et 2014 sont à rechercher du côté des personnes originaires de l'UE-13, pour lesquelles on a assisté à un glissement des déciles supérieurs (5 à 10) vers les déciles 1 et 2, et pour les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient et d'un autre pays asiatique, pour lesquelles un glissement dans le sens opposé s'est produit, des déciles 1 et 2 vers le 3. Pour

toutes les origines, l'écart salarial par rapport aux personnes d'origine belge s'est creusé, mais cet accroissement s'est produit exclusivement entre 2008 et 2011, après quoi l'écart s'est à nouveau réduit pour différentes origines (en particulier pour les personnes d'origine autre européenne, maghrébine et autre africaine)⁸. Si l'on détaille ces chiffres selon le sexe, on constate une répartition par origine similaire à celle du précédent rapport. L'écart selon le genre - entre les hommes et les femmes d'une même origine - s'est toutefois réduit pour toutes les origines sauf pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13⁹. La surreprésentation des niveaux salariaux inférieurs pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 se marque surtout à Bruxelles et en Flandre (respectivement 71,8 % et 61,1 % de ces personnes se situent dans les niveaux salariaux inférieurs) et nettement moins en Wallonie¹⁰. Les bas salaires qui concernent principalement les femmes originaires de l'UE-13 peuvent s'expliquer par la surreprésentation de ces dernières dans le secteur des titres-services.

Tableau 1 : Proportion de bas et hauts salaires par origine, 2014

	Bas salaires	Salaires élevés
Belge	24,1 %	34,6 %
UE-14	36,0 %	24,0 %
UE-13	59,7 %	11,1 %
Candidat UE	50,1 %	8,6 %
Autre Européen	56,6 %	12,0 %
Maghrébin	50,9 %	11,3 %
Autre Africain	56,6 %	9,4 %
Proche/Moyen-Orient	57,2 %	15,2 %
Océanien/Extrême-Orient	47,4 %	22,7 %
Autre Asiatique	68,2 %	8,7 %
Nord-Américain	24,3 %	44,6 %
Sud/Centre-Américain	62,3 %	11,5 %

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

⁷ Par 'salaire', on entend ici le salaire journalier (équivalent temps plein). Voir également les autres remarques du chapitre 2.7 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

⁸ Voir annexes pour les chiffres.

⁹ Voir annexes.

¹⁰ Idem.

En complément à la répartition des différents groupes entre les niveaux salariaux à différents moments, il est également possible d'examiner dans quelle mesure les salariés connaissent des **transitions salariales** positives ou négatives entre deux moments de leur carrière (à savoir le quatrième trimestre 2009 et le quatrième trimestre 2014, sauf indication contraire)¹¹. Une transition salariale positive est ici définie comme le passage de n'importe quel décile vers un décile supérieur. Une transition négative est dès lors le passage à un décile inférieur. On parle de situation neutre lorsqu'une personne demeure dans le même décile, ce qui peut néanmoins représenter une légère augmentation ou une légère diminution au sein du même décile. Pour ce qui est des transitions salariales aussi on constate les mêmes tendances que dans le précédent

rapport. Les personnes d'origine belge ne présentent plus la proportion la plus élevée de transitions neutres (ce sont les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 qui affichent la plus grande stabilité entre 2009 et 2014). Tout comme dans le précédent rapport, les personnes originaires des pays candidats à l'UE présentent la plus grande proportion de transitions négatives, mais cette proportion est sensiblement plus faible que durant la période 2007-2012 (elle était alors de l'ordre de 23,6 %). Cette décroissance de la proportion des transitions négatives est d'ailleurs valable pour toutes les origines, les personnes originaires de pays candidats à l'UE connaissant toujours la proportion la plus faible de transitions positives si l'on considère uniquement les mouvements non neutres (c'est-à-dire tous les cas de glissements effectifs entre déciles).

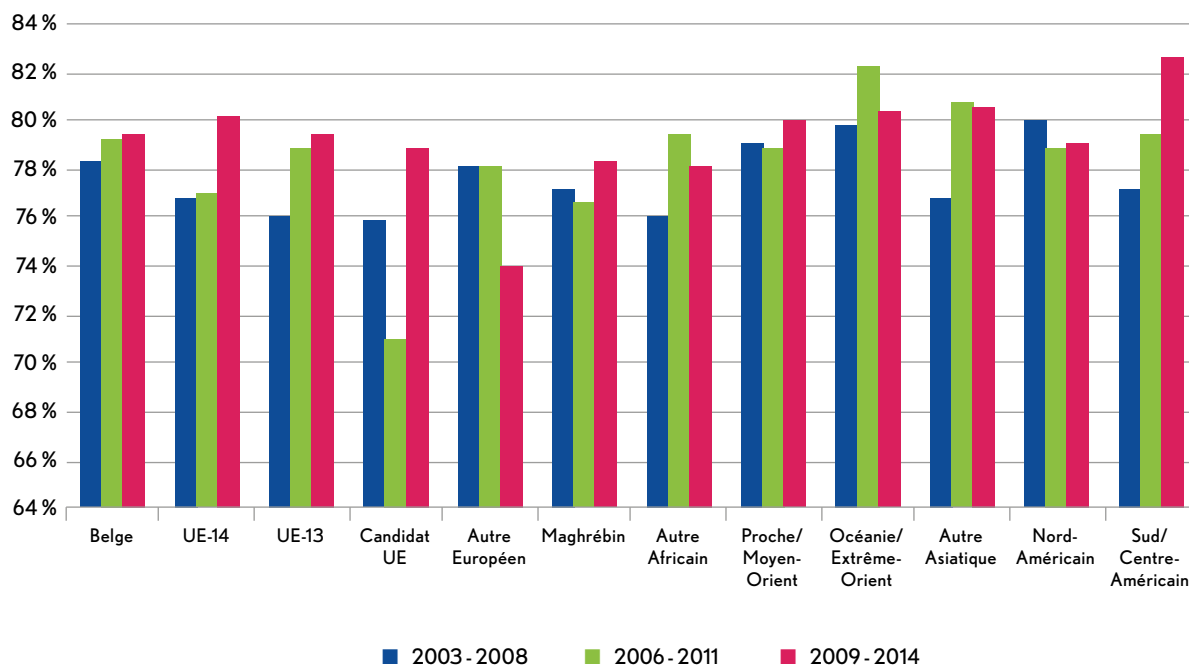
Tableau 2 : Répartition par origine selon le type de transition, 2009-2014

	Positive	Neutre	Négative
Belge	44,1%	45,0%	10,9%
UE-14	46,1%	41,8%	12,0%
UE-13	42,8%	45,7%	11,5%
Candidat UE	44,2%	40,2%	15,6%
Autre Européen	45,6%	41,7%	12,6%
Maghrébin	49,5%	36,6%	13,9%
Autre Africain	51,6%	35,5%	12,9%
Proche/Moyen-Orient	49,9%	37,9%	12,3%
Océanien/Extrême-Orient	50,9%	36,8%	12,3%
Autre Asiatique	46,4%	41,2%	12,4%
Nord-Américain	41,4%	49,8%	8,8%
Sud/Centre-Américain	47,4%	40,5%	12,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

¹¹ La méthodologie de cette analyse est expliquée au chapitre 5.2 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

Graphique 18 : Proportion de transitions positives parmi les transitions non neutres, par origine (2003-2008 à 2009-2014)



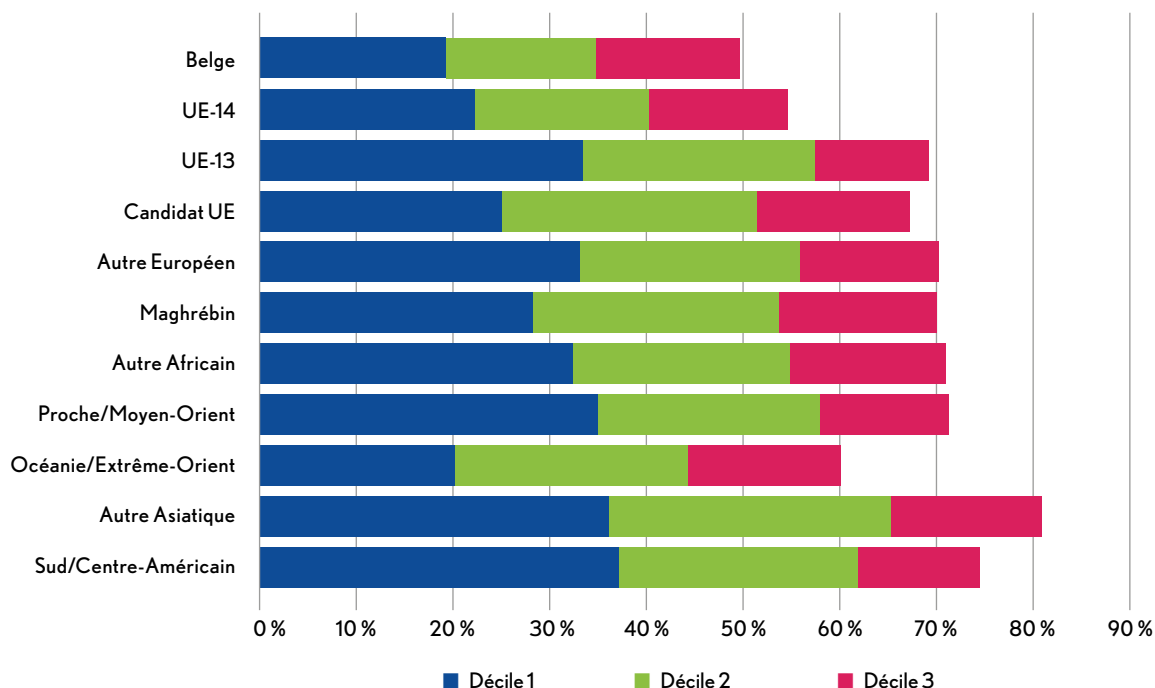
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans l'analyse des niveaux salariaux ci-dessus, nous constatons un accroissement clair des plus bas salaires pour les personnes d'origine UE-13 et une très légère diminution pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, ce qui semble contredire l'augmentation de la proportion des transitions neutres (UE-13) et le nombre élevé de transitions négatives (pays candidats à l'UE). Cette apparente contradiction peut s'expliquer par un afflux légèrement

moins de 'nouveaux' salariés (personnes qui n'étaient pas salariées en 2009 et qui le sont en 2014) dans les trois déciles les plus bas dans le cas des personnes originaires de pays candidats à l'UE. Les personnes d'origine UE-13 ne se situent pas beaucoup plus haut, mais ont connu un accroissement de l'afflux de 'nouveaux' salariés depuis 2008, ce qui explique la croissance des bas salaires¹².

¹² Pour les chiffres 2003-2008 : voir annexes.

Graphique 19 : Répartition dans les trois premiers déciles des personnes qui n'étaient pas salariées en 2009 et qui le sont en 2014



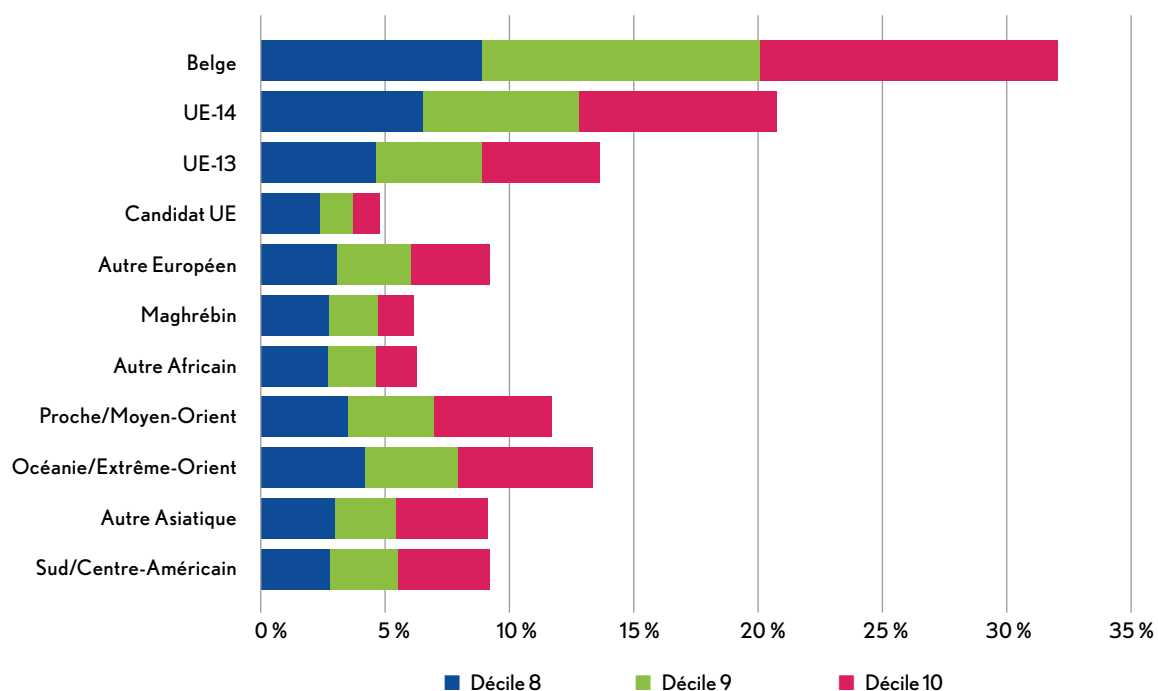
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La sortie des trois déciles les plus élevés est très limitée pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et cette tendance s'est encore affaiblie depuis 2008¹³. Les personnes originaires de l'UE-13 affichent clairement un taux plus élevé de sorties des niveaux supérieurs, mais, ici aussi, on note un ralentissement clair depuis 2008. En résumé, on peut donc affirmer que, parmi les personnes d'origine UE-13, de plus en plus d'arrivants se retrouvent dans les niveaux salariaux inférieurs (les valeurs absolues dans les trois premiers déciles ont connu une forte hausse), ce qui a fait augmenter la propor-

tion des bas salaires, et ce bien que peu de salariés aient connu une transition négative. Pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, les proportions des déciles restent stables, malgré la fréquence élevée des transitions négatives. C'est le résultat d'une faible diminution de l'afflux dans les déciles salariaux inférieurs (avec une diminution des valeurs absolues) et d'une sortie limitée des salaires élevés. Pour ce qui est des personnes d'origine belge enfin, la sortie des niveaux supérieurs s'accélère, ce qui peut sans doute s'expliquer par une pyramide des âges relativement plus vieille.

13 Pour les chiffres 2003-2008 : voir annexes.

Graphique 20 : Répartition des personnes qui étaient salariées en 2009 et qui ne le sont plus en 2014 dans les trois derniers déciles



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En ce qui concerne les transitions salariales par sexe, on observe une mobilité plus positive pour les femmes, mais les ordres de grandeur par origine restent les mêmes, dans une large mesure. Les proportions de transitions positives ont fortement progressé pour les femmes d'origine autre africaine et candidats UE (pour lesquelles la diminution de la part de transitions positives semble donc imputable aux hommes). La baisse des transitions positives pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE entre 2008 et 2014 s'est, de plus, surtout produite en Flandre, où les proportions positives sont, de façon générale, plus faibles que dans les autres régions. Pour la ventilation des données en fonction de l'historique migratoire, nous renvoyons au rapport 2015, dont les conclusions en la matière sont toujours valables¹⁴. Enfin, il importe de rappeler que les catégories d'âge utilisées dans ce rapport sont différentes de celles du

rapport précédent. Avec la hausse de l'âge, la part de transitions neutres augmente et la part de transitions positive diminue. On note surtout un recul considérable chez les 30-54 ans et les 55-64 ans d'origine belge, UE-14 et autre africaine. La proportion de transitions positives des 55-64 ans originaires d'un pays candidat à l'UE s'est également contractée de façon significative entre 2008 et 2014 alors, que pour les personnes d'autres origines, cette proportion a augmenté au fil des ans.

Outre une analyse des niveaux d'emploi, de chômage et d'inactivité, les chiffres disponibles offrent la possibilité d'analyser la **mobilité socio-économique** des personnes, autrement dit, la mesure dans laquelle elles sont passées d'un statut à un autre. À cet égard, l'attention se porte sur le nombre de travailleurs parvenant à conserver un emploi et le nombre de deman-

¹⁴ Voir chapitre 5.2 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

deurs d'emploi et d'inactifs réussissant à trouver du travail¹⁵.

Parmi les personnes d'origine belge qui travaillaient au quatrième trimestre de 2012, 93 % avaient toujours un emploi deux ans plus tard. Cette proportion est inférieure pour toutes les autres origines, mais leurs proportions restent néanmoins supérieures à 80 %. Les chiffres relatifs à la mobilité sont dans le droit fil de ceux du rapport précédent, dans lequel nous avons examiné la transition entre 2009 et 2011¹⁶. Les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique et du Proche/Moyen-Orient sont celles qui, le plus souvent, tombent au chômage (10 % et 9 % après deux ans). Concernant le pourcentage de personnes conservant un travail, l'écart entre hommes et femmes s'est réduit pour toutes les origines. De façon générale, l'évolution la plus favorable en matière de mobilité est observable chez les personnes d'origine maghrébine (une augmentation de 2,2 points de pourcentage pour la conservation d'un emploi et une diminution de 1,7 point de pourcentage pour le basculement vers le chômage). Cependant, le passage de jeunes travailleurs d'origine maghrébine au chômage est le plus élevé (12,7 % chez les 18-29 ans)¹⁷. Lorsque l'on combine enfin l'origine avec la variable historique migratoire, il apparaît que le groupe qui reste le moins occupé et le plus souvent au chômage, toutes origines confondues, reste les citoyens non UE inscrits depuis 5 ans ou moins au Registre national.

Sil'on se concentre sur les différents types d'inactivité, nous constatons que la hausse notable de la part des prépensions en 2010 pour les Belges d'origine qui travaillaient en 2008 ne s'est plus poursuivie ensuite¹⁸. Entre 2012 et 2014, on a même remarqué une baisse de la sortie vers

la prépension, sous l'influence des conditions d'admission plus strictes. Toutefois, la sortie des travailleurs vers la pension a augmenté durant la même période, excepté pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13, qui ont connu une diminution des sorties tant vers la prépension que vers la pension. Cependant, si nous examinons la répartition entre les différentes positions socio-économiques en chiffres absolus pour les personnes d'origine UE-13, seul le nombre de prépensionnés a baissé durant cette période, tandis que le nombre de pensionnés a augmenté. On constate en outre, entre 2008 et 2014, une hausse des sorties vers l'incapacité de travail, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes originaires d'un autre pays européen, du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient. La répartition des chiffres par classes d'âge montre qu'il est plus difficile pour les jeunes (18-29 ans) que pour les autres de conserver un emploi. Cette tendance est davantage marquée pour les personnes d'origine étrangère que pour les personnes d'origine belge et UE-14.

Il apparaît qu'en 2014, contrairement à ce qui était constaté dans le rapport précédent, les personnes qui étaient au chômage au quatrième trimestre de 2012 sont moins souvent sorties vers le travail et plus souvent vers l'inactivité. Toutes les origines non-européennes, excepté les personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud ont une proportion plus élevée de personnes restées au chômage que celle des Belges d'origine. Parmi le groupe des personnes qui étaient au chômage au quatrième trimestre de 2013 et qui travaillaient le trimestre suivant, les personnes originaires du Maghreb, d'un autre pays africain et du Proche/Moyen-Orient présentaient la proportion la plus élevée de retour au chômage au quatrième trimestre de 2014

15 Dans cette partie, les personnes présentes dans le Registre national à la fois au quatrième trimestre 2012 et au quatrième trimestre 2014 sont classées selon leur statut socio-économique à ces deux périodes. De cette manière, nous pouvons analyser, pour chaque origine, le nombre de personnes qui ont conservé le même statut ou le nombre de personnes qui ont changé de statut de la première à la deuxième période. Attention, il s'agit ici d'une « photo » de la situation pour chacune de ces périodes, nous n'examinons pas les éventuels changements qui seraient intervenus entre ces deux périodes, comme par exemple une période de chômage intermédiaire.

16 Voir chapitre 5.1 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

17 Ce chiffre est très proche de celui des personnes d'origine autre africaine, candidat UE, autre européenne et du Proche/Moyen-Orient. Voir annexes.

18 Voir annexes.

(28,5 %, 29,5 % et 31,1%)¹⁹. Il n'est dès lors pas surprenant qu'il s'agisse également des origines qui connaissent la proportion la plus importante de chômeurs de longue durée²⁰ (avec les personnes d'origine autre européenne). Si nous analysons la durée d'occupation, nous retrouvons le même schéma²¹. Les personnes d'origine belge sont les mieux représentées parmi les personnes qui ont travaillé plus de 8 ans sur une période de

10 ans et les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient sont les moins représentées (à l'exception des personnes d'origine nord-américaine, mais pour elles une partie des personnes en emploi n'est pas reprise dans les chiffres). La majorité des femmes de toutes les origines (sauf les Belges d'origine et celles qui sont originaires de l'UE-14 après 2010) occupent un emploi pendant 4 ans ou moins.

Tableau 3 : Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2012 selon leur statut d'activité en 2014, par origine

	Emploi	Chômage	Inactivité
TOTAL*	91,1 %	2,8 %	6,0 %
Belge	93,0 %	2,1 %	4,9 %
UE-14	88,8 %	4,2 %	7,0 %
UE-13	87,1 %	3,8 %	9,1 %
Candidat UE	82,7 %	8,3 %	9,0 %
Autre Européen	83,1 %	8,5 %	8,4 %
Maghrébin	83,9 %	8,5 %	7,6 %
Autre Africain	80,7 %	10,0 %	9,3 %
Proche/Moyen-Orient	81,9 %	9,0 %	9,1 %
Océanien/Extrême-Orient	88,2 %	3,9 %	7,9 %
Autre Asiatique	85,4 %	5,3 %	9,3 %
Nord-Américain	88,6 %	3,1 %	8,3 %
Sud/Centre-Américain	83,7 %	6,7 %	9,6 %

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 4 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2012 selon leur statut d'activité en 2014, par origine

	Emploi	Chômage	Inactivité
TOTAL*	26,4 %	51,8 %	21,8 %
Belge	28,9 %	49,3 %	21,8 %
UE-14	26,4 %	51,1 %	22,5 %
UE-13	28,1 %	50,9 %	21,0 %
Candidat UE	26,6 %	48,6 %	24,8 %
Autre Européen	26,8 %	54,1 %	19,1 %
Maghrébin	22,8 %	54,6 %	22,6 %
Autre Africain	26,2 %	55,0 %	18,8 %
Proche/Moyen-Orient	26,1 %	54,3 %	19,5 %
Océanien/Extrême-Orient	29,3 %	52,5 %	18,3 %
Autre Asiatique	31,8 %	51,0 %	17,3 %
Nord-Américain	26,1 %	50,6 %	23,3 %
Sud/Centre-Américain	31,9 %	49,6 %	18,5 %

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

¹⁹ Voir annexes.

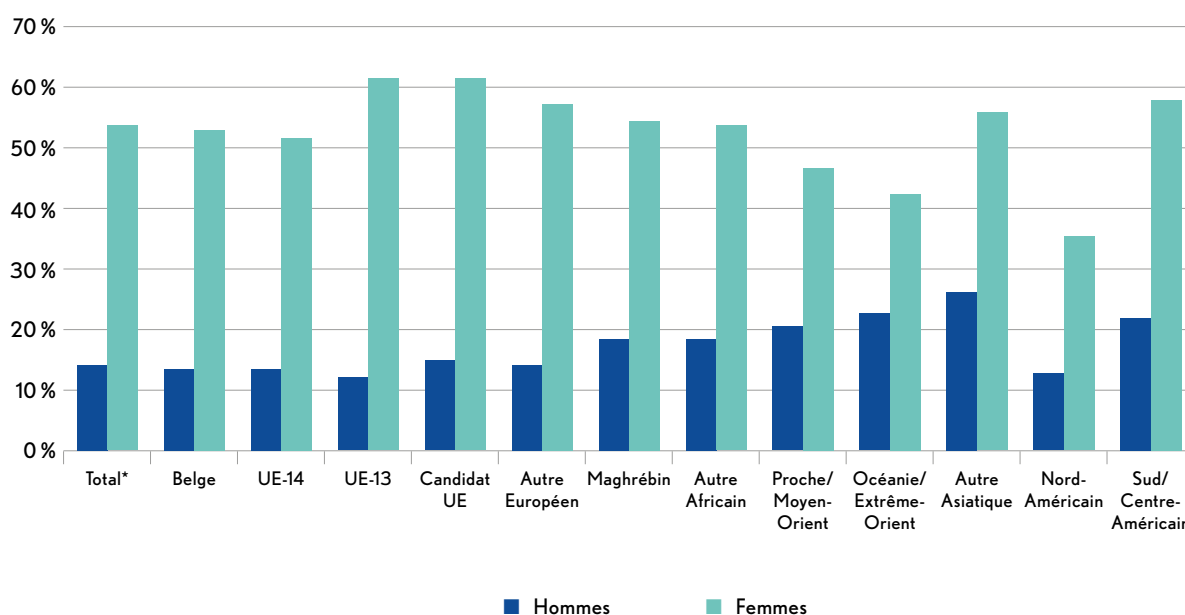
²⁰ Voir annexes.

²¹ Pour les 30-64 ans. Pour la description complète de la méthodologie, voir chapitre 2.8 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

Tout comme en 2015, on a également analysé dans quelle mesure les personnes d'origine étrangère travaillaient à temps partiel ou à temps plein. Dans ce domaine, peu de changements marquants ont été observés ces dernières années²². Le nombre d'emplois à temps plein a continué à décroître entre 2012 et 2014, mais les proportions de travailleurs à temps plein et à temps partiel sont restées quasiment stables. Toutefois, cette baisse du nombre d'emplois à

temps plein est exclusivement attribuable aux personnes d'origine belge, cette tendance étant par ailleurs la plus prononcée chez les plus âgés (55-64 ans). Les femmes travaillent toujours nettement plus souvent à temps partiel que les hommes, ce qui est valable pour toutes les origines. Nous examinerons cet écart entre les sexes de façon plus approfondie dans la section consacrée aux types de ménages²³.

Graphique 21 : Proportion des salariés de 18 à 64 ans à temps partiel par sexe selon l'origine (2014)



*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tout comme dans le précédent rapport, afin d'analyser la répartition des travailleurs selon leur **secteur d'activité (NACE)**, nous allons passer en revue les codes détaillés qui identifient 86 secteurs différents²⁴. Durant toute la période

2011-2014, 12 secteurs NACE ont occupé plus de 100.000 travailleurs chacun. Nous les présentons par ordre décroissant dans le tableau ci-après.

²² Voir chapitre 2.6 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

²³ Voir plus loin.

²⁴ « NACE » signifie « Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne ». Pour la liste reprenant la dénomination complète de tous les secteurs, voir : http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/bce/codes_nacebel.jsp.

Tableau 5 : Secteurs comptant le plus grand nombre de travailleurs en Belgique en 2014

O84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
P85	Enseignement
G47	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
Q86	Activités pour la santé humaine
G46	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
F43	Travaux de construction spécialisés
I56	Restauration
N78	Activités liées à l'emploi
Q88	Action sociale sans hébergement
H49	Transports terrestres et transport par conduites
N81	Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysage
Q87	Activités médico-sociales et sociales avec hébergement

Source : *Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS*

Les sept premiers secteurs de la liste ci-dessus se sont maintenus dans le même ordre entre 2011 et 2014. Dans les cinq derniers, de petits glissements ont été constatés. Le secteur de l'administration publique (O84) est resté le plus important en Belgique avec un effectif de 481.000 personnes en 2014. Il s'agit également, dans chaque région d'occupation, du secteur comptant le plus de salariés. Si l'on ventile les chiffres par genre, cette affirmation n'est plus tout à fait exacte. Les hommes sont toujours employés principalement dans les administrations publiques. En ce qui concerne les femmes, les chiffres de ce secteur sont très proches de ceux de l'enseignement (P85). En 2014, l'enseignement était même le secteur le plus important pour les femmes. Cette tendance est, il est vrai, uniquement attribuable à la répartition des salariés flamands (voir tableau 7). En ce qui concerne les indépendants, le groupe le plus important est actif dans le commerce de détail (G47) et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. Les secteurs qui, en 2014, occupaient

davantage de femmes que d'hommes sont restés les mêmes par rapport au rapport précédent (à l'exception du secteur N79)²⁵. Toutefois, pour cinq origines, la répartition par sexe est quasi identique. Ainsi, les personnes originaires d'un autre pays africain, indépendamment du sexe, travaillent en majorité dans l'administration publique (O84), celles originaires de l'UE-14 et du Proche/Moyen-Orient travaillent dans une plus large mesure dans le commerce de détail (G47), les hommes et femmes d'origine nord-américaine sont, proportionnellement, plus présents dans l'enseignement (P85) et les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient sont surtout employées dans la restauration (I56). Concernant les autres origines, nous retrouvons, en 2014, les hommes et les femmes dans des secteurs quelque peu différents. Les secteurs les plus représentés (ceux dans lesquels on trouve la proportion la plus importante de travailleurs) par sexe et par origine divergent peu par rapport au rapport précédent²⁶.

25 En 2014, il s'agit des secteurs C12 (Tabac), C14 (Habillage), G47 (Commerce de détail), I55 (Hébergement), J58 (Édition), K65 et K66 (Assurances/fonds de pension), M69 (Comptables), M75 (Vétérinaires), N81 (Services relatifs aux bâtiments), N82 (Services administratifs), O84 (Administration publique), P85 (Enseignement), Q86-87-88 (Santé humaine et action sociale), R91 (Bibliothèques/archives/musées), S94 (Associations), S96 (Services personnels), T97 (Personnel domestique), U99 (Organisations extraterritoriales). Pour les chiffres plus anciens, voir chapitre 2.3, tableau 6, du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

26 Voir chapitre 2.3, tableau 8, du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

Tableau 6 : Secteurs les plus représentés en 2014 par sexe et origine

	Hommes	Femmes
Belge	O84 (Administration publique)	P85 (Enseignement)
UE-14	G47 (Commerce de détail)	G47 (Commerce de détail)
UE-13	F41 (Construction)	N81 (Services de maintenances)
Candidat UE	F43 (Construction spécialisée)	N81 (Services de maintenances)
Autre Européen	F43 (Construction spécialisée)	N81 (Services de maintenances)
Maghrébin	H49 (Transport)	N81 (Maintenance) et O84 (Public)
Autre Africain	O84 (Administration publique)	O84 (Administration publique)
Proche/Moyen-Orient	G47 (Commerce de détail)	G47 (Commerce de détail)
Océanien/Extrême-Orient	I56 (Restauration)	I56 (Restauration)
Autre Asiatique	I56 (Restauration)	N81 (Services de maintenances)
Nord-Américain	P85 (Enseignement)	P85 (Enseignement)
Sud/Centre-Américain	F43 (Construction spécialisée)	N81 (Services de maintenances)

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La répartition des personnes d'origine belge dans les divers secteurs se rapproche fortement de celle du total, ce qui est logique puisqu'elles représentent le groupe le plus nombreux. Mais, comme les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, elles sont sous-représentées dans le secteur des organisations extraterritoriales (U99).

La répartition des travailleurs salariés par origine entre les régions est restée en grande partie la même qu'en 2012²⁷. Il n'y a qu'en Flandre que l'on constate quelques glissements entre les secteurs. Concernant les personnes d'origine belge, on constate qu'en Flandre, l'enseignement (P85) est devenu en 2014 le secteur le plus important, supplantant ainsi l'administration publique (O84). En ce qui concerne les personnes originaires de l'UE-14 qui travaillent en Flandre, le commerce de détail (G47) reprend la première place, devant le commerce de gros (G46). Les personnes d'origine maghrébine occupées en Flandre, après un recul en 2012-2013, sont de nouveau plus présentes dans le secteur N78 (Activités liées à l'emploi), qui reste malgré cela, de justesse, moins important que le secteur N81 (Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysager). Pour les personnes d'origine autre européenne, plusieurs petites modifications sont aussi intervenues ces dernières années dans le classement des trois secteurs les mieux

représentés. Malgré cela, le top 3 est toujours composé des secteurs de l'entretien (N81), du personnel (N78) et de l'administration publique (O84).

En ce qui concerne les travailleurs indépendants, le secteur G47 (Commerce de détail) reste le plus important et le seul qui regroupe plus de 100.000 personnes. Il s'agit également du secteur le plus important dans le cas des indépendants d'origine belge, UE-14, maghrébine, du Proche/Moyen-Orient et autre asiatique. Par contre, les indépendants d'origine autre européenne travaillent essentiellement dans la restauration (I56), tout comme les personnes originaires de pays candidats à l'UE et d'Océanie/Extrême-Orient. Les travailleurs indépendants originaires de l'UE-13 et d'Amérique Centrale et du Sud sont à nouveau surreprésentés dans le secteur de la construction (F41), les personnes d'origine autre africaine dans les soins de santé (Q86) et les personnes d'origine nord-américaine dans la publicité (M73). Concernant les personnes originaires de l'UE-13, le secteur de la construction n'est fortement représenté que si l'on ne prend que les hommes en compte (les femmes se retrouvent plutôt dans les services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysager (N81)). Les hommes originaires d'un pays de l'UE-13 sont également nettement plus souvent indépendants que les hommes d'autres origines.

27 Voir chapitre 2.3, tableau 10, du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

Tableau 7 : Secteurs les plus représentés en 2014 pour les travailleurs salariés (par région) et indépendants par origine

	Salariés			Indépendants
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	
Belge	O84	P85	O84	G47
UE-14	O84	G47	O84	G47
UE-13	N81	N81	O84	F41
Candidat UE	N81	N81	G47	I56
Autre Européen	O84	N81	O84	I56
Maghrébin	O84	N81	O84	G47
Autre Africain	O84	N78	O84	Q86
Proche/Moyen-Orient	O84	O84	O84	G47
Océanien/Extrême-Orient	I56	I56	I56	I56
Autre Asiatique	I56	I56	I56	G47
Nord-Américain	P85	P85	P85	M73
Sud/Centre-Américain	N81	N81	N81	F41

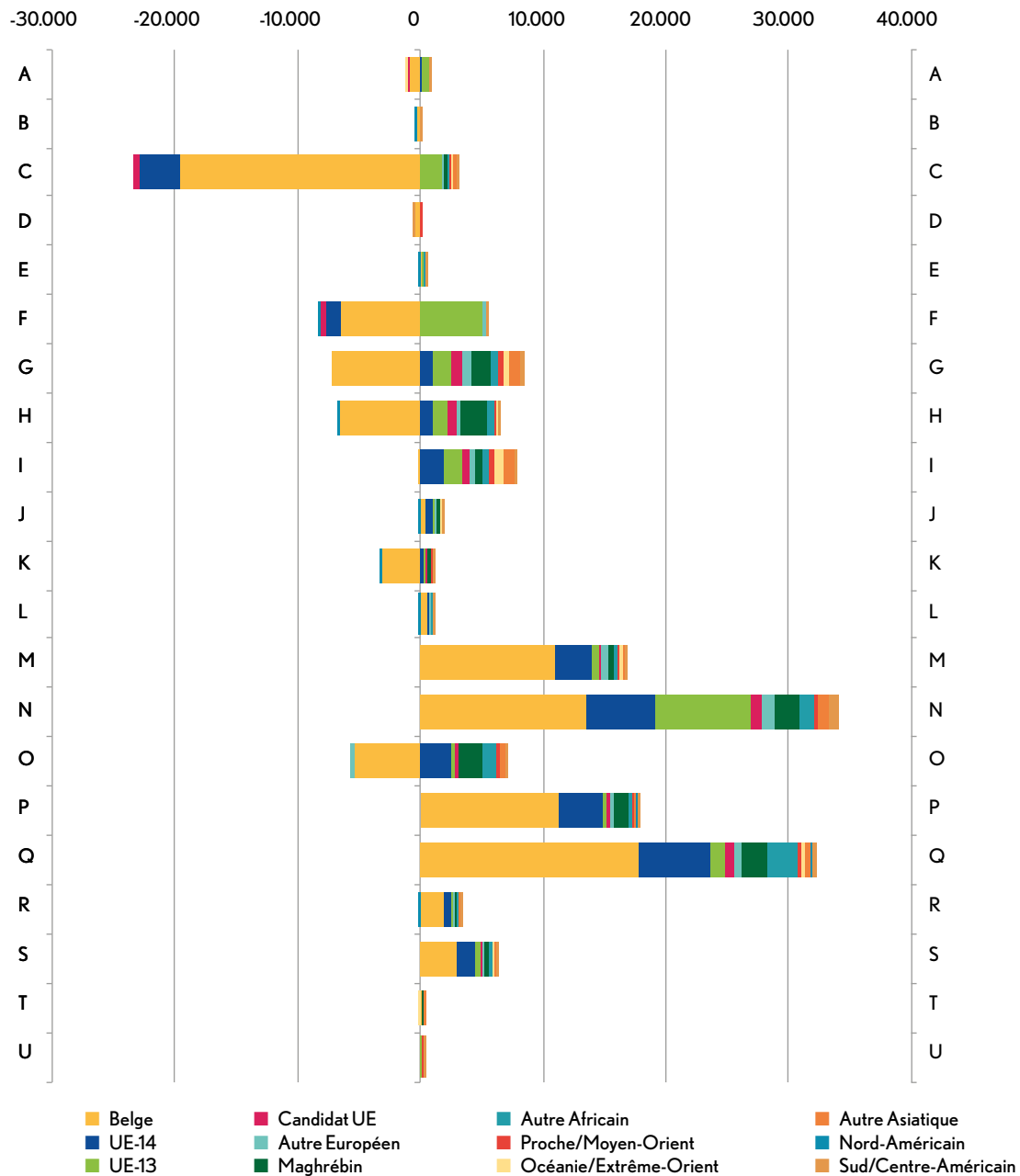
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'emploi dans les différents secteurs ne reste naturellement pas statique au cours du temps. C'est pourquoi il convient d'examiner comment les diverses origines sont touchées par les évolutions de l'emploi dans chaque secteur (voir graphique 22). On constate qu'entre 2011 et 2014, l'emploi dans l'industrie (C) a continué à se contracter²⁸. Ce sont surtout les personnes d'origine belge et UE-14 qui perdent des emplois. Dans la construction (F), le commerce (G) et le secteur des transports (H), secteurs avec

des niveaux de salaire plutôt faibles, comme nous le verrons ci-dessous, on a également noté une disparition de travailleurs d'origine belge. Au bout du compte, ces secteurs ne perdent pas leur effectif car, dans le même temps, le nombre de travailleurs d'autres origines y a augmenté. Dans la construction (F), ils étaient presque exclusivement originaires de l'UE-13. Nous examinerons ces évolutions sectorielles de façon plus approfondie dans la section consacrée au niveau de formation.

²⁸ Pour l'évolution entre 2008 et 2012, voir chapitre 6.B du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

Graphique 22 : Évolution nette de l'emploi (2011-2014) selon le secteur et l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La répartition des différentes origines entre les secteurs est étroitement liée à leur répartition dans les niveaux de salaire, étant donné qu'il existe de grandes différences de salaire journalier par secteur. Les origines surreprésentées dans les niveaux salariaux les plus bas comme, par exemple, les personnes d'origine autre asiatique, UE-13, du Proche/Moyen-Orient et autre africaine sont employées, dans une importante mesure, dans les secteurs N81 (Services rela-

tifs aux bâtiments), I56 (Restauration) et G47 (Commerce de détail). Ces trois secteurs présentent des proportions élevées à très élevées de bas salaires (87,5 % pour le secteur N81, 73,2 % pour le secteur I56 et 64,1 % pour le secteur G47). Les secteurs dont les Belges d'origine ont disparu entre 2011 et 2014 (C, F, G et H), sont également – mis à part l'industrie – des secteurs comportant une proportion importante de bas salaires.

Tableau 8 : Secteurs présentant la part la plus élevée de bas salaires, 2014

NACE	Proportion salaires bas
A03 Pêche et aquaculture	88,80 %
S96 Autres services personnels	87,69 %
N81 Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysage	87,50 %
T97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	78,66 %
A01 Culture et production animale, chasse et services annexes	77,00 %
I56 Restauration	73,20 %

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 9 : Secteurs présentant la part la plus élevée de hauts salaires, 2014

NACE	Proportion salaires élevés
C19 Cokéfaction et raffinage	98,59 %
C21 Industrie pharmaceutique	72,87 %
C20 Industrie chimique	72,59 %
D35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	70,54 %
K64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	74,01 %

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Vu l'existence d'importantes similitudes avec la répartition NACE, l'analyse des salariés sur la base des données relatives aux **commissions paritaires** desquelles ils ressortent est moins détaillée que la précédente²⁹. Il est frappant de constater qu'il existe de grandes différences de

répartition par origine entre les commissions paritaires. Dans certaines commissions, on trouve des proportions relativement plus importantes de salariés d'origine belge et, par conséquent, une présence nettement plus ténue de personnes d'origine étrangère.

²⁹ La règle générale veut que les commissions paritaires dont le nombre débute par le chiffre 1 concernent les ouvriers, celles qui commencent par le chiffre 2, les employés et celles qui débutent par le chiffre 3 concernent tant les ouvriers que les employés. Pour les fonctionnaires, une catégorie 999 a été créée. Il ne s'agit donc pas d'une commission paritaire. La liste détaillée des commissions peut être consultée ici : [https://socialsecurity.be/portail/glossaires/DRSFAT2.nsf/d548da6f707c7e4cc125686a00590d13/daff3a68f207bb13c1257f15003049a9/\\$FILE/AN2016-1-FR26.pdf](https://socialsecurity.be/portail/glossaires/DRSFAT2.nsf/d548da6f707c7e4cc125686a00590d13/daff3a68f207bb13c1257f15003049a9/$FILE/AN2016-1-FR26.pdf).

Tableau 10 : Commissions paritaires dans lesquelles les origines étrangères sont sous- et surreprésentées, 2014

Commissions paritaires avec les proportions les plus élevées des personnes d'origine belge	
1	Employés de l'industrie textile et de la bonneterie (214)
2	Intermédiation en services bancaires et d'investissement (341)
3	Employés occupés chez les notaires (216)
4	Conseil national du travail (300)
5	Employés de l'industrie alimentaire (220)

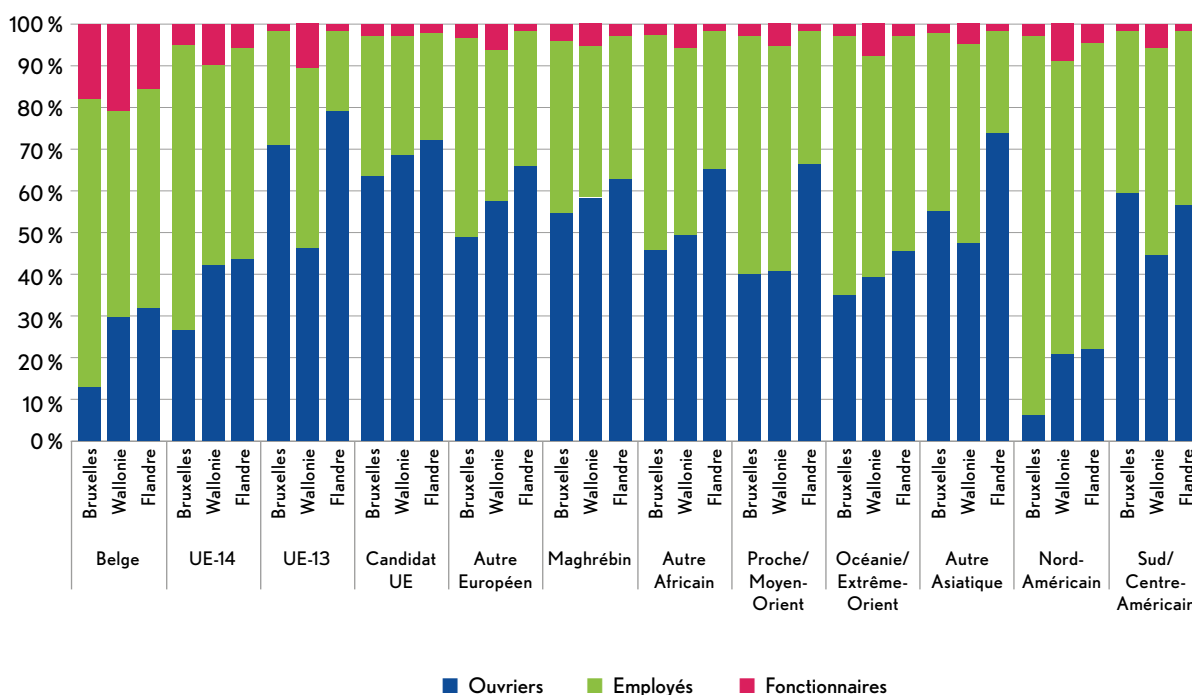
Commissions paritaires avec les proportions les plus élevées des personnes d'origine non-belge	
1	Nettoyage (121)
2	Industrie hôtelière (302)
3	Travail intérimaire et entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité (322)
4	Entreprises horticoles (145)
5	Coiffure et soins de beauté (314)

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les données sur l'emploi salarié par **classe de contrat** (ouvrier, employé ou fonctionnaire) sont restées relativement stables entre 2008 et 2014. C'est la raison pour laquelle nous n'aborderons ici que les éléments les plus notables pour le dernier trimestre de 2014. Tout d'abord, nous constatons que les salariés d'origine belge sont moins souvent occupés sous un contrat de travail d'ouvrier que les autres origines. Seules les personnes d'origine nord-américaine affichent une proportion d'ouvriers encore plus faible. Le pourcentage le plus faible est atteint en Région de Bruxelles-Capitale, où la part des ouvriers d'origine belge n'est que de 13,2 % (contre environ 30 % dans les deux autres régions). Qui plus est, nous constatons pour toutes les origines, sauf les personnes originaires d'Amérique du Sud/Centrale, les proportions les plus élevées

d'ouvriers en Flandre. Les personnes originaires de l'UE-13 présentent les proportions d'ouvriers les plus élevées par rapport aux autres origines à Bruxelles et en Flandre, alors qu'en Wallonie, cette position est occupée par les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE. Ces personnes sont dès lors proportionnellement moins nombreuses dans le statut d'employé. Ensuite, les personnes d'origine belge présentent la plus forte proportion de fonctionnaires parmi toutes les origines. En Wallonie, la part des fonctionnaires pour toutes les origines est un peu plus élevée que dans les autres régions. Enfin, les femmes de toutes origines travaillent moins souvent sous statut ouvrier que les hommes. Chez les personnes originaires d'Amérique du Sud/Centrale et d'un autre pays d'Asie, on ne constate toutefois quasiment pas de différence.

Graphique 23 : Proportion de salariés par origine selon la classe de contrat et la région d'habitation, 2014³⁰



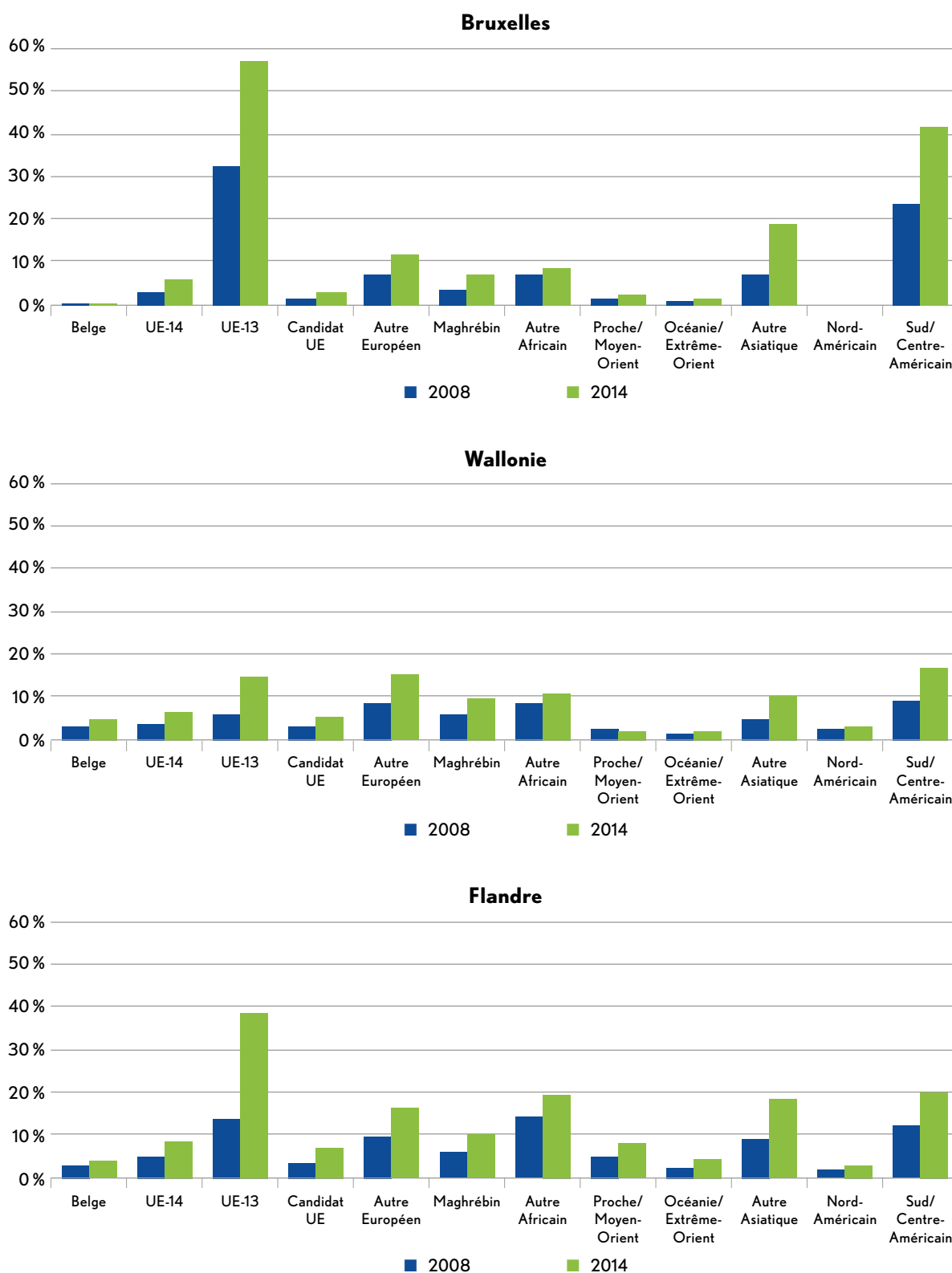
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Entre 2012 et 2014, l'emploi dans le secteur des **titres-services** a continué à gagner en popularité, et ce, dans toutes les régions. Ce type d'emploi demeure une réalité presque exclusivement féminine : les hommes ne représentent que 2,3 % de cette forme d'emploi. Lorsqu'on examine l'emploi titres-services selon les catégories d'âge, on constate une stagnation des personnes entre 20 et 29 ans. La croissance du système est donc exclusivement due aux personnes de plus de 30 ans. Si on examine ce type d'emploi par origine, on constate que la proportion des personnes d'origine belge a diminué. Leur nombre

absolu a néanmoins crû, mais moins fortement que celui des autres origines. Ce sont les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 qui ont connu la croissance la plus spectaculaire ; ainsi, en 2014, plus de 40 % des salariées originaires de l'UE-13 travaillaient dans le régime des titres-services. A Bruxelles, cette proportion avoisine même les 60 %. De même, chez les femmes originaires d'Amérique du Sud/Centrale, le secteur des titres-services représente une part substantielle de l'emploi (28,4 % des salariées, et même plus de 40 % à Bruxelles).

³⁰ Les données relatives au type de contrat (CLATRA) concernent, pour chaque année, le dernier trimestre pour lequel une position CLATRA est connue.

Graphique 24 : Proportion de salariées de 20 à 64 ans dans le système des titres-services par rapport au nombre total de salariés par origine et région (2008-2014)³¹



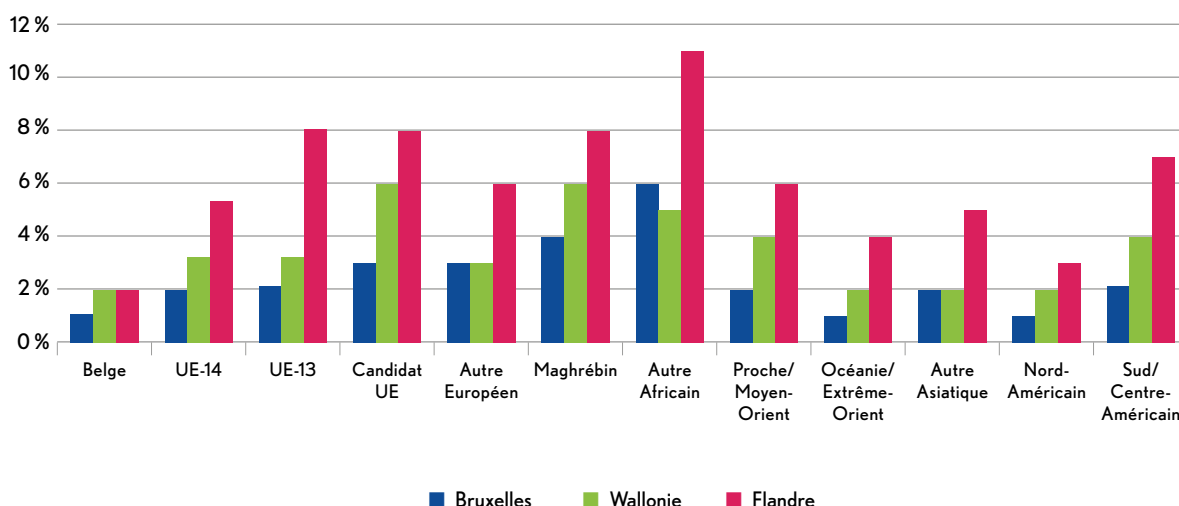
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

³¹ Situation au 3^{ème} trimestre de l'année.

Contrairement aux titres-services, les proportions de salariés **intérimaires** selon l'origine sont restées relativement stables durant la période 2008-2014. Dans le régime du travail intérimaire, les salariés d'origine belge sont également sous-représentés par rapport aux autres origines durant la période 2008-2014. Cela confirme l'image d'un marché du travail à deux vitesses, où l'on retrouve plus fréquemment des Belges d'origine dans les emplois sous contrat stable et les personnes d'origine étrangère dans des emplois précaires ou temporaires. Les travailleurs d'origine autre africaine présentent

le taux d'intérimaires le plus élevé (7%), suivis par les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb. En Flandre, cette proportion est également très élevée pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 et d'Amérique du Sud/Centrale. A Bruxelles, les pourcentages d'intérimaires sont généralement plus faibles que dans les autres régions, sauf pour les personnes d'origine autre africaine, qui effectuent plus souvent du travail intérimaire à Bruxelles qu'en Wallonie (mais nettement moins souvent qu'en Flandre).

Graphique 25 : Proportion de salariés intérimaires par origine et région (3^{ème} trimestre 2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

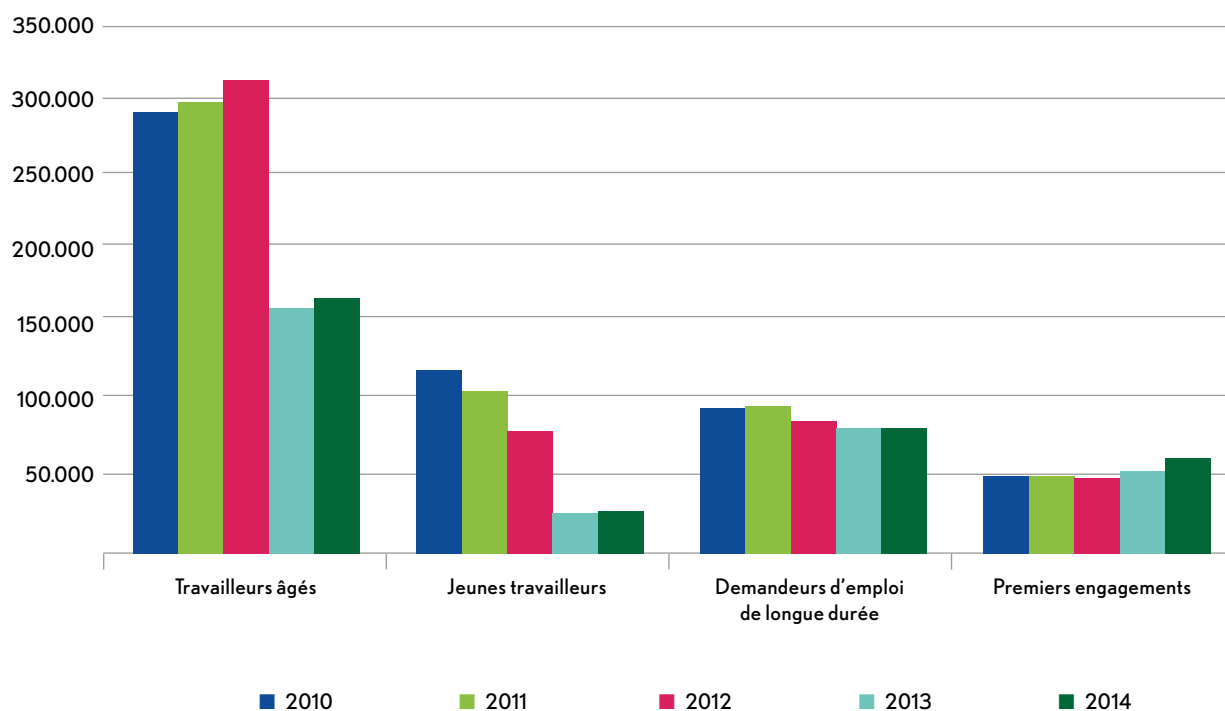
Grâce au fait que, pour cette édition du Monitoring, des données ont été rendues disponibles pour un plus grand groupe de la population active, il nous est possible de fournir une image plus précise de la composition du groupe des bénéficiaires de réductions de cotisations sociales (ONSS et ONSSAPL). Il existe une grande diversité de catégories de réductions, au sujet desquelles des informations sont disponibles

sur le site internet de l'ONSS³². Pour la lisibilité de l'analyse, nous avons limité cette dernière à quatre groupes cibles: les travailleurs âgés, les jeunes travailleurs, les chômeurs de longue durée et les premiers engagements³³. Le graphique ci-dessous donne un ordre de grandeur de chacune de ces catégories de réductions de cotisations sociales et de l'évolution entre 2010 et 2014.

³² https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupeproductions/structuralreduction.html.

³³ Les graphiques tentent de lier les mesures à leur groupe cible de manière aussi précise que possible. Ce n'est pas toujours évident au vu des modifications de la législation, le lecteur doit donc toujours tenir compte d'une certaine marge d'erreur dans les nombres absolus.

Graphique 26 : Nombre de bénéficiaires de réductions de cotisations sociales ONSS-ONSSAPL, pour 4 types de réductions, 2010-2014



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La réduction 'travailleurs âgés' reste la plus utilisée en 2014, même si on constate une importante diminution depuis 2012, suite aux modifications de la législation. Le même constat se vérifie pour les réductions pour les jeunes travailleurs, alors que les nombres pour les chômeurs de longue durée et les premiers engagements restent globalement stables. Pour l'interprétation de ces données, il est important de tenir compte du fait que la réglementation sur les réductions de cotisations est sujette à de très fréquentes modifications, que l'on peut consulter sur le site internet de l'ONSS.

Le présent rapport s'intéresse surtout aux différences entre les origines. Les évolutions générales du graphique ci-dessus ne s'appliquent pas pour toutes les origines. De plus, toutes les origines ne recourent pas de la même manière aux systèmes existants. On constate par exemple que les personnes originaires de l'UE-13 utilisent dans une mesure relativement plus importante les réductions pour les travailleurs âgés et que la proportion de travailleurs âgés qui en fait usage

dans cette origine a même progressé entre 2010 et 2014, alors que la proportion de Belges d'origine a connu une diminution après 2012 (même si cette diminution est plus limitée que ce que les chiffres absolus du graphique ci-dessus ne le laissent supposer). Nous constatons également des proportions élevées pour les personnes originaires d'un autre pays asiatique et d'Amérique du Sud/Centrale, alors que les personnes originaires de pays candidats à l'UE et du Proche/Moyen-Orient sont sous-représentées.

En ce qui concerne les réductions pour les 'jeunes travailleurs', l'évolution – avec, d'année en année, des nombres de bénéficiaires moins importants – reste quasiment identique pour toutes les origines. Les proportions ne sont toutefois pas similaires pour toutes les origines. En 2014, les pourcentages les plus faibles se rencontraient chez les jeunes originaires d'un autre pays africain, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Nord, bien que les différences soient assez limitées.

Dans le cas des réductions pour les 'chômeurs de longue durée', nous constatons, pour presque toutes les origines, une baisse du nombre de bénéficiaires. Ce sont les personnes d'origine autre européenne qui ont connu la plus forte diminution entre 2010 et 2014, mais ces personnes représentent toujours la deuxième catégorie la plus importante, derrière les personnes d'origine autre asiatique. A l'inverse, les chômeurs de longue durée d'origine maghrébine ne bénéficient que très rarement de cette réduction ONSS.

Pour ce qui concerne les 'premiers engagements' *in fine*, nous y constatons les plus fortes variations dans les proportions par origine. On note des différences significatives dans la manière dont les personnes des différentes origines entrent en ligne de compte pour un premier engagement. Toutes les origines ont vu une légère augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2013 et 2014, en raison de l'extension de cette réduction groupe cible à compter du premier trimestre 2014. Mais le retard des personnes d'origine autre africaine et nord-américaine sur les autres origines demeure très marqué; de même, les personnes originaires d'un autre pays européen, du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient bénéficient aussi très peu de cette mesure³⁴.

³⁴ Ce sont ces mêmes origines qui ont le plus de difficultés à acquérir une expérience de travail suite à leur inscription en stage d'insertion professionnel, comme nous le constaterons dans le chapitre 3.

Graphique 27 : Proportions de bénéficiaires pour 4 types de réductions de cotisations sociales de l'ONSS et l'ONSSAPL, par origine (2010-2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

2. NIVEAU DE QUALIFICATION

Dans la présente édition du Monitoring, nous disposons, pour la première fois, de données relatives au niveau de qualification concernant une fraction suffisamment importante de la population. Par conséquent, dans ce chapitre consacré à l'emploi, au chômage et à l'inactivité, nous analyserons plus en détail la corrélation entre niveau de diplôme et position sur le marché du travail et ce, pour les différentes origines. Comme mentionné dans le chapitre 1, le lecteur est invité à noter qu'il subsiste une proportion non négligeable de personnes pour lesquelles le niveau de qualification est inconnu.

Quelle que soit l'origine, les personnes hautement qualifiées connaissent un taux d'emploi en hausse constante et des taux de chômage et d'inactivité en baisse. De façon analogue, quel que soit le niveau de diplôme, le taux d'emploi des Belges d'origine est plus élevé que celui des personnes d'autres origines. En outre, le taux de chômage/d'inactivité des Belges d'origine est le plus faible.

Entre 2008 et 2014, le taux d'emploi des personnes hautement qualifiées s'est accru pour toutes les origines. La hausse la plus forte a été constatée pour les personnes d'origine autre européenne hautement qualifiées (+ 8,6 points de pourcentage) et la plus limitée pour les personnes hautement qualifiées originaires d'un pays de l'UE-13 (+ 3 points de pourcentage). En 2014, les personnes hautement qualifiées originaires du Proche/Moyen-Orient connaissent le taux d'emploi le plus faible comparé aux autres personnes hautement qualifiées (55,4 % contre 81,4 % au total).

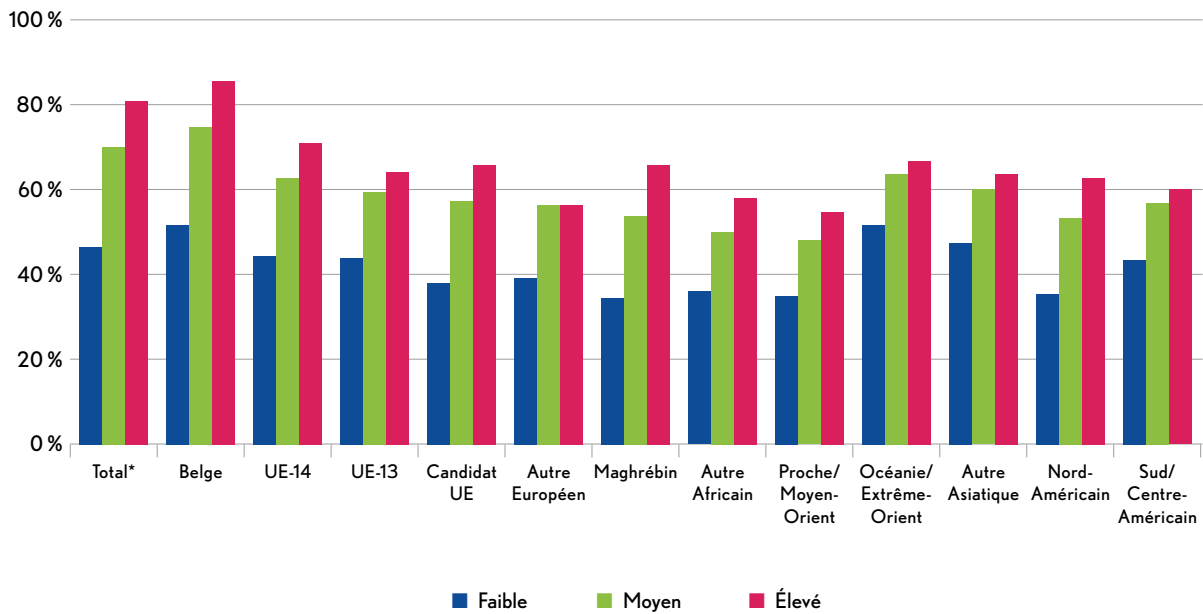
Par contre, le taux d'emploi des personnes faiblement qualifiées a diminué pour toutes les origines sauf pour les personnes d'origine autre européenne (chez qui on a observé une légère augmentation d'1,8 point de pourcentage). La baisse la plus notable a été observée pour les personnes faiblement qualifiées d'origine belge (- 8,5 points de pourcentage). Le taux d'emploi

le plus bas pour ce niveau de qualification en 2014 a été constaté pour les personnes d'origine maghrébine (34,8 %). Toutefois, le taux total de chômage des peu qualifiés a moins augmenté entre 2008 et 2014 que celui des hautement qualifiés, de sorte que la proportion de personnes peu qualifiées parmi les chômeurs a baissé entre 2008 et 2014, sauf pour les personnes d'origine autre africaine et autre asiatique.

Enfin, les groupes dont le niveau de formation est moyen ont connu une croissance du taux d'emploi dans presque tous les cas (les personnes d'origine autre africaine en tête avec + 4,9 points de pourcentage). Un recul n'a été constaté que chez les Belges d'origine (- 3,3 points de pourcentage, la baisse la plus significative), les personnes originaires de l'UE-14, de l'UE-13 et du Proche/Moyen-Orient. Parmi les moyennement qualifiés, ce sont à nouveau les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient qui ont connu, en 2014, le taux d'emploi le plus faible (48,2 %).

L'écart en matière d'emploi entre les personnes d'origine belge et les autres origines augmente avec le niveau de qualification, pour toutes les origines sauf pour les personnes originaires du Maghreb. Dans ce dernier cas, c'est pour le groupe des personnes moyennement qualifiées que l'écart est le plus important. L'écart en matière d'emploi entre les différents niveaux de qualification est le plus prononcé pour les personnes d'origine belge. Dans ce cas, l'écart entre les personnes faiblement et hautement qualifiées s'élève à 34 points de pourcentage. L'écart entre le taux de chômage des personnes faiblement et hautement qualifiées est, relativement, le plus élevé chez les Belges d'origine : le taux de chômage des peu qualifiés est trois fois supérieur à celui des hautement qualifiés. Un faible niveau de qualification représente donc un handicap pour les personnes de toutes origines, y compris pour les personnes d'origine belge.

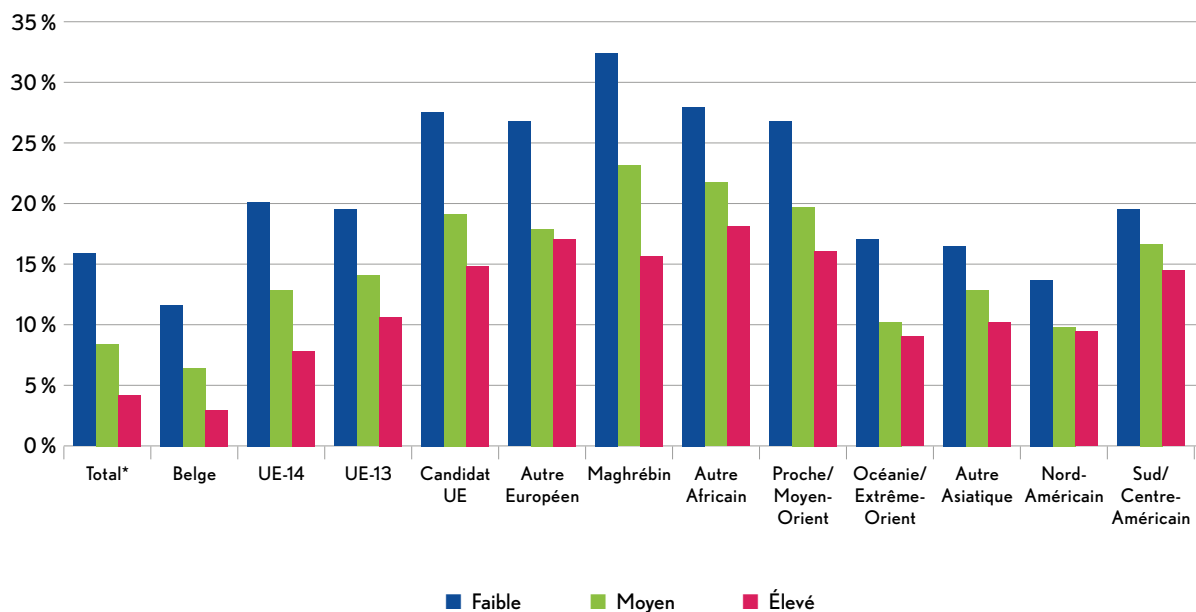
Graphique 28 : Taux d'emploi des 20 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification (2014)



*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 29 : Taux de chômage des 20 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification (2014)



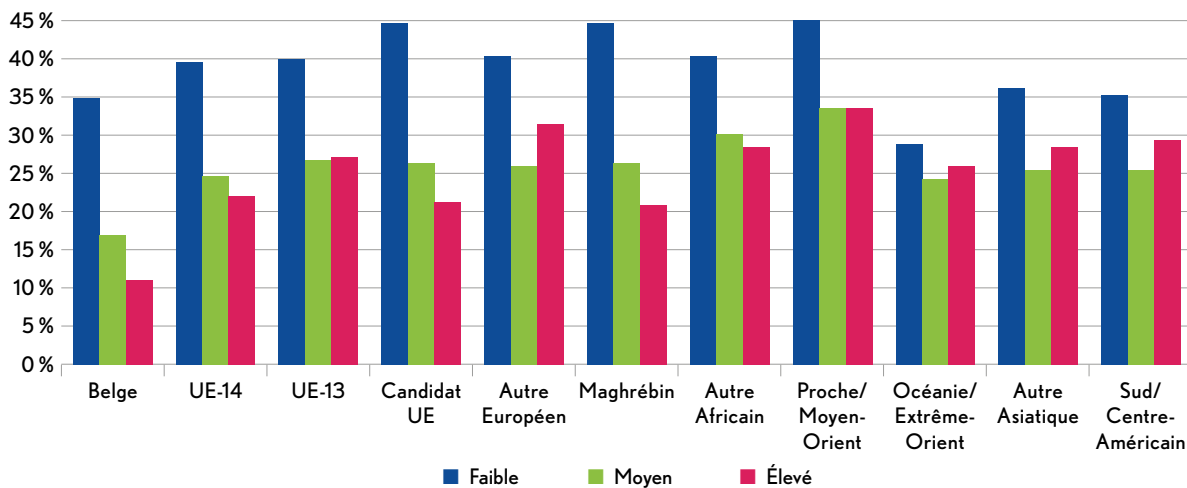
*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Entre 2008 et 2014, le **taux d'inactivité** des personnes tant hautement que faiblement qualifiées a diminué pour toutes les origines, sauf pour les personnes d'origine belge. Les personnes moyennement qualifiées d'origine belge ont également connu un taux d'inactivité plus élevé en 2014 qu'en 2008, alors que les personnes de toutes les autres origines présentaient un taux presque identique. On observe un certain nombre de différences notables entre les types d'inactivité par niveau de qualification. On constate ainsi que l'on retrouve plus souvent des

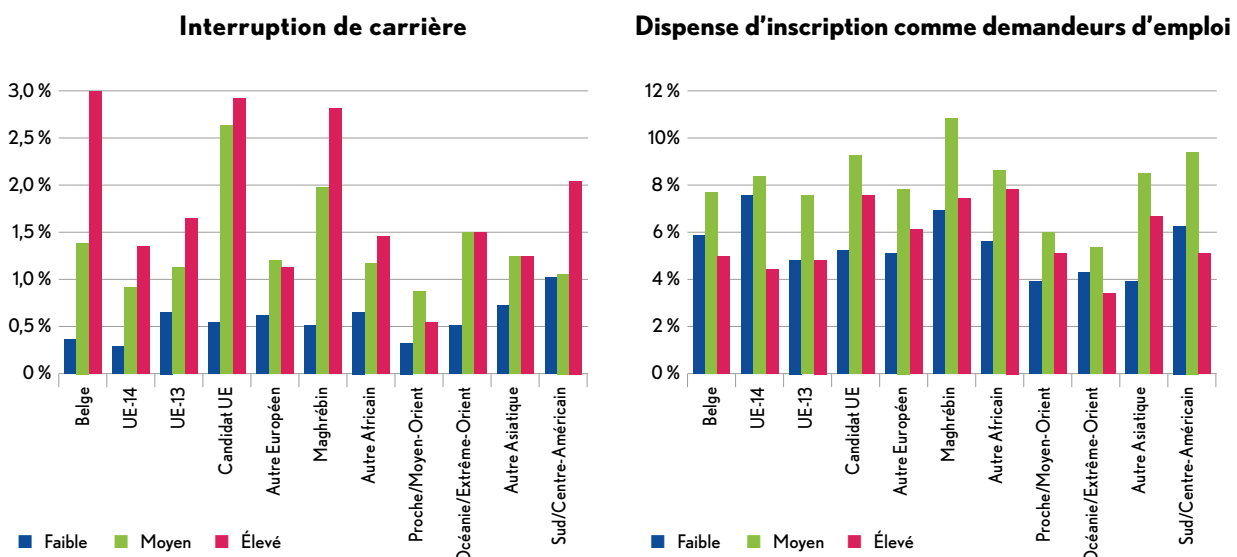
personnes hautement qualifiées sous le statut d'interruption de carrière, plus particulièrement les personnes d'origine belge, d'un pays candidat à l'UE et maghrébine. En outre, on retrouve une plus large proportion de hautement qualifiés de toutes origines sous la catégorie d'inactivité « autres ». En revanche, les personnes faiblement qualifiées recourent nettement plus souvent que les autres niveaux de diplôme à une allocation aux personnes handicapées, surtout les personnes faiblement qualifiées d'origine belge.

Graphique 30 : Taux d'inactivité des 25 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification (2014)

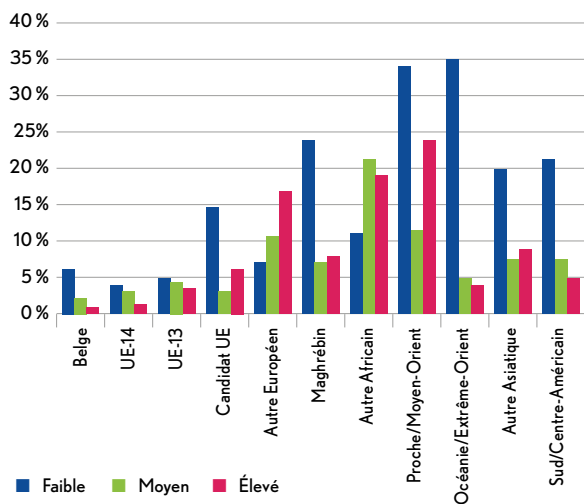


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

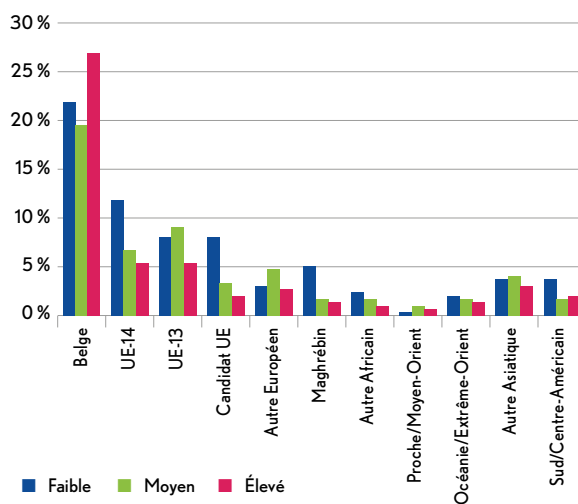
Graphique 31 : Inactifs de 25 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification en fonction du type d'inactivité (2014)



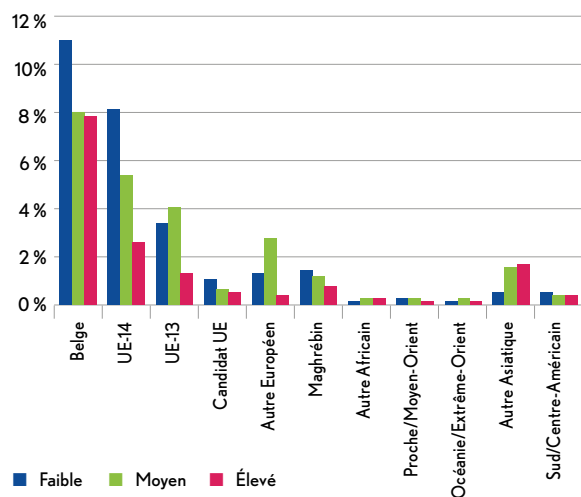
Revenu d'intégration



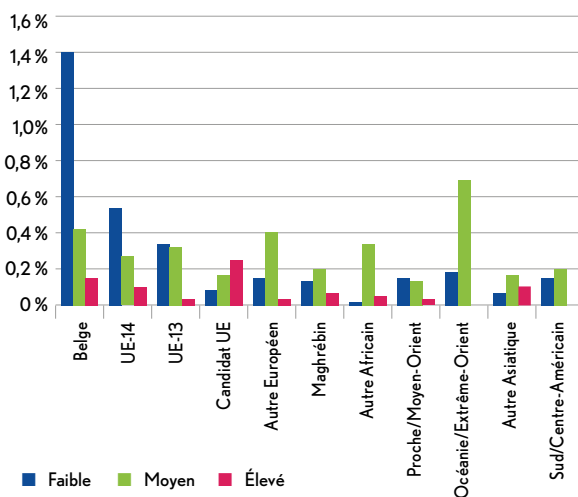
Pension



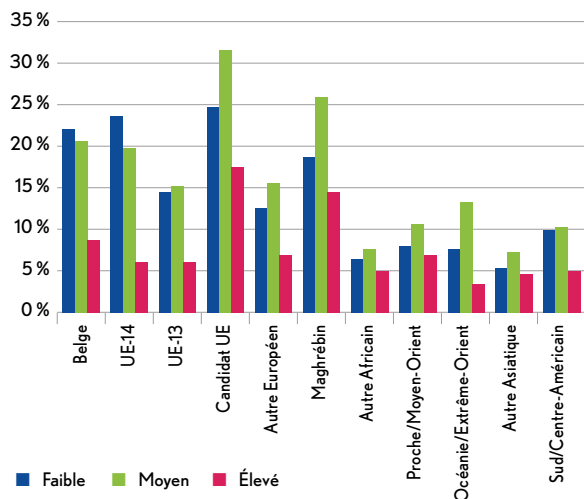
Prépension



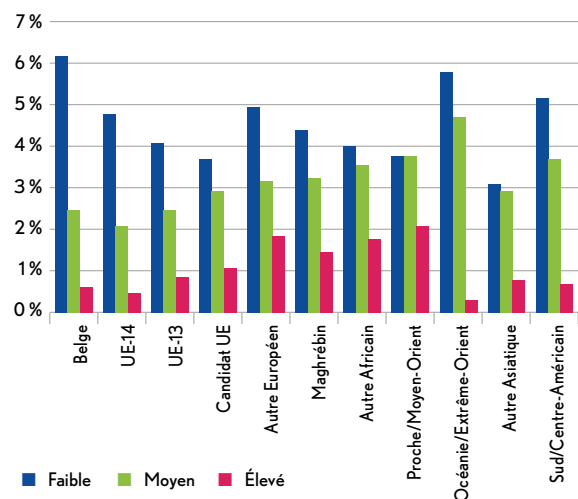
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales



Incapacité de travail



Allocation aux personnes handicapées



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'augmentation du taux d'emploi associé au niveau de qualification vaut indépendamment du **genre** pour toutes les origines, en 2014. À niveau de formation égal, le taux d'emploi des femmes reste cependant inférieur à celui des hommes. Il n'y a que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 et d'un autre pays d'Afrique que le taux d'emploi est assez semblable pour les hautement qualifiés. Pour les faiblement qualifiés originaires d'Amérique centrale et du Sud, le taux d'emploi des femmes est même légèrement supérieur à celui des hommes. Dans l'analyse des secteurs, ce dernier groupe est apparu surreprésenté dans le secteur des titres-services. L'écart en matière d'emploi entre hommes et femmes s'est malgré tout réduit entre 2008 et 2014, tous niveaux de formation confondus (sauf pour les personnes faiblement qualifiées originaires du Proche/Moyen-Orient et hautement qualifiées originaires d'Océanie/Extrême-Orient). De façon générale, plus le niveau de formation est élevé, plus l'écart en matière d'emploi entre hommes et femmes se réduit, sauf pour les personnes d'origine autre européenne, autre asiatique, Sud/Centre-Américaine et d'Océanie/Extrême-Orient. L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes d'origine UE-13 est resté stable, malgré l'augmentation de leur niveau de qualification. Dans le cas des hommes, le taux d'emploi des hautement qualifiés a augmenté et celui des faiblement qualifiés a baissé, chez toutes les origines sauf pour les personnes d'origine autre européenne. Entre 2008 et 2014, pour tous niveaux de qualification et toutes origines (sauf l'origine belge), le taux d'emploi des femmes a augmenté et leur taux de chômage a diminué.

Dans les trois **régions**, le taux d'emploi des personnes moyennement et hautement qualifiées est le plus élevé pour les Belges d'origine. C'est également le cas pour les peu qualifiés en Flandre. Toutefois, à Bruxelles et en Wallonie, ce sont les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient qui présentent le taux d'emploi le plus élevé parmi les peu qualifiés. À Bruxelles, le taux d'emploi est particulièrement faible pour les personnes peu qualifiées originaires d'autres pays africains et du Proche/Moyen-Orient (moins de 30 %). Avec 30,7 %, le taux d'emploi des personnes d'origine maghrébine à Bruxelles

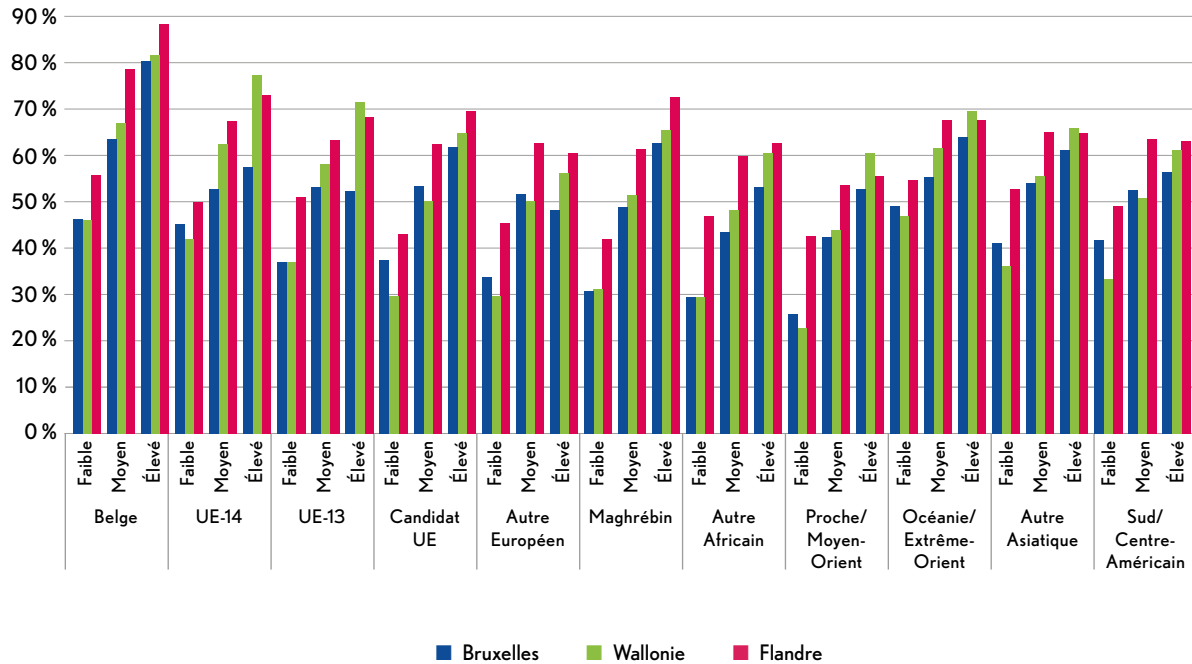
est à peine supérieur. Cependant, pour les hautement qualifiés bruxellois, ce sont les personnes d'origine maghrébine qui présentent les meilleurs résultats, avec celles originaires d'Océanie/Extrême-Orient. Le taux d'emploi des personnes hautement qualifiées originaires de pays de l'UE-14 à Bruxelles est à nouveau très faible par rapport au taux de ces mêmes personnes dans les autres régions. Cela s'explique par le fait qu'une large proportion de ces personnes travaille pour les institutions européennes et est par conséquent classée à tort dans la catégorie des inactifs. En Flandre, en ce qui concerne les personnes d'origine étrangère, les hautement qualifiés originaires de l'UE-14 et du Maghreb présentent les taux d'emploi les plus élevés, tandis que les peu qualifiés originaires du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient présentent des taux d'emploi particulièrement faibles. Pour terminer, en Wallonie, ce sont les peu qualifiés d'origine autre africaine et du Proche/Moyen-Orient qui présentent les taux d'emploi les plus faibles, alors que les hautement qualifiés originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-13 ont les taux d'emploi les plus élevés après les Belges d'origine.

Toutes origines confondues, c'est en Wallonie que l'écart en matière d'emploi entre les personnes faiblement et hautement qualifiées est le plus important. Dans les trois régions, cet écart est le plus prononcé pour les personnes d'origine belge et maghrébine. Entre 2008 et 2014, les taux d'emploi des personnes hautement qualifiées, toutes origines confondues, ont augmenté dans toutes les régions (à l'exception des personnes originaires de l'UE-13 et du Proche/Moyen-Orient à Bruxelles). Pour les années analysées, les évolutions sont moins univoques en ce qui concerne les personnes moyennement et faiblement qualifiées. Dans le cas des personnes d'origine belge, le taux d'emploi de ces groupes a quelque peu régressé dans les trois régions. Or, dans le même temps, on a observé plusieurs hausses importantes : à Bruxelles, pour les personnes hautement qualifiées originaires d'un pays candidat à l'UE ; en Wallonie, pour les personnes d'origine Sud/Centre-Américaine ; en Flandre, pour les personnes faiblement ou moyennement qualifiées d'origine autre européenne. Le taux d'emploi a diminué dans le cas

des peu qualifiés de toutes les autres origines à Bruxelles et en Wallonie, mais a augmenté pour les moyennement qualifiés de toutes les origines en Flandre (sauf pour les personnes d'origine

UE-13 et belge) et à Bruxelles (sauf pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays asiatique). Il faut donc tenir compte des différences régionales.

Graphique 32 : Taux d'emploi des 20 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification, par région (2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Lorsque nous croisons les différentes **classes d'âge** avec les niveaux de diplôme, l'image globale est que le taux d'emploi des jeunes (20-29 ans) et des plus âgés (55-64 ans) peu qualifiés est très bas pour toutes les origines et, en particulier, pour les jeunes originaires d'autres pays africains, du Proche/Moyen-Orient et du Maghreb ainsi que pour les personnes âgées originaires des pays candidats à l'UE et du Maghreb. Pour les jeunes et les plus âgés, le taux d'emploi croît clairement avec le niveau du diplôme. Pour le groupe intermédiaire (30-54 ans), le taux d'emploi est en revanche un peu plus élevé pour les moyennement qualifiés que pour les personnes hautement qualifiées originaires des pays de l'UE-13, des autres pays européens, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient, des autres pays asiatiques et d'Amérique du Sud/

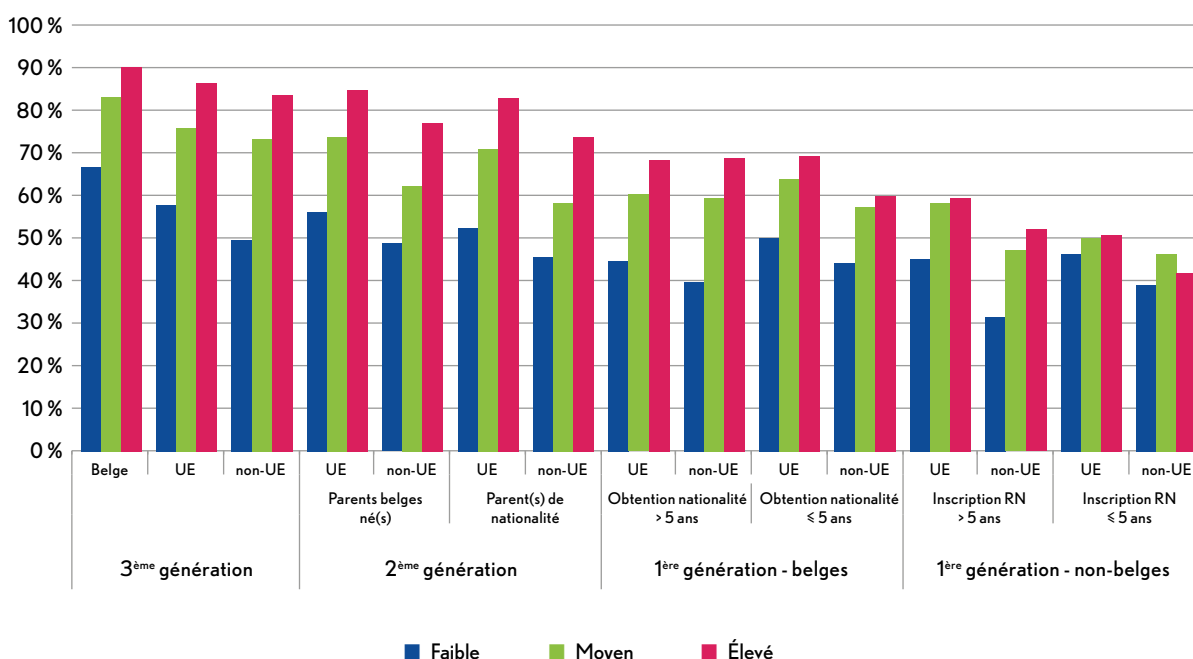
Centrale. Le taux d'emploi des personnes d'origine belge hautement qualifiées âgées de 30 à 54 ans est particulièrement élevé : 90,9 %.

Fait préoccupant, le taux d'emploi des jeunes peu qualifiés de toutes les origines et des jeunes moyennement qualifiés originaires de Belgique, de l'UE, d'un autre pays européen, du Proche/Moyen-Orient et d'Océanie/Extrême-Orient a diminué entre 2008 et 2014. Le taux de chômage de ce groupe (peu qualifiés de 20-29 ans) a grimpé au cours de cette période pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13, d'autres pays européens, d'autres pays africains, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient et d'autres pays asiatiques. Le taux d'emploi des jeunes hautement qualifiés a augmenté durant cette même période.

Il est difficile de dégager des tendances claires au sujet de la relation entre le niveau de diplôme et la participation au marché du travail en examinant l'**historique migratoire** des personnes. Pour les personnes hautement qualifiées, la deuxième génération enregistre un taux d'emploi supérieur à celui de la première génération, pour toutes les origines. Le taux d'emploi des personnes hautement qualifiées originaires du Proche/Moyen-Orient de première génération et ayant obtenu la nationalité belge ou étant inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins est remarquablement faible. Ces deux catégories ont, en outre, des taux de chômage supérieurs à ceux des personnes moyennement qualifiées de la deuxième génération et même à ceux des personnes peu qualifiées de la troisième génération. Appartenir à l'une de ces deux catégories semble donc être un frein encore plus important que le niveau de qualification.

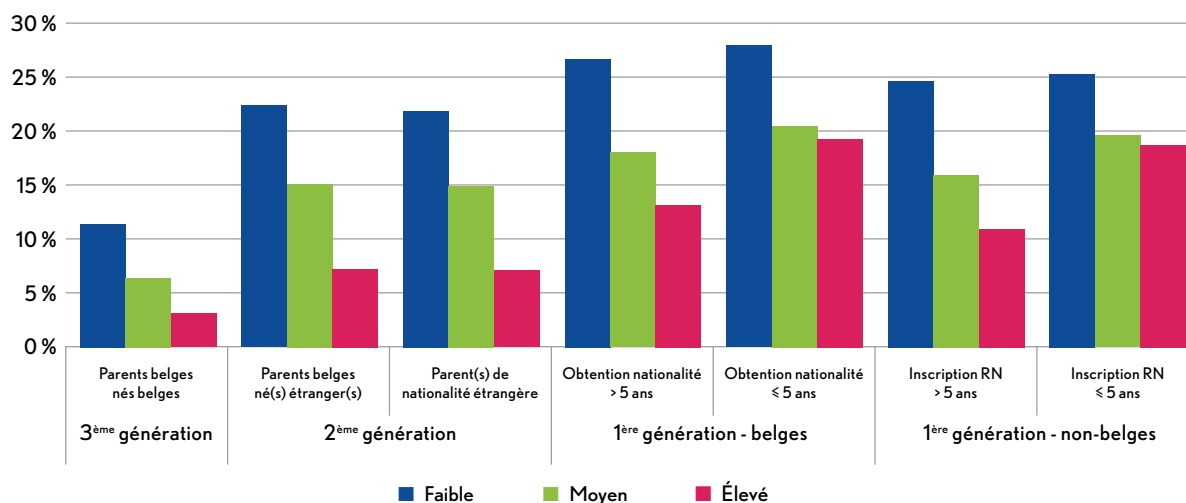
Pour les moyennement qualifiés, les premières générations de Belges originaires d'autres pays africains, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient, d'autres pays asiatiques et d'Amérique du Sud/Centrale affichent des taux d'emploi plus élevés que les autres générations. Ce constat s'applique également aux personnes d'origine maghrébine qui ont la nationalité belge depuis plus de 5 ans. Parmi les travailleurs peu qualifiés, pour la majorité des origines étrangères, la première génération ayant obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins a un taux d'emploi supérieur au taux d'emploi total. Le taux de chômage des personnes peu qualifiées qui sont inscrites au Registre national depuis plus ou moins de 5 ans est également un peu plus bas que celui des autres peu qualifiés issus de la première génération.

Graphique 33 : Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans en fonction de leur historique migratoire et de leur niveau de qualification (2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 34 : Taux de chômage des personnes de 25 à 64 ans en fonction de leur historique migratoire et de leur niveau de qualification (2014)

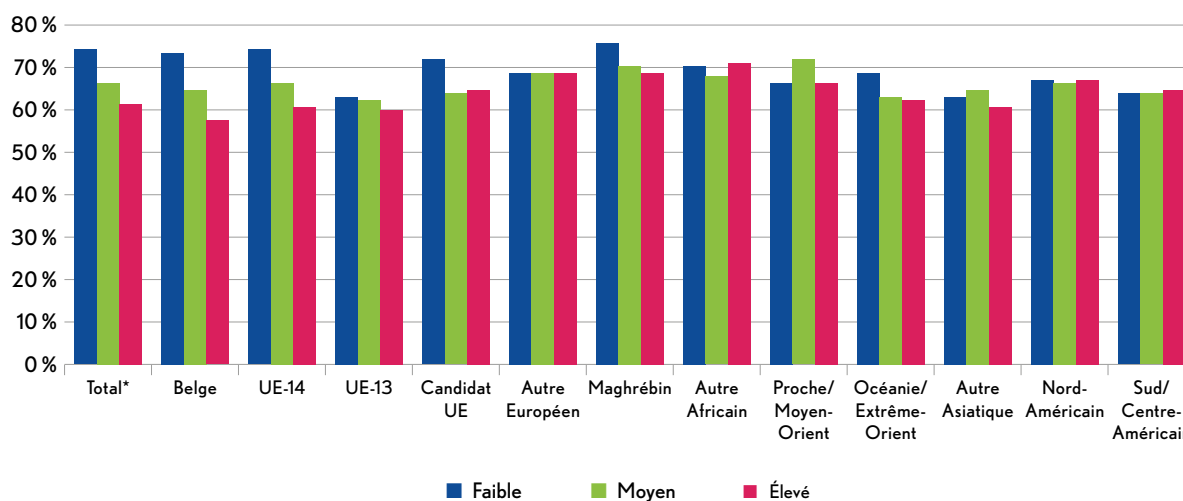


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Lorsque nous observons la part de chômeurs de longue durée (demandeurs d'emploi depuis plus d'un an), nous voyons que les différences entre les origines sont moindres que les différences entre les niveaux de qualification. Au total, on remarque que plus le niveau de diplôme est élevé, plus le pourcentage de chômeurs restant sans emploi plus d'un an est bas. Cela se remarque surtout pour les personnes d'origine belge, pour qui l'on note une différence de 16 points de pourcentage entre la proportion de chômeurs de

longue durée chez les personnes peu qualifiées et chez les hautement qualifiés. Dans un certain nombre de cas, les proportions sont quasiment similaires pour les trois niveaux de qualification (personnes d'origine autre européenne, autre africaine, d'Amérique du Nord et du Sud/Centrale) ou les personnes moyennement qualifiées ont une proportion plus grande de chômeurs de longue durée (personnes originaires du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays d'Asie).

Graphique 35 : Proportion de chômeurs de longue durée sur le nombre total de chômeurs par origine, en fonction du niveau de qualification, 25 à 64 ans, 2014



*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

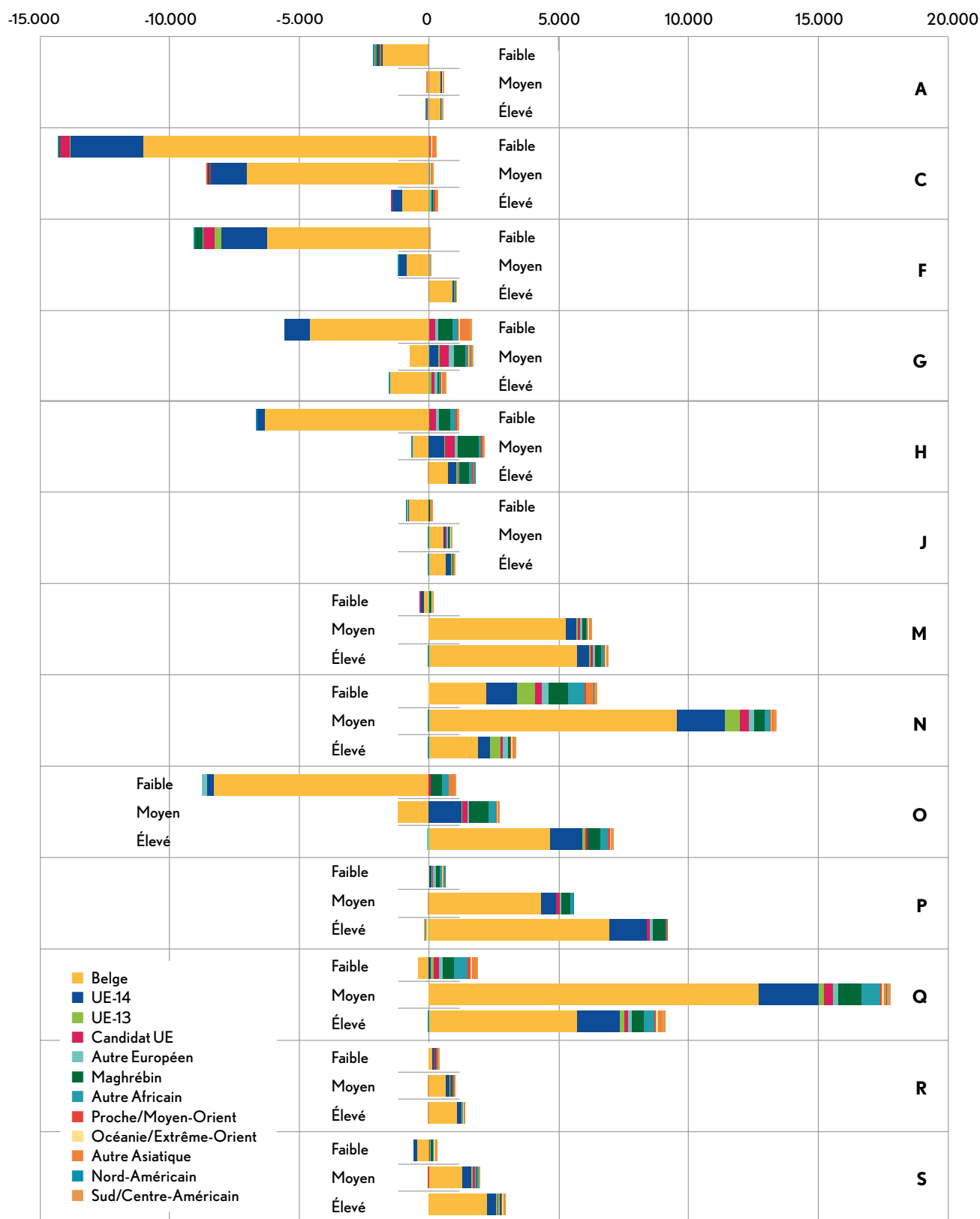
Il existe par ailleurs un lien entre le niveau de qualification et les **secteurs (NACE)** dans lesquels les personnes sont occupées. En 2014, nous trouvons le plus souvent tant les peu qualifiés que les moyennement qualifiés dans le secteur de l'administration publique (O84), qui est aussi le principal secteur au niveau de l'ensemble de la population en emploi. Ceci est principalement dû aux personnes d'origine belge, autre africaine et maghrébine moyennement qualifiées. Les peu qualifiés originaires des pays de l'UE-13, des pays candidats à l'UE, des autres pays européens, du Maghreb, d'Amérique du Sud/Centrale sont surreprésentés dans le secteur du bâtiment et de l'aménagement paysager (N81). Les peu qualifiés originaires du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient et d'autres pays asiatiques se retrouvent surtout dans la restauration (I56). Les peu/moyennement qualifiés originaires des pays de l'UE-14 et d'Amérique du Nord et les moyennement qualifiés originaires des pays de l'UE-13, des pays candidats à l'UE, des autres pays européens, du Proche/Moyen-Orient et d'Amérique du Sud/Centrale travaillent principalement dans le commerce de détail (G47).

Jusqu'à présent, il n'y a donc pas de grandes surprises, étant donné que l'image dressée ci-avant correspond aux secteurs qui étaient fortement représentés dans le total de la population active occupée. Les travailleurs hautement qualifiés sont toutefois répartis de manière variable selon l'origine dans beaucoup d'autres secteurs. De manière générale, les personnes hautement qualifiées travaillent plus souvent dans l'enseignement (P85). Nous retrouvons ici la majeure partie des travailleurs hautement qualifiés d'origine belge et européenne (pays de l'UE-14 et de l'UE-13, pays candidats à l'UE et autres pays européens), mais aussi les personnes originaires du Maghreb, d'Océanie/Extrême-Orient, d'Amérique du Nord et du Sud/Centrale hautement qualifiées. Parmi les personnes hautement qualifiées, les personnes d'origine autre africaine

travaillent le plus souvent dans l'administration publique (O84) tandis que celles originaires du Proche/Moyen-Orient et d'autres pays asiatiques sont principalement dans le secteur de la santé humaine (Q86). Au sein des grands secteurs d'activité (comptant plus de 100.000 personnes, voir ci-dessus), celui des services relatifs aux bâtiments (N81) comprend la plus grande proportion de travailleurs peu qualifiés. Il s'agit d'un secteur dans lequel nous trouvons un grand nombre d'entreprises actives principalement dans le système des titres-services. Les secteurs où nous retrouvons beaucoup de personnes hautement qualifiées correspondent du reste dans les grandes lignes à ceux comprenant une grande proportion de salaires élevés (à savoir C19-Industrie du pétrole, C21-Industrie pharmaceutique, C26-Informatique, D35-Electricité, sections J à M inclus-Communication, finances, immobilier et professions libérales, et P85-Enseignement). Les secteurs comptant un nombre relativement élevé de peu qualifiés sont également, par analogie, ceux où les salaires sont plus souvent bas (A02 et A03-Sylviculture et pêche, N81-Services en rapport avec les bâtiments, et dans une moindre mesure H49-Transport).

Sur la base de l'évolution nette de l'emploi par secteur, il apparaît très clairement que, au cours de la période 2011-2014, beaucoup d'emplois nécessitant peu de qualifications ont disparu et que des emplois demandant des qualifications moyennes à hautes ont fait leur apparition. Les moyennement et hautement qualifiés de toutes origines ont contribué à cette augmentation. Dans un certain nombre de secteurs (G-Commerce, H-Transport et Q-Soins de santé), c'est surtout le nombre de personnes d'origine belge peu qualifiées (et originaires de pays de l'UE-14) qui a diminué, alors que l'évolution nette des autres origines pour ces secteurs est restée positive. Ici aussi, il s'agit de secteurs ayant des salaires relativement bas.

Graphique 36 : Évolution nette de l'emploi (2011-2014) en fonction du secteur et de l'origine, par niveau de qualification³⁵



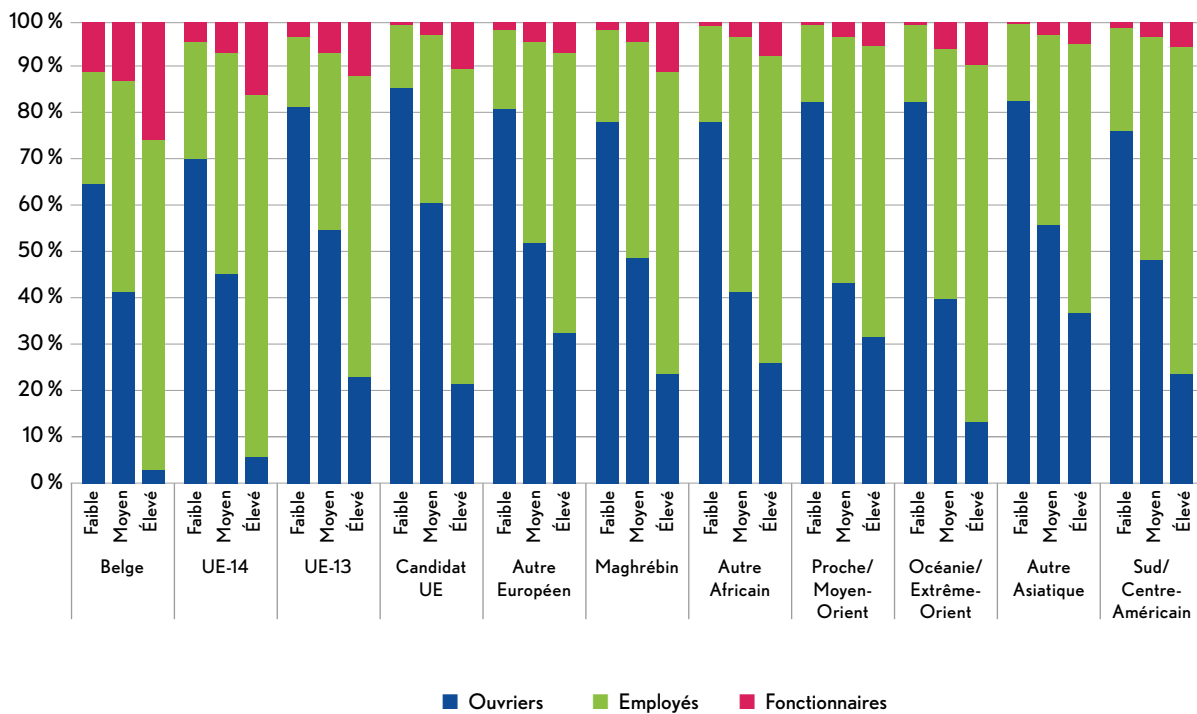
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

35 Les secteurs dans lesquels les différences entre les évolutions nettes sont ténues (voir supra, graphique 22) n'ont pas été repris dans le graphique.

Lorsqu'on examine les **types de contrats** (ouvriers, employés et fonctionnaires) des salariés par niveau de qualification, on constate que les personnes faiblement qualifiées de toutes les origines sont plus souvent occupées comme ouvriers que les personnes moyennement et hautement qualifiées. Pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, ce phénomène est le plus marqué : près de 86 % des salariés peu qualifiés travaillent comme ouvriers et seulement 13,5 % comme employés. Pour les personnes d'origine belge, la part des ouvriers est nettement plus basse (64,9 %), même si elle est encore plus faible pour les personnes d'origine nord-américaine (52 %). Inversement, les per-

sonnes d'origine belge comptent la plus faible proportion d'ouvriers chez les personnes hautement qualifiées, avec seulement 2,9 % et ont, avec les personnes originaires de l'UE-14 et d'Amérique du Nord, les proportions les plus élevées de personnes faiblement qualifiées travaillant sous statut d'employé. Les personnes hautement qualifiées d'origine autre européenne, autre africaine, du Proche/Moyen-Orient et autre asiatique travaillent, *a contrario*, bien plus souvent en tant qu'ouvrier, ce qui suggère qu'elles n'exercent pas toujours des fonctions dans lesquelles elles pourraient pleinement déployer leurs compétences.

Graphique 37 : Proportion de salariés, par origine selon le type de contrat et le niveau de qualification, 2014

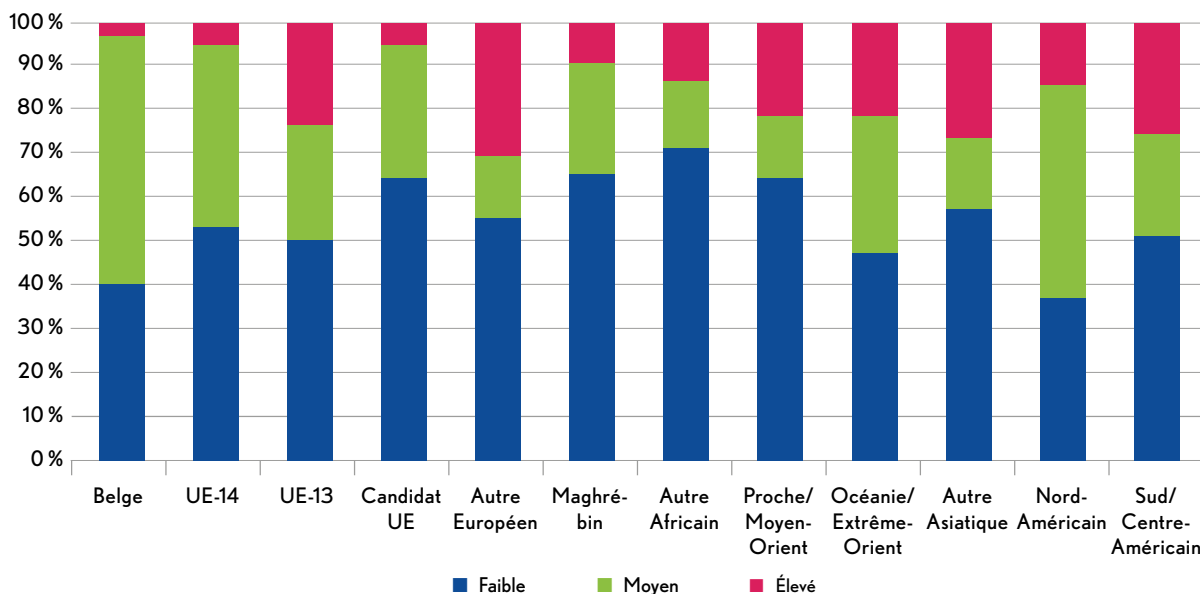


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les personnes qui travaillent dans le secteur des **titres-services** sont, en général, plus souvent faiblement qualifiées, mais on note, dans la composition de ce groupe, des différences importantes selon les origines. Pour les personnes d'origine belge, nord-américaine et UE-14, on constate une très grande proportion de per-

sonnes moyennement qualifiées. Pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13, d'un autre pays européen, d'un autre pays asiatique et d'Amérique du Sud/Centrale, on note des proportions relativement élevées de personnes hautement qualifiées.

Graphique 38 : Répartition des salariées dans le système des titres-services selon le niveau de qualification, par origine (2014)

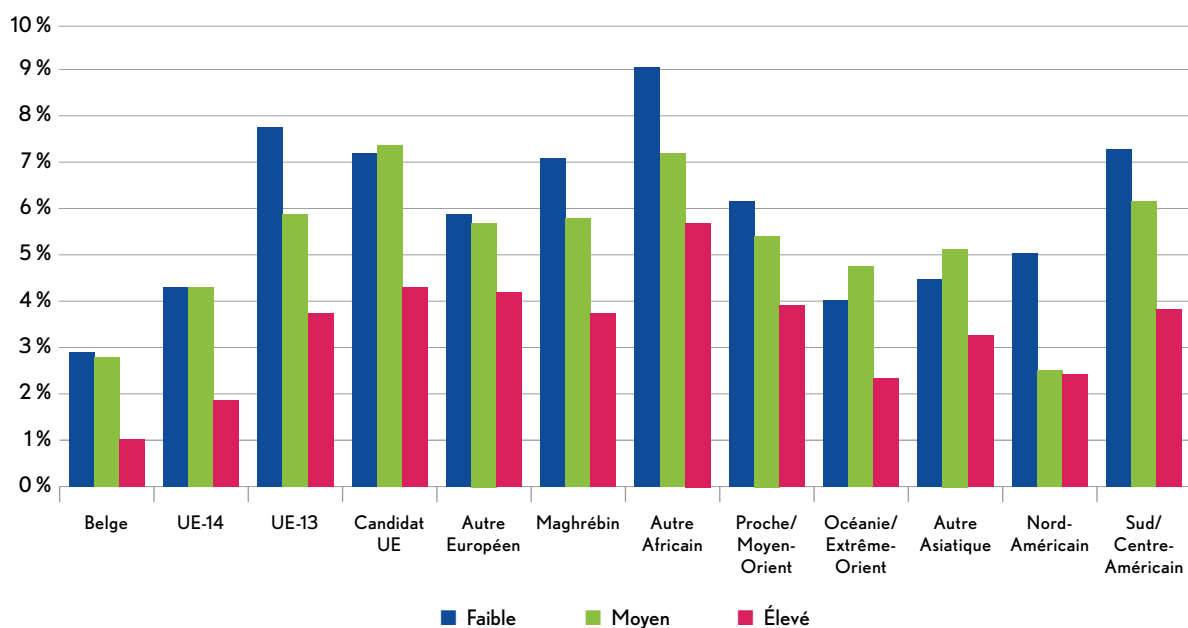


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans le cas du travail intérimaire, nous constatons une répartition quelque peu similaire des niveaux de qualification dans les différents groupes d'origine. Quelle que soit l'origine, la part des **travailleurs intérimaires** diminue à mesure que le niveau de diplôme s'élève. Ce constat s'applique principalement entre les per-

sonnes moyennement et hautement qualifiées. Parmi les personnes faiblement à moyennement qualifiées, on note quelques cas où les proportions de travailleurs intérimaires sont à peu près identiques, à savoir pour les personnes d'origine UE-14, belge, candidat UE, autre européenne, d'Océanie/Extrême-Orient et autre asiatique.

Graphique 39 : Proportion de salariés intérimaires par niveau de qualification et origine (2014)

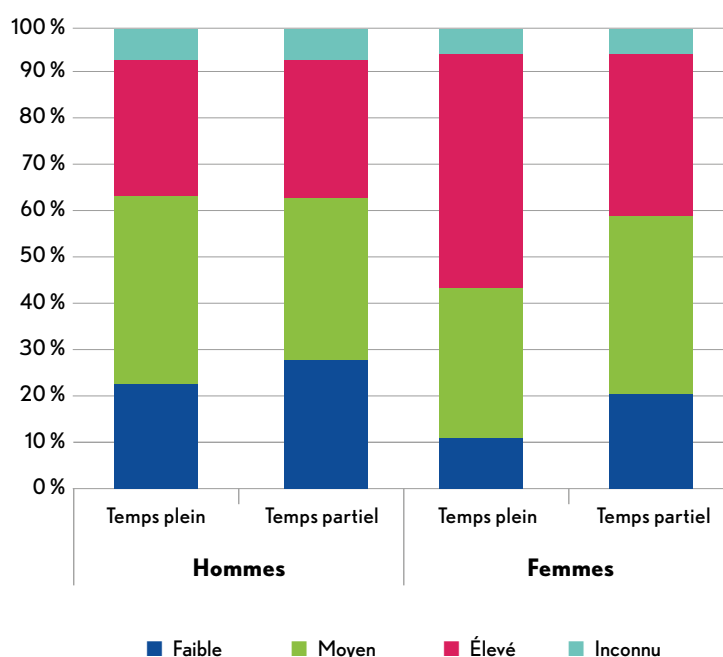


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Bien qu'un niveau de qualification élevé soit en général accompagné d'un niveau de salaire élevé, les niveaux de salaire des personnes moyennement qualifiées d'origine non-européenne sont inférieurs à ceux des autres origines, et les hautement qualifiés d'origine non-européenne ont des salaires inférieurs à ceux des autres personnes hautement qualifiées. Ce qui est peu étonnant, c'est le taux de **transitions salariales** positives plus important à mesure que le niveau de qualification augmente. Il est toutefois frappant de noter que, dans le cas des peu et des moyennement qualifiés, les personnes d'origine belge et UE-14 ont des taux plus faibles de transitions positives que les autres origines (à l'exception des personnes originaires de pays candidats à l'UE). Ceci peut être une indication du fait que, dès le début, elles commencent à un niveau salarial qui correspond à leurs qualifications, alors que les autres débutent à un niveau salarial plus bas et doivent d'abord faire leurs preuves. Ceci ne s'applique pas aux hautement qualifiés où les différences entre les origines sont ténues. Il semble donc, en tous points, qu'un diplôme élevé donne accès aux mêmes possibilités d'évolution, indépendamment de l'origine, en tout cas, pour la période 2009-2014.

L'analyse du niveau de qualification livre aussi une constatation interpellante lorsque nous examinons la répartition entre les travailleurs à **temps partiel** et à **temps plein**. 50 % des femmes qui travaillent à temps plein en 2014 possèdent un diplôme d'un niveau élevé. Ce taux est beaucoup plus important que pour les hommes (tant travailleurs à temps partiel que travailleurs à temps plein) et que pour les femmes travaillant à temps partiel (qui affichent des taux entre 30 et 35 %). Ce sont surtout les travailleurs peu qualifiés que nous retrouvons moins parmi les travailleurs à temps plein. Le constat qu'un niveau de qualification élevé pour les femmes va de pair avec un taux élevé de travailleuses à temps plein s'applique par ailleurs à toutes les origines. À titre d'illustration : le pourcentage le plus faible de femmes hautement qualifiées qui travaillent à temps plein des différentes origines s'élève à 51%, alors que le pourcentage le plus élevé de travailleuses à temps plein est de 50 % pour les femmes moyennement qualifiées et même de seulement 39 % pour les peu qualifiées. Le niveau de qualification semble donc, pour les femmes, être plus décisif que l'origine dans la répartition entre occupation à temps plein et occupation à temps partiel.

Graphique 40 : Répartition des niveaux de qualification sur les emplois à temps partiel et à temps plein par sexe, 2014



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

3. TYPE DE MÉNAGE

La précédente édition du Monitoring ne comprenait pas d'analyse détaillée de la relation entre la position des personnes au sein d'un certain type de ménage et leur participation au marché du travail³⁶. Dans le présent chapitre, nous examinons en détail les positions sur le marché du travail des personnes en fonction de leur situation familiale. Pour ce faire, nous utilisons la variable de position LIPRO, qui a été déterminée sur la base de la typologie LIPRO des ménages (Lifestyle Projections, développée par le Nederlands Interdisciplinair Demografisch Instituut). La variable a été mise au point par le Datawarehouse en collaboration avec le Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS)³⁷.

Il y a avant tout de grandes différences dans les taux d'emploi, de chômage et d'inactivité selon les différentes situations familiales³⁸. En moyenne, pour toutes les origines, ce sont les personnes qui sont en couple et ont un ou plusieurs enfant(s) qui enregistrent le taux d'emploi le plus élevé et les taux de chômage et d'inactivité les plus faibles. Les catégories enfants - tant enfants vivant dans des familles monoparentales que ceux habitant avec un couple - ont, en général et sans surprise, le taux d'emploi le plus bas ainsi qu'un taux d'inactivité très élevé (par exemple, ils étudient encore et n'ont pas encore quitté le domicile familial). Le taux d'emploi des enfants a en outre baissé d'environ 8 points de pourcentage entre 2008 et 2014, alors que leur taux d'inactivité a augmenté au cours de cette même période. Ces taux sont dus, entre autres, au fait que les jeunes prennent la décision d'étudier plus longtemps en période de crise économique et restent plus longtemps au domicile des parents. Généralement, nous retrouvons le taux de chômage le plus élevé dans le type de ménage « chef de famille monoparentale », mais ce taux de chômage a fortement diminué depuis 2008. Le taux de chômage des isolés sans

enfant est en revanche resté stable à un niveau élevé et est revenu en 2014 au même niveau que celui des « chefs de familles monoparentales ». Deux exceptions marquantes se distinguent dans ce tableau général : les personnes d'origine maghrébine, pour lesquelles les couples sans enfant ont le taux d'emploi le plus élevé, et les personnes originaires de pays candidats à l'UE, pour lesquelles le taux d'emploi était le plus élevé en 2008, 2009 et 2010 pour les enfants habitant auprès d'un couple.

Des disparités encore plus fortes apparaissent lorsque l'on croise les types de ménages avec le **genre**. Pour les origines aux taux de chômage les plus élevés (à savoir les personnes originaires de pays candidats à l'UE et du Maghreb), l'on retrouve aussi les plus grands écarts en termes de chômage entre les hommes et les femmes en couple et avec enfant(s) (écarts de 30 points de pourcentage).

Le taux d'emploi des hommes en couple avec enfant(s) s'élevait en 2014 à 82,2 % (voire près de 90 % pour les pères en couple d'origine belge), tandis qu'il était de seulement 71,1 % pour les femmes de cette catégorie (82,3 % pour les mères d'origine belge). Pour les hommes, c'est ce type de ménage, pour toutes les origines, qui enregistre le taux d'emploi le plus élevé (à l'exception des personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient en 2009, 2011 et 2012). Pour les femmes, ce n'est pas le cas dans différents groupes, à savoir pour les femmes originaires de pays de l'UE-13, de pays candidats à l'UE, du Proche/Moyen-Orient, d'Océanie/Extrême-Orient et des autres pays asiatiques. Et le taux d'emploi pour les femmes d'origine maghrébine en couple avec enfant(s) est, à un rang près, le plus faible de l'ensemble des types de ménages.

36 Dans le précédent rapport, la situation familiale n'avait été croisée qu'avec le temps de travail (temps plein ou temps partiel) par sexe. Voir chapitre 2.6 du « Monitoring socio-économique », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2015.

37 Vous trouverez davantage d'informations sur cette variable sur le site web de la BCSS : <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/variabledetail/registre-national-et-registre-bcss/VARIABLES/position-lipro>.

38 Attention, il s'agit dans les trois cas de populations d'âges différents, comme expliqué dans l'introduction.

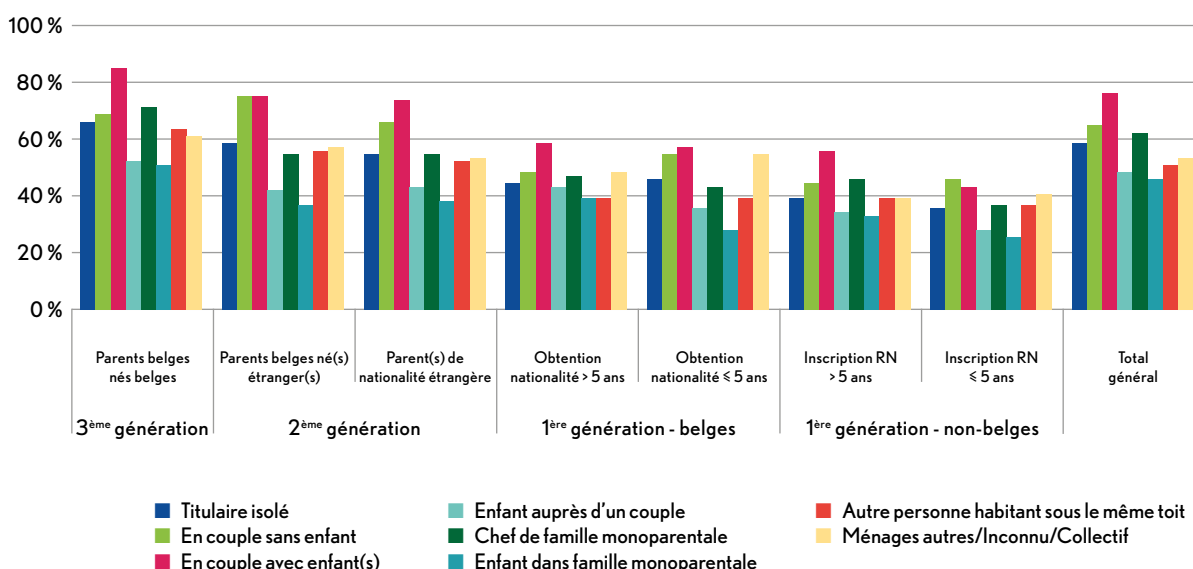
L'écart en termes d'emploi entre les hommes et les femmes isolés originaires de pays de l'UE-13, d'autres pays européens et d'autres pays africains est quasiment inexistant. Pour les femmes originaires d'Océanie/Extrême-Orient isolées, depuis 2008, et pour les femmes isolées originaires du Maghreb, d'autres pays asiatiques et d'Amérique du Sud/Centrale, depuis 2010, le taux d'emploi est même plus élevé que pour leurs homologues masculins. Il en est de même pour les femmes originaires du Maghreb qui sont enfant dans une famille monoparentale.

L'image générale du taux d'emploi des femmes doit encore être quelque peu affinée en examinant séparément la situation des jeunes femmes (20-29 ans). Les jeunes femmes en couple sans enfant ont généralement un taux d'emploi plus élevé que le niveau national. De même, les femmes isolées originaires du Maghreb ou d'un pays candidat à l'UE affichent un taux d'emploi clairement supérieur au taux d'emploi total. Les jeunes femmes d'origine maghrébine isolées en Flandre connaissent même le plus haut taux d'emploi au sein de leur classe d'âge et de leur

origine, un taux plus élevé donc que celui de leurs homologues masculins.

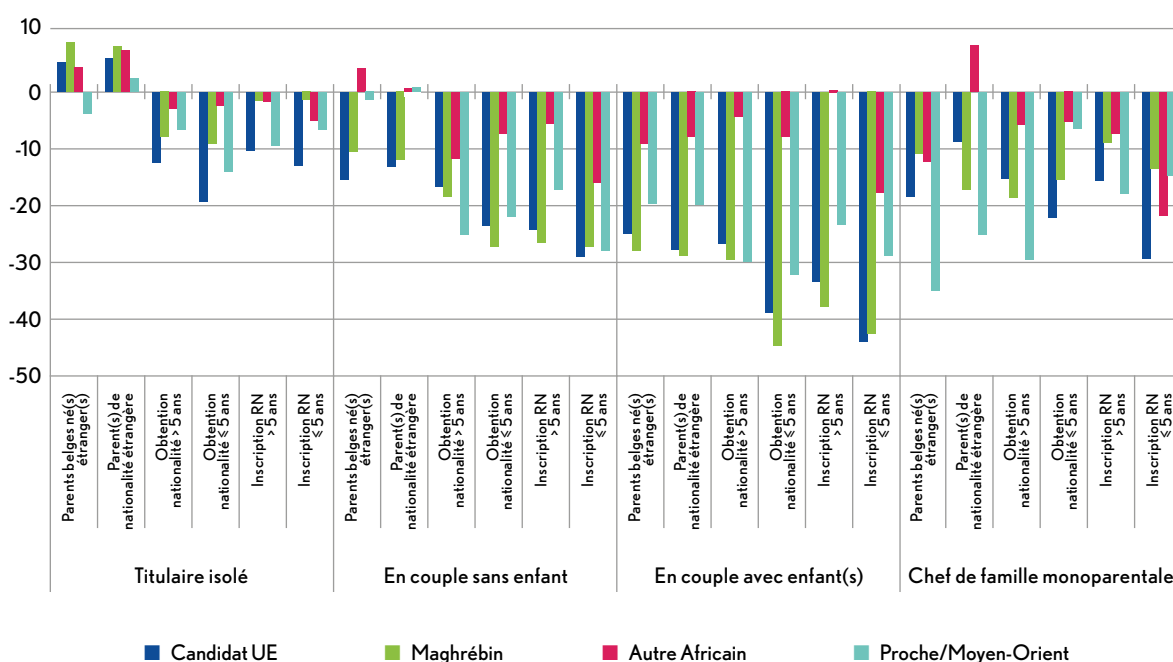
En résumé, les schémas classiques dictés par le rôle social semblent donc réapparaître surtout lorsque les hommes et les femmes cohabitent, et plus encore lorsque le ménage compte un ou des enfant(s). L'écart en matière d'emploi entre hommes et femmes est en outre beaucoup plus grand pour les personnes récemment inscrites au Registre national. Cela ressort de nouveau de manière flagrante pour les personnes originaires du Maghreb et de pays candidats à l'UE, avec des différences de plus de 40 points de pourcentage entre les hommes et les femmes inscrits depuis 5 ans ou moins au Registre national. Alors que les femmes isolées de la deuxième génération de ces deux origines ont un taux d'emploi plus élevé que leurs homologues masculins, l'écart est beaucoup plus important quand elles sont en couple et il est encore plus prononcé quand elles ont des enfants. Pour les premières générations de ces deux origines, l'écart est très marqué dans tous les types de ménages.

Graphique 41 : Taux d'emploi chez les personnes de 20 à 64 ans selon type de ménage, par historique migratoire (2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 42 : Écart dans le taux d'emploi entre hommes et femmes en fonction du type de ménage et de l'historique migratoire, en points de pourcentage (2014)



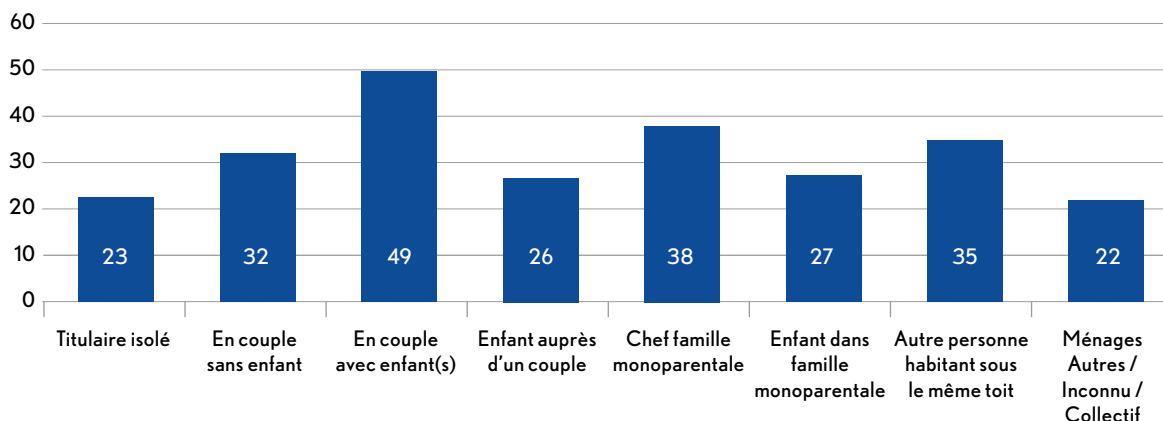
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans les trois régions, ce sont toujours les couples avec enfant(s) qui ont le taux d'emploi le plus élevé, sauf à Bruxelles où la différence entre les couples sans enfant et les couples avec enfant(s) est négligeable (c'est également le cas pour les personnes d'origine maghrébine en Flandre). Si l'on fait une distinction par origine, il y a encore quelques différences dans ce schéma pour certaines années, mais les chiffres de la répartition régionale devenant très petits, nous ne nous étendrons pas sur le sujet.

L'écart entre les hommes et les femmes que nous avons déjà constaté dans la participation au **travail à temps partiel ou à temps plein** est encore plus clair lorsque nous croisons les données avec le type de ménage. Dans le cas des

hommes, il n'y a que de petites différences dans la participation au travail à temps partiel selon la situation familiale. Pour les femmes, nous voyons toutefois de grandes différences, tant entre les femmes que dans l'écart entre celles-ci et les hommes dans la même situation familiale. L'écart entre la part des hommes et des femmes qui travaillent à temps plein est, en 2014, le plus marqué pour les personnes en couple avec enfant(s). L'écart s'élève à 49 points de pourcentage, avec 87 % des hommes qui travaillent à temps plein contre 38 % des femmes. Pour les couples sans enfant, l'écart est également considérable (32 points de pourcentage), mais moindre que pour les chefs de famille monoparentale (38 points de pourcentage) et d'autres personnes habitant sous le même toit (35 points de pourcentage).

Graphique 43 : Écart entre les parts de travailleurs à temps plein masculins et féminins par type de ménage, en points de pourcentage, 2014

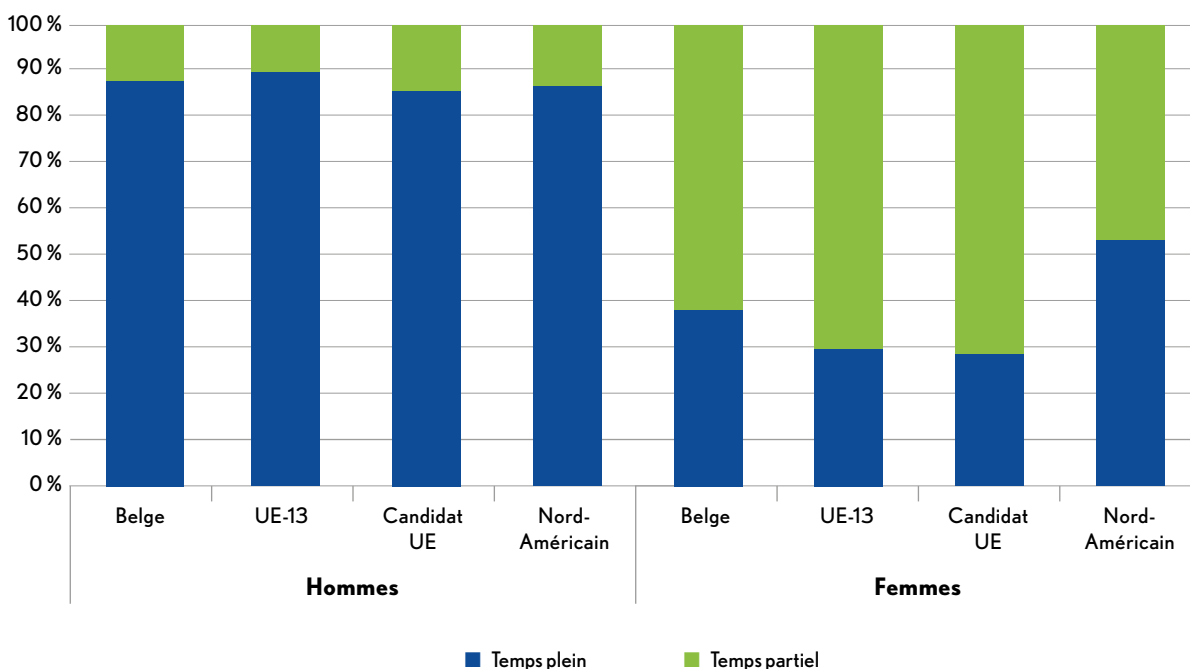


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quand nous observons les couples avec enfant(s) par origine, nous constatons que la répartition des hommes entre les emplois à temps plein et à temps partiel varie peu. Pour les femmes, la situation est en revanche différente. Nous voyons en particulier que les hommes originaires de pays de l'UE-13 travaillent à temps plein davantage que les hommes d'autres origines (près de

90 %), alors que le pourcentage de femmes qui travaillent à temps plein dans cette origine n'est que de 30 %. Seules les femmes originaires des pays candidats à l'UE travaillent encore un peu moins à temps plein. Dans le cas des familles monoparentales travaillant à temps partiel, 95 % sont des femmes et seulement 5 % sont des hommes.

Graphique 44 : Répartition entre les emplois à temps plein et à temps partiel pour les couples avec enfant(s) par sexe et origine, 2014



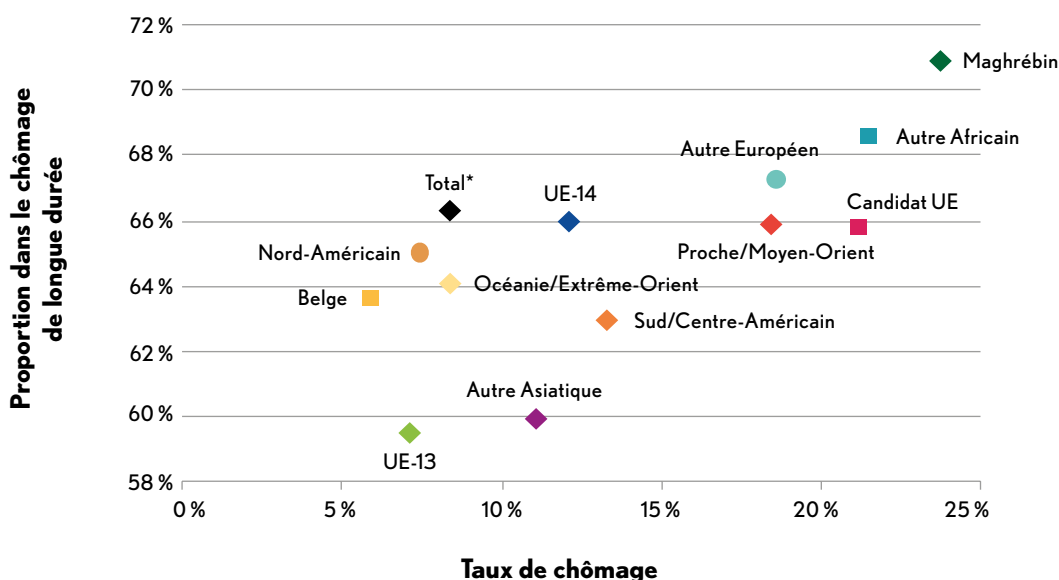
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

4. SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, PAR ORIGINE EN 2014

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu de la position sur le marché du travail de chacune des différentes origines en 2014. Les caractéristiques

des profils par origine se retrouvent dans les tableaux ci-après.

Graphique 45 : Taux de chômage et proportion dans le chômage de longue durée des chômeurs en 2014 selon leur origine



*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

4.1. Origine belge

Entre 2008 et 2014, bien que le taux d'emploi et le taux de chômage aient légèrement diminué, les profils des travailleurs et des chômeurs d'origine belge sont restés quasiment inchangés. Comparé aux personnes d'origine étrangère, il y a parmi les Belges d'origine assez bien de chômeurs jeunes (20-29 ans) et âgés (55-64 ans) et, plus que la moyenne, beaucoup de chômeurs âgés sont des chômeurs de longue durée (demandeurs d'emploi depuis plus d'un an). La part de chômeurs de très longue durée (demandeurs d'emploi depuis plus de 60 mois) est particulièrement élevée. Une part relativement faible des chômeurs d'origine belge se trouve à Bruxelles. Parmi les Belges d'origine, on retrouve aussi une part assez importante de salariés ayant des rémunérations élevées et une partie limitée de ceux présents dans les déciles salariaux inférieurs (voir ci-avant). La stabilité relativement élevée des salaires (nombreuses

transitions neutres) et une proportion toujours considérable de transitions positives apportent finalement un léger recul des bas salaires et une croissance des hauts salaires. En résumé, nous pouvons donc dire que les personnes d'origine belge, surtout à Bruxelles, occupent la majorité des emplois stables et relativement bien payés. Nous avons toutefois vu que, dans ce groupe, il existe encore de grandes différences quand nous tenons compte du niveau de qualification. La situation des personnes d'origine belge peu qualifiées sur le marché du travail s'est détériorée à plusieurs niveaux entre 2008 et 2014.

4.2. Originaires des pays de l'UE-14

Pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14, nous constatons aussi des proportions relativement importantes de chômeurs jeunes et de chômeurs âgés par rapport aux autres origines. Les caractéristiques tant des travailleurs que des chômeurs de cette origine ressemblent, de

manière générale, assez fortement à celles du groupe d'origine belge, avec en plus une part élevée de chômeurs de très longue durée (demandeurs d'emploi depuis plus de 60 mois). Les personnes d'origine UE-14 comptent également un grand groupe d'inactifs, mais il est important de tenir compte ici du fait que de nombreux fonctionnaires européens ont été repris à tort dans cette catégorie. Le même constat s'applique, mais dans une moindre mesure, aux personnes originaires des pays de l'UE-13. Concernant les chômeurs originaires des pays de l'UE-14, une part plus importante que la moyenne se trouve en Wallonie et une part inférieure à la moyenne réside en Flandre.

4.3. Originaires des pays de l'UE-13

La population active originaire des pays de l'UE-13 compte de nombreuses personnes inscrites depuis 5 ans ou moins au Registre national. Ces personnes ont donc immigré récemment et, par conséquent, nous ne connaissons pas le niveau de diplôme d'une grande partie d'entre elles. Parmi les demandeurs d'emploi de ce groupe, nous ne constatons qu'une faible part de chômeurs de longue durée³⁹. C'est pour les personnes originaires de pays de l'UE-13 que l'on retrouve le taux d'emploi le plus élevé pour la première génération, ayant obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins, et la plus forte augmentation du taux d'emploi entre 2008 et 2014 s'est produite pour les immigrés récents (inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins). La répartition entre les niveaux de salaire diverge fortement par rapport aux autres origines. La proportion de personnes se trouvant dans les déciles salariaux les plus bas a sensiblement augmenté entre 2008 et 2014 (+ 11,3 points de pourcentage), la plus forte progression ayant été enregistrée entre 2008 et 2011. Ceci peut s'expliquer en partie par la suppression de l'obligation de détenir un permis de travail, qui a amené à rendre des personnes visibles dans les chiffres, lesquelles travaillaient peut-être déjà ici pour de faibles salaires. La proportion de hauts salaires a sensiblement baissé (- 6,3 points de pourcentage). En outre, nous avons vu que l'écart sa-

larial entre les hommes et les femmes est très important pour les personnes d'origine UE-13. C'est même la seule origine pour laquelle l'écart salarial s'est creusé entre 2008 et 2014 (+ 5,3 points de pourcentage). Les différences dans la répartition des salaires dépendent fortement du fait que, pour cette origine, nous retrouvons les hommes en grande partie dans le secteur de la construction, relativement bien payé, généralement en tant qu'indépendants, et les femmes dans le secteur souvent à bas salaires du nettoyage et dans les métiers où l'on a recours aux titres-services.

4.4. Originaires de pays candidats à l'UE

Les personnes originaires de pays candidats à l'UE combinent un taux d'emploi plutôt bas et un taux de chômage élevé. L'écart en matière d'emploi entre hommes et femmes est le plus élevé (une différence de 22,6 points de pourcentage en 2014). Cette origine connaît une part élevée de chômeurs jeunes et peu qualifiés, surtout parmi les chômeurs de longue durée. Par ailleurs, l'on retrouve un nombre relativement élevé de migrants de troisième génération parmi les chômeurs. De plus, nous constatons un nombre plus élevé que la moyenne de couples avec enfant(s) parmi les chômeurs, ce qui fait donc craindre l'existence d'un risque élevé de pauvreté et de chômage/inactivité générationnel. L'écart salarial entre les hommes et les femmes est relativement important pour les personnes originaires de pays candidats à l'UE.

4.5. Origine autre européenne

Les personnes originaires d'autres pays européens ont une position plutôt moyenne sur le marché du travail. Le niveau de formation est inconnu pour un grand nombre de ces personnes, ce qui est à nouveau lié au fait que bon nombre de ces personnes ont obtenu la nationalité ou ont immigré récemment (5 ans ou moins). Le taux d'emploi des personnes originaires d'autres pays européens est relativement élevé. Il a par ailleurs augmenté très fortement dans le cas des

³⁹ Pour la répartition des origines par niveau de qualification : voir chapitre éducation (dans le présent rapport).

hautement qualifiés, mais aussi légèrement pour les peu qualifiés. Nous avons en outre observé que ces augmentations combinées sont un fait unique de cette origine.

4.6. Origine maghrébine

La situation des personnes originaires du Maghreb sur le marché du travail est restée très mauvaise ces dernières années. Le taux d'emploi (44,3 %) n'a crû que de manière très modérée depuis 2008 et le groupe combine le taux de chômage le plus élevé (23,7 %) de toutes les origines avec le ratio le plus élevé de chômeurs de longue durée (70,8 % des chômeurs, et 25,5 % sont des chômeurs de très longue durée). La plupart des chômeurs d'origine maghrébine se trouvent à Bruxelles. Parmi les chômeurs, on trouve aussi un nombre non négligeable de personnes hautement qualifiées, de troisième génération de migrants et, tout comme pour les personnes originaires des pays candidats à l'UE, un taux relativement important de couples avec enfant(s).

4.7. Originaires d'autres pays africains

Les personnes d'origine autre africaine connaissent, tout comme les personnes d'origine maghrébine, tant un taux de chômage élevé (21,5 %) qu'un ratio élevé de chômeurs de longue durée (68,5 %), et le taux d'emploi est encore un peu plus bas (42,5 %) que celui des personnes d'origine maghrébine (mais un peu plus élevé que celui des personnes originaires du Proche/Moyen-Orient). Les chômeurs de longue durée comptent relativement peu de jeunes et de personnes plus âgées comparés aux autres origines. Il y a par ailleurs plus de chômeurs isolés et de chefs de famille monoparentale. L'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes est relativement faible pour tous les types de ménages dans cette origine. Il est même à l'avantage des femmes dans le cas des parents isolés.

4.8. Originaires du Proche/Moyen-Orient

Le groupe originaire du Proche/Moyen-Orient enregistre le taux d'emploi le plus faible, tant

pour les hommes que pour les femmes (après les personnes d'origine nord-américaine, mais pour ce groupe, les chiffres sont très incertains comme nous l'avons indiqué). Le taux d'emploi a, en plus, encore diminué entre 2008 et 2014. Tant les travailleurs que les chômeurs comptent un nombre particulièrement élevé d'hommes et peu de jeunes ou de personnes plus âgées. En outre, il apparaît que la proportion de chômeurs et plus particulièrement de chômeurs isolés est plus élevée en Flandre. Le taux d'emploi des isolés originaires du Proche/Moyen-Orient a connu une chute remarquable entre 2009 et 2010 (-10,6 points de pourcentage). Ensuite, il a de nouveau légèrement augmenté, mais est resté loin en deçà du niveau de 2009.

4.9. Originaires d'Océanie/Extrême-Orient

Pour les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient, c'est surtout la situation des personnes de 55 ans et plus qui marque les esprits. Alors que le taux d'emploi dans cette classe d'âge a augmenté modérément entre 2008 et 2014, le taux de chômage a presque doublé. Tout comme pour l'origine précédente, nous trouvons une grande partie de ces chômeurs en Flandre. Plus que la moyenne, ils sont nombreux en 2014 à être hautement qualifiés et à avoir acquis la nationalité depuis 5 ans ou moins.

4.10. Originaires d'autres pays asiatiques

Les personnes d'origine autre asiatique sur le marché du travail ont un profil peu marqué. Tant les travailleurs que les chômeurs se trouvent surtout en Flandre et la proportion de personnes peu qualifiées est relativement élevée. Le ratio de chômeurs de longue durée est, avec celui des personnes originaires de pays de l'UE-13, le plus bas. Ce qui est marquant pour cette origine, c'est l'énorme augmentation du nombre (et de la proportion) de personnes présentes dans les trois déciles salariaux les plus bas. Cet apport élevé dans les bas salaires est, il est vrai, tempéré par un départ restreint des hauts salaires et une proportion relativement forte de transitions salariales positives.

4.11. Originaires d'Amérique Centrale et du Sud

Les travailleurs originaires d'Amérique du Sud/Centrale affichent peu de caractéristiques marquées, mais les chômeurs comptent une forte proportion de femmes et de chefs de famille monoparentale. Ici aussi, le chômage de longue durée est relativement limité.

4.12. Origine nord-américaine

Dans le cas des personnes d'origine nord-américaine, il convient de tenir compte du fait qu'il s'agit d'un nombre très restreint de personnes avec en outre beaucoup de données manquantes. Tant le taux d'emploi que le taux de chômage de cette origine sont très bas, mais une grande partie des personnes inactives est probablement en réalité active dans des organisations internationales telles que l'OTAN. Ajoutons que nous voyons dans ce groupe, à travers toute la période étudiée, une partie importante de salaires élevés à très élevés, ce qui va de pair avec leur niveau élevé de qualification.

5. PROFIL DÉTAILLÉ DES TRAVAILLEURS ET DES CHÔMEURS PAR ORIGINE EN 2014

Tableau 11 : Caractéristiques du profil des travailleurs par origine, 2014

	Belge				UE-14				UE-13			
	Faible	Moyen	Élevé	Total	Faible	Moyen	Élevé	Total	Faible	Moyen	Élevé	Total
Emploi	510783	1 212 649	1 250 540	3 028 238	105 480	160 344	129 539	468 202	12 247	13 165	14 008	68 130
Part	16,9%	40,0%	41,3%	100,0%	22,5%	34,2%	27,7%	100,0%	11,4%	12,2%	13,0%	63,3%
Population	983 821	1 619 672	1 455 601	4 150 908	236 358	253 943	181 540	856 368	27 650	21 931	21 657	111 504
Part	23,7%	39,0%	35,1%	100,0%	27,6%	29,7%	21,2%	100,0%	15,1%	12,0%	11,9%	61,0%
Taux d'emploi	51,9%	74,9%	85,9%	73,0%	44,6%	63,1%	71,4%	54,7%	44,3%	60,0%	64,7%	61,1%
Genre												
Hommes	55,7%	53,5%	44,1%	50,9%	54,2%	50,7%	42,4%	50,4%	48,3%	47,1%	30,9%	51,2%
Femmes	62,8%	55,9%	44,6%	52,6%	60,6%	53,8%	42,4%	53,1%	51,3%	49,2%	32,5%	55,9%
	44,3%	46,5%	55,9%	49,1%	45,8%	49,3%	57,6%	49,6%	51,7%	52,9%	69,1%	48,8%
	37,2%	44,1%	55,4%	47,4%	39,4%	46,2%	57,6%	46,9%	48,7%	50,8%	67,5%	44,1%
Classe d'âge												
20-29	23,5%	24,1%	16,6%	21,0%	24,1%	29,2%	19,7%	25,0%	31,6%	30,1%	17,9%	26,3%
30-54	14,2%	21,4%	16,4%	17,8%	17,3%	26,2%	20,1%	21,8%	25,6%	25,9%	17,9%	24,1%
55-64	45,6%	60,2%	67,5%	59,3%	46,8%	57,6%	67,1%	57,5%	51,8%	56,1%	68,6%	67,1%
	61,7%	67,2%	71,4%	68,1%	61,1%	64,5%	70,2%	66,1%	62,7%	64,3%	70,8%	70,2%
	31,0%	15,7%	15,9%	19,7%	29,1%	13,2%	13,3%	17,5%	16,6%	13,8%	13,5%	6,6%
	24,0%	11,3%	12,3%	14,1%	21,6%	9,3%	9,8%	12,1%	11,8%	9,8%	11,3%	5,6%
Région												
Bruxelles	3,4%	2,7%	6,0%	4,1%	11,3%	9,5%	22,9%	18,7%	17,6%	12,5%	28,3%	46,3%
Wallonie	3,0%	2,3%	5,7%	3,9%	11,4%	7,9%	18,4%	16,2%	14,7%	11,1%	22,9%	44,6%
Flandre	36,0%	28,6%	28,2%	30,5%	58,7%	56,0%	45,7%	48,9%	29,7%	37,9%	31,1%	11,3%
	32,0%	25,6%	26,8%	27,3%	55,1%	55,3%	49,3%	49,3%	24,8%	36,6%	34,4%	9,9%
	60,6%	68,7%	65,7%	65,4%	30,0%	34,5%	31,5%	32,4%	52,6%	49,6%	40,5%	42,3%
	65,1%	72,2%	67,6%	68,8%	33,4%	36,8%	32,2%	34,5%	60,5%	52,3%	42,8%	45,5%
Historique migratoire												
Emploi	510783	1 212 649	1 250 540	3 028 238	103 897	158 666	128 375	463 581	12 100	13 029	13 911	68 110
Parents belges nés belges	100%	100%	100%	100%								
Parents belges nés(s) étranger(s)												
Parent(s) de nationalité étrangère					19,2%	29,8%	29,6%	23,1%	19,0%	40,4%	35,5%	0,5%
Obtention nationalité > 5 ans					27,3%	35,2%	31,7%	27,6%	6,7%	7,5%	4,1%	0,1%
Obtention nationalité <= 5 ans					6,1%	3,9%	3,5%	3,8%	8,1%	14,4%	16,0%	0,3%
Inscription RN > 5 ans					3,4%	2,1%	1,6%	2,2%	11,7%	11,2%	12,7%	5,0%
Inscription RN <= 5 ans					37,5%	25,7%	24,5%	26,8%	10,4%	5,8%	4,6%	3,1%
Total général	983 821	1 619 672	1 455 601	4 150 908	232 638	251 164	179 972	847 877	27 210	21 640	21 516	111 437
Parents belges nés belges	100%	100%	100%	100%								
Parents belges nés(s) étranger(s)					18,7%	27,3%	25,2%	18,9%	20,1%	37,5%	28,4%	0,5%
Parent(s) de nationalité étrangère					27,1%	33,2%	27,6%	23,9%	7,8%	8,1%	3,5%	0,2%
Obtention nationalité > 5 ans					6,2%	4,1%	3,5%	3,9%	7,9%	14,7%	16,0%	0,4%
Obtention nationalité <= 5 ans					3,3%	2,1%	1,6%	2,1%	10,0%	10,6%	12,2%	4,1%
Inscription RN > 5 ans					37,9%	28,5%	29,3%	29,2%	12,1%	6,2%	6,1%	3,7%
Inscription RN <= 5 ans					6,9%	4,9%	12,8%	22,0%	42,2%	22,9%	33,8%	91,0%

Tableau 11 : Caractéristiques du profil des travailleurs par origine, 2014

	20-64				Candidat UE				Autre Européen				Maghrébin			
	Faible	Moyen	Élevé	Total	Faible	Moyen	Élevé	Total	Faible	Moyen	Élevé	Total	Faible	Moyen	Élevé	Total
Emploi	25.868	24.149	7.786	67.645	11.332	9.195	10.802	44.347	42.189	45.207	28.287	138.911	42.189	45.207	28.287	138.911
Part	38,2%	35,7%	11,5%	100,0%	25,6%	20,7%	24,4%	100,0%	30,4%	32,5%	20,4%	100,0%	30,4%	32,5%	20,4%	100,0%
Population	67.135	41.767	11.743	146.910	28.681	16.159	19.062	104.991	121.383	83.468	42.762	313.727	121.383	83.468	42.762	313.727
Part	45,7%	28,4%	8,0%	100,0%	27,3%	15,4%	18,2%	100,0%	38,7%	26,6%	13,6%	100,0%	38,7%	26,6%	13,6%	100,0%
Taux d'emploi	38,5%	57,8%	66,3%	46,0%	39,5%	56,9%	56,7%	42,2%	34,8%	54,2%	66,1%	44,3%	34,8%	54,2%	66,1%	44,3%
Genre																
Hommes	52,9%	51,8%	47,1%	51,8%	52,6%	51,2%	33,5%	46,1%	54,0%	52,3%	52,3%	51,8%	54,0%	52,3%	52,3%	51,8%
Employé	67,9%	59,8%	49,3%	64,1%	57,5%	54,8%	36,0%	50,9%	67,2%	59,3%	55,8%	63,3%	67,2%	59,3%	55,8%	63,3%
Femmes	47,1%	48,2%	52,9%	48,2%	47,4%	48,8%	66,5%	53,9%	46,0%	47,7%	47,7%	48,2%	46,0%	47,7%	47,7%	48,2%
Employé	32,1%	40,2%	50,7%	35,9%	42,5%	45,2%	64,0%	49,1%	32,8%	40,7%	44,2%	36,7%	32,8%	40,7%	44,2%	36,7%
Classe d'âge																
20-29	24,9%	35,6%	24,4%	28,1%	33,4%	44,6%	13,6%	26,9%	26,1%	33,4%	17,3%	25,4%	26,1%	33,4%	17,3%	25,4%
Employé	23,8%	34,0%	23,6%	26,7%	25,4%	39,5%	14,1%	22,3%	20,8%	29,7%	16,7%	21,2%	20,8%	29,7%	16,7%	21,2%
30-54	60,7%	61,6%	70,4%	62,4%	54,3%	46,7%	73,0%	62,0%	57,8%	62,7%	77,0%	64,3%	57,8%	62,7%	77,0%	64,3%
Employé	70,9%	64,6%	73,2%	69,9%	66,3%	54,1%	75,8%	69,8%	70,2%	67,6%	78,5%	73,3%	70,2%	67,6%	78,5%	73,3%
55-64	14,4%	2,8%	5,2%	9,6%	12,3%	8,7%	13,4%	11,0%	16,2%	3,9%	5,6%	10,3%	16,2%	3,9%	5,6%	10,3%
Employé	5,2%	1,5%	3,2%	3,4%	8,3%	6,3%	10,0%	7,9%	9,0%	2,7%	4,8%	5,5%	9,0%	2,7%	4,8%	5,5%
Région																
Bruxelles	22,8%	18,7%	25,9%	29,0%	16,3%	17,7%	21,9%	24,0%	43,5%	39,8%	45,0%	43,8%	43,5%	39,8%	45,0%	43,8%
Employé	22,1%	17,3%	24,1%	27,9%	14,0%	16,1%	18,6%	18,8%	38,4%	35,8%	42,6%	39,9%	38,4%	35,8%	42,6%	39,9%
Wallonie	23,2%	23,0%	25,4%	21,1%	25,4%	29,5%	25,2%	25,4%	21,3%	22,1%	27,0%	22,8%	21,3%	22,1%	27,0%	22,8%
Employé	17,8%	20,0%	24,7%	17,0%	19,0%	25,9%	25,0%	22,1%	19,1%	21,0%	26,7%	22,0%	19,1%	21,0%	26,7%	22,0%
Flandre	54,0%	58,3%	48,7%	54,1%	58,3%	52,9%	52,9%	50,5%	35,2%	36,1%	28,0%	33,4%	35,2%	36,1%	28,0%	33,4%
Employé	60,1%	62,7%	51,2%	59,3%	67,0%	58,1%	56,4%	59,1%	42,5%	43,2%	30,7%	38,1%	42,5%	43,2%	30,7%	38,1%
Historique migratoire																
Emploi	25.822	24.088	7.752	67.499	11.279	9.122	10.749	44.161	41.992	44.817	28.116	138.108	41.992	44.817	28.116	138.108
Parents belges nés belges																
Parents belges né(s) étranger(s)	20,1%	43,3%	40,2%	28,2%	8,7%	22,6%	16,6%	11,2%	19,6%	41,8%	32,1%	26,6%	19,6%	41,8%	32,1%	26,6%
Parent(s) de nationalité étrangère	12,2%	21,4%	16,5%	14,6%	3,8%	7,2%	5,5%	4,0%	11,0%	20,9%	15,1%	13,6%	11,0%	20,9%	15,1%	13,6%
Obtention nationalité > 5 ans	30,3%	22,4%	22,7%	23,5%	16,4%	24,8%	14,7%	13,7%	23,7%	19,5%	21,9%	19,3%	23,7%	19,5%	21,9%	19,3%
Obtention nationalité <= 5 ans	20,7%	8,6%	12,6%	17,7%	37,4%	29,3%	36,9%	36,6%	24,1%	11,4%	19,7%	21,6%	24,1%	11,4%	19,7%	21,6%
Inscription RN > 5 ans	8,7%	3,2%	2,4%	6,1%	19,9%	11,1%	11,9%	15,3%	6,7%	3,8%	2,7%	4,7%	6,7%	3,8%	2,7%	4,7%
Inscription RN <= 5 ans	8,0%	1,2%	5,6%	9,9%	13,8%	5,0%	14,5%	19,2%	14,9%	2,6%	8,4%	14,3%	14,9%	2,6%	8,4%	14,3%
Total général	67.020	41.658	11.697	146.619	28.533	16.043	18.991	104.633	120.888	82.800	42.515	312.181	120.888	82.800	42.515	312.181
Parents belges nés belges																
Parents belges né(s) étranger(s)	18,5%	41,9%	36,3%	23,7%	8,4%	20,3%	11,6%	7,7%	20,5%	40,8%	28,4%	23,1%	20,5%	40,8%	28,4%	23,1%
Parent(s) de nationalité étrangère	10,5%	21,0%	15,2%	12,3%	3,8%	7,2%	4,1%	3,0%	10,7%	20,8%	13,5%	11,9%	10,7%	20,8%	13,5%	11,9%
Obtention nationalité > 5 ans	31,8%	22,6%	22,3%	24,1%	13,4%	22,5%	12,9%	10,1%	23,0%	18,7%	20,5%	18,0%	23,0%	18,7%	20,5%	18,0%
Obtention nationalité <= 5 ans	19,6%	9,0%	14,2%	17,4%	35,7%	31,4%	37,3%	30,6%	22,3%	11,4%	21,3%	20,7%	22,3%	11,4%	21,3%	20,7%
Inscription RN > 5 ans	11,7%	4,1%	3,4%	8,5%	20,2%	12,3%	13,2%	15,3%	9,9%	4,9%	3,5%	6,8%	9,9%	4,9%	3,5%	6,8%
Inscription RN <= 5 ans	7,9%	1,4%	8,7%	14,0%	18,4%	6,4%	21,0%	33,3%	13,7%	3,3%	12,9%	19,4%	13,7%	3,3%	12,9%	19,4%

Tableau 11 : Caractéristiques du profil des travailleurs par origine, 2014

	20-64				Autre Africain				Proche/Moyen-Orient				Océanien/Extrême-Orient			
	Faible	Moyen	Élevé	Inconnu	Total	Faible	Moyen	Élevé	Inconnu	Total	Faible	Moyen	Élevé	Inconnu	Total	
Emploi	15,704	13,636	16,535	15,884	61,759	3,434	2,659	4,836	4,606	15,535	3,533	4,030	5,497	7,446	20,506	
Part	25,4%	22,1%	26,8%	25,7%	100,0%	22,1%	17,1%	31,1%	29,6%	100,0%	17,2%	19,7%	26,8%	36,3%	100,0%	
Population	43,042	27,051	28,318	46,869	145,280	9,697	5,514	8,728	17,278	41,217	6,806	6,313	8,183	20,188	41,490	
Part	29,6%	18,6%	19,5%	32,3%	100,0%	23,5%	13,4%	21,2%	41,9%	100,0%	16,4%	15,2%	19,7%	48,7%	100,0%	
Taux d'emploi	36,5%	50,4%	58,4%	33,9%	42,5%	35,4%	48,2%	55,4%	26,7%	37,7%	51,9%	63,8%	67,2%	36,9%	49,4%	
Genre																
Hommes	45,0%	46,0%	51,7%	50,5%	48,2%	66,7%	57,2%	59,1%	62,0%	61,8%	54,2%	44,9%	33,0%	51,9%	47,0%	
Emploi	47,0%	46,6%	51,3%	55,8%	50,3%	78,2%	65,9%	64,9%	78,2%	71,9%	60,0%	44,9%	36,0%	62,8%	51,6%	
Femmes	55,0%	54,0%	48,3%	49,5%	51,8%	33,3%	42,8%	40,9%	38,0%	38,2%	45,8%	58,4%	67,0%	48,1%	53,0%	
Emploi	53,0%	53,4%	48,7%	44,2%	49,7%	21,8%	34,1%	35,1%	21,8%	28,1%	40,0%	55,1%	64,0%	37,2%	48,4%	
Classe d'âge																
20-29	37,4%	41,5%	13,8%	28,5%	30,7%	34,0%	40,2%	13,6%	27,9%	27,9%	29,3%	30,7%	15,2%	29,8%	27,0%	
Emploi	24,1%	32,6%	13,2%	14,1%	20,5%	25,2%	32,1%	12,6%	15,3%	19,5%	20,4%	25,9%	15,2%	19,7%	19,8%	
30-54	55,7%	53,1%	75,2%	65,4%	62,1%	58,1%	49,4%	73,4%	65,0%	63,1%	59,7%	61,6%	76,5%	65,5%	66,1%	
Emploi	70,3%	62,6%	77,4%	81,0%	73,3%	68,8%	58,5%	74,1%	79,7%	71,9%	69,5%	67,5%	78,4%	75,7%	73,7%	
55-64	6,9%	5,4%	11,0%	6,1%	7,2%	8,0%	10,4%	13,0%	7,0%	9,0%	11,0%	7,7%	8,3%	4,7%	6,9%	
Emploi	5,6%	4,8%	9,4%	4,9%	6,3%	6,1%	9,4%	13,3%	5,0%	8,5%	10,7%	6,6%	6,5%	4,6%	6,5%	
Région																
Bruxelles	29,8%	31,6%	36,7%	36,9%	33,8%	24,4%	30,7%	34,2%	35,0%	31,8%	14,2%	15,3%	22,3%	35,9%	26,5%	
Emploi	24,1%	27,3%	33,4%	33,0%	29,6%	17,7%	26,9%	32,5%	31,0%	27,8%	13,4%	13,3%	21,2%	24,4%	19,5%	
Wallonie	29,9%	36,4%	32,5%	30,9%	32,0%	15,5%	19,0%	17,9%	15,3%	16,4%	24,7%	30,0%	23,9%	13,5%	19,9%	
Emploi	24,1%	34,8%	33,6%	26,9%	29,8%	10,0%	17,3%	19,6%	10,6%	14,4%	22,3%	28,9%	24,8%	19,3%	23,2%	
Flandre	40,3%	32,0%	30,8%	32,2%	34,3%	60,1%	50,3%	47,8%	49,7%	51,8%	61,1%	54,7%	53,8%	50,6%	53,6%	
Emploi	51,8%	37,9%	33,0%	40,2%	40,7%	72,3%	55,8%	47,9%	58,4%	57,8%	64,3%	57,8%	54,0%	56,4%	57,4%	
Historique migratoire																
Emploi	15,642	13,502	16,354	15,842	61,340	3,425	2,642	4,806	4,595	15,468	3,525	4,007	5,480	7,443	20,455	
Parents belges nés belges																
Parents belges né(s) étranger(s)	4,6%	12,6%	9,1%	0,5%	6,5%	6,8%	22,5%	18,4%	1,2%	11,4%	4,6%	10,7%	9,5%	0,4%	5,6%	
Parent(s) de nationalité étrangère	2,0%	4,6%	3,5%	0,3%	2,5%	1,9%	3,6%	3,0%	0,5%	2,1%	1,5%	3,1%	2,4%	0,3%	1,6%	
Obtention nationalité > 5 ans	17,1%	33,4%	31,6%	5,3%	21,5%	17,7%	40,8%	37,7%	6,9%	24,6%	29,5%	64,4%	47,7%	3,6%	31,8%	
Obtention nationalité ≤ 5 ans	36,3%	31,0%	33,4%	40,5%	35,4%	34,9%	22,0%	23,2%	33,8%	28,7%	26,8%	11,4%	15,1%	15,6%	16,6%	
Inscription RN > 5 ans	8,6%	5,9%	6,3%	9,6%	7,7%	9,1%	6,2%	4,4%	9,2%	7,2%	10,2%	7,8%	10,7%	9,2%	9,5%	
Inscription RN ≤ 5 ans	31,4%	12,6%	16,0%	43,7%	26,3%	29,7%	4,9%	13,3%	48,4%	25,9%	27,4%	2,5%	14,7%	71,0%	35,0%	
Total général	42,834	26,788	28,048	46,779	144,449	9,675	5,479	8,681	17,251	41,086	6,791	6,278	8,158	20,184	41,411	
Parents belges nés belges																
Parents belges né(s) étranger(s)	7,6%	13,3%	7,5%	0,6%	6,4%	11,2%	25,7%	14,0%	1,8%	9,8%	9,7%	13,0%	8,2%	0,5%	5,4%	
Parent(s) de nationalité étrangère	3,4%	5,0%	3,0%	0,4%	2,7%	2,5%	4,2%	2,3%	0,6%	1,9%	2,6%	3,7%	2,0%	0,3%	1,5%	
Obtention nationalité > 5 ans	15,6%	30,2%	27,9%	3,4%	16,8%	14,9%	36,1%	30,4%	3,6%	16,3%	28,4%	60,3%	42,0%	2,4%	23,3%	
Obtention nationalité ≤ 5 ans	30,5%	29,7%	31,7%	23,4%	28,3%	28,9%	21,0%	24,2%	19,0%	22,7%	23,5%	11,6%	15,1%	8,5%	12,7%	
Inscription RN > 5 ans	9,3%	6,9%	7,4%	8,5%	8,2%	8,7%	6,4%	5,0%	6,6%	6,8%	9,6%	8,2%	11,8%	5,8%	8,0%	
Inscription RN ≤ 5 ans	33,7%	14,8%	22,5%	63,7%	37,7%	33,7%	6,6%	24,2%	68,3%	42,6%	26,2%	3,2%	20,8%	82,6%	49,1%	

Tableau 11 : Caractéristiques du profil des travailleurs par origine, 2014

	Autre Asiatique					Nord-Américain					Sud/Centre-Américain				
	Faible	Moyen	Élevé	Inconnu	Total	Faible	Moyen	Élevé	Inconnu	Total	Faible	Moyen	Élevé	Inconnu	Total
20-64															
Emploi	8,688	5,593	6,656	8,563	29,500	384	920	1,786	1,692	4,782	3,481	4,169	5,148	7,528	20,326
Part	29,5%	19,0%	22,6%	29,0%	100,0%	8,0%	19,2%	37,3%	35,4%	100,0%	17,1%	20,5%	25,3%	37,0%	100,0%
Population	18,212	9,290	10,411	22,392	60,305	1,070	1,708	2,844	8,520	14,142	7,946	7,296	8,534	15,405	39,181
Part	30,2%	15,4%	17,3%	37,1%	100,0%	7,6%	12,1%	20,1%	60,2%	100,0%	20,3%	18,6%	21,8%	39,3%	100,0%
Taux d'emploi	47,7%	60,2%	63,9%	38,2%	48,9%	35,9%	53,9%	62,8%	19,9%	33,8%	43,8%	57,1%	60,3%	48,9%	51,9%
Genre															
Hommes	53,2%	48,0%	40,3%	44,9%	47,1%	55,1%	49,4%	43,4%	47,8%	47,6%	43,7%	44,5%	34,6%	38,0%	39,6%
Employ	56,2%	51,6%	42,2%	52,5%	51,1%	62,5%	56,4%	44,5%	56,1%	52,3%	43,1%	45,6%	37,0%	39,4%	40,7%
Femmes	46,8%	52,0%	59,7%	55,1%	52,9%	44,9%	50,6%	56,6%	52,2%	52,4%	56,3%	55,5%	65,4%	62,0%	60,4%
Employ	43,8%	48,4%	57,8%	47,5%	48,9%	37,5%	43,6%	55,5%	43,9%	47,7%	56,9%	54,4%	63,0%	60,6%	59,3%
Classe d'âge															
20-29	37,1%	39,5%	15,9%	28,3%	30,5%	46,4%	37,0%	12,5%	33,4%	30,6%	39,8%	40,3%	15,0%	23,0%	27,9%
Employ	28,6%	33,9%	15,3%	17,2%	23,3%	26,8%	29,6%	12,0%	18,6%	18,9%	28,0%	34,5%	15,5%	12,6%	20,5%
30-54	52,4%	48,5%	70,1%	65,7%	59,8%	35,9%	49,0%	66,5%	56,4%	56,0%	50,6%	52,1%	74,0%	70,7%	63,9%
Employ	62,9%	56,4%	73,4%	77,2%	68,2%	51,6%	58,4%	69,4%	72,5%	66,9%	63,7%	59,2%	75,6%	82,0%	72,6%
55-64	10,6%	12,0%	14,0%	6,0%	9,7%	17,7%	14,0%	21,0%	10,2%	13,4%	9,6%	7,5%	11,0%	6,4%	8,3%
Employ	8,5%	9,8%	11,3%	5,5%	8,5%	21,6%	12,1%	18,5%	8,9%	14,1%	8,4%	6,3%	8,9%	5,4%	7,0%
Région															
Bruxelles	20,0%	24,1%	27,2%	29,8%	25,5%	12,0%	13,1%	30,2%	37,5%	31,1%	30,9%	28,2%	35,4%	48,3%	38,2%
Employ	17,2%	21,6%	26,0%	27,9%	23,1%	10,9%	11,0%	28,4%	41,5%	28,3%	29,3%	25,9%	33,1%	53,8%	38,7%
Wallonie	16,2%	21,8%	20,0%	14,2%	17,0%	34,8%	30,1%	25,7%	27,6%	28,1%	18,8%	25,6%	22,3%	15,4%	19,5%
Employ	12,2%	20,1%	20,6%	11,7%	15,5%	31,0%	30,1%	26,9%	16,8%	24,3%	14,2%	22,7%	22,6%	11,8%	17,2%
Flandre	63,9%	54,1%	52,8%	56,0%	57,5%	53,3%	56,8%	44,1%	34,9%	40,8%	50,4%	46,2%	42,3%	36,3%	42,3%
Employ	70,6%	58,4%	53,4%	60,4%	61,4%	58,1%	58,9%	44,7%	41,7%	47,4%	56,5%	51,4%	44,3%	34,4%	44,2%
Historique migratoire															
Emploi	8,677	5,573	6,635	8,556	29,441	353	892	1,756	1,686	4,687	3,469	4,143	5,116	7,526	20,254
Parents belges nés belges															
Parents belges nés(s) étranger(s)	5,4%	23,1%	21,6%	0,7%	11,0%	29,2%	35,2%	18,5%	1,2%	16,2%	6,1%	14,0%	14,4%	0,5%	7,7%
Parent(s) de nationalité étrangère	1,2%	3,1%	2,1%	0,2%	1,5%	25,8%	25,4%	14,0%	1,4%	12,5%	2,7%	4,4%	3,3%	0,2%	2,3%
Obtention nationalité > 5 ans	23,7%	44,8%	34,2%	5,0%	24,6%	9,1%	12,6%	13,1%	1,1%	8,4%	24,3%	42,9%	29,7%	2,6%	21,4%
Obtention nationalité <= 5 ans	30,6%	19,5%	21,4%	33,0%	27,1%	7,6%	6,6%	16,7%	9,1%	11,4%	30,2%	24,4%	29,1%	23,5%	26,2%
Inscription RN > 5 ans	8,9%	5,9%	5,0%	9,0%	7,5%	22,1%	17,8%	25,7%	11,3%	18,8%	6,9%	5,4%	4,5%	4,6%	5,1%
Inscription RN <= 5 ans	30,3%	3,6%	15,8%	52,1%	28,3%	6,2%	2,4%	12,1%	75,9%	32,8%	29,8%	8,9%	18,9%	68,6%	37,2%
Total général	18,186	9,259	10,386	22,378	60,209	1,007	1,662	2,797	8,507	13,973	7,909	7,250	8,490	15,394	39,043
Parents belges nés belges															
Parents belges nés(s) étranger(s)	8,6%	25,0%	17,8%	0,8%	9,8%	30,1%	33,0%	14,5%	1,4%	9,8%	10,2%	15,4%	11,6%	0,8%	7,8%
Parent(s) de nationalité étrangère	1,8%	3,6%	1,7%	0,2%	1,5%	30,6%	25,5%	12,4%	2,3%	9,1%	3,5%	4,8%	2,9%	0,4%	2,4%
Obtention nationalité > 5 ans	22,3%	42,6%	31,9%	3,5%	20,1%	7,1%	10,7%	12,2%	0,5%	4,6%	24,0%	40,6%	27,1%	2,5%	19,3%
Obtention nationalité <= 5 ans	27,6%	18,9%	22,4%	22,1%	23,3%	5,9%	6,8%	15,9%	3,3%	6,4%	26,0%	22,3%	28,7%	17,6%	22,6%
Inscription RN > 5 ans	8,4%	6,0%	5,6%	6,3%	6,7%	20,4%	21,1%	27,4%	8,7%	14,7%	7,6%	5,6%	5,0%	4,6%	5,5%
Inscription RN <= 5 ans	31,4%	3,9%	20,5%	67,1%	38,6%	6,1%	2,9%	17,6%	83,8%	55,4%	28,7%	11,3%	24,7%	74,0%	42,5%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPFETCS

Tableau 12 : Caractéristiques du profil des chômeurs par origine, 2014

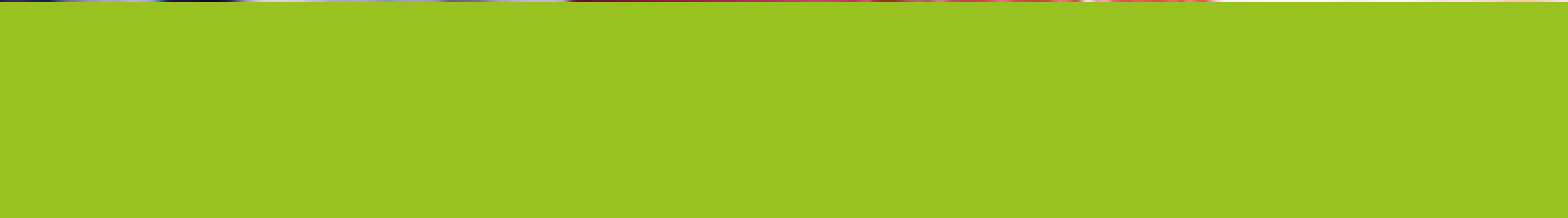
	Belge		UE-14		UE-13		Candidat UE		Autre Européen		Maghrébin	
	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus
20-64												
Chômeurs	69.008	120.593	22.032	42.681	3.333	4.891	6.270	12.051	3.332	6.851	12.669	30.831
Part	36,40%	63,60%	34,05%	65,95%	40,53%	59,47%	34,22%	65,78%	32,72%	67,28%	29,12%	70,88%
Taux de chômage	5,9%		12,1%		7,1%		21,3%		18,7%		23,8%	
Répartition par profil												
Genre	Hommes	50,9%	51,7%	52,9%	48,4%	47,8%	54,0%	56,3%	52,3%	55,5%	55,2%	61,2%
	Femmes	49,1%	48,6%	47,1%	51,6%	52,2%	46,0%	43,7%	47,7%	44,5%	44,8%	38,8%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Classe d'âge	20-29 ans	40,9%	18,0%	19,7%	34,9%	16,9%	39,3%	21,6%	35,4%	19,5%	36,6%	17,9%
	30-54 ans	53,3%	53,5%	55,6%	60,5%	61,9%	59,0%	64,6%	59,8%	65,0%	61,3%	69,0%
	55-64 ans	5,9%	28,4%	4,9%	24,7%	4,6%	21,2%	1,6%	13,7%	4,9%	2,2%	13,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Région	Bruxelles	5,1%	8,2%	14,0%	19,5%	21,6%	23,7%	35,2%	16,7%	24,9%	43,0%	56,5%
	Wallonie	44,2%	52,1%	58,7%	62,3%	26,6%	37,1%	23,9%	28,8%	26,0%	23,8%	22,3%
	Flandre	50,7%	39,7%	27,3%	18,2%	51,7%	35,7%	52,4%	36,1%	57,4%	33,2%	21,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Niveau d'éducation	Faible	28,6%	40,0%	34,2%	45,0%	34,1%	37,7%	48,2%	41,1%	41,0%	41,5%	49,0%
	Moyen	47,2%	42,4%	40,5%	35,2%	26,7%	26,3%	36,5%	29,0%	22,7%	35,2%	30,0%
	Elevé	24,2%	17,5%	20,3%	15,5%	20,3%	20,3%	7,8%	7,3%	21,0%	22,8%	11,9%
Inconnu	0,1%	0,1%	5,0%	4,3%	18,8%	15,7%	7,4%	6,1%	15,2%	18,0%	10,1%	9,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Historique migratoire												
3^{ème} génération	100,0%		100,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
2^{ème} génération	0,0%		24,9%		18,2%		32,2%		7,6%		32,1%	
1^{ère} génération	0,0%		30,0%		3,4%		15,5%		2,8%		15,9%	
Obtention nationalité > 5 ans	0,0%		2,2%		6,1%		17,7%		9,3%		11,0%	
Obtention nationalité <= 5 ans	0,0%		1,8%		11,1%		17,4%		41,7%		18,4%	
Inscription RN > 5 ans	0,0%		22,8%		8,3%		7,0%		18,4%		7,1%	
Inscription RN <= 5 ans	0,0%		18,3%		52,9%		10,3%		20,2%		15,4%	
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Durée du chômage												
0-2 mois	8,5%	7,6%	9,3%	9,3%	9,3%	7,6%	7,6%	7,6%	7,4%	6,2%	6,2%	
3-5 mois	14,2%	12,8%	14,7%	14,7%	14,7%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	10,3%	10,3%	
6-11 mois	13,7%	13,6%	16,5%	16,5%	16,5%	15,1%	15,1%	15,1%	13,8%	12,5%	12,5%	
12-23 mois	18,3%	19,0%	22,0%	22,0%	22,0%	20,8%	20,8%	20,8%	23,1%	19,0%	19,0%	
24-59 mois	20,9%	22,6%	21,3%	21,3%	21,3%	23,4%	23,4%	23,4%	27,4%	26,4%	26,4%	
>=60 mois	24,4%	24,3%	16,1%	16,1%	16,1%	21,6%	21,6%	21,6%	16,8%	25,5%	25,5%	
Type de ménage												
Titulaire isolé	28,3%	27,6%	23,1%	23,1%	23,1%	15,3%	15,3%	15,3%	21,2%	25,1%	25,1%	
En couple sans enfant	16,8%	13,8%	15,0%	15,0%	15,0%	7,9%	7,9%	7,9%	8,9%	6,6%	6,6%	
En couple avec enfant(s)	23,3%	27,4%	33,3%	33,3%	33,3%	47,0%	47,0%	47,0%	41,5%	41,4%	41,4%	
Enfant auprès d'un couple	10,1%	9,3%	6,1%	6,1%	6,1%	11,3%	11,3%	11,3%	6,9%	8,8%	8,8%	
Chef de famille monoparentale	10,6%	11,4%	10,9%	10,9%	10,9%	9,9%	9,9%	9,9%	14,0%	10,9%	10,9%	
Enfant dans famille monoparentale	6,8%	6,2%	3,8%	3,8%	3,8%	4,1%	4,1%	4,1%	3,4%	4,0%	4,0%	
Autre personne habitant sous le même toit	1,3%	1,5%	2,8%	2,8%	2,8%	2,4%	2,4%	2,4%	1,8%	0,9%	0,9%	
Ménages Autres / Collectif	2,7%	2,9%	5,0%	5,0%	5,0%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%	

Tableau 12 : Caractéristiques du profil des chômeurs par origine, 2014

20-64	Autre Africain		Proche/ Moyen-Orient		Océanien/ Extrême-Orient		Autre Asiatique		Nord-Américain		Sud/Centre- Américain		Total*		
	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	moins d'un an	un an et plus	
Chômeurs	5.332	11.624	1.208	2.329	677	1.207	1.494	2.230	134	249	1.160	1.971	133.066	261.383	
Part	31,45%	68,55%	34,15%	65,85%	35,93%	64,07%	40,12%	59,88%	34,99%	65,01%	37,05%	62,95%	33,73%	66,27%	
Taux de chômage	21,5%		18,5%		8,4%		11,2%		7,4%		13,3%		8,4%		
Répartition par profil															
Genre															
	Hommes	50,0%	56,0%	70,7%	69,6%	47,9%	49,6%	60,4%	58,8%	48,5%	49,0%	40,5%	45,5%	51,6%	52,9%
Femmes	50,0%	44,0%	29,3%	30,4%	52,1%	50,4%	39,6%	41,2%	51,5%	51,0%	59,5%	54,5%	48,4%	47,1%	
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Classe d'âge	20-29 ans	31,3%	15,6%	28,2%	14,6%	26,0%	12,1%	39,2%	17,6%	37,3%	17,3%	30,1%	17,1%	38,5%	17,3%
	30-54 ans	65,4%	72,4%	68,4%	73,1%	68,5%	73,6%	57,3%	60,5%	61,2%	59,8%	66,0%	66,8%	56,0%	56,5%
	55-64 ans	3,3%	12,0%	3,4%	12,4%	5,5%	14,3%	3,5%	21,8%	1,5%	22,9%	3,9%	16,1%	5,6%	26,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Région	Bruxelles	33,6%	43,6%	23,1%	38,6%	15,4%	22,3%	21,6%	35,2%	23,1%	33,3%	35,7%	47,3%	13,7%	20,5%
	Wallonie	29,5%	29,7%	12,7%	15,3%	26,4%	28,6%	16,0%	20,9%	35,1%	28,1%	22,0%	23,4%	41,3%	46,0%
	Flandre	36,9%	26,7%	64,2%	46,1%	58,2%	49,1%	62,4%	43,9%	41,8%	38,6%	42,3%	29,3%	44,9%	33,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Niveau d'éducation	Faible	35,7%	36,4%	36,2%	35,7%	34,7%	41,3%	45,9%	46,6%	16,4%	15,7%	27,7%	27,1%	33,3%	43,6%
	Moyen	24,3%	21,8%	17,1%	19,3%	26,6%	23,7%	21,6%	22,6%	28,4%	25,7%	28,2%	26,3%	41,3%	36,0%
	Elevé	20,1%	22,5%	26,2%	26,7%	31,0%	28,6%	20,0%	20,5%	46,3%	50,6%	26,7%	29,1%	21,0%	16,2%
	Inconnu	19,9%	19,3%	20,6%	18,3%	7,7%	6,5%	12,5%	10,3%	9,0%	8,0%	17,4%	17,5%	4,4%	4,2%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Historique migratoire															
3 ^{ème} génération	Parents belges nés belges														
2 ^{ème} génération	Parents belges né(s) étranger(s)														
	Parent(s) de nationalité étrangère														
1 ^{ère} génération	Obtention nationalité > 5 ans														
	Obtention nationalité <= 5 ans														
	Inscription RN > 5 ans														
	Inscription RN <= 5 ans														
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Durée du chômage															
0-2 mois	6,8%	11,5%	7,0%	7,0%	8,3%	8,9%	8,9%	8,6%	8,6%	8,0%	8,0%	8,0%	7,7%	7,7%	
3-5 mois	11,5%	13,2%	11,5%	11,5%	14,2%	16,1%	16,1%	15,7%	15,7%	14,0%	14,0%	14,0%	12,7%	12,7%	
6-11 mois	13,2%	21,7%	15,6%	15,6%	13,4%	15,1%	15,1%	10,7%	10,7%	15,1%	15,1%	15,1%	13,3%	13,3%	
12-23 mois	21,7%	28,7%	22,6%	22,6%	20,6%	19,8%	19,8%	23,0%	23,0%	22,4%	22,4%	22,4%	18,8%	18,8%	
24-59 mois	28,7%	18,1%	26,2%	17,0%	22,8%	21,3%	21,3%	23,2%	23,2%	25,1%	25,1%	25,1%	22,6%	22,6%	
>=60 mois	18,1%	3,9%	17,0%	3,9%	20,6%	18,7%	18,7%	18,8%	18,8%	15,5%	15,5%	15,5%	24,9%	24,9%	
Type de ménage															
Titulaire isolé	31,9%														
En couple sans enfant	5,9%														
En couple avec enfant(s)	29,9%														
Enfant auprès d'un couple	2,9%														
Chef famille monoparentale	21,4%														
Enfant dans famille monoparentale	3,3%														
Autre personne habitant sous le même toit	1,2%														
Ménages Autres / Inconnu / Collectif	3,6%														

* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS



3

JEUNES EN STAGE D'INSERTION



PARCOURS DES JEUNES INSCRITS EN STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, avant de bénéficier des allocations d'insertion, les jeunes qui ont terminé leurs études doivent, quel que soit leur âge, accomplir un stage d'insertion professionnelle de 310 jours (dimanches non compris, soit environ un an). A la fin de ce stage, s'ils n'ont pas d'emploi et si certaines conditions sont remplies¹, ils peuvent alors bénéficier des allocations d'insertion.

Nous examinerons dans ce chapitre les caractéristiques de ces jeunes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi. Nous avons pour cela sélectionné la population des jeunes de 18 à 29 ans qui, lors du trimestre examiné, sont inscrits en stage d'insertion professionnelle, tout en vérifiant qu'ils n'étaient pas inscrits lors des 4 trimestres précédents. Ainsi, nous sommes sûrs qu'il s'agit d'une nouvelle inscription. Nous ne pouvons néanmoins pas être sûrs qu'ils se sont inscrits dès la fin ou l'abandon de leurs études. Ils

peuvent en effet avoir connu une période de travail ou d'inactivité préalablement à l'inscription (bénévolat à l'étranger, reprise des études après une période de travail...), ou même avoir débuté plus d'un an auparavant un stage d'insertion qui aurait été interrompu pour diverses raisons (par exemple durant la période lors de laquelle ils auraient suivi une formation professionnelle individuelle en entreprise).

La deuxième étape consiste à analyser le parcours de ces jeunes après leur inscription en stage d'insertion. Pour chacun d'entre eux, nous disposons de la position socioéconomique au dernier jour de chaque trimestre suivant l'inscription, sur une période totale d'un an. Attention, étant donné qu'il s'agit de la situation au dernier jour des trimestres, il est possible que certains emplois de courte durée nous échappent (par exemple une période d'emploi du 16 janvier au 15 mars).

¹ Pour plus d'informations concernant les conditions d'accès : <http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35>

1. DESCRIPTION DE LA POPULATION DES JEUNES INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI EN STAGE D'INSERTION

Tableau 13 : Répartition des jeunes inscrits de 18 à 29 ans selon l'origine, par trimestre

	2012				2013			
	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
EFFECTIFS*	16.915	47.852	88.475	60.354	15.686	48.247	89.533	61.477
Belge	60,3%	56,6%	64,7%	59,1%	60,2%	57,3%	65,1%	60,0%
UE-14	14,4%	16,1%	14,5%	16,0%	14,1%	16,2%	14,6%	15,6%
UE-13	1,7%	1,6%	1,3%	1,6%	1,7%	1,7%	1,4%	1,7%
Candidat UE	3,3%	3,8%	3,1%	3,6%	3,3%	3,7%	3,0%	3,5%
Autre Européen	2,0%	2,1%	1,6%	2,0%	2,1%	2,1%	1,7%	2,0%
Maghrébin	7,4%	8,4%	6,4%	7,6%	7,5%	8,1%	6,2%	7,5%
Autre Africain	4,9%	5,2%	3,6%	4,4%	4,7%	4,7%	3,1%	3,8%
Proche/Moyen-Orient	0,8%	0,7%	0,5%	0,6%	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%
Océanie/Extrême-Orient	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
Autre Asiatique	1,1%	1,1%	0,9%	1,2%	1,4%	1,3%	1,0%	1,2%
Sud/Centre-Américain	1,1%	0,9%	0,7%	0,8%	1,0%	0,9%	0,7%	0,8%

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le nombre de jeunes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi et qui effectuent un stage d'insertion présente un effet saisonnier qui se rapproche du rythme de l'année scolaire. Ainsi, si 214.000 jeunes de 18 à 29 ans en 2012 et 215.000 en 2013 se sont inscrits comme demandeurs d'emploi, c'est surtout aux 3^{èmes} (environ 89.000) et aux 4^{èmes} trimestres (environ 61.000) de ces années que cela s'est le plus produit. Un grand nombre de ces jeunes s'inscrivent en effet dès la fin de leurs études (que ces études soient sanctionnées par un diplôme ou qu'il s'agisse d'un abandon des études entamées).

En moyenne, 60 % de ces nouveaux demandeurs d'emploi sont d'origine belge, 15 % sont d'origine UE-14, 7 % d'origine maghrébine, 4 % sont originaires d'un autre pays d'Afrique, 3 % sont originaires d'un pays candidat à l'UE. Les autres origines représentent chacune moins de 2 % de la totalité de ces jeunes.

Afin de maximiser le nombre d'informations pertinentes étant donné la taille des échantillons, et également afin d'obtenir la plus grande proportion possible de jeunes inscrits dès la fin de leurs études par rapport à ceux qui ont un autre parcours antérieur à l'inscription, nous nous concentrerons pour la suite sur les données du 3^{ème} trimestre 2013. Commençons par examiner les caractéristiques démographiques de cette sous-population.

Le tableau suivant présente pour chaque origine la répartition par région des jeunes de 18 à 29 ans qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi en stage d'insertion professionnelle au 3^{ème} trimestre 2013 et la compare à la répartition régionale en 2013 de la population totale des jeunes de 18 à 29 ans, afin de déterminer si ces deux dernières présentent des différences.

Tableau 14 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par région selon l'origine

	Bruxelles		Wallonie		Flandre	
	Stage d'insertion	Population totale	Stage d'insertion	Population totale	Stage d'insertion	Population totale
TOTAL*	11,4%	12,3%	41,1%	32,7%	47,6%	55,0%
Belge	4,2%	4,1%	39,0%	31,4%	56,8%	64,5%
UE-14	13,2%	18,4%	61,6%	49,7%	25,3%	31,9%
UE-13	29,7%	35,2%	36,1%	18,7%	34,2%	46,1%
Candidat UE	24,5%	22,4%	26,3%	22,9%	49,2%	54,7%
Autre Européen	20,5%	23,1%	36,5%	24,9%	43,0%	52,0%
Maghrébin	46,7%	43,4%	24,6%	22,1%	28,7%	34,5%
Autre Africain	37,4%	32,4%	41,4%	33,6%	21,3%	34,0%
Proche/Moyen-Orient	41,2%	30,5%	27,1%	16,7%	31,7%	52,8%
Océanie/Extrême-Orient	16,4%	22,0%	35,7%	20,8%	47,9%	57,2%
Autre Asiatique	28,3%	22,7%	28,5%	18,0%	43,1%	59,3%
Sud/Centre-Américain	37,9%	33,5%	27,0%	23,3%	35,2%	43,2%

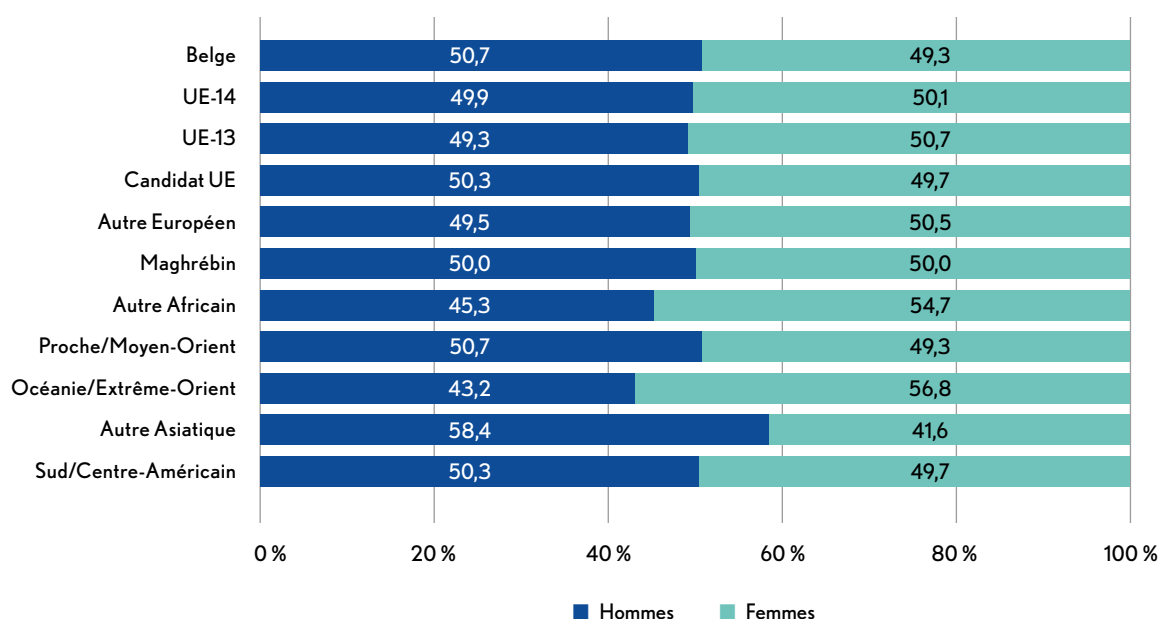
*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les nouveaux inscrits comme demandeurs d'emploi sont surreprésentés en région wallonne par rapport à la population totale et sous-représentés en région flamande. Cette constatation se vérifie pour toutes les origines. A Bruxelles,

la situation est moins claire et varie plus selon l'origine. Seules les personnes d'origine UE-14, UE-13, autre européenne et d'Océanie/Extrême-Orient sont sous-représentées par rapport à la population totale.

Graphique 46 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par genre selon l'origine

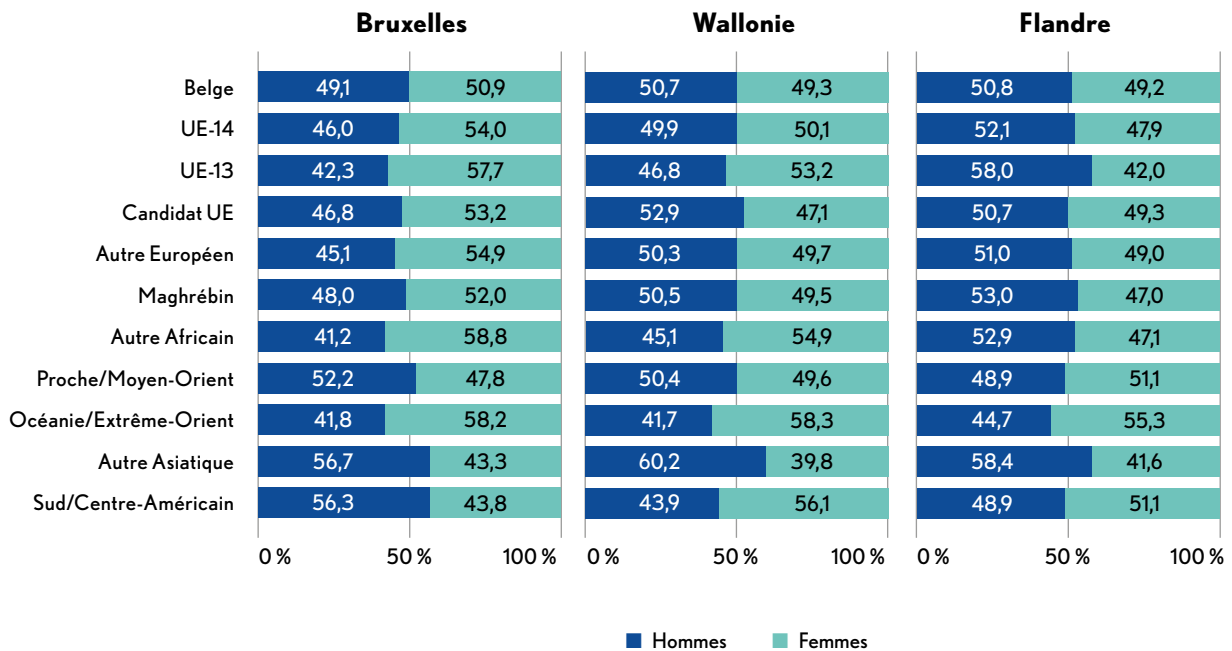


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La répartition par genre respecte de manière très proche la répartition par genre des 18-29 ans dans la population totale, assez équilibrée de manière générale, à l'exception de quelques origines. Deux exceptions se dessinent cependant : les personnes d'origine autre africaine dont les femmes sont surreprésentées dans les inscriptions comme demandeurs d'emploi (54,7 % alors qu'elles sont 51,9 % dans la population totale) et à l'inverse, les personnes originaires du Proche ou Moyen-Orient ont une répartition plus équilibrée alors que les hommes sont surreprésentés dans la population totale (57,6 %).²

On remarquera cependant que cette apparente parité dans la population d'origine UE-13 ne se confirme pas si l'on détaille les données par région. En effet, les personnes concernées sont plus souvent des femmes en région bruxelloise (57,7 %) et des hommes en région flamande (58 %). La plus grande proportion de femmes d'origine autre africaine constatée au niveau de tout le pays se confirme en région bruxelloise et en région wallonne mais pas en région flamande. Enfin, la parité entre hommes et femmes d'origine sud/centre-américaine est confirmée en région flamande, mais la plus grande proportion de femmes de cette origine en région wallonne est compensée par la plus grande proportion d'hommes en région bruxelloise.

Graphique 47 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par région et genre selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

2 Voir données en annexe.

Tableau 15 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par classe d'âge selon l'origine

	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
TOTAL*	23,7%	64,7%	11,6%
Belge	22,8%	67,2%	9,9%
UE-14	25,3%	62,7%	12,0%
UE-13	26,8%	56,0%	17,2%
Candidat UE	32,1%	59,7%	8,2%
Autre Européen	26,6%	59,3%	14,1%
Maghrébin	23,3%	59,8%	16,9%
Autre Africain	16,2%	55,1%	28,7%
Proche/Moyen-Orient	14,8%	55,8%	29,4%
Océanie/Extrême-Orient	11,9%	62,2%	25,9%
Autre Asiatique	25,2%	57,4%	17,4%
Sud/Centre-Américain	21,0%	60,3%	18,8%

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La majorité (64,7 %) des jeunes inscrits ont entre 20 et 24 ans, un peu moins d'un quart ont 18 ou 19 ans, seuls 11,6 % sont plus âgés. On constate cependant que les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE sont proportionnellement plus nombreuses à s'inscrire avant leur 20^{ème} an-

niversaire (près d'un tiers), tandis que parmi les demandeurs d'emploi plus âgés (25-29 ans), la proportion de personnes originaires d'un autre pays d'Afrique, du Proche/Moyen-Orient et d'Océanie/Extrême-Orient est plus importante comparée aux autres origines.

Tableau 16 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par région et par classe d'âge selon l'origine

	Bruxelles			Wallonie			Flandre		
	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
TOTAL*	17,8%	57,6%	24,6%	23,2%	65,7%	11,1%	25,5%	65,5%	9,0%
Belge	14,2%	60,0%	25,8%	22,7%	67,3%	10,0%	23,6%	67,7%	8,7%
UE-14	17,3%	54,0%	28,6%	25,2%	65,6%	9,2%	29,8%	59,9%	10,3%
UE-13	15,1%	56,0%	28,8%	24,0%	60,9%	15,2%	39,9%	50,8%	9,3%
Candidat UE	28,9%	60,0%	11,2%	22,9%	66,4%	10,7%	38,7%	55,9%	5,3%
Autre Européen	17,5%	60,4%	22,1%	24,5%	60,3%	15,2%	32,7%	58,0%	9,3%
Maghrébin	19,8%	60,8%	19,4%	20,5%	57,8%	21,7%	31,5%	60,0%	8,5%
Autre Africain	16,4%	50,7%	32,9%	13,5%	57,2%	29,3%	20,9%	58,8%	20,2%
Proche/Moyen-Orient	10,7%	49,4%	39,9%	14,5%	59,0%	26,5%	20,4%	61,3%	18,2%
Autre Asiatique	18,5%	54,7%	26,8%	19,1%	62,5%	18,4%	33,6%	55,8%	10,6%
Sud/Centre-Américain	15,4%	59,2%	25,4%	17,5%	64,9%	17,5%	29,6%	57,8%	12,6%

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Cette tendance globale diffère cependant selon la région. En effet, à Bruxelles, la proportion de nouveaux inscrits est plus importante parmi les plus âgés que la moyenne nationale (surtout les personnes d'origine belge (+15,9 points de pourcentage par rapport aux personnes de la même origine en Belgique) et UE-14 (+16,6 points de pourcentage)), tandis que la proportion de

nouveaux inscrits parmi les plus jeunes est plus importante en région flamande - surtout les personnes d'origine UE-13 (+13,1 points de pourcentage). Les jeunes demandeurs d'emploi originaires d'un pays candidat à l'UE, surreprésentés au niveau du pays, le sont en réalité à Bruxelles et en région flamande, mais cette assertion ne se vérifie pas en région wallonne.

Tableau 17 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par niveau de qualification selon l'origine

	Faible	Moyen	Elevé
TOTAL*	17,8%	43,8%	38,4%
Belge	12,8%	42,5%	44,7%
UE-14	20,7%	45,8%	33,4%
UE-13	33,6%	41,3%	25,1%
Candidat UE	31,9%	55,2%	12,8%
Autre Européen	33,0%	47,3%	19,8%
Maghrébin	33,2%	47,5%	19,3%
Autre Africain	36,2%	41,7%	22,0%
Proche/Moyen-Orient	25,3%	41,2%	33,5%
Océanie/Extrême-Orient	14,2%	43,7%	42,1%
Autre Asiatique	39,1%	39,7%	21,2%
Sud/Centre-Américain	29,8%	45,7%	24,6%

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En moyenne, les jeunes ont un niveau d'éducation moyen plus important par rapport aux niveaux faibles et élevés, toutes origines confondues. Enfin, plusieurs origines se démarquent par un faible niveau de qualification (autre asiatique, autre africaine, UE-13, maghrébine, autre euro-

péenne, Candidat UE) tandis que les personnes d'origine belge ou d'Océanie/Extrême-Orient ont en moyenne un niveau de qualification plus élevé au moment de leur inscription comme demandeur d'emploi.

Tableau 18 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par région et niveau de qualification selon l'origine

	Bruxelles			Wallonie			Flandre		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
TOTAL*	26,1%	37,3%	36,6%	20,9%	44,8%	34,2%	13,4%	44,3%	42,3%
Belge	13,6%	29,9%	56,5%	17,5%	44,0%	38,5%	9,5%	42,4%	48,1%
UE-14	18,9%	31,7%	49,3%	21,8%	47,5%	30,7%	19,0%	48,5%	32,4%
UE-13	39,1%	31,5%	29,4%	26,0%	45,4%	28,6%	37,6%	43,9%	18,5%
Candidat UE	35,9%	50,0%	14,1%	29,0%	54,7%	16,3%	31,5%	58,0%	10,5%
Autre Européen	34,2%	37,5%	28,4%	34,0%	45,9%	20,2%	31,6%	52,6%	15,8%
Maghrébin	33,4%	45,9%	20,7%	34,0%	43,8%	22,2%	32,3%	53,0%	14,8%
Autre Africain	37,8%	37,8%	24,5%	37,7%	41,3%	21,0%	31,4%	48,4%	20,2%
Proche/Moyen-Orient	19,0%	41,5%	39,5%	27,6%	31,6%	40,8%	30,6%	47,8%	21,6%
Autre Asiatique	40,8%	32,2%	27,0%	41,8%	35,9%	22,4%	36,5%	46,2%	17,3%
Sud/Centre-Américain	31,0%	41,8%	27,2%	28,0%	43,9%	28,0%	29,9%	50,7%	19,5%

*y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

A nouveau, cette image présente des différences par région. A Bruxelles, les personnes d'origine belge, UE-14, autre européenne se présentent bien plus fréquemment que la moyenne du pays avec un niveau de qualification élevé (respectivement +11,8, +15,9 et +8,6 points de pourcentage). En région wallonne, les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient ont plus souvent un diplôme élevé (bien que les différences soient moins grandes, +7,3 points de pourcentage) tandis que les personnes d'origine belge ont plus souvent un faible niveau

de qualification (+4,7 points de pourcentage). Enfin, en région flamande, on notera que les personnes d'origine non-UE sont plus fréquemment moyennement qualifiées que la moyenne toutes régions confondues, et que les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient et UE-13 ont plus souvent un faible niveau de qualification (respectivement +5,3 et +4 points de pourcentage) tandis que celles d'origine belge ont plus régulièrement un diplôme élevé (+3,4 points de pourcentage).

Tableau 19 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par historique migratoire selon l'origine

	Parents belges né(s) étranger(s)	Parent(s) de nationalité étrangère	Obtention nationalité > 5 ans	Obtention nationalité ≤ 5 ans	Inscription RN > 5 ans	Inscription RN ≤ 5 ans
UE-14	38,9%	40,6%	0,6%	0,9%	10,1%	8,9%
UE-13	36,1%	4,7%	6,0%	9,3%	6,9%	36,9%
Candidat UE	61,8%	20,0%	3,4%	6,5%	3,0%	5,3%
Autre Européen	17,6%	5,7%	7,8%	34,9%	16,8%	17,1%
Maghrébin	55,9%	19,5%	2,9%	6,9%	1,9%	12,9%
Autre Africain	18,6%	5,3%	12,8%	22,0%	3,7%	37,5%
Proche/Moyen-Orient	34,7%	5,8%	7,2%	15,5%	5,8%	31,0%
Océanie/Extrême-Orient	26,2%	7,1%	38,4%	8,6%	:	17,9%
Autre Asiatique	34,1%	5,2%	10,1%	15,9%	4,2%	30,5%
Sud/Centre-Américain	24,5%	6,4%	20,7%	19,4%	3,0%	26,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il existe une surreprésentation générale des jeunes de 18 à 29 ans de 2^{ème} génération qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi par rapport à leur proportion dans la population totale³, en particulier ceux dont les parents sont de nationalité belge. C'est particulièrement le cas pour les jeunes d'origine UE-13 (36,1% contre seulement 13,8% dans la population totale). A l'opposé, ceux qui sont inscrits au Registre Natio-

nal depuis 5 ans ou moins sont sous-représentés, particulièrement les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 (36,9% contre 74,3%), d'Océanie/Extrême-Orient (17,9% contre 53,1%) et d'un autre pays européen (17,1% contre 38,2%). Les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient qui ont obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans sont aussi surreprésentées (38,4% contre 17,5%).

3 Voir données en annexe.

2. TRAJECTOIRES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES JEUNES EN STAGE D'INSERTION

Dans cette partie, nous suivrons le parcours des jeunes à partir de leur inscription comme demandeurs d'emploi afin d'observer dans quelle mesure ils accèdent à l'emploi.

Avant d'entamer l'analyse, il est nécessaire de comprendre certains aspects de la nomenclature de la position socioéconomique. Les catégories de chômage concernent toutes les formes de chômage avec allocations, y compris les allocations d'insertion. Dans cette dernière subdivision, nous trouverons alors les jeunes inscrits en stage d'insertion qui dérogent à la règle des 310 jours d'accomplissement du stage comme ceux qui ont terminé une formation en alternance⁴.

Tous les jeunes en stage d'insertion qui n'ont pas encore le droit de percevoir des allocations (de chômage ou d'insertion) sont alors répartis dans les différentes catégories d'inactivité. Les plus importantes sont les bénéficiaires d'allocations familiales. En effet, le bénéfice des allocations

familiales peut être maintenu sous conditions en faveur des enfants de moins de 25 ans qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire durant le stage d'insertion professionnelle. Une autre série de jeunes pourra se trouver parmi les bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Enfin, un contingent important se trouvera dans la catégorie « autre », celle des inactifs sans revenu.

Nous devons également garder à l'esprit le fait que les données examinées ici ne sont qu'une photo de la situation au dernier jour du trimestre et que de cette façon, d'éventuelles courtes périodes de travail situées entre deux points de comparaison passent complètement inaperçues.

Si nous nous penchons sur la situation des nouveaux inscrits en stage d'insertion professionnelle dès le trimestre suivant l'inscription, voici la répartition que nous obtenons.

Tableau 20 : Trajectoires des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 selon leur statut au 4^{ème} trimestre 2013 et l'origine⁵

	Emploi	Chômage indemnisé complet	Inactivité	dont allocations familiales	dont revenu intégration sociale	dont autre
Belge	45,1%	6,7%	48,2%	30,1%	2,4%	14,5%
UE-14	33,9%	9,9%	56,1%	32,0%	4,6%	18,2%
UE-13	25,3%	6,9%	67,8%	30,9%	11,4%	24,2%
Candidat UE	25,7%	13,9%	60,4%	36,5%	6,4%	16,2%
Autre Européen	22,9%	9,4%	67,7%	26,8%	19,9%	19,8%
Maghrébin	24,1%	12,3%	63,7%	28,5%	12,5%	21,5%
Autre Africain	17,0%	6,9%	76,1%	17,3%	30,1%	27,8%
Proche/Moyen-Orient	22,9%	5,6%	71,5%	19,7%	26,6%	23,8%
Océanie/Extrême-Orient	35,1%	6,5%	58,3%	23,5%	7,7%	26,2%
Autre Asiatique	26,2%	5,6%	68,2%	23,3%	22,1%	22,4%
Sud/Centre-Américain	27,4%	6,9%	65,6%	27,6%	10,7%	26,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

⁴ Pour plus d'informations concernant ces exceptions : www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35.

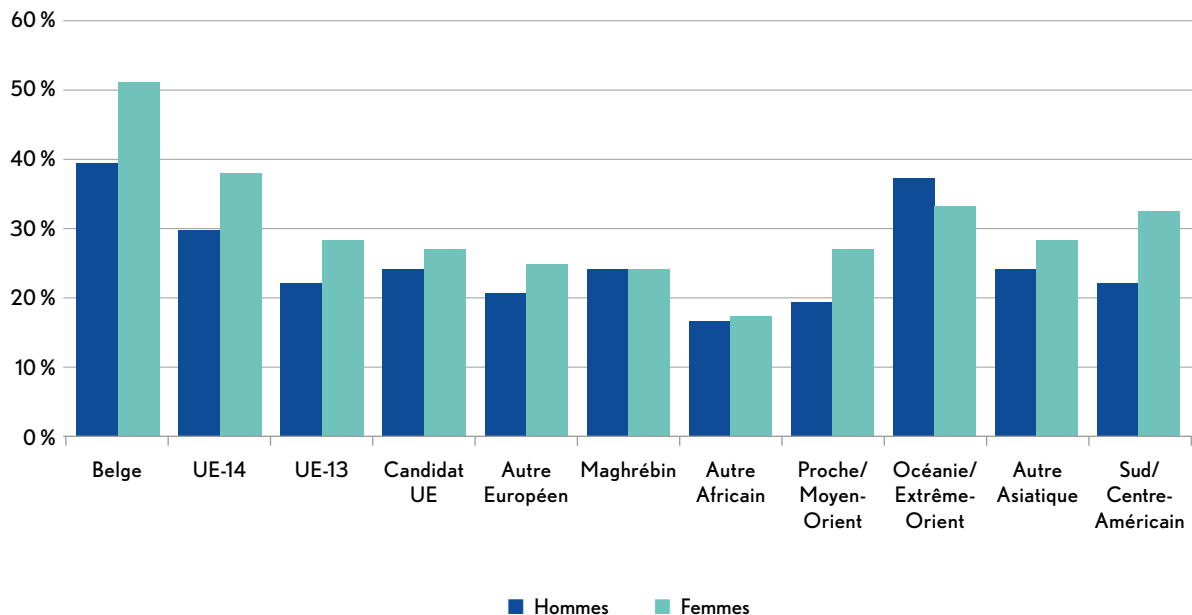
⁵ Pour les définitions de ces différents statuts, se référer au chapitre 2.

Moins de la moitié des jeunes ont décroché un emploi au bout du 1^{er} trimestre en stage d'insertion. Les personnes d'origine belge sont 45,1% à l'avoir fait, contre 23% à 30% de la plupart des autres origines. Seules les personnes d'origine autre africaine sont encore plus en-deçà de ce pourcentage, avec 17% de trajectoires vers l'emploi. Ce sont également ces dernières qui sont les moins nombreuses à bénéficier d'allocations familiales (17,3%, contre 36,5% des personnes originaires d'un pays candidat à l'UE). On les trouve alors en très grande proportion dans les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (30,1%). Les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient observent des positions similaires. Ces différentes situations ne sont pas sans lien avec l'âge des intéressé(e)s. En effet et pour rappel, (voir la première partie) les personnes d'origine autre africaine et du Proche/Moyen-Orient nouvellement inscrites au chô-

mage sont surreprésentées parmi les plus de 25 ans et n'ont donc plus droit aux allocations familiales dès qu'elles atteignent l'âge de 25 ans. A l'inverse, la proportion de personnes originaires d'un pays candidat à l'UE inscrites au chômage est, quant à elle, plus importante parmi les moins de 25 ans par rapport aux autres origines. Il est donc logique de les retrouver en plus grande proportion parmi les bénéficiaires d'allocations familiales.

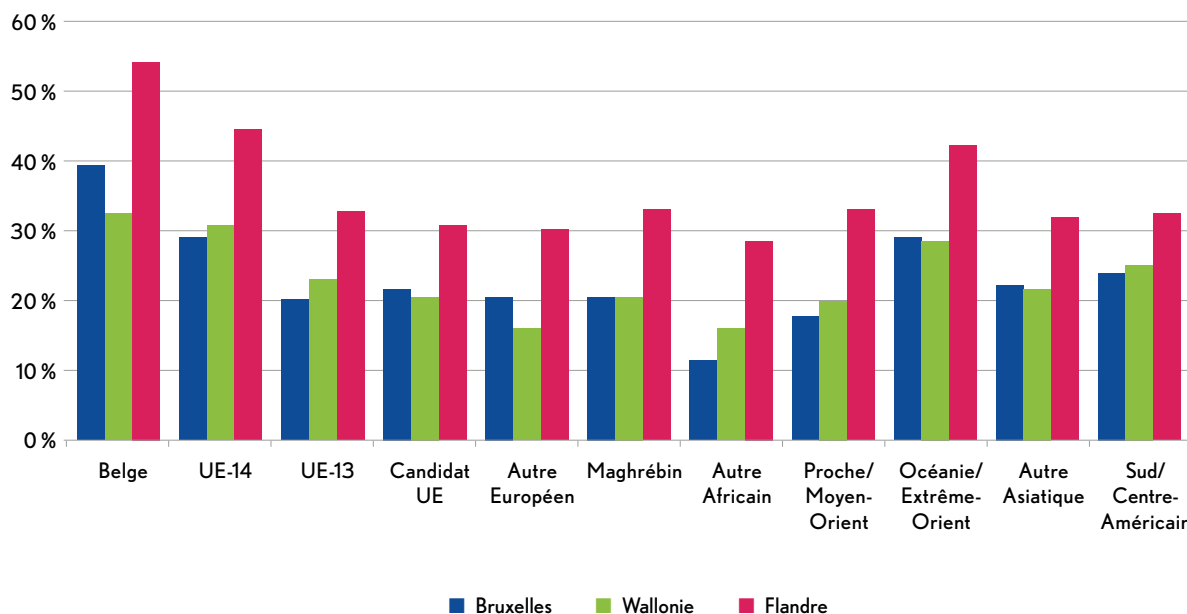
Les personnes que l'on retrouve le plus souvent dans la catégorie des demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage un trimestre plus tard (soit beaucoup plus tôt que les 310 jours normaux – parce que, soit la durée de leur stage a été réduite, soit elles ont déjà travaillé avant leur inscription) sont celles dont l'origine est un pays candidat à l'UE (13,9%) ou maghrébine (12,3%).

Graphique 48 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4^{ème} trimestre 2013 par sexe selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 49 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4^{ème} trimestre 2013 par région selon l'origine

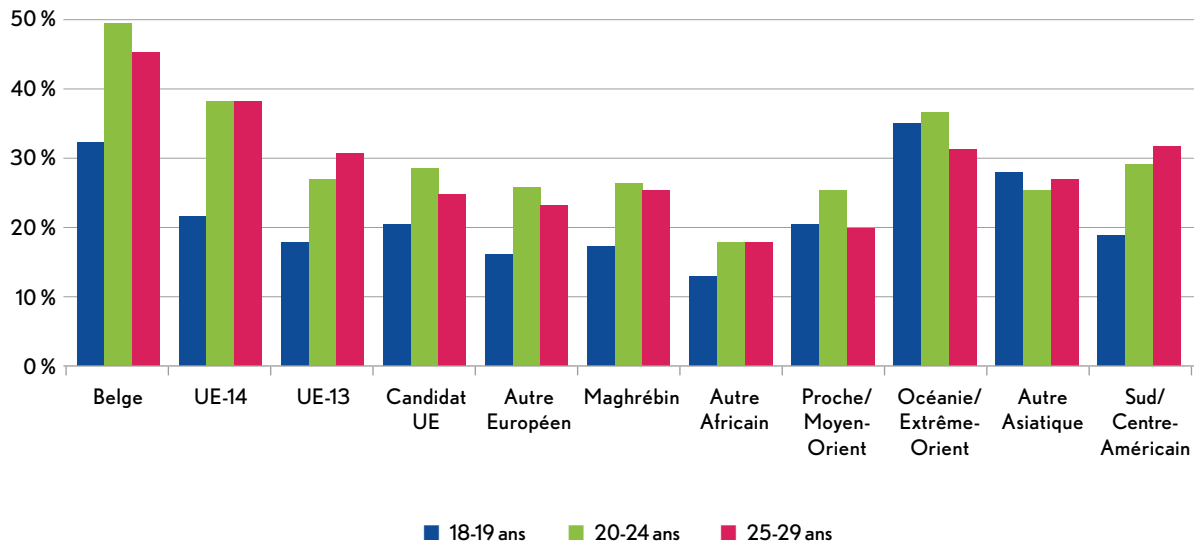


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les personnes qui trouvent un emploi rapidement sont plus souvent des femmes, l'écart étant particulièrement grand pour les personnes d'origine belge (51% pour les femmes, 39,4% pour les hommes). Seuls les hommes originaires d'Océanie/Extrême-Orient sont en proportion plus nombreux à trouver un emploi que les femmes.

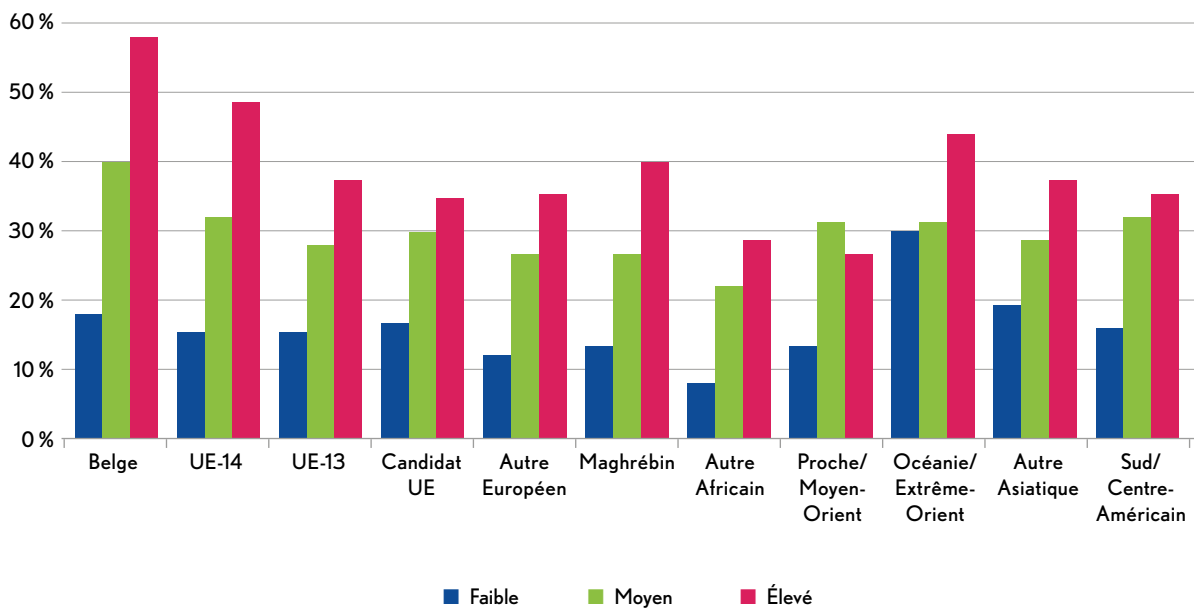
C'est en région flamande que les jeunes en stage d'insertion professionnelle trouvent le plus souvent un emploi rapidement après leur inscription en stage d'insertion, l'écart étant également le plus marqué pour les personnes d'origine belge.

Graphique 50 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4^{ème} trimestre 2013 par classe d'âge selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 51 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4^{ème} trimestre 2013 par niveau de qualification selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

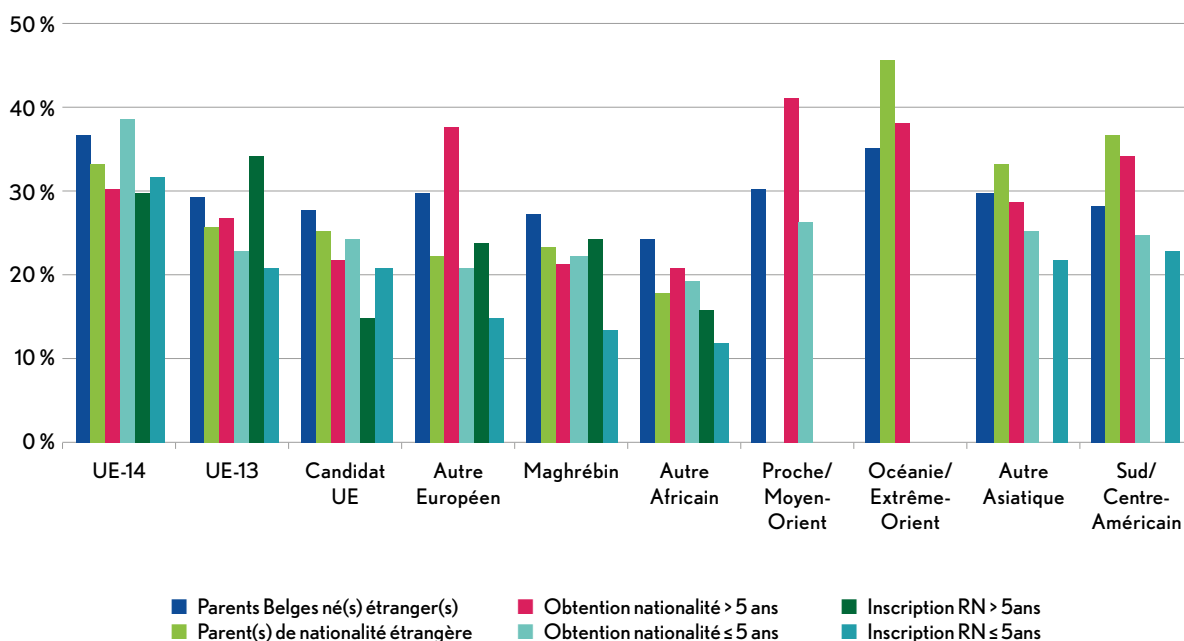
Les très jeunes de 18 à 19 ans en stage d'insertion sont ceux qui peinent le plus à trouver un emploi, ceci étant probablement la conséquence de leur niveau de qualification plus faible. A nouveau, ce sont les personnes d'origine belge qui présentent l'écart le plus important (17,3 points de pourcentage de différence avec les 20-24 ans),

accompagnés des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 (différence avec les 20-24 ans de 16,5 points de pourcentage). En revanche, les proportions de personnes de 20-24 ans et de 25-29 qui trouvent un emploi sont plus ou moins égales, toutes origines confondues.

Ensuite, on voit très clairement que le fait de décrocher rapidement un premier emploi est corrélé pour la plupart des origines au niveau de qualification : plus le niveau de qualification est élevé, plus le nombre de personnes en emploi après un trimestre en stage d'insertion est important. Malgré tout, les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient avec un

faible niveau de qualification sont tout de même 29,5 % à trouver un emploi (et 35 % en ce qui concerne les 18-19 ans). Rappelons cependant que les effectifs par classe d'âge et par niveau de qualification sont faiblement représentés pour cette origine, ce qui peut avoir un impact sur les résultats.

Graphique 52 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4^{ème} trimestre 2013 selon l'origine et l'historique migratoire

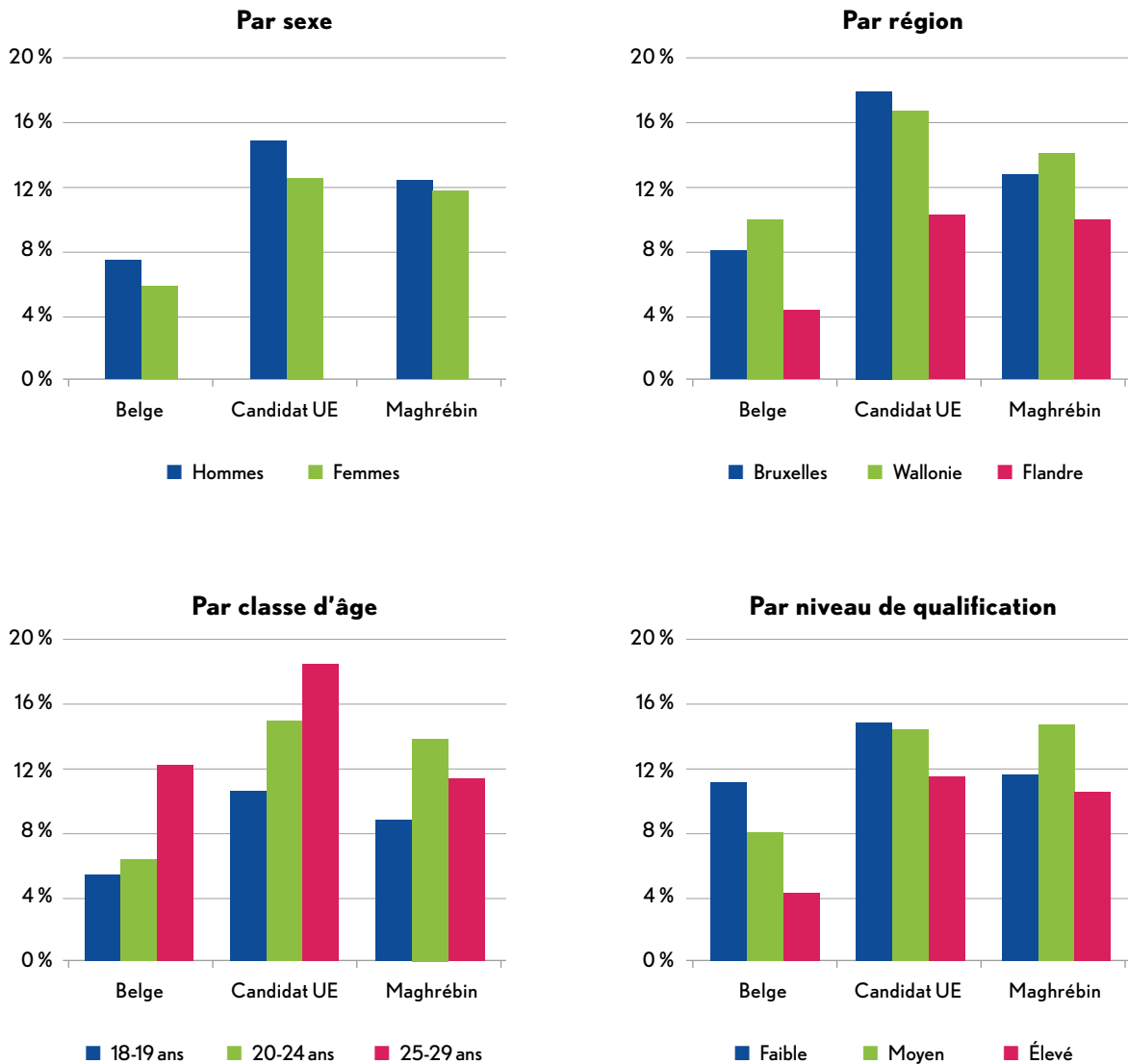


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Enfin, l'analyse des trajectoires vers l'emploi lors du premier trimestre suivant l'inscription en stage d'insertion professionnelle par historique migratoire nous montre que l'obtention de la nationalité belge depuis plus de 5 ans a un impact important pour certaines origines comme les personnes d'origine autre européenne et du Proche/Moyen-Orient notamment. Néanmoins, les faibles effectifs observés nous poussent à ne pas tirer de ces résultats de conclusions trop hâtives.

C'est à nouveau suite au faible nombre de personnes dans certaines catégories que nous ne nous étendrons pas sur une analyse complète par caractéristique démographique des autres trajectoires sur un trimestre. Nous pouvons cependant examiner quelques catégories d'origine suffisamment représentées et qui se démarquent au niveau de leurs résultats.

Graphique 53 : Jeunes d'origine belge, Candidat UE et maghrébine de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et bénéficiant d'allocations de chômage au 4^{ème} trimestre 2013 par sexe, par région, par classe d'âge et par niveau de qualification



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les hommes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE et du Maghreb, tout comme les personnes d'origine belge, bénéficient plus souvent d'allocations de chômage au 4^{ème} trimestre 2013 que les femmes de ces mêmes origines. Il existe quelques différences par région: les personnes d'origine belge et maghrébine sont surreprésentées en région wallonne tandis que les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE le sont à Bruxelles. La sous-représentation en région flamande est par contre vérifiée pour ces trois origines par rapport aux autres régions. La proportion de personnes d'origine belge et candidat UE âgée de 25 à 29 ans bénéficiant

des allocations de chômage est plus importante que pour les autres classes d'âge alors que les personnes d'origine maghrébine âgées de 20 à 24 ans sont plus nombreuses que dans les autres classes d'âge. Enfin, la corrélation entre le niveau d'éducation et l'accès aux allocations de chômage est inversée par rapport à celle constatée pour l'accès à l'emploi pour les personnes d'origine belge et d'un pays candidat à l'UE: plus le niveau d'éducation est élevé, moins les personnes bénéficient d'allocations de chômage au 4^{ème} trimestre. Cette corrélation n'est cependant pas vérifiée pour les personnes d'origine maghrébine.

A présent, intéressons-nous au parcours à plus long terme de ces jeunes inscrits comme jeunes

demandeurs d'emploi du 3^{ème} trimestre 2013, soit un an plus tard.

Tableau 21 : Trajectoires des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 selon leur statut au 3^{ème} trimestre 2014 et l'origine

	Emploi	Chômage indemnisé complet	Inactivité	dont allocations familiales	dont revenu intégration sociale	dont autre
Belge	61,9%	13,5%	24,6%	6,4%	1,6%	13,9%
UE-14	47,9%	19,0%	33,1%	7,2%	2,9%	19,5%
UE-13	40,6%	14,9%	44,6%	6,4%	7,6%	27,7%
Candidat UE	41,8%	22,8%	35,4%	8,1%	3,4%	20,9%
Autre Européen	37,3%	16,7%	46,1%	5,7%	12,2%	24,9%
Maghrébin	35,8%	20,9%	43,3%	7,6%	7,6%	25,0%
Autre Africain	26,3%	13,6%	60,1%	6,4%	24,7%	26,9%
Proche/Moyen-Orient	36,1%	10,2%	53,7%	4,9%	21,1%	25,5%
Océanie/Extrême-Orient	53,6%	11,9%	34,5%	6,8%	5,4%	20,5%
Autre Asiatique	40,2%	10,9%	48,7%	6,0%	14,6%	26,1%
Sud/Centre-Américain	37,5%	8,7%	53,8%	9,8%	7,4%	32,3%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

On observe que peu d'entre eux sont encore bénéficiaires d'allocations familiales (-23,2 points de pourcentage au total par rapport au tableau 20)⁶, et que la part des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale a également diminué. Cette diminution se traduit d'une part par une augmentation des personnes en emploi (en moyenne +15,8 points de pourcentage, plus marquée pour les personnes d'origine belge et d'Océanie/Extrême-Orient, mais moindre pour les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique, +9,3 points de pourcentage), et d'autre part par une augmentation du chômage indemnisé (+6,8 points de pourcentage en moyenne). Cette dernière transition des allocations familiales ou sociales vers le chômage indemnisé (majoritairement

des allocations d'insertion) est la conséquence du fait qu'une grande majorité des jeunes ont terminé leur stage d'insertion professionnelle et bénéficient alors, s'ils n'ont pas trouvé d'emploi, des allocations d'insertion. Les personnes restantes dans les catégories des bénéficiaires d'allocations familiales devraient donc en toute logique être des personnes de moins de 25 ans, soit dont la période de stage a été allongée, soit qui ont repris des études.

Les répartitions par sexe, région, classe d'âge et niveau de qualification mènent aux mêmes conclusions que celles des graphiques précédents.

6 Voir données en annexe.

3. DURÉE DE RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI ET CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

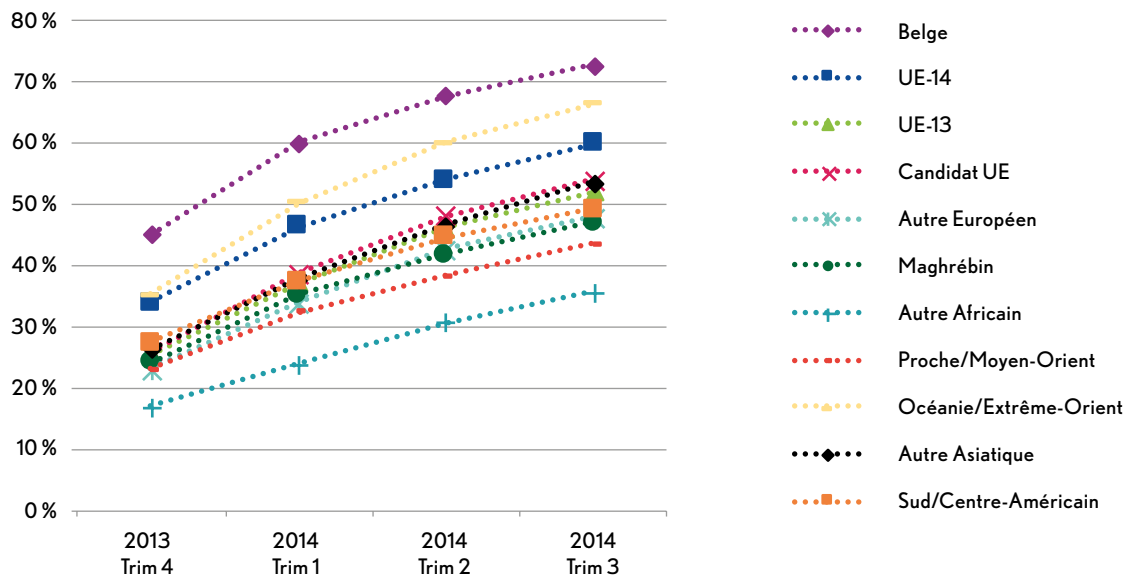
Dans cette dernière partie, nous nous intéresserons plus particulièrement aux durées: le nombre de trimestres nécessaires aux jeunes afin de trouver un emploi (salarié ou indépendant) après leur inscription et la proportion de jeunes qui n'ont toujours pas trouvé d'emploi à la fin de leur stage d'insertion d'un an.

Pour rappel, il est possible qu'une part de ces jeunes ait déjà exercé un emploi avant l'inscription en stage d'insertion professionnelle ou même pendant le stage et que cette information ne soit pas visible dans les données présentes.

Le graphique ci-dessous représente le pourcentage des jeunes entrés en stage d'insertion au

3^{ème} trimestre 2013 et qui ont trouvé au moins un emploi lors d'un des trimestres suivants. Le résultat pour le 3^{ème} trimestre 2014 diffère de la première colonne du tableau précédent puisque, dans ce dernier, seuls les jeunes qui sont en emploi à cette date étaient comptabilisés tandis que dans le graphique ci-dessous, les jeunes qui ont déjà exercé un emploi lors d'un des trimestres antérieurs sont également comptabilisés, peu importe qu'ils soient encore en emploi au 3^{ème} trimestre 2014 ou non. Ainsi, nous pouvons observer combien de jeunes ont eu une première expérience de travail lors de l'année écoulée (avec les nuances exprimées dans le paragraphe ci-dessus), première expérience souvent nécessaire pour accéder à d'autres opportunités.

Graphique 54 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 et ayant exercé un premier emploi entre le 3^{ème} trimestre 2013 et le 3^{ème} trimestre 2014 selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En moyenne, le pourcentage de jeunes trouvant un emploi après leur inscription comme demandeur d'emploi augmente de manière plus ou moins similaire pour toutes les origines au fur et à mesure des trimestres.

Nous voyons immédiatement que les personnes d'origine belge, qui présentent le pourcentage le plus élevé (45 %) de jeunes qui trouvent un emploi le 1^{er} trimestre qui suit leur inscription

comme demandeur d'emploi, poursuivent leur augmentation de trimestre en trimestre (+27,6 points de pourcentage au total). A la fin du 3^{ème} trimestre 2014, près de 3 personnes d'origine belge sur 4 ont pu accéder à l'emploi. Les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient, qui présentent un pourcentage plus faible de jeunes occupant un emploi pour le 1^{er} trimestre (35 %), connaissent une évolution plus importante que les personnes d'origine belge (+31,3

points de pourcentage). Les autres origines qui présentent un pourcentage moins élevé de jeunes occupant un emploi un trimestre après leur inscription observent une croissance similaire au fil des trimestres (entre 23 et 28 points de pourcentage d'amélioration), à l'exception des personnes d'origine sud/centre-américaine (+21,6 points de pourcentage), originaires du Proche/Moyen-Orient (+20,6 points de pourcentage) et d'un autre pays d'Afrique (+18,6 points de pourcentage). La situation de ces dernières est particulièrement alarmante puisqu'ils sont déjà très peu à trouver un emploi au 1^{er} trimestre et creusent donc encore l'écart avec toutes les autres origines.

Sur base des données disponibles, deux indicateurs peuvent être développés plus en avant. Le premier est un indicateur de durée « médiane » entre l'inscription en stage d'insertion et le décrochage d'un emploi. Il se calcule comme suit : lors de chaque trimestre, on relève le pourcentage

de personnes qui ont acquis une expérience de travail comme expliqué ci-avant. Ensuite, on identifie le trimestre durant lequel on atteint les 50 % de personnes, et ce pour chaque origine. De cette manière, cet indicateur, que nous appellerons « premier emploi » (avec toutes les réserves déjà exprimées) pourra s'interpréter comme suit : une durée de 6 mois signifie que 50 % des personnes ont trouvé au moins un emploi lors du 1^{er} et/ou du 2^{ème} trimestre suivant l'inscription (soit 6 mois maximum). L'autre indicateur est le pourcentage de jeunes qui, après 12 mois, soit la durée normale du stage d'insertion professionnelle, n'ont toujours pas exercé d'activité professionnelle (excepté les éventuelles courtes périodes d'emploi non visibles en cours de trimestre). Nous appellerons cet indicateur « sans emploi de longue durée » car il inclut éventuellement des jeunes qui ne seraient plus inscrits comme demandeurs d'emploi mais qui auraient repris des études ou quitté le marché du travail.

Tableau 22 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 selon l'origine

	Premier emploi	Sans emploi de longue durée
Belge	6 mois	27,3%
UE-14	9 mois	40,2%
UE-13	12 mois	48,1%
Candidat UE	12 mois	46,2%
Autre Européen	> 12 mois	52,2%
Maghrébin	> 12 mois	53,0%
Autre Africain	> 12 mois	64,4%
Proche/Moyen-Orient	> 12 mois	56,5%
Océanie/Extrême-Orient	6 mois	33,6%
Autre Asiatique	12 mois	46,5%
Sud/Centre-Américain	> 12 mois	50,9%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il a fallu 6 mois ou moins à la moitié des personnes d'origine belge et océanienne/Extrême-Orient pour décrocher un premier emploi suite à leur inscription en stage d'insertion. Les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 ont eu besoin de 3 mois supplémentaires, tandis que les personnes originaires de l'UE-13, d'un pays candidat à l'UE ou d'un autre pays d'Asie ont trouvé un

emploi tout juste avant la fin de leur stage d'insertion de 12 mois. Les personnes issues des cinq autres origines n'ont pas pu accomplir cet objectif. Ces dernières sont en effet plus de 50 % à être encore sans emploi après 12 mois, et ce sont les personnes d'origine autre africaine qui présentent le pourcentage le plus élevé (64,4 %).

Tableau 23 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par région selon l'origine

	Premier emploi			Sans emploi de longue durée		
	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Flandre
Belge	6 mois	9 mois	3 mois	35,0%	41,0%	17,2%
UE-14	12 mois	9 mois	6 mois	44,6%	44,2%	28,1%
UE-13	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	58,8%	54,5%	32,0%
Candidat UE	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	55,0%	59,6%	34,6%
Autre Européen	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	60,4%	66,9%	35,8%
Maghrébin	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	58,2%	59,9%	38,5%
Autre Africain	> 12 mois	> 12 mois	12 mois	70,8%	66,6%	48,8%
Proche/Moyen-Orient	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	65,2%	59,0%	43,1%
Océanie/Extrême-Orient	12 mois	9 mois	6 mois	41,8%	41,7%	24,8%
Autre Asiatique	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	54,7%	55,5%	35,1%
Sud/Centre-Américain	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	56,3%	56,7%	40,8%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans chaque région, une distribution similaire à l'ensemble du pays se vérifie, à quelques nuances près. Le tableau nous enseigne que quelle que soit l'origine, les jeunes trouvent plus vite un emploi en Flandre qu'ailleurs. La Flandre présente aussi moins de personnes sans emploi de longue durée, toutes origines confondues, par rapport aux autres régions. Les personnes d'origine belge, en particulier, n'ont besoin que d'un seul trimestre pour que la moitié d'entre

elles ait exercé ou exerce encore un emploi. Les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique ont la situation la plus difficile en région bruxelloise, avec un taux de 70,8% de personnes sans emploi au bout de 12 mois, mais également un taux très élevé en région wallonne (66,6%). Les personnes originaires d'un autre pays européen en région wallonne (66,9%) et celles originaires du Proche/Moyen-Orient à Bruxelles (65,2%) occupent une position similaire.

Tableau 24 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par sexe selon l'origine

	Premier emploi		Sans emploi de longue durée	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Belge	6 mois	3 mois	30,8%	23,6%
UE-14	9 mois	6 mois	43,0%	37,4%
UE-13	> 12 mois	12 mois	50,8%	45,4%
Candidat UE	12 mois	12 mois	44,7%	47,7%
Autre Européen	> 12 mois	> 12 mois	52,5%	51,9%
Maghrébin	> 12 mois	> 12 mois	52,0%	54,0%
Autre Africain	> 12 mois	> 12 mois	62,9%	65,6%
Proche/Moyen-Orient	> 12 mois	> 12 mois	58,4%	54,5%
Océanie/Extrême-Orient	6 mois	6 mois	31,0%	35,6%
Autre Asiatique	12 mois	12 mois	46,9%	45,8%
Sud/Centre-Américain	> 12 mois	> 12 mois	51,4%	50,5%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les femmes d'origine belge, UE-14 et UE-13 sont moins nombreuses que les hommes parmi les sans emploi de longue durée. Par ailleurs, elles ont une durée médiane plus faible, ce qui implique que 50 % d'entre elles décrochent plus rapidement un emploi que leurs homologues masculins. Pour les autres origines, seules les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb, d'un autre pays d'Afrique ou d'Océanie/Extrême-Orient sont plus nombreuses que

les hommes de ces mêmes origines à rester sans emploi au bout d'un an. Ce sont les personnes originaires d'un autre pays africain et du Proche/Moyen-Orient qui ont le pourcentage le plus élevé de sans emploi de longue durée, sans grande différence entre hommes et femmes : 65,6 % des femmes sont sans expérience d'emploi à la fin du stage d'insertion professionnelle, contre 62,9 % pour les hommes pour les personnes originaires d'un autre pays africain.

Tableau 25 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par classe d'âge selon l'origine

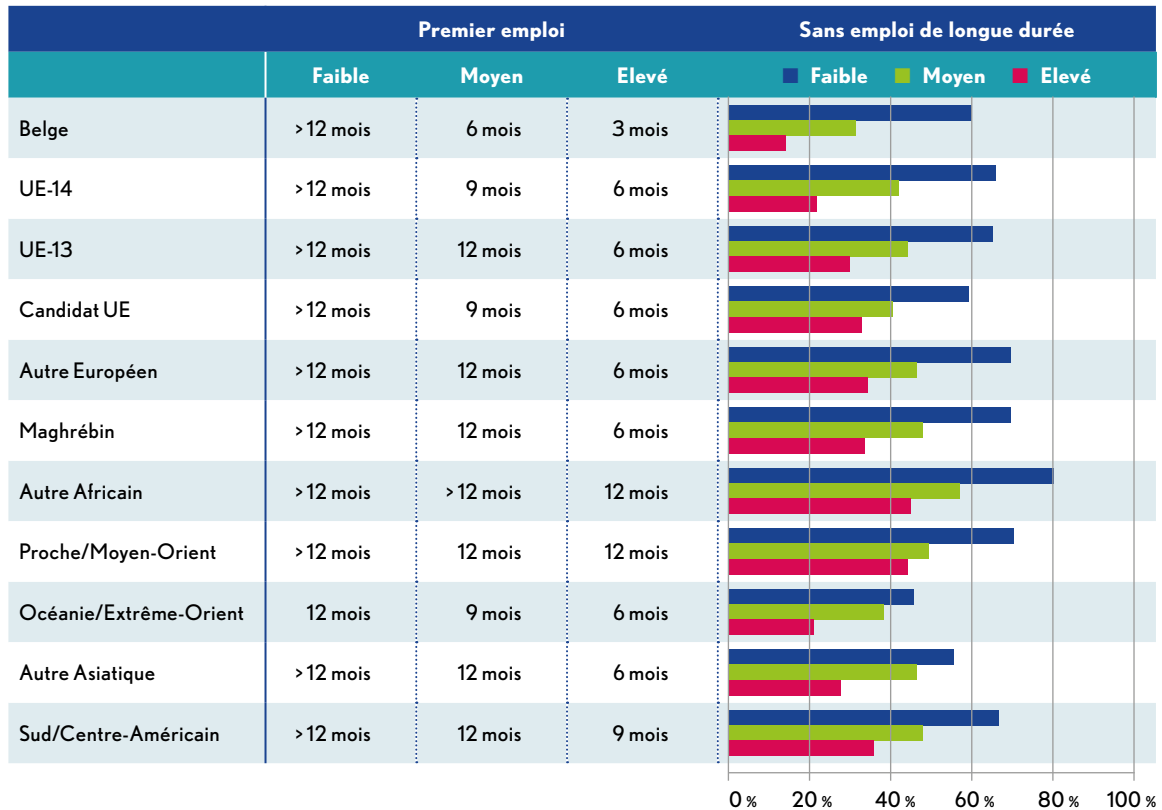
	Premier emploi			Sans emploi de longue durée		
	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Belge	9 mois	6 mois	6 mois	40,7%	23,1%	24,5%
UE-14	> 12 mois	6 mois	6 mois	55,5%	35,4%	32,6%
UE-13	> 12 mois	12 mois	9 mois	57,0%	45,0%	44,1%
Candidat UE	> 12 mois	9 mois	12 mois	52,1%	43,0%	46,2%
Autre Européen	> 12 mois	12 mois	> 12 mois	61,4%	47,8%	53,6%
Maghrébin	> 12 mois	12 mois	> 12 mois	65,0%	48,3%	52,9%
Autre Africain	> 12 mois	> 12 mois	> 12 mois	73,7%	62,4%	63,0%
Proche/Moyen-Orient	> 12 mois	> 12 mois	> 12 mois	64,1%	51,5%	62,2%
Océanie/Extrême-Orient	9 mois	6 mois	6 mois	35,0%	31,6%	37,9%
Autre Asiatique	12 mois	12 mois	12 mois	45,1%	46,2%	49,4%
Sud/Centre-Américain	> 12 mois	> 12 mois	9 mois	63,2%	50,5%	38,7%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quelle que soit l'origine, il est souvent plus long pour les jeunes de 18-19 ans de trouver un premier emploi que les personnes d'autres tranches d'âge. Seules les personnes d'origine belge, d'Océanie/Extrême-Orient ou autre asiatique ont en majorité pu décrocher au moins un emploi durant leur année de stage d'insertion. Encore une fois, les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique se démarquent avec un taux très élevé de 73,7 % de très jeunes sans emploi au terme de leur stage alors que ceux originaires d'Océanie/Extrême-Orient ne sont que 35,0 %,

soit 38,7 points de pourcentage d'écart. La différence est moins claire entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. On notera l'écart particulièrement grand en ce qui concerne les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient dont les jeunes de 20 à 24 ans sont beaucoup moins concernés par le fait d'être sans emploi au bout d'un an que ceux de 25 à 29 ans, même si ce taux reste l'un des plus élevés (51,5 % contre 62,2 %).

Tableau 26 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 par niveau de qualification selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le lien entre niveau de diplôme et capacité à trouver rapidement un emploi est ici indéniable. Moins les personnes sont qualifiées, plus elles sont susceptibles de se trouver parmi les sans-emploi de longue durée. Les jeunes ayant un faible niveau de qualification peinent tellement à acquérir une expérience professionnelle durant leur stage d'insertion qu'ils sont plus de 50 % à toujours être sans emploi à la fin de leur stage, quelle que soit leur origine excepté les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient. Par contre, avec un niveau de qualification élevé, toutes les origines voient la moitié de leurs effectifs exercer un emploi au cours de l'année

écoulé. Les personnes originaires d'un autre pays africain et du Proche/Moyen-Orient présentent les pourcentages les plus élevés parmi les jeunes sans emploi de longue durée ayant un niveau de qualification élevé.

Il n'y a pas suffisamment d'effectifs pour pouvoir utiliser de manière fiable et anonyme les données sur la durée de recherche du premier emploi ventilées par historique migratoire, mais les données sur les personnes sans emploi de longue durée peuvent l'être à l'exception de quelques catégories.

Tableau 27 : Sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3^{ème} trimestre 2013 selon l'origine et l'historique migratoire

	Parents belges né(s) étranger(s)	Parent(s) de nationalité étrangère	Obtention nationalité > 5ans	Obtention nationalité ≤ 5ans	Inscription RN > 5ans	Inscription RN ≤ 5ans
UE-14	37,4%	40,7%	41,1%	33,3%	44,0%	46,0%
UE-13	43,4%	53,4%	37,8%	43,9%	52,4%	53,8%
Candidat UE	43,1%	48,1%	48,4%	47,1%	57,3%	63,6%
Autre Européen	43,2%	47,7%	35,9%	54,2%	52,8%	66,4%
Maghrébin	47,9%	54,3%	59,5%	57,6%	61,3%	68,1%
Autre Africain	55,9%	60,5%	55,0%	61,2%	66,7%	74,0%
Proche/Moyen-Orient	46,0%	56,0%	41,9%	47,8%	:	79,9%
Océanie/Extrême-Orient	30,7%	:	31,0%	37,9%	:	46,7%
Autre Asiatique	39,1%	45,7%	42,2%	54,2%	62,2%	50,7%
Sud/Centre-Américain	48,7%	47,5%	40,0%	50,8%	57,9%	61,6%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

On distingue que les jeunes ayant des parents belges ou ayant eux-mêmes obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans sont en proportion moins nombreux à être sans emploi de longue durée. Ceci s'avère particulièrement vrai pour les personnes originaires d'UE-13 et d'un autre pays européen. Les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique et du Proche/Moyen-Orient, déjà

identifiées comme personnes ayant des difficultés à trouver un emploi lors de leur stage d'insertion professionnelle, le sont particulièrement lorsqu'elles ne sont inscrites que depuis 5 ans ou moins au Registre national. Pour une fois, ce sont ces toutes dernières qui se démarquent avec près de 80 % de personnes sans emploi exercé à la fin du stage d'insertion professionnelle.





4



LE SECTEUR PUBLIC

LE SECTEUR PUBLIC

La population prise en compte pour ce chapitre comprend uniquement le nombre de personnes qui travaillaient dans le secteur public au 4^{ème} trimestre des années 2011 à 2014. Cette sélection a été effectuée sur base de la variable « secemp » du Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale¹ qui permet de distinguer le secteur privé du secteur public (en ce compris le secteur de l'enseignement). Cette variable permet de capter le secteur public dans son ensemble et de ne pas se limiter aux seuls secteurs NACE O (Administration publique) et P (Enseignement) comme nous le verrons plus tard, après avoir au préalable examiné les caractéristiques de ces travailleurs.

En 2011, une réforme de la déclaration pour le personnel des services publics (appelée réforme Capelo) a été introduite. Cette réforme ayant des répercussions sur le nombre d'employeurs et de travailleurs du secteur public, ce chapitre n'analysera pas les données antérieures à 2011, contrairement aux autres parties du présent ouvrage, afin d'éviter toute rupture de série².

En 2014, sur l'ensemble des personnes travaillant dans le secteur public, 76,6 % sont d'origine belge, 8,4 % sont originaires d'un pays de l'UE-14, 2,7 % sont d'origine maghrébine et 1,4 %

sont originaires d'un autre pays africain. Les autres origines ne représentent que moins d'un pourcent des personnes travaillant pour le secteur public. Ces parts sont restées relativement stables entre 2011 et 2014. La progression la plus importante est le fait des personnes originaires d'un pays de l'UE-14, dont la part a augmenté de 0,8 point de pourcentage.

Cette surreprésentation des personnes d'origine belge dans le secteur public est en partie due à leur poids démographique dans l'ensemble de la population mais résulte également, comme mentionné dans le rapport précédent, « de l'historique d'une politique de recrutement public restrictif envers les personnes de nationalité étrangère et plus particulièrement envers les nationalités non-européennes. Toutefois, les législations des entités fédérées évoluent ces dernières années et font preuve d'une plus grande ouverture en matière de nationalité des postulants autorisés. Mais il faudra encore un certain temps pour voir la proportion de la population d'origine belge diminuer dans ce secteur »³.

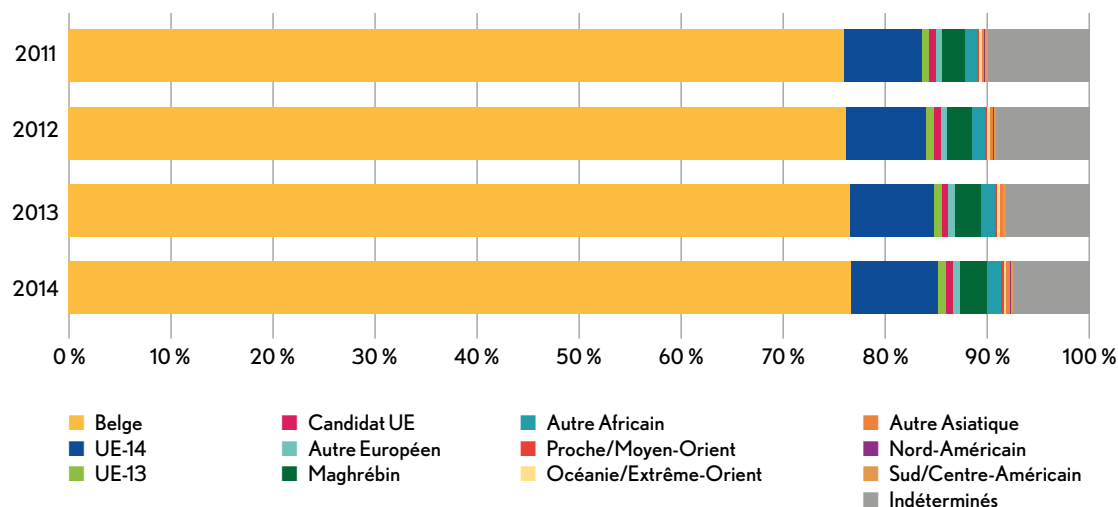
Pour une visibilité accrue de ce qui se passe au sein de chaque origine, nous avons opté, pour la suite de ce chapitre, pour un autre point de vue : celui des proportions au sein de chaque origine.

1 Pour plus de détails voir la documentation disponible sur le site de la BCSS, <https://dwh-live.bcss.fgov.be/fr/dwh/variabledetail/office-national-de-securite-sociale/Variables/secteur-1.html?filter=name&institution=&sources=&themes=>

2 Pour plus de détails voir https://www.rsiz.fgov.be/fr/statistiques#Le_secteur_public_et_la_reforme_Capelo_a_partir_de_2011.

3 « Monitoring socio-économique 2015. Marché du travail et origine », SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, novembre 2015, p. 90.

Graphique 55 : Répartition de la population de 18 à 64 ans travaillant dans le secteur public selon l'origine (2011 - 2014)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Si l'on prend en compte la part de ces mêmes travailleurs par rapport à l'ensemble de la population en emploi, on remarque que plus ou moins 24 % de celle-ci travaille dans le secteur public et que cette part est restée stable entre 2011 et 2014. Les personnes d'origine belge, originaires d'un autre pays d'Afrique, d'Amérique du Nord, du Maghreb et d'un pays de l'UE-14 sont les plus

représentées dans ce secteur. Et seules les personnes d'origine belge ont une part légèrement supérieure de travailleurs du secteur public à la proportion pour l'ensemble du pays. Les personnes originaires d'un pays de l'UE-13, d'un pays candidat à l'UE et d'un autre pays asiatique sont quant à elles largement sous-représentées.

Tableau 28 : Parts des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans selon origine par rapport à l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans (2011-2014)

	2011		2012		2013		2014	
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part
TOTAL*	1.036.399	24,0%	1.034.064	24,0%	1.031.221	24,0%	1.027.569	23,7%
Belge	786.551	26,0%	786.739	26,0%	789.047	26,0%	787.419	25,9%
UE-14	79.240	17,7%	81.906	18,1%	84.481	18,4%	86.764	18,4%
UE-13	7.524	9,0%	7.712	8,3%	7.932	8,0%	8.255	7,6%
Candidat UE	6.323	9,9%	6.747	10,4%	6.990	10,6%	7.355	10,7%
Autre Européen	6.448	16,2%	6.541	15,9%	6.607	15,5%	6.735	15,0%
Maghrébin	23.561	18,6%	25.154	19,2%	26.233	19,6%	27.553	19,7%
Autre Africain	12.106	22,4%	12.956	23,0%	13.443	23,0%	14.052	22,6%
Proche/Moyen-Orient	2.145	16,3%	2.378	16,8%	2.493	16,9%	2.625	16,8%
Océanie/Extrême-Orient	2.546	14,2%	2.607	13,9%	2.690	13,7%	2.723	13,2%
Autre Asiatique	2.639	10,5%	2.878	10,6%	3.155	11,1%	3.304	11,0%
Nord-Américain	891	19,5%	965	20,7%	984	20,8%	988	20,6%
Sud/Centre-Américain	2.656	15,0%	2.762	14,7%	2.864	14,6%	3.001	14,7%

* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En réalisant cette même analyse par région, nous constatons que la Wallonie a, toutes origines confondues, des parts supérieures de travailleurs dans le secteur public par rapport aux deux autres régions, excepté pour les personnes d'origine maghrébine qui sont, en proportion, plus nombreuses à Bruxelles qu'en Wallonie. Les personnes d'origine belge, maghrébine et autre africaine sont sur-représentées à Bruxelles alors que seules les personnes d'origine belge

sont sur-représentées dans le secteur public en Flandre et en Wallonie. La Flandre a quant à elle des proportions plus basses que la proportion nationale, avec la différence la plus grande pour les personnes d'origine autre africaine (-6,9 points de pourcentage), à l'exception des personnes originaires du Proche/Moyen-Orient qui sont 0,1 point de pourcentage au-delà de la moyenne du pays.

Tableau 29 : Parts des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans selon région selon l'origine en fonction de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans de ces mêmes régions (2014)

	Bruxelles		Wallonie		Flandre	
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part
TOTAL*	79.560	21,5%	372.104	29,5%	575.905	21,4%
Belge	35.714	30,3%	269.073	32,3%	482.632	23,1%
UE-14	12.389	16,3%	52.040	22,4%	22.335	13,7%
UE-13	1.488	4,0%	3.923	20,1%	2.844	5,5%
Candidat UE	1.904	13,0%	1.614	12,3%	3.837	9,4%
Autre Européen	1.328	15,8%	2.021	20,4%	3.386	12,8%
Maghrébin	13.329	23,9%	6.675	21,8%	7.549	14,1%
Autre Africain	4.724	25,8%	5.346	28,9%	3.982	15,7%
Proche/Moyen-Orient	654	15,1%	437	19,4%	1.534	16,9%
Océanie/Extrême-Orient	455	11,4%	799	16,7%	1.469	12,4%
Autre Asiatique	653	9,5%	669	14,5%	1.982	10,7%
Nord-Américain	284	20,9%	271	23,2%	433	19,0%
Sud/Centre-Américain	1.041	13,2%	733	20,9%	1.227	13,5%

* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Mais si nous analysons la répartition des seuls travailleurs du secteur public en fonction de leur région d'habitation (et non plus par rapport à l'ensemble de la population en emploi), nous constatons que la majorité d'entre eux vient de Flandre (56,0 % en 2014). C'est particulièrement le cas pour les Belges d'origine (61,3 %) et les personnes originaires d'un autre pays d'Asie (60,0 %), du Proche/Moyen-Orient (58,4 %), d'Océanie/Extrême-Orient (53,9 %), d'un pays candidat à l'UE (52,2 %) et d'un autre pays européen (50,3 %). Les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 habitent majoritairement en Wallonie (60,0 %). Les personnes d'origine maghrébine quant à elles vivent principalement

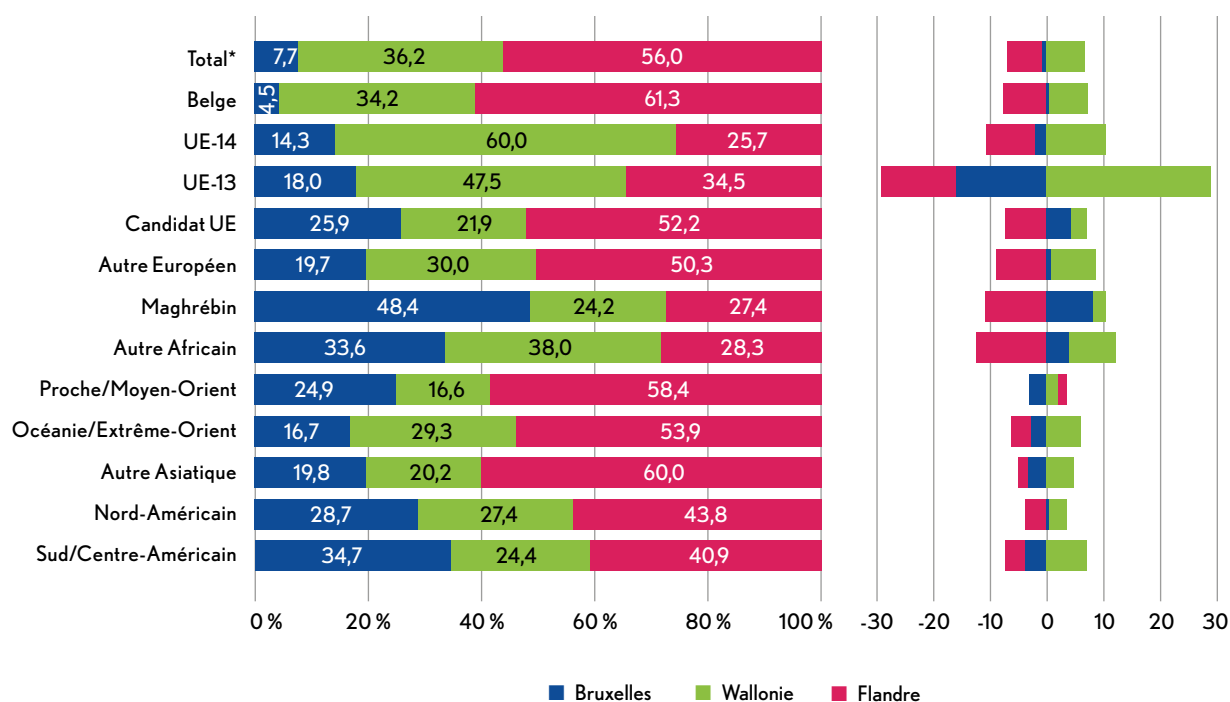
à Bruxelles (48,4 %) et y sont largement sur-représentées par rapport à la population bruxelloise travaillant dans le secteur public.

Si nous comparons cette répartition régionale des travailleurs du secteur public par rapport à la répartition régionale de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans, nous constatons que la Wallonie est, toutes origines confondues, sur-représentée dans le secteur étudié. Ce constat est davantage marqué pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 (+ 29,5 points de pourcentage) et d'un pays de l'UE-14 (+10,7 points de pourcentage). La Flandre est quant à elle sous-représentée, principalement pour

les personnes d'origine UE-13 (-13,3 points de pourcentage), autre africaine (-12,4 points de pourcentage) et maghrébine (-10,8 points de pourcentage). Concernant la région bruxelloise, le constat est plus nuancé ; les personnes originaires du Maghreb y sont légèrement sur-représentées (+8,5 points de pourcentage) et

les personnes d'origine UE-13 sous-représentées (-16,2 points de pourcentage). Toutefois, les données pour les institutions internationales n'étant pas complètement présentes dans la BCSS, notre analyse peut être biaisée, principalement pour les personnes vivant en région bruxelloise.

Graphiques 56 et 57 : (à gauche) Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par région selon l'origine (2014). (à droite) Ecart entre la répartition régionale des travailleurs de 18 à 64 ans du secteur public et la répartition régionale de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans, par région, selon l'origine, en points de pourcentage (2014)



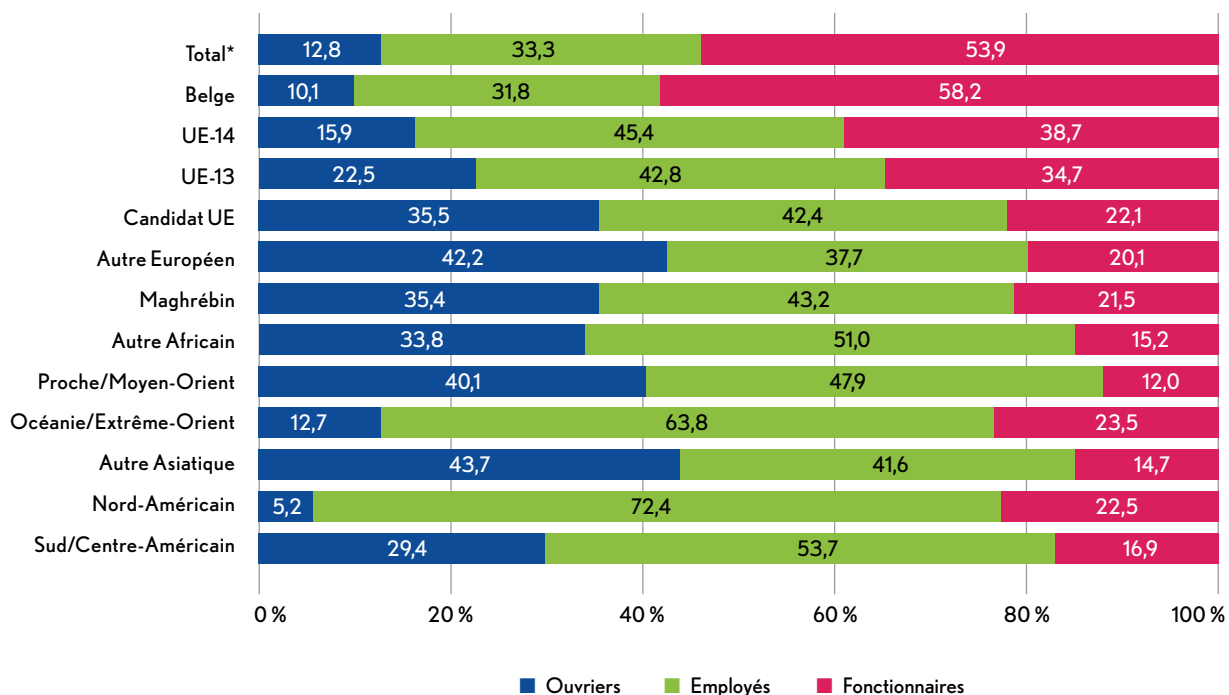
* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse distingue trois types de contrat : les « fonctionnaires » statutaires, les contractuels « ouvriers » et les contractuels « employés ». Cette analyse nous apprend que seules les personnes d'origine belge travaillent majoritairement (58,2 %) comme fonctionnaires. Ce pourcentage diminue à environ 35 % pour les personnes d'origine UE-14 et UE-13. Pour les origines non-UE, le pourcentage de fonctionnaires se situe entre 12 % et 24 %. Hormis pour les personnes d'origine belge, autre européenne et autre asiatique, les travailleurs du secteur pu-

blic des autres origines sont plus fréquemment engagés en qualité d'employés ; ce constat est davantage marqué pour les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient, d'un autre pays d'Afrique et d'Amérique du Nord et du Sud/Centre qui sont engagées majoritairement sous ce type de contrat. Les personnes originaires d'un autre pays européen et d'un autre pays asiatique ont des proportions légèrement supérieures d'ouvriers. Quel que soit le type de contrat, les parts sont restées relativement stables entre 2011 et 2014.

Graphique 58 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par type de contrat selon l'origine (2014)



* y compris les indéterminés.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Hormis pour les personnes d'origine belge, les travailleurs bruxellois se retrouvent le plus souvent engagés à titre d'employés. C'est également le cas en Wallonie, à l'exception des personnes d'origine belge, UE-14 et UE-13 qui sont plus nombreuses parmi les fonctionnaires. En Flandre, hormis pour les personnes d'origine belge (58,8 % de fonctionnaires) et originaires

d'un autre pays d'Asie, du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays européen (respectivement 56,5 %, 52,3 % et 49,8 % d'ouvriers), la proportion d'employés est également la plus importante. Toutefois, il convient d'être prudent quant à l'interprétation des chiffres issus du tableau ci-dessous, spécialement pour certaines origines dont les effectifs observés sont faibles.

Tableau 30 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par région et type de contrat selon l'origine (2014)

	Bruxelles			Wallonie			Flandre		
	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires
TOTAL*	17,8 %	45,9 %	36,3 %	13,0 %	32,9 %	54,0 %	11,9 %	31,8 %	56,3 %
Belge	7,5 %	41,5 %	51,0 %	10,8 %	31,3 %	57,9 %	9,9 %	31,3 %	58,8 %
UE-14	13,8 %	59,2 %	27,0 %	16,8 %	41,5 %	41,7 %	14,9 %	46,7 %	38,4 %
UE-13	26,8 %	52,0 %	21,2 %	16,6 %	38,6 %	44,9 %	28,4 %	43,8 %	27,8 %
Candidat UE	38,5 %	42,2 %	19,3 %	33,6 %	43,7 %	22,6 %	34,7 %	41,9 %	23,4 %
Autre Européen	37,0 %	44,1 %	19,0 %	33,1 %	36,9 %	30,0 %	49,8 %	35,6 %	14,6 %
Maghrébin	38,3 %	43,8 %	17,9 %	29,9 %	43,4 %	26,7 %	35,0 %	41,8 %	23,2 %
Autre Africain	32,7 %	56,4 %	10,8 %	30,2 %	48,4 %	21,4 %	39,9 %	48,1 %	12,0 %
Proche/Moyen-Orient	23,5 %	61,2 %	15,3 %	22,0 %	54,2 %	23,8 %	52,3 %	40,4 %	7,3 %
Océanie/Extrême-Orient	8,6 %	70,1 %	21,3 %	11,4 %	55,8 %	32,8 %	14,8 %	66,2 %	19,1 %
Autre Asiatique	28,6 %	52,7 %	18,7 %	20,6 %	50,5 %	28,8 %	56,5 %	34,9 %	8,6 %
Nord-Américain	:	86,3 %	:	9,2 %	56,1 %	34,7 %	:	73,4 %	:
Sud/Centre-Américain	30,3 %	55,0 %	14,7 %	23,5 %	49,9 %	26,6 %	32,3 %	54,8 %	13,0 %

* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Sauf pour les personnes originaires du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient, la majorité des travailleurs du secteur public sont des femmes, avec les parts les plus importantes pour les femmes originaires d'un pays de l'UE-13 et d'Amérique du Sud ou Centrale (respectivement 62,6 % et 62 % en 2014). Grâce à une augmentation de 5,3 points de pourcentage entre 2011 et 2014, la part des hommes originaires d'un autre pays d'Asie est presque égale à celle des femmes de cette même origine (49,5 % d'hommes pour 50,5 % de femmes en 2014). Cette évolution est la plus importante pour la période étudiée. Les autres parts sont restées relativement stables (de +0,8 point de pourcentage pour les hommes originaires du Proche/Moyen-Orient à -1,3 point de pourcentage pour les hommes belges d'origine)⁴.

En ce qui concerne la répartition régionale des genres, à Bruxelles, la proportion des hommes est légèrement plus haute que pour les autres régions (41,4 % en Flandre, 43,4 % en Wallonie et 47,2 % à Bruxelles). Les femmes restent majoritaires dans le secteur public sauf à Bruxelles

où elles sont en infériorité numérique pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (46,0 %), du Maghreb (40,6 %), du Proche/Moyen-Orient (41,9 %) et d'un autre pays d'Asie (49,5 %). En Wallonie, tout comme pour l'ensemble de la Belgique, la part des hommes est supérieure à celle des femmes uniquement pour les personnes originaires du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient (respectivement 50,5 % et 52,2 % d'hommes). Et, en Flandre, la part des hommes est supérieure à celle des femmes uniquement pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays d'Asie (respectivement 65,4 % et 50,8 % d'hommes).

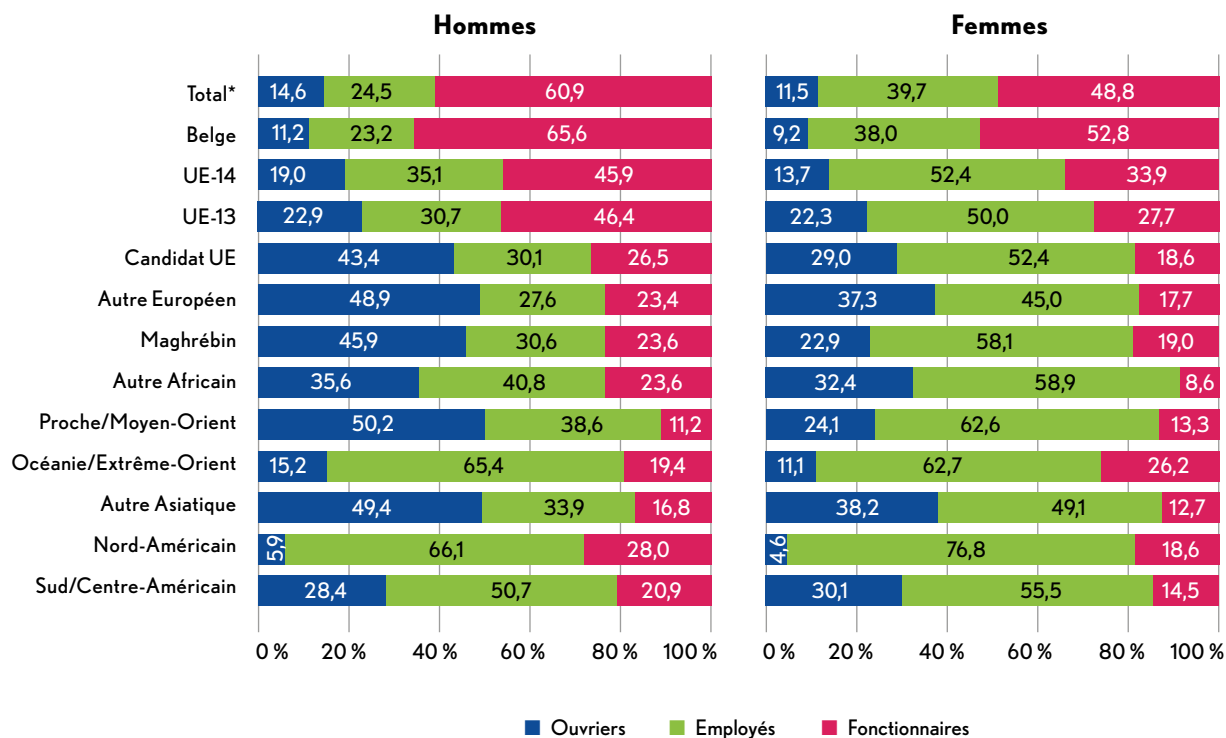
Le constat de la supériorité numérique de femmes dans le secteur public se vérifie donc pour chaque région mais également quel que soit le type de contrat de travail, bien que ce soit davantage marqué pour les employés (en moyenne, 68,6 % de femmes; et ce pourcentage ne descend jamais sous la barre des 50 % quelle que soit l'origine ou l'année étudiée). La situation semble plus équilibrée pour les ouvriers (51,5 %) et les fonctionnaires (52,0 %).

4 Pour plus de détails, voir données en annexe.

En poussant un peu plus en avant l'analyse par genre, nous remarquons que, en moyenne, les hommes d'origine belge, UE-14 et UE-13 travaillent le plus souvent comme fonctionnaires, les hommes originaires d'un autre pays africain, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du

Nord et du Sud/Centre sont plus fréquemment engagés comme employés et les hommes des autres origines comme ouvriers. Quant aux femmes, hormis celles d'origine belge qui sont majoritairement fonctionnaires, elles sont le plus souvent employées.

Graphique 59 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par sexe et type de contrat selon l'origine (2014)



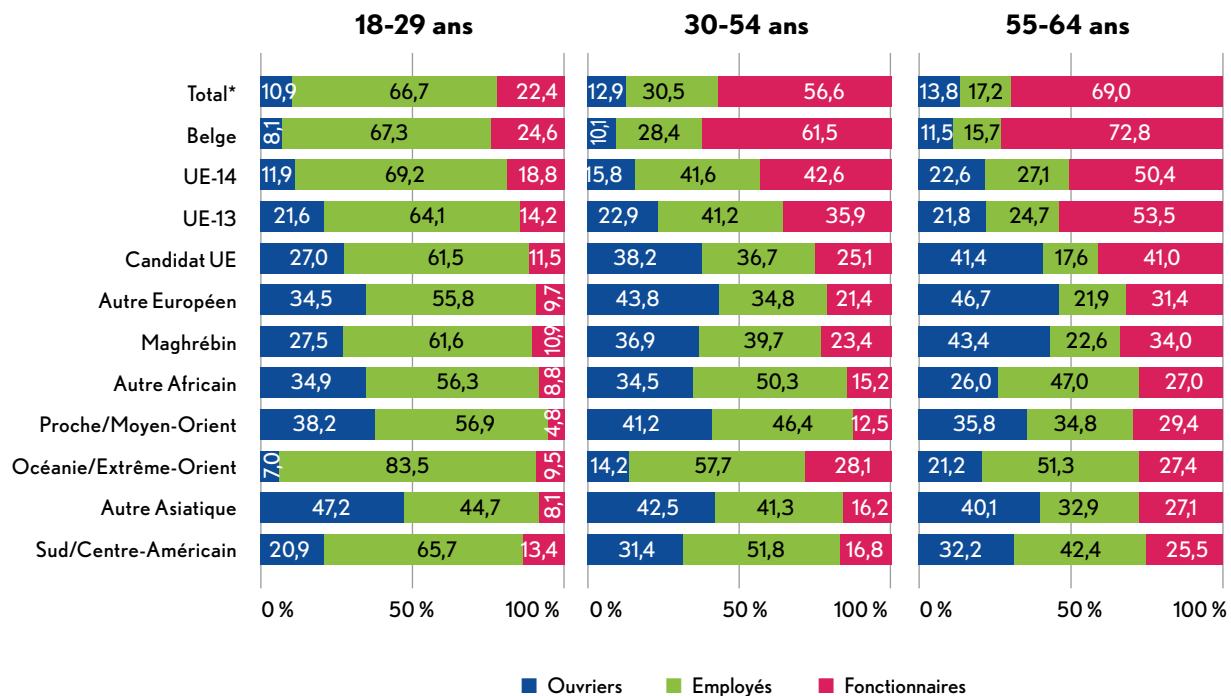
* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse des types de contrats en fonction de l'âge montre que la plupart des 18-29 ans, toutes origines confondues, travaillent comme employés, à l'exception des personnes originaires d'un autre pays asiatique qui ont une proportion plus importante de jeunes parmi les ouvriers. Les personnes de cette tranche d'âge originaires du Proche/Moyen-Orient, d'un autre pays africain et d'un autre pays européen sont également présentes en proportions importantes parmi les ouvriers. Les 30-54 ans sont également plus fréquemment employés, hormis pour les personnes d'origine belge et UE-14 qui ont une plus grande proportion de fonctionnaires et les personnes originaires d'un autre pays européen, d'un autre pays d'Asie et d'un pays candidat à l'UE qui ont

une plus grande part d'ouvriers. Les 55-64 ans quant à eux sont plus répartis entre les différentes classes de travailleurs. Les personnes de cette tranche d'âge d'origine belge, UE-14 et UE-13 sont majoritairement fonctionnaires. Celles originaires d'un autre pays africain, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Sud/Centre sont plus fréquemment employés et les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, d'un autre pays européen, du Maghreb, du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays d'Asie ont une plus grande part d'ouvriers. Toutefois, il convient d'être prudent quant à l'interprétation des chiffres ci-dessous de par les faibles effectifs observés, principalement en ce qui concerne les jeunes.

Graphique 60 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par groupes d'âge et type de contrat selon l'origine (2014)



* y compris les indéterminés

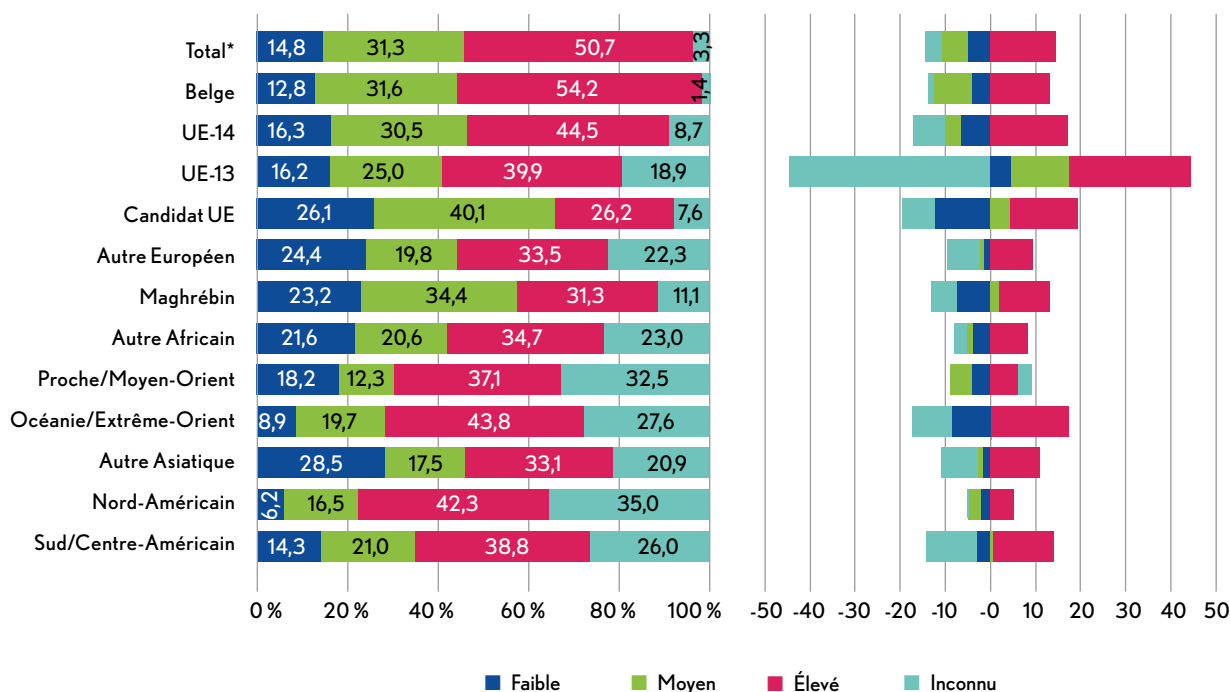
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En moyenne, en 2014, 50,7 % des personnes travaillant dans le secteur public ont un niveau de diplôme élevé. Parmi ce type de diplômés, les personnes d'origine belge et d'un pays de l'UE-14 ont les parts les plus élevées (respectivement 54,2 % et 44,5 %). Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb sont quant à elles sous-représentées parmi les personnes à haut niveau de qualification (respectivement 26,2 % et 31,3 %). *A contrario*, les personnes de ces deux origines ont les parts les plus élevées parmi les moyennement qualifiés (respectivement 40,1 % et 34,4 %). Les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient et d'Amérique du Nord présentent quant à elles les proportions les plus faibles pour cette catégorie de diplôme (respectivement 12,3 % et 16,5 %) mais ceci s'explique probablement par leur forte proportion de diplômés inconnus (respectivement 32,5 % et 35,0 %); contrairement aux personnes originaires de Belgique, d'un pays candidat à l'UE et d'un pays de l'UE-14 pour lesquelles seuls 1,4 %, 7,6 % et 8,7 % ont un niveau de diplôme non connu. En ce qui concerne les faiblement qualifiés, les personnes originaires d'un

autre pays d'Asie et d'un pays candidat à l'UE ont les parts les plus hautes (respectivement 28,5 % et 26,1 %) et celles originaires d'Amérique du Nord et d'Océanie/Extrême-Orient, les plus faibles (respectivement 6,2 % et 8,9 %) mais à nouveau, ceci peut s'expliquer par la proportion importante de niveau de diplôme inconnu pour les personnes issues de ces deux origines.

Par rapport à l'ensemble des travailleurs du pays, les travailleurs du secteur public ont des parts plus élevées de hautement qualifiés (entre 5,2 points de pourcentage de plus pour les personnes d'origine nord-américaine et 26,9 points de pourcentage de plus pour les personnes d'origine UE-13) et des proportions plus faibles de personnes ayant un niveau de qualification faible ou inconnu. La situation est plus nuancée pour les moyennement qualifiés. Les personnes disposant de ce type de diplôme originaires d'un pays de l'UE-13, d'un pays candidat à l'UE, dans une moindre mesure, du Maghreb, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Sud/Centre sont proportionnellement plus nombreuses dans le secteur public.

Graphiques 61 et 62 : (à gauche) Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de qualification selon l'origine (2014). (à droite) Ecart entre la répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de qualification selon l'origine et la répartition de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans par niveau de qualification selon l'origine, en points de pourcentage (2014)



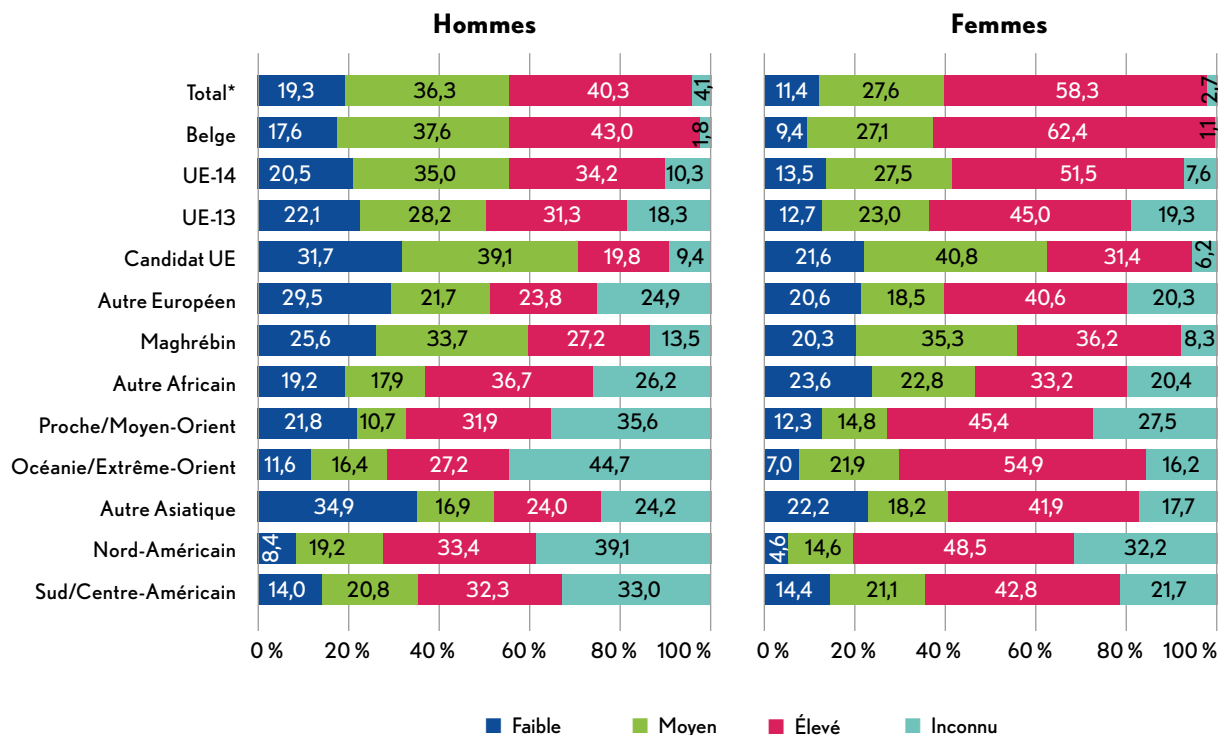
* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La proportion des hommes parmi les faiblement qualifiés est légèrement supérieure à celle des femmes sauf pour les personnes d'origine autre africaine et sud/centre-américaine (les hommes ne représentent, respectivement, que 38,8 % et 37,4 % en 2014). La situation est moins claire pour les personnes moyennement qualifiées où les femmes sont en proportion moins nombreuses parmi les personnes d'origine belge, maghrébine et du Proche/Moyen-Orient. Pour les hautement qualifiés, ce sont les femmes qui sont proportionnellement les plus nombreuses, sauf pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient pour lesquelles les hommes sont majoritaires. Tout niveau de qualification confondu, les parts sont restées relativement stables entre 2011 et 2014.

En poussant plus en avant l'analyse par genre, nous constatons que les femmes ont plus souvent un niveau de qualification élevé, sauf pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE qui observent une part plus élevée de moyennement qualifiées. Il y a davantage de diversité dans les niveaux de qualification des hommes. Ceux qui sont d'origine belge, UE-13 et autre africaine ont des proportions un peu plus importantes de hautement qualifiés. Toutefois, l'analyse mérite d'être nuancée par la proportion importante de diplômes inconnus pour certaines origines. Les hommes originaires d'un pays de l'UE-14, d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb ont des parts plus élevées de moyennement qualifiés. Les hommes originaires d'un autre pays européen et d'un autre pays d'Asie ont quant à eux des parts plus hautes de faiblement qualifiés.

Graphique 63 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par sexe et niveau de qualification selon l'origine (2014)



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La plupart des faiblement qualifiés sont engagés comme ouvriers, avec les parts les plus importantes pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient (82,6 %) et d'un autre pays d'Asie (79,9 %). Quant aux Belges d'origine disposant de ce type de diplôme, ils sont 48,3 % à être fonctionnaires. Les moyennement et les hautement qualifiés sont quant à eux plus souvent engagés en qualité d'employé, hormis pour les personnes d'origine belge qui sont plus fréquemment engagées comme fonctionnaires et pour les personnes moyennement qualifiées originaires d'un pays de l'UE-13 qui ont également des parts plus élevées de fonctionnaires.

L'analyse par historique migratoire montre une belle disparité en fonction des origines. Ainsi, la 2^{ème} génération des personnes originaires d'un pays de l'UE-14, d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb a des parts plus élevées que la 1^{ère} gé-

nération parmi les personnes travaillant dans le secteur public. Les personnes originaires d'un pays de l'UE-13 ont des parts presque égales entre les personnes de première et de 2^{ème} génération. Par contre, pour les autres origines, la première génération observe des parts plus importantes. Plus particulièrement, pour les personnes originaires d'un autre pays européen, d'un autre pays africain, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Sud/Centrale, ce sont les personnes ayant obtenu la nationalité, depuis 5 ans ou moins pour les deux premiers groupes et depuis plus de 5 ans pour les deux autres, qui travaillent le plus dans ce secteur. Quant aux personnes originaires du Proche/Moyen-Orient, d'un autre pays d'Asie et d'Amérique du Nord, ce sont les personnes récemment inscrites au Registre national qui ont les parts les plus élevées.

Tableau 31 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans selon l'origine et l'historique migratoire (2014)

	Parents belges né(s) étranger(s)	Parent(s) de nationalité étrangère	Obtention nationalité > 5ans	Obtention nationalité ≤ 5ans	Inscription RN > 5ans	Inscription RN ≤ 5ans
TOTAL*	28,9%	23,4%	13,2%	10,6%	11,3%	12,6%
UE-14	31,5%	35,0%	5,3%	1,9%	16,7%	9,6%
UE-13	41,8%	8,0%	13,3%	11,0%	5,3%	20,5%
Candidat UE	38,0%	19,4%	23,8%	11,5%	3,1%	4,2%
Autre Européen	18,3%	6,6%	14,1%	31,3%	12,3%	17,4%
Maghrébin	33,4%	17,5%	20,9%	16,9%	3,5%	7,9%
Autre Africain	6,5%	2,5%	25,5%	35,3%	7,3%	22,9%
Proche/Moyen-Orient	13,0%	2,1%	19,1%	21,4%	4,8%	39,6%
Océanie/Extrême-Orient	6,3%	2,0%	49,4%	6,4%	4,3%	31,5%
Autre Asiatique	16,7%	1,8%	27,9%	18,6%	4,5%	30,4%
Nord-Américain	18,5%	14,8%	9,9%	11,4%	12,7%	32,6%
Sud/Centre-Américain	10,7%	3,0%	30,9%	28,6%	4,3%	22,6%

* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Comme mentionné en introduction de ce chapitre, nous avons appréhendé le secteur public dans son ensemble pour cette étude. Nous allons maintenant analyser ce secteur par section d'activité (NACE); principalement par sections de la NACE, c'est-à-dire les NACE à une lettre, mais également, avec les divisions de la NACE à deux chiffres pour les plus représentées dans le secteur public. Entre 2011 et 2014, aucun travailleur du secteur public n'appartenait aux NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche), B (Industries extractives) et T (Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indiffé-

renciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre). Les NACE O (Administration publique) et P (Enseignement) sont, sans surprise, les secteurs les plus prisés avec, respectivement et pour l'ensemble de la population étudiée, des parts de 45,0 % et 34,2 %. Viennent ensuite les NACE H (Transports et entreposage), et plus spécifiquement la NACE H49 (Transports terrestres et transports par conduites), et Q (Santé humaine et action sociale), et plus spécifiquement la NACE Q86 (Activités pour la santé humaine).

Tableau 32 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par secteur d'activité les plus représentés dans le secteur public, selon l'origine (2014)

	H		H49		O		P		Q		Q86		Autres NACE	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
TOTAL*	84.000	8,2%	55.803	5,4%	462.719	45,0%	351.804	34,2%	68.303	6,6%	63.724	6,2%	60.743	5,9%
Belge	62.293	7,9%	40.514	5,1%	346.793	44,0%	282.500	35,9%	50.289	6,4%	46.849	5,9%	45.544	5,8%
UE-14	6.490	7,5%	4.661	5,4%	37.398	43,1%	29.707	34,2%	7.075	8,2%	6.635	7,6%	6.094	7,0%
UE-13	488	5,9%	343	4,2%	3.937	47,7%	2.466	29,9%	808	9,8%	760	9,2%	556	6,7%
Candidat UE	901	12,3%	597	8,1%	3.569	48,5%	1.980	26,9%	579	7,9%	553	7,5%	326	4,4%
Autre Européen	337	5,0%	206	3,1%	3.754	55,7%	1.866	27,7%	443	6,6%	412	6,1%	335	5,0%
Maghrébin	4.612	16,7%	3.826	13,9%	13.424	48,7%	5.973	21,7%	2.077	7,5%	1.979	7,2%	1.467	5,3%
Autre Africain	899	6,4%	438	3,1%	8.918	63,5%	1.796	12,8%	1.831	13,0%	1.710	12,2%	608	4,3%
Proche/Moyen-Orient	113	4,3%	68	2,6%	1.382	52,6%	772	29,4%	200	7,6%	193	7,3%	158	6,0%
Océanie/Extrême-Orient	88	3,2%	46	1,7%	920	33,8%	1.341	49,2%	163	6,0%	149	5,5%	211	7,7%
Autre Asiatique	174	5,3%	101	3,1%	1.818	55,0%	776	23,5%	227	6,9%	211	6,4%	309	9,4%
Nord-Américain	29	2,9%	15	1,5%	207	21,0%	601	60,8%	46	4,7%	43	4,4%	105	10,6%
Sud/Centre-Américain	143	4,8%	82	2,7%	1.340	44,7%	1.038	34,6%	252	8,4%	247	8,2%	228	7,6%

* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En analysant ces mêmes NACE par origine, nous remarquons que les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb sont proportionnellement surreprésentés par rapport à la moyenne nationale au sein de la NACE H (Transports et entreposage) ainsi qu'au sein de la division H49 (Transports terrestres et transports par conduites). En ce qui concerne la NACE O (Administration publique), nous pouvons remarquer que, mis à part pour les personnes originaires de Belgique, d'un pays de l'UE-14, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Nord et du Sud/Centre, les autres origines sont surreprésentées par rapport à la moyenne nationale des travailleurs du secteur public. Les personnes d'origine autre africaine y sont largement surreprésentées (63,5%), tout comme pour la NACE Q (Santé humaine et action sociale), et plus spécifiquement la division Q86 (Activités pour la santé humaine) pour lesquelles elles sont en proportion presque deux fois plus nombreuses que la moyenne; contrairement à la NACE P (Enseignement) dans laquelle elles sont sous-représentées, avec une part de 12,8%, la plus basse de cette NACE. Quant aux personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Nord, en proportions moins importantes dans la NACE O (avec respectivement 33,8% et

21,0%), elles sont présentes en proportions supérieures à celle des personnes d'origine belge avec les pourcentages les plus élevés de la NACE P (respectivement 49,2% et 60,8%).

Les autres NACE sont séparément, très peu représentées dans le secteur public. Les personnes originaires d'un autre pays asiatique et d'Amérique du Nord y sont par contre surreprésentées si on les étudie ensemble.

L'analyse des secteurs par sexe montre que les hommes sont proportionnellement plus présents que les femmes dans la NACE H (Transports et entreposage) ainsi que dans la division H49 (Transports terrestres et transports par conduites), avec respectivement 15,4% et 11,1% pour les hommes contre 2,8% et 1,2% pour les femmes. Ils ont également des parts plus élevées pour la NACE O (Administration publique), hormis pour les personnes originaires du Maghreb, d'un autre pays africain, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Sud/Centrale pour lesquelles les femmes ont des proportions plus hautes. À l'inverse, alors que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans la NACE P (Enseignement), les hommes originaires d'un autre pays africain,

d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique du Sud/Centrale ont des parts supérieures à celles des femmes. Quant à la NACE Q (Santé humaine et action sociale) et à la division Q86 (Activités pour la santé humaine), les femmes y sont toujours plus nombreuses.

Le secteur public se subdivise également en différents niveaux de pouvoir. Les données présentées dans le Datawarehouse pour cette variable⁵ proviennent de l'ONSS et de l'ONSSAPL⁶. Pour les données provenant de cette dernière institution, il n'était pas possible d'identifier précisément quelle région ou communauté était l'employeur ; par exemple, nous savons qu'un travailleur est engagé par une communauté mais sans savoir s'il s'agit de la communauté flamande, de la communauté française ou de la communauté germanophone. Nous avons donc distingué ces données en les nommant « Régions APL » et « Communautés APL ».

En 2014, les principaux pouvoirs organisateurs du secteur public étaient les communes (31,4 %), la Région/Communauté flamande (25,2 %), le Fédéral (21,2 %) et la Communauté française (14,3 %). Ces parts sont restées très stables entre 2011 et 2014, sauf pour le Fédéral (-1,7 point de pourcentage) et pour la Région/Communauté flamande (+0,8 point de pourcentage).

Alors que la Région de Bruxelles-Capitale n'emploie que 1,2 % de l'ensemble des travailleurs du secteur public, 10,9 % des personnes d'origine maghrébine employées dans le secteur public y travaillent. Par contre, la part de ces

personnes en Région/Communauté flamande est parmi les plus faibles (7,9 %) avec celle des personnes d'origine autre africaine (4,0 %). La proportion la plus élevée pour cette région est celle des personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient (34,2 %); cette part est d'ailleurs la plus importante pour cette origine. Toutes les autres origines travaillent plus fréquemment pour les communes; avec les proportions les plus importantes pour les personnes originaires d'un autre pays africain (60,8 %), du Proche/Moyen-Orient (50,8 %), d'un autre pays européen (49,7 %) et d'un autre pays asiatique (48,4 %).

L'analyse par genre montre que les hommes sont majoritaires au Fédéral (sauf pour les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient), à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Région wallonne (hormis pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-13, d'un autre pays européen et d'Océanie/Extrême-Orient) et dans les Régions APL. Les femmes sont donc majoritaires dans les autres niveaux de pouvoir ; sauf en Région/Communauté flamande, pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient ; en Communauté française, pour les personnes d'origine autre africaine ; pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays asiatique travaillant dans les communes ; pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb et d'un autre pays asiatique engagées par des institutions internationales et pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient ayant un « Cas particulier »⁷ comme employeur. Mais les différences sont parfois négligeables.

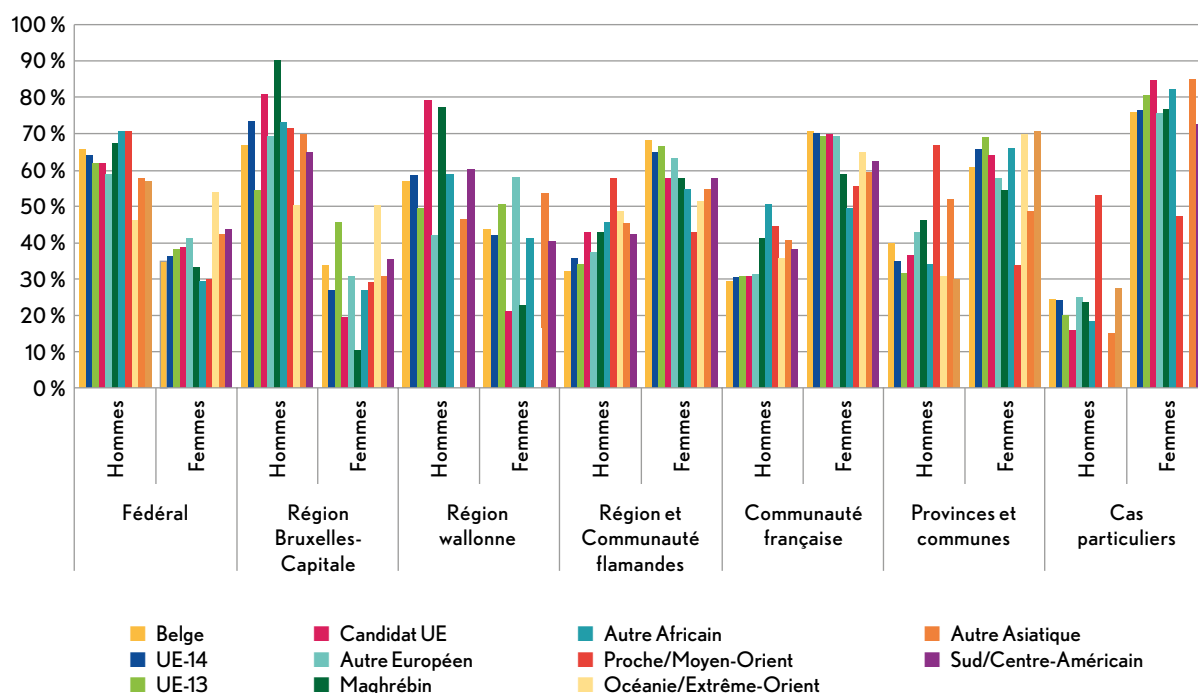
5 Pour plus de détails, voir la documentation disponible sur le site de la BCSS, <https://dwh-live.bcass.fgov.be/fr/dwh/variabledetail/office-national-de-securite-sociale/Variables/pouvoir-organisateur-1.html?filter=name&institution=&sources=&themes=>.

6 Le 1^{er} janvier 2015, l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL) et l'Office de Sécurité Sociale d'Outre-Mer (OSSOM) ont fusionné pour former l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS). Et, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) a récupéré une partie importante des missions de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS).

7 Ces « cas particuliers » peuvent être :

- les pouvoirs organisateurs de l'enseignement, qui ne sont pas, vis-à-vis de la sécurité sociale, employeurs du personnel administratif et enseignant mais uniquement employeurs du personnel technique et ouvrier.
- des collaborateurs de parlementaires. Cette catégorie reprend des membres d'un Parlement en qualité d'employeur de collaborateurs parlementaires. Ces parlementaires bénéficient d'un statut social particulier et ne sont pas considérés comme travailleurs des institutions parlementaires où ils siègent.
- des conseils consultatifs et services particuliers. Cette catégorie comporte un certain nombre d'institutions qui ne peuvent pas être placées ailleurs.

Graphique 64 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de pouvoir et sexe, selon l'origine (2014)*



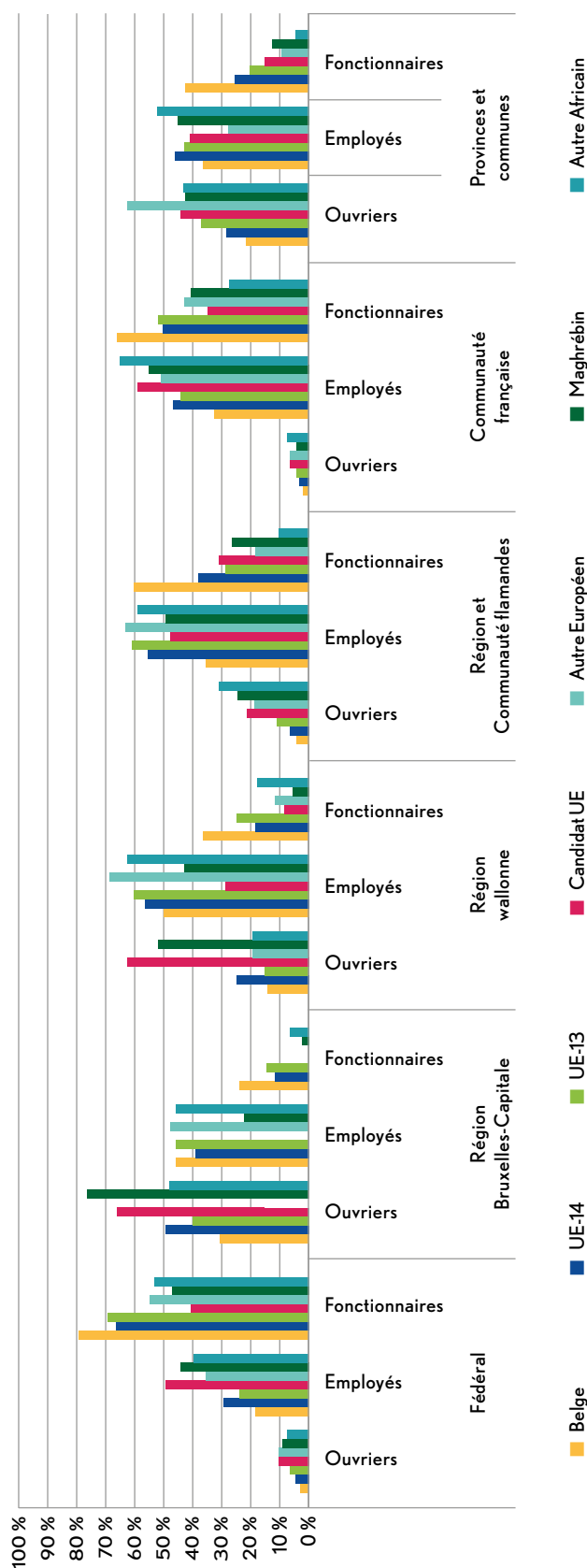
* pour certaines origines et certains niveaux de pouvoir les données sont confidentielles

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Concernant les types de contrats, les personnes engagées au niveau Fédéral le sont le plus souvent en qualité de fonctionnaires, sauf pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE qui observent une proportion plus importante d'employés. La Région bruxelloise emploie principalement des ouvriers avec une forte sur-représentation des personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient. Hormis pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb (qui sont proportionnellement plus souvent ouvriers), les travailleurs de la Région wallonne sont plus fréquemment engagés en qualité d'employés; tout comme ceux de la Région/Communauté flamande (à l'exception des personnes d'origine belge, qui sont majoritairement fonc-

tionnaires), de la Communauté française (à l'exception des personnes d'origine belge, UE-14 et UE-13 qui sont majoritairement fonctionnaires) et des institutions internationales. Toutefois, les très faibles effectifs observés pour certaines origines ne permettent pas d'établir des interprétations fiables. Les personnes travaillant pour les communes sont également plus souvent engagées comme employées, sauf les personnes d'origine belge qui ont une part plus importante de fonctionnaires et les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, d'un autre pays d'Europe, du Proche/Moyen-Orient et d'un autre pays d'Asie et d'Amérique du Sud/Centre qui ont des proportions plus élevées (voire une majorité) d'ouvriers.

Graphique 65 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de pouvoir et type de contrat, selon l'origine (2014)*

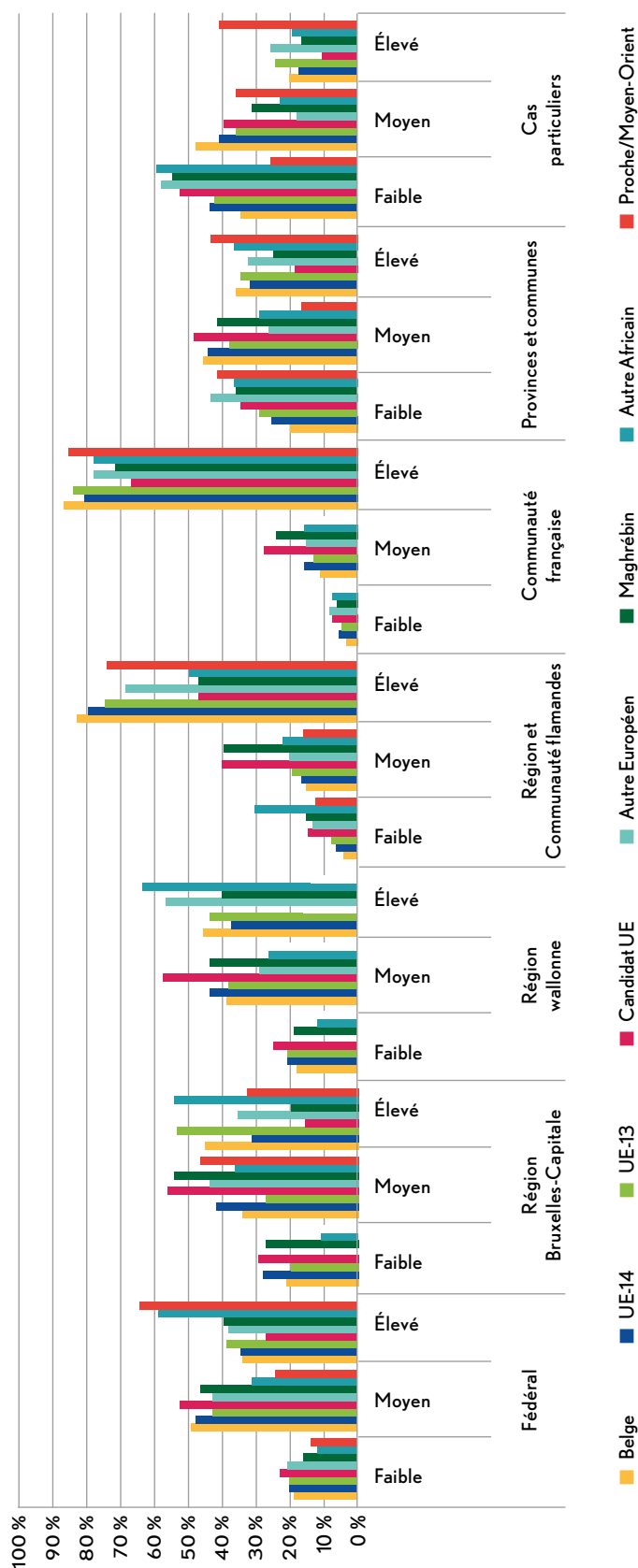


* pour certaines origines et certains niveaux de pouvoir les données sont confidentielles
 Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Enfin, concernant le niveau de qualification, les personnes engagées au niveau Fédéral et à la Région bruxelloise disposent le plus souvent d'un niveau de qualification moyen alors qu'à la Région wallonne, à la Région/Communauté flamande et dans les institutions internationales, elles disposent plus fréquemment d'un haut niveau de qualification. La très grande majorité (81,1 %) des travailleurs de la Communauté française sont quant à eux hautement qualifiés. Les personnes engagées dans les communes ont des parts plus élevées de moyennement qualifiées sauf pour les personnes d'origine autre

européenne, autre africaine et autre asiatique qui sont proportionnellement plus faiblement qualifiées. Pour terminer, les « cas particuliers » emploient des travailleurs soit faiblement qualifiés, soit moyennement qualifiés (mais seules les personnes d'origine belge ou originaires d'Océanie/Extrême-Orient ont des parts plus élevées pour ce type de diplôme que pour les autres) ou ont un diplôme inconnu (environ 40 % des personnes originaires d'un pays de l'UE-13, du Proche/Moyen-Orient et d'Amérique du Sud/Centre).

Graphique 66 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de pouvoir et niveau de qualification, selon l'origine (2014)*



* pour certaines origines et certains niveaux de pouvoir les données sont confidentielles
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS





5

INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET MOTIFS DE SÉJOUR

ANALYSE DES MOTIFS DE SÉJOUR SELON L'ENTRÉE DES PERSONNES SUR LE TERRITOIRE BELGE EN 2010 ET 2013

INTRODUCTION

Pour la première fois, nous avons pu utiliser la variable du « motif de séjour » et la croiser avec les quelques autres variables plus conventionnelles (origine, sexe, région, etc.) du Monitoring socio-économique. Cette nouvelle variable est directement issue du Registre national (RN) au travers du « TI_202¹ » qui indique le motif de séjour d'une personne lorsqu'elle obtient son titre de séjour. Cette information du motif de séjour n'est pas nouvelle mais elle ne doit être encodée au RN que depuis le mois de mars de l'année 2008. De plus, selon, entre autres, la documentation de la BCSS, la fiabilité de cette donnée n'est pas optimale les premières années. C'est pourquoi ces informations sont exploitées uniquement à partir de l'année 2010.

Tout étranger résidant légalement en Belgique pour plus de trois mois se voit enregistrer un « motif de séjour » (ou TI_202) dans le Registre national. Ce « motif » correspond au titre de séjour qui lui a été délivré par les autorités belges pour l'autoriser à résider en Belgique². Par exemple, s'il s'agit d'un descendant de nationalité étrangère dont les parents sont résidents en Belgique, ce descendant aura comme motif de séjour le « regroupement familial ». Une personne ayant obtenu le statut de réfugié après avoir fait une demande d'asile aura comme motif de séjour « asile et protections diverses ». Il faut par contre garder à l'esprit que les demandeurs

d'asile n'ont pas de « motif de séjour » car ils sont toujours en cours de procédure et n'ont pas encore obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Les demandeurs d'asile ne sont donc pas inclus dans l'analyse qui suit. Le « motif de séjour » est donc une catégorie administrative encodée par les employés communaux en fonction du motif de délivrance du titre de séjour par les autorités belges. Il ne correspond pas forcément aux raisons personnelles qui poussent un individu à résider en Belgique. Les conditions pour l'octroi d'un titre de séjour varient selon que l'étranger est ressortissant ou non de l'UE. Les citoyens belges n'ont quant à eux pas de motif de séjour inscrit dans le Registre national.

Les informations sur le « TI_202 » du RN sont détaillées dans la documentation en ligne du Registre national³ et sont décomposées en neuf grandes catégories : regroupement familial - cohabitation - adoption, asile - protections diverses, régularisation, travailleur, étudiant, résident de longue durée, étranger bénéficiant d'un statut spécial, autres motifs et une catégorie dite provisoire. Chacune de ces catégories regroupe elle-même de nombreuses sous-catégories, près de cinquante au total. Pour les besoins de cette analyse, ces neuf catégories ont été regroupées en six catégories propres et sont décrites succinctement ci-après.

1 TI pour « type d'information ».

2 Il faut également mentionner qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois ou années entre l'inscription au RN et la délivrance du titre de séjour avec son motif. Par exemple, c'est plus souvent le cas pour une personne qui arrive sur le territoire (c'est-à-dire qui s'inscrit au RN) au quatrième trimestre d'une année qu'au premier ou pour un motif particulier comme celui des demandeurs d'asile qui, pour des raisons de longues procédures, se voient délivrer un titre de séjour lié à l'asile ou un tout autre motif de titre l'année suivante, voire davantage.

3 Cette documentation est consultable en suivant le lien www.ibz.rn.gov.be/fr/registre-national/reglementation/instructions/liste-des-types-dinformation.

1. LES CATÉGORIES AU TI_202 RETRAVAILLÉES : QUELQUES DÉTAILS

1.1. Regroupement familial - cohabitation - adoption

Dans cette catégorie se trouvent toutes les personnes pour lesquelles une procédure de regroupement familial a abouti. Elles peuvent avoir rejoint un citoyen belge ou un ressortissant étranger (UE ou non-UE) résidant en Belgique. Le regroupement familial est aujourd'hui uniquement possible pour les époux/partenaires, les descendants et dans quelques cas pour les ascendants⁴. Il existe également la possibilité de dissocier les personnes qui obtiennent une autorisation provisoire sur base d'une cohabitation ou en vue d'une adoption.

1.2. Asile et protections diverses

Les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié, une protection subsidiaire, une protection dite temporaire⁵, le statut de victime de la traite des êtres humains sont regroupées dans cette catégorie. Les MENA (mineurs étrangers non accompagnés)⁶ et les personnes dont aucun Etat au monde ne les considère comme ses ressortissants (apatrides) s'y trouvent également.

1.3. Régularisation

Il s'agit ici de l'ensemble des personnes qui bénéficient d'une régularisation de leur droit de séjour sur base des Art. 9 et ancien al. 3 (humanitaire), 9 bis (circonstances exceptionnelles) et 9 ter (raisons médicales). Une quatrième catégorie peut être distinguée mais elle ne sera que peu utile pour cette analyse, il s'agit des personnes

qui ont demandé une régularisation de séjour et qui séjournaient déjà effectivement en Belgique au 1^{er} octobre 1999⁷.

1.4. Travail

Dans cette catégorie se trouvent toutes les personnes qui obtiennent un titre/motif de séjour pour exercer une activité professionnelle comme salarié ou indépendant. Cette catégorie inclut également :

- › les ressortissants de l'UE sans travail qui sont demandeurs d'emploi (6,3 % des personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et 7,9 % des personnes nouvellement inscrites au RN en 2013 pour ce motif).
- › De plus, nous avons également inclus les personnes de nationalité non-UE qui ont un séjour de longue durée dans un autre Etat membre et qui viennent en Belgique exercer une activité économique comme salarié ou indépendant (0,2 % des personnes nouvellement inscrites au RN aussi bien en 2010 qu'en 2013 pour ce motif).
- › Enfin, les personnes en emploi dans des institutions internationales basées sur le territoire belge ainsi que les personnes à leur charge, telles que le Shape⁸ ou l'OTAN⁹ (1,1 % des personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et 1,3 % des personnes nouvellement inscrites au RN en 2013 pour ce motif).

Dans la nomenclature initiale, ces trois dernières sous-catégories étaient reprises distinc-

4 Voir loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

5 Etrangers appartenant aux groupes décrits dans la décision prise par le Conseil de l'Union européenne suite à un afflux massif de personnes déplacées vers les Etats membres de l'UE et ce, en application de la directive 2001/55/CE dudit Conseil. Voir Article 61/2 et s. de la loi du 15 décembre 1980.

6 Qui sont exclus de l'analyse puisque notre population cible débute à l'âge de la majorité en Belgique soit 18 ans.

7 Soit 11 années avant notre première sélection de sous-population. De plus, une nouvelle large campagne fut lancée en 2009.

8 Sont considérées comme personnes à charge les conjoints et les enfants (voir circulaire n° 200 C/ 42 / SHAPE du 10 mars 1967) concernant l'installation du SHAPE en Belgique. Formalités d'inscription dans les registres communaux et de délivrance des titres de séjour, applicables au personnel civil de nationalité étrangère faisant partie du SHAPE, ainsi qu'aux personnes à charge (« dépendants ») des militaires et du personnel civil.

9 Sont considérées comme personnes à charge : les conjoints et les enfants (voir circulaire n° 200 C/ 42 / Nato / 1 du 21 mai 1968) concernant l'installation de l'Etat-Major International (I.M.S.) du Comité Militaire de l'OTAN en Belgique. Formalités d'inscription dans les registres communaux et de délivrance des titres de séjour, applicables au personnel civil de nationalité étrangère faisant partie de l'I.M.S., ainsi qu'aux personnes à charge (« dépendants ») des militaires et du personnel civil.

tement sous d'autres motifs. Pour les besoins de l'analyse, nous les avons donc regroupées sous le motif « travail ».

1.5. Etudes

En plus des étudiants de nationalité UE, non-UE ou suisse, cette catégorie comprend les personnes qui ont un séjour de longue durée dans un autre État membre et qui viennent en Belgique pour étudier ou suivre une formation. Elles doivent suivre leur cursus dans un établissement privé ou public, agréé ou financé par les pouvoirs publics.

1.6. Autres

Pour cette dernière catégorie, il s'agit de l'ensemble des personnes suivantes :

- › Les ressortissants de nationalité non-UE qui sont titulaires d'un visa D accordant un séjour temporaire limité.
- › Les ressortissants de nationalité non-UE possédant un droit de séjour reconnu par un traité international. Il s'agit notamment de certaines conventions bilatérales.
- › Les ressortissants de nationalité UE ou non-UE qui entrent dans les conditions légales pour acquérir la nationalité belge.
- › Les ressortissants de nationalité UE ou non-UE qui ont perdu la nationalité belge par mariage.
- › Les ressortissants de nationalité UE pensionnés (pension de préretraite ou de vieillesse).
- › Les ressortissants de nationalité UE destinataires de service, c'est-à-dire ceux qui viennent en Belgique en vue de pouvoir y bénéficier d'une ou plusieurs prestation(s) qui sont des opérations ne consistant pas en la livraison d'un bien corporel¹⁰.
- › Les ressortissants de nationalité UE rentiers : ceux disposant des moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins sans avoir besoin de travailler et qui viennent s'installer en Belgique.
- › Les ressortissants de nationalité UE qui ont le droit de demeurer¹¹.
- › Les ressortissants de nationalité non-UE ayant acquis le statut de résident de longue durée dans un pays européen et qui viennent en Belgique pour d'autres fins que pour y exercer une activité économique à titre salarié ou indépendant ou y poursuivre des études ou une formation professionnelle.
- › Certains ressortissants de nationalité étrangère se voient attribuer cette sous-catégorie lorsqu'il n'est pas possible de leur assigner une sous-catégorie spécifique et qu'il est tout de même décidé par les autorités de lancer la procédure de création du document de base de la carte électronique pour étrangers.
- › Les titulaires de moyens de subsistance suffisants¹². Remarque : cette dernière sous-catégorie est la plus importante parmi le motif de séjour « Autres ». En effet, par exemple, pour les personnes nouvellement inscrites au RN en 2010, 81 % des motifs de séjour « Autres » relèvent de cette sous-catégorie, 95,0 % de ces personnes sont d'origine européenne (UE-14/13).

10 La Cour de Justice des Communautés européennes a considéré que les touristes, les bénéficiaires de soins médicaux et les personnes effectuant des voyages d'affaires sont des destinataires de service.

11 Pendant les trois premiers mois, tout citoyen de l'UE a le droit de résider sur le territoire d'un autre État membre sans aucune condition ou formalité autre que la détention d'une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

12 Pour les citoyens de l'UE qui ne sont ni des salariés ni des indépendants et qui souhaitent rester en Belgique plus de 3 mois, la condition est qu'ils disposent de ressources suffisantes, afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale et d'une assurance maladie. Tout citoyen de l'Union acquiert le droit de séjour permanent dans l'État membre d'accueil après y avoir légalement résidé durant une période ininterrompue de cinq ans. Pour un séjour de moins de 3 mois, le citoyen de l'UE n'a aucune obligation de se présenter aux autorités s'il ne loge pas dans un logement privé (il doit uniquement pouvoir prouver son identité).

2. LA SÉLECTION DE DEUX POPULATIONS ET L'ANGLE D'ANALYSE

Pour l'analyse, nous avons sélectionné deux populations :

- › Celle nouvellement inscrite au RN en 2010, qui a reçu un titre et motif de séjour en 2010 ou plus tard (jusqu'en 2016 au maximum) et qui est toujours inscrite au RN de 2011 à 2014. Si un groupe de personnes a plusieurs motifs de séjour, nous avons pris le plus ancien d'entre eux et observé le statut socio-économique (emploi, chômeur, inactif) de ces personnes en 2011 et 2014 ;
- › La seconde population sélectionnée est celle qui a été inscrite au RN en 2013, qui a reçu un titre et motif de séjour en 2013 ou plus tard (jusqu'en 2016 au maximum) et qui est toujours inscrite au RN en 2014.

Ici également, si un groupe de personnes a plusieurs motifs de séjour, nous avons pris le plus ancien d'entre eux. Nous avons aussi observé le statut socio-économique (emploi, chômeur, inactif) de ces personnes en 2014.

Il faut également pointer ici qu'une catégorie particulière d'étrangers résidant légalement en Belgique ne fera pas partie de l'analyse : celle des demandeurs d'asile. Ceux-ci sont enregistrés dans le registre d'attente tant que leur demande d'asile n'a pas abouti ou qu'ils n'ont pas obtenu un titre de séjour sur une autre base (régularisation, regroupement familial, etc.)¹³. Les étrangers ne résidant pas légalement en Belgique sont également exclus de l'analyse.

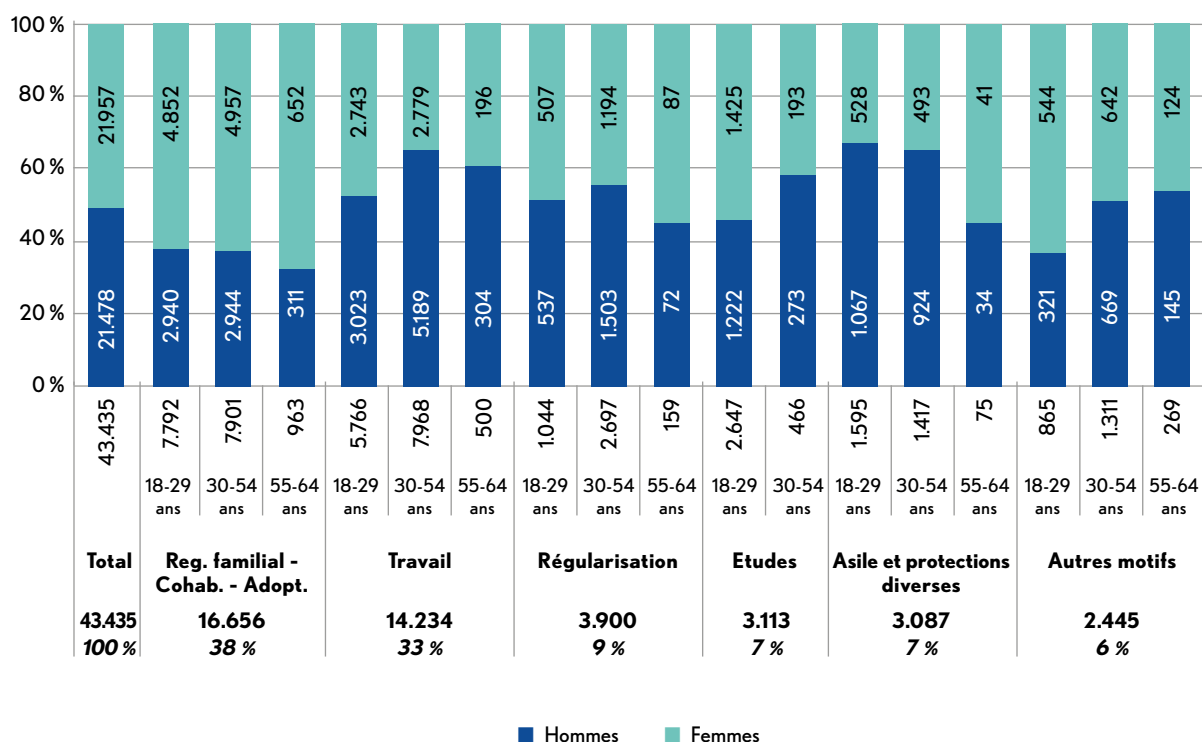
3. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2010 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR

Pour cette première partie, nous observerons les personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et qui le sont toujours en 2014. Il ne s'agit donc pas de toutes les personnes arrivées en Belgique en 2010 : ainsi, par exemple, les personnes arrivées de manière irrégulière en 2010 ou celles qui n'obtiennent pas de premier titre de séjour (et donc de premier motif de séjour), ou ce plus tard qu'en 2016, ne font pas partie de la population étudiée. Par contre, cette analyse inclut les personnes inscrites au RN mais qui ne

sont pas encore radiées. Toutes origines confondues, y compris les indéterminées, le groupe de population analysé est de 43.438 personnes. Nous commencerons par analyser ce flux selon les différents types de séjour selon l'âge, la région et le sexe afin d'avoir une vision d'ensemble. Par la suite, nous analyserons ce flux selon le motif (le plus ancien) et l'origine puis nous combinerons ces derniers avec les positions socio-économiques des groupes d'individus au quatrième trimestre de l'année 2011 et de 2014.

¹³ A noter qu'une partie de ceux-ci ne sont plus nécessairement en attente d'une réponse, ont quitté le territoire mais n'ont pas été radiés pour autant du RN. Des solutions sont en cours d'exécution pour tenter de « corriger » cette présence illégitime au Registre d'attente.

Graphique 67 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 par motif de séjour selon l'âge et le genre, de toutes origines (y compris indéterminées)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

92,1% de ces personnes ont obtenu leur premier titre/motif de séjour lors des années 2010 ou 2011. 7,9 % l'ont obtenu entre 2012 et 2016. Le reste (moins de 0,1% soit 110 individus) sont des personnes qui l'ont obtenu avant 2010. Il s'agit sans doute de personnes qui ont un motif de séjour plus ancien, ont été radiées, puis sont revenues sur le territoire belge.

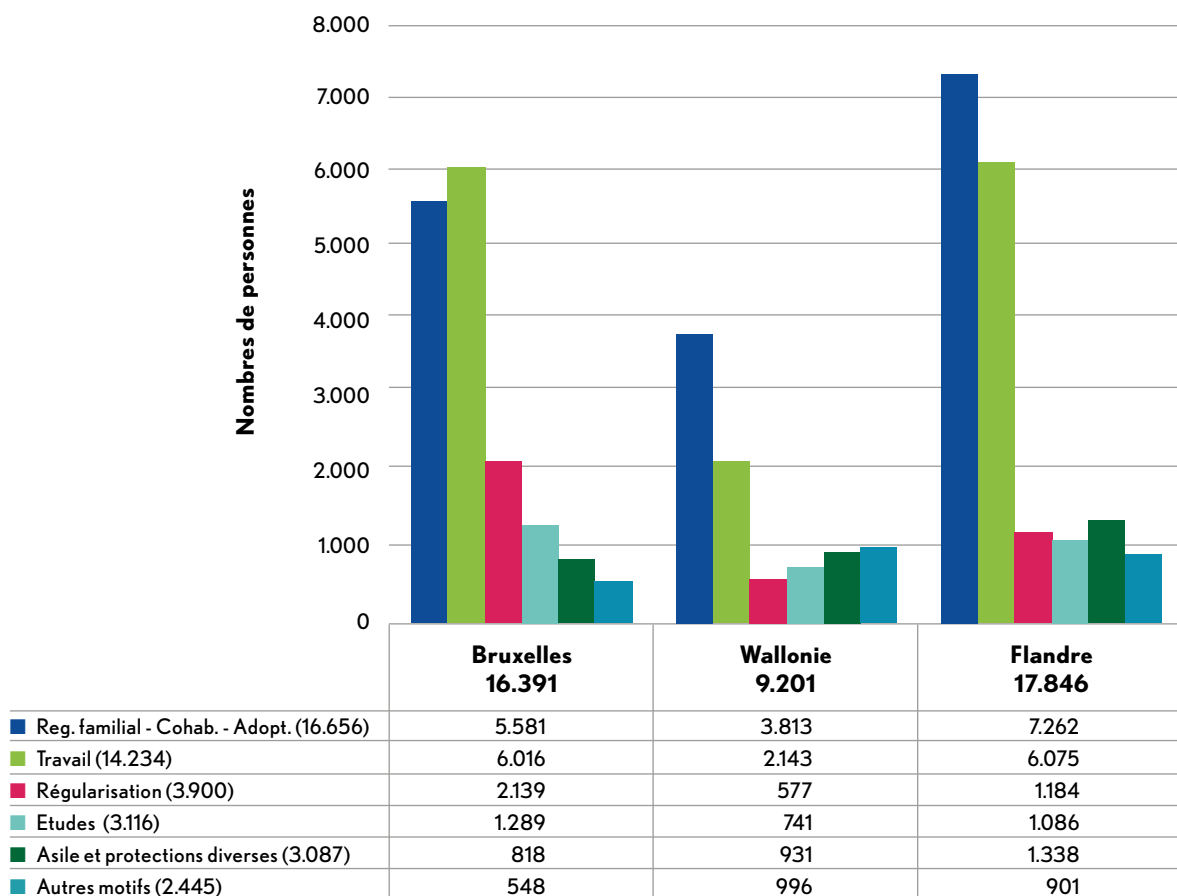
Sur le graphique ci-dessus, les motifs de séjour sur l'axe horizontal sont repris selon un ordre décroissant. On observe que le premier motif lors de la délivrance du titre de séjour est le regroupement familial (nous ferons ici l'économie des termes « cohabitation » et « adoption ») avec près de 17.000 personnes. Il s'agit surtout, proportionnellement, d'une population jeune puisque la catégorie des 18-29 ans est quasi identique à celle des 30-54 ans. Ce constat serait sans nul doute renforcé si ces données incluaient les personnes de moins de 18 ans. D'autant plus que la catégorie des 55-64 ans diminue fortement et ne constitue pas 1/16^{ème} du total pour ce motif. Nous observons également que ce motif de

séjour est le plus « féminin » des motifs puisqu'il dépasse pour toutes les classes d'âge une proportion de plus de 60 %. Pour le second motif de séjour (selon son poids démographique), celui lié au travail, les deux premières catégories d'âge sont encore dominantes puisque les plus âgés ne constituent qu'1/28^{ème} de l'effectif qui arrive en Belgique à des fins de travail. On observe également pour ce motif que la part des hommes est toujours, quelle que soit la catégorie d'âge, plus importante que celle des femmes. La part des hommes atteint 65 % chez les personnes âgées entre 30 et 54 ans. Les quatre autres motifs cumulés n'atteignent pas le niveau en nombre de personnes de celui pour raison de travail. Nous pointerons ici en particulier que les personnes qui viennent avec un motif d'étude sont plutôt (très) jeunes (et plus souvent des femmes) car une fois passé les 30 ans ils ne constituent que 15 % (et sont le plus souvent des hommes) en 2010. Enfin, pour ce graphique, on remarque également que la population qui a obtenu une protection/aide de la Belgique est le plus souvent (dans 52 % des cas) jeune et masculine :

1/3 seulement des personnes de 18 à 29 ans sont des femmes. Les personnes entre 30 et 54 ans sont presque aussi nombreuses et la proportion de femmes est presque identique à celle observée pour les plus jeunes. L'écart de genre se réduit pour la dernière tranche d'âge bien que l'effectif total soit nettement plus faible (2 %).

Si nous analysons toujours ce même flux de population (plus de 43.000 individus) et les comparons entre les régions, nous remarquons que les disparités ne sont pas prononcées comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 68 : Nombres de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 par motif de séjour selon la région de résidence (toutes origines confondues)



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Toutefois (voir graphique et tableau ci-dessus), on observe le cas particulier de Bruxelles qui, malgré son poids démographique de 10 % de la population en Belgique au 1^{er} janvier 2011, accueille 38 % des personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 (et, dernier rappel, continuent de l'être en 2014). Autre phénomène particulier du point de vue du motif de séjour à Bruxelles, la majorité de ces nouveaux inscrits est concernée par le motif de travail, puis par le regroupement familial, à l'inverse des deux

autres régions du pays. D'ailleurs, en Wallonie, le motif de séjour lié au travail ne constitue qu'un peu plus de la moitié des personnes concernées par rapport au motif du regroupement familial. Bruxelles présente un autre constat unique parmi les régions : les cas de régularisations occupent la troisième place en termes d'importance. En effet, nous constatons que ce motif de séjour ne couvre pas autant de personnes en Wallonie ou en Flandre, respectivement 577 et 1.184 cas tandis que Bruxelles dénombre 2.139

personnes pour ce motif. Pour en terminer sur ce deuxième graphique sur ce thème, on notera que la Flandre démontre une certaine propension à l'accueil des bénéficiaires d'une aide/protection par la Belgique. La Flandre est en effet la région qui émet le plus de titres pour ce motif mais, surtout, ce motif est en 3^{ème} position dans l'ordre d'importance démographique.

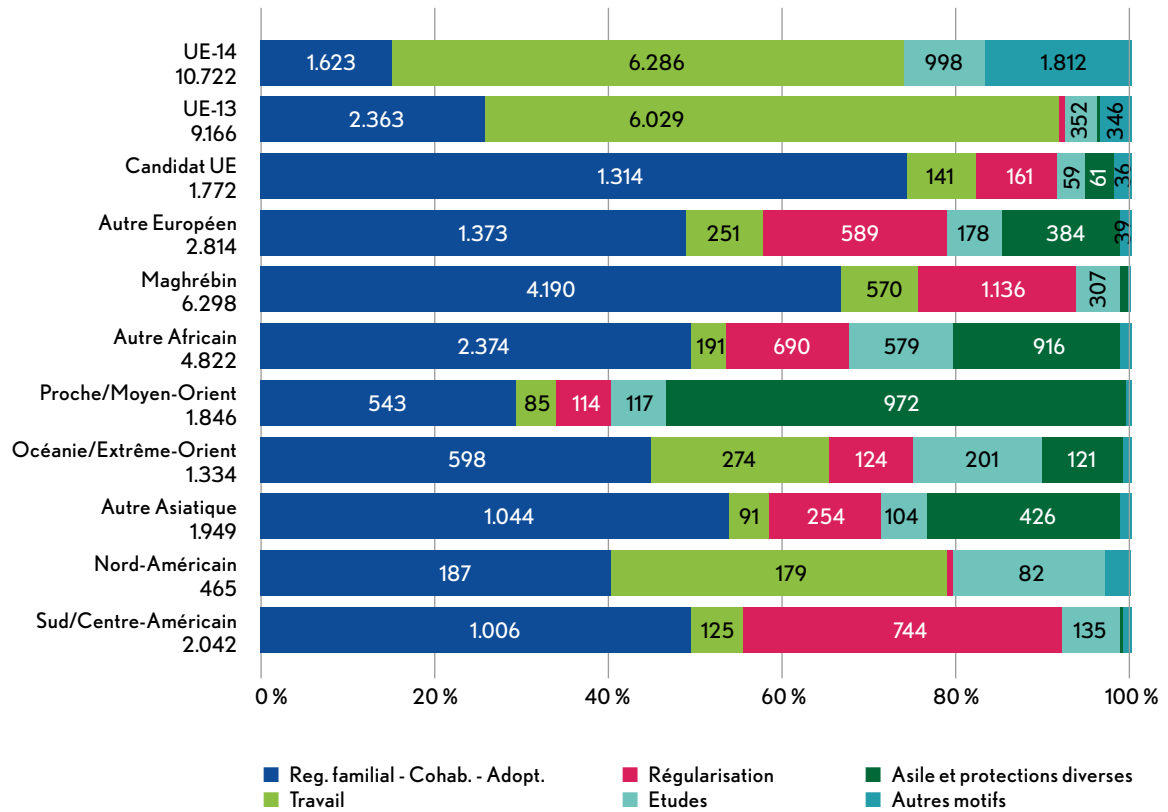
Dans le graphique ci-après, l'analyse des motifs de séjour selon l'origine des personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 nous informe tout d'abord que les personnes d'origine UE-14 et UE-13 s'inscrivent fortement (à environ 60 %) dans la raison de séjour liée au travail. C'est également le cas des personnes d'origine nord-américaine, océanienne ou extrême-orientale mais dans une bien moindre mesure, respectivement quasi 40 % et 20 %.

Deuxièmement, il apparaît clairement que le premier motif de séjour en termes de nombre absolu de personnes, à savoir le regroupement familial, est bien présent parmi toutes les origines mais à des degrés divers. On constate en effet que les trois quarts des personnes dont l'origine est un pays candidat à l'UE, deux tiers des personnes originaires du Maghreb et quasi une personne sur deux des personnes originaires d'un autre pays africain, d'un autre pays européen,

d'un pays de l'Océanie ou d'Extrême-Orient, d'un autre pays asiatique et d'Amérique centrale/du Sud sont liés à ce premier motif. Aussi, 40 % des individus d'origine nord-américaine, 29 % de ceux originaires du Proche et Moyen-Orient et 26 % dont l'origine est un pays de l'UE-13 ont reçu leur titre de séjour sur base de ce motif. Enfin, toujours pour ce motif, on observe que les personnes originaires de l'UE-14 n'y sont représentées qu'à hauteur de 15 %.

Troisièmement, autre point remarquable, les personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et issues d'un pays du Proche ou Moyen-Orient sont à plus de 53 % liées au motif d'asile (et de protections diverses). Ce fait est surtout lié à la demande de protection internationale puisque, parmi les 972 personnes concernées, 48 % ont obtenu le statut de réfugié et 51 % une protection subsidiaire entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 juin 2016. Ces pourcentages ne sont pas étonnants si l'on sait que des pays comme l'Irak et l'Afghanistan font, en 2010 et 2011, régulièrement partie du top 3 des ressortissants qui se voient obtenir ces protections en Belgique. Les données de la BCSS nous permettent également de constater que 69 % d'entre eux ont obtenu cette protection ou ce statut au plus tard le 31 décembre 2011 soit au maximum deux ans après leur inscription au Registre national.

Graphique 69 : Parts des motifs de séjour par origine enregistrés pour les personnes nouvellement inscrites au RN en 2010

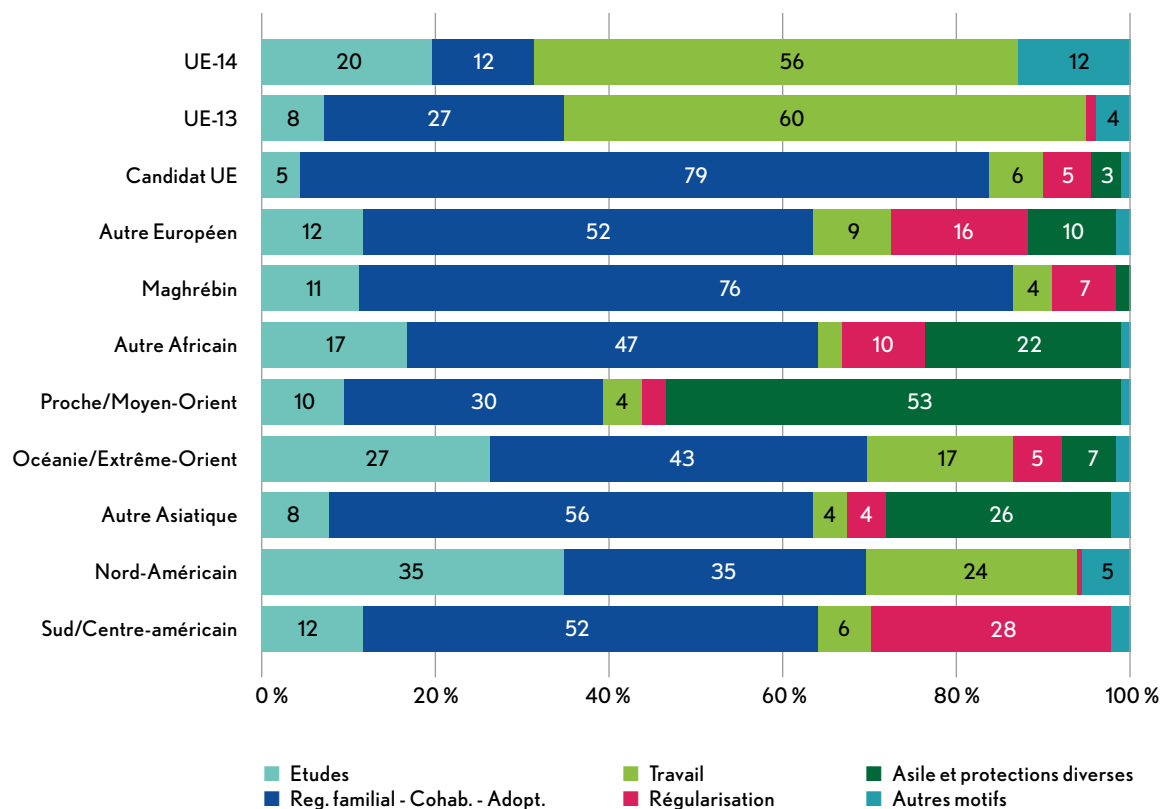


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Enfin, on notera également que le motif lié aux études concerne un certain nombre de personnes (3.116 personnes) et constitue une part non négligeable parmi tous les motifs de séjour.

Si on analyse la situation parmi les 18-29 ans uniquement, à l'aide du graphique ci-dessous, on observe même que c'est le deuxième motif pour plusieurs origines.

Graphique 70 : Pourcentages des personnes de 18 à 29 ans, nouvellement inscrites en 2010 au RN, parmi les différents motifs de séjour et selon l'origine



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

C'est le cas pour les personnes originaires de l'UE-14 (avec 20 % de l'ensemble des motifs et pour 921 personnes) tout comme les personnes qui ont pour origine un pays de l'Océanie ou de l'Extrême-Orient (27 % des motifs pour 154 jeunes) ou du Maghreb (11 % des motifs

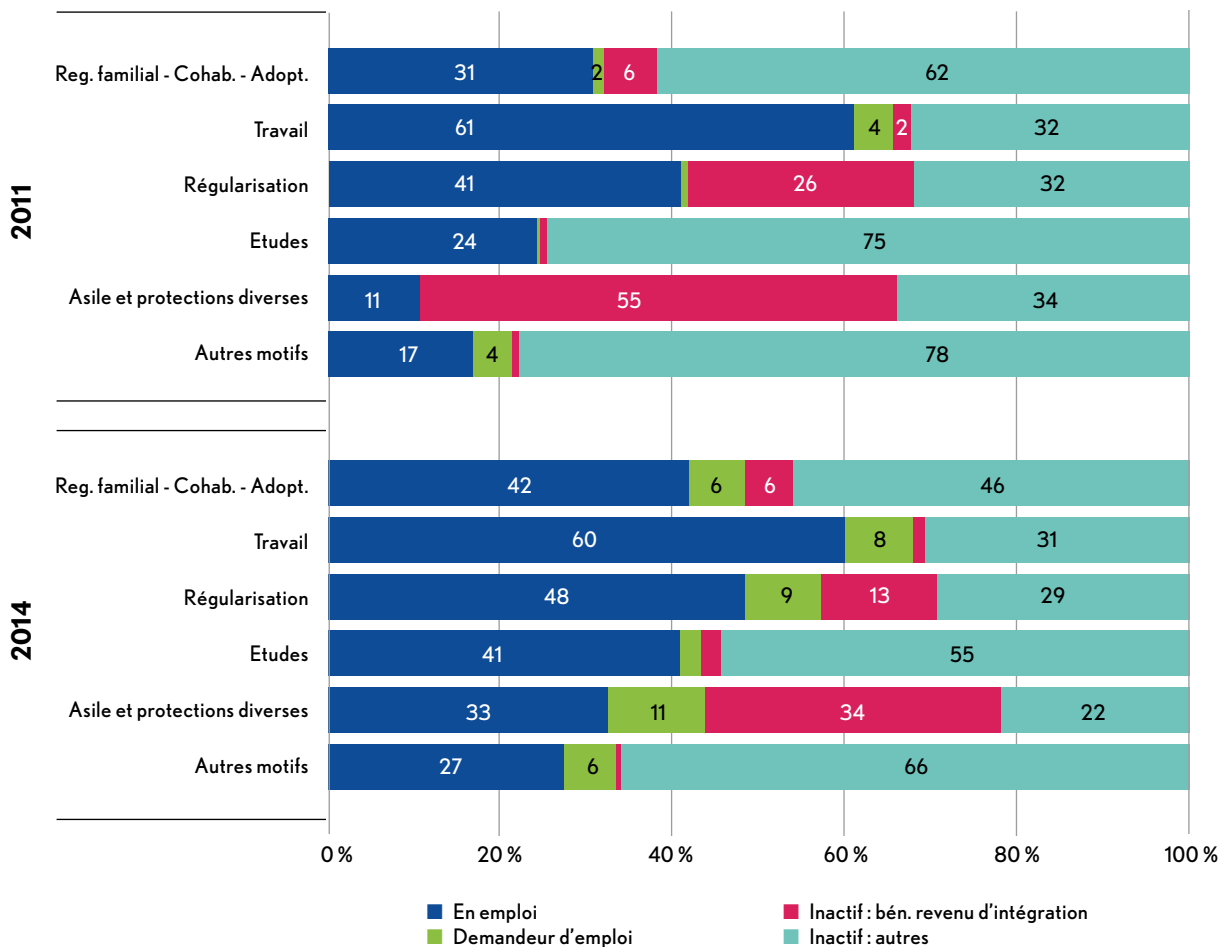
pour 283 personnes), toutefois loin derrière le regroupement familial (76 % pour 1.876 personnes). Enfin, c'est également le premier motif, proportionnellement, à égalité avec le regroupement familial, pour les personnes originaires d'Amérique du Nord (35 % pour 67 personnes).

4. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2010 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR ET LA POSITION SOCIO- ÉCONOMIQUE EN 2011 ET 2014

Par les graphiques qui vont suivre, nous avons voulu mieux connaître la situation socio-économique des personnes selon leur origine, leur genre et leur statut socio-économique y compris leur évolution dans le temps (entre 2011 et 2014) parmi quatre statuts (en emploi, demandeur d'emploi, inactif bénéficiaire du revenu d'intégration et autres inactifs). Nous avons porté notre analyse sur les cinq principaux motifs

de séjour, à savoir : le regroupement familial, le travail, les régularisations, les études, l'asile (et les protections diverses). Avant de faire cette analyse selon les différents motifs par origine, les graphiques ci-dessous permettent d'observer la part des personnes selon leur statut socio-économique en 2011 et 2014 selon leur motif de séjour toutes origines confondues.

Graphique 71: Parts de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 dans les différents statuts socio-économiques en 2011 (graphique supérieur) et 2014 (graphique inférieur) selon leur motif de séjour



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En 2011, les personnes en emploi prennent des parts fortement polarisées au regard des motifs de séjour et varient de 11 % pour le motif d'asile à 61 % pour celui de travail. En 2014, pour ce sta-

tut socio-économique, les écarts entre motifs de séjour sont moins nombreux étant donné que le premier motif ci-avant triple (33 %) et le second diminue de 1 p.p.

En 2011, les parts du statut de demandeur d'emploi sont quasi nulles parmi tous les motifs mais elles progressent à une valeur proche de 10 %¹⁴ en 2014 pour les personnes qui ont pour motif de séjour le travail, la régularisation ou encore l'asile et se situent à 6 % pour les personnes sous les motifs de regroupement familial et la catégorie résiduelle « Autres motifs ».

Le statut d'inactif bénéficiaire du revenu d'intégration est uniquement et significativement présent, tant en 2011 qu'en 2014, chez les personnes dont le motif de séjour est la réguli-

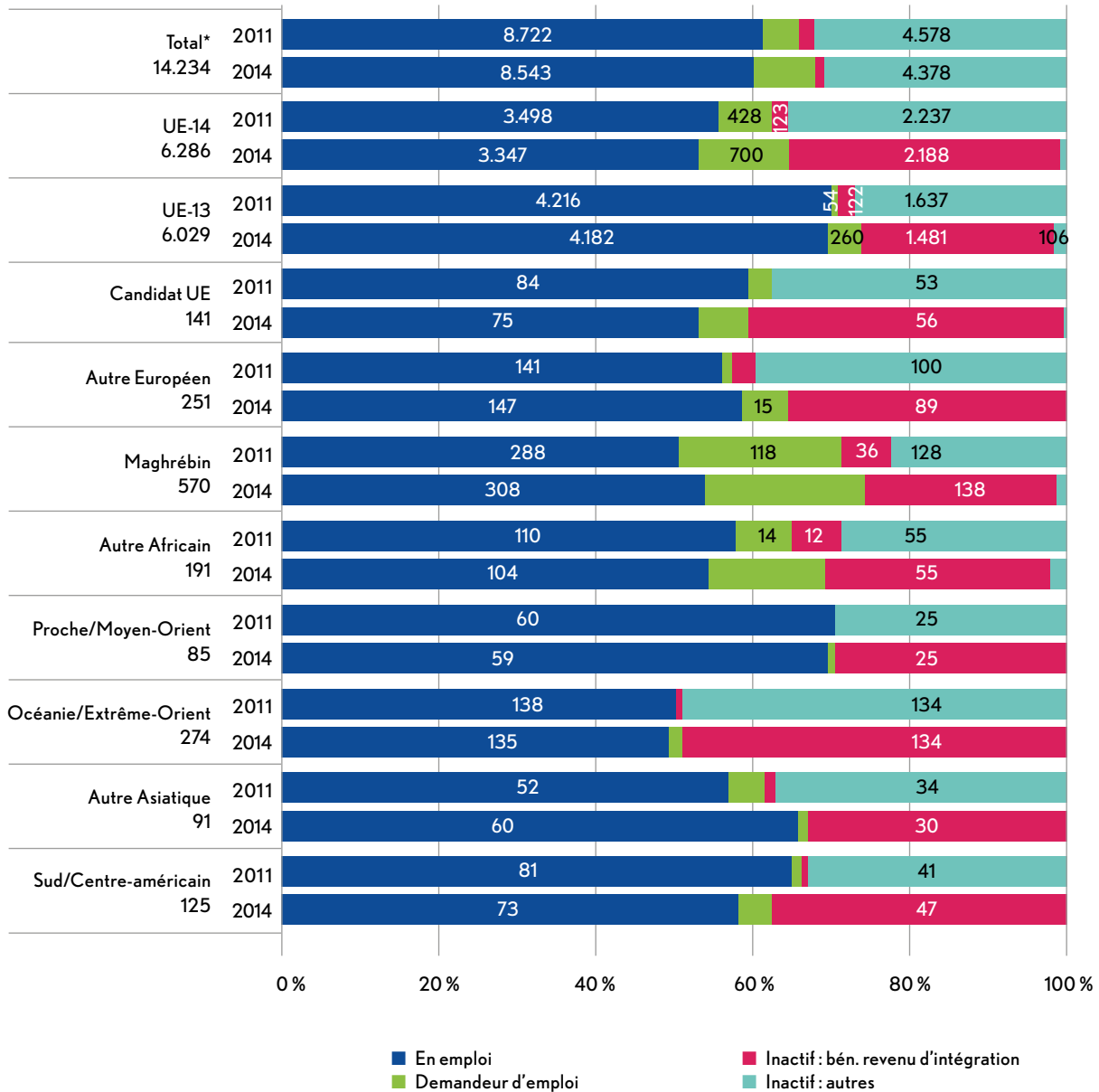
sation ou l'asile¹⁵. Il baisse cependant de 13 p.p. pour les premiers (de 26 à 13 %) et de 21 p.p. (de 55 à 34 %) pour les seconds sur cette période de 3 ans. Enfin, pour les autres types d'inactivité, tout comme le statut des personnes en emploi en 2011, les parts sont fort disparates (de 32 % pour les personnes qui ont le motif de travail¹⁶ ou de régularisation à 78 % pour les motifs de la catégorie résiduelle) mais ici, elles diminuent sur trois ans pour tous les motifs. Les diminutions les plus importantes se situent auprès des personnes qui ont pour motif de séjour les études (-20 p.p.) et le regroupement familial (-16 p.p.).

14 Cette situation s'explique en partie par le fait que ces personnes obtiennent certains droits étant donné l'évolution de leur situation de séjour (y compris sa durée) en Belgique.

15 Idem

16 Comme déjà mentionné plus haut et dans les précédents Monitorings, du fait que les données du Datawarehouse de la BCSS regroupent les fonctionnaires internationaux dans la catégorie socio-économique « Autre », les personnes travaillant pour la CE, l'OTAN ou le Shape augmentent artificiellement la proportion de personnes inactives (et ce même si leur motif de séjour est le travail).

Graphique 72 : Motif : Travail, selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans ce second graphique relié aux statuts socio-économiques, on note que la plupart des personnes sont effectivement au travail, au moins 50 % d'entre elles et pour toutes les origines si ce n'est les personnes d'origine nord-américaine (non reprises dans le gra-

phique). Pour ces dernières, il faut se rappeler qu'une partie d'entre elles sont occupées dans des institutions internationales. De ce fait, elles sont reprises dans des statuts d'inactivité bien que leur motif de séjour soit celui du travail¹⁷. En termes d'évolutions, on note que le pourcentage

¹⁷ De ce fait, nous avons préféré supprimer cette origine par endroit de cette analyse par motif. Dans une moindre mesure, les personnes originaires des pays de l'UE-14 et UE-13 en tant que travailleurs des institutions européennes souffrent également de cette sous-estimation. De plus amples explications sur ce biais d'analyse sont fournies dans le précédent rapport « Monitoring socio-économique » de 2015.

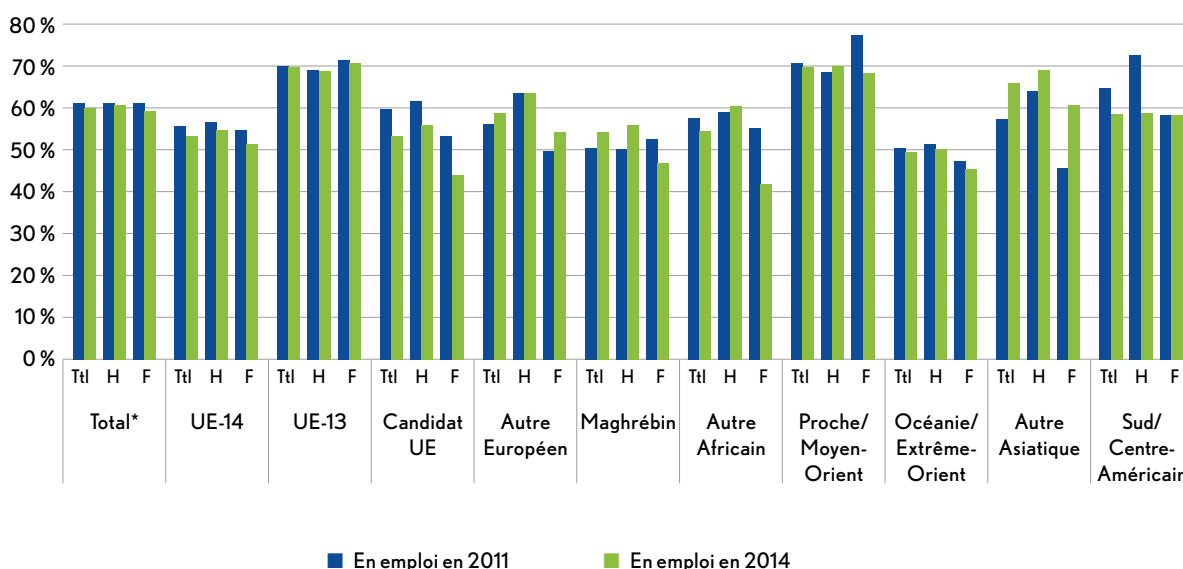
de personnes au travail diminue généralement entre 2011 et 2014. En effet, il est en diminution pour les personnes d'origine UE-14, UE-13, d'un pays candidat à l'UE, d'un autre pays africain et d'un pays d'Amérique centrale ou du Sud. Seules trois origines marquent une évolution positive : les personnes dont l'origine est un autre pays européen (+2 p.p.), un pays du Maghreb (+4 p.p.) et un autre pays asiatique (+ 9 p.p.). Les personnes originaires du Maghreb ont certes un pourcentage de personnes en emploi en progression et ont un des taux de personnes inactives le plus faible mais ont 20 % de leur effectif repris sous le statut de demandeur d'emploi en 2011 mais également en 2014.

Autre fait remarquable pour toutes les origines, il y a un basculement plus que probable du statut d'inactif au sens large (bénéficiaires du revenu d'intégration exclus) en 2011 vers le statut d'inactif bénéficiaire du revenu d'intégration en 2014¹⁸. Enfin, on peut souligner que le taux de demandeur d'emploi est en augmentation pour toutes les origines (sauf pour les personnes originaires d'un autre pays asiatique où il diminue)

entre les deux années analysées. C'est particulièrement le cas pour les personnes dont l'origine est un pays de l'UE-14, un pays candidat à l'UE, un autre pays européen ou un autre pays africain, soit respectivement une augmentation de 4, 4, 5 et 7 points de pourcentage.

Si nous ventilons ces informations par genre et que nous nous intéressons uniquement aux pourcentages de personnes en emploi en 2011 et 2014 (voir graphique ci-après) : pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE et d'un autre pays africain, nous remarquons que leur pourcentage en emploi est plus faible, d'une part, par rapport aux hommes, d'autre part, il diminue lorsque l'on passe de l'année 2011 à 2014. Pour les personnes originaires de l'UE, les différences entre les hommes et les femmes sont faibles si ce n'est que celles originaires de l'UE-14 affichent un recul de 4 points de pourcentage entre 2011 et 2014. Avec les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient, ce sont les origines qui démontrent le moins de différences de genre et dans le temps.

Graphique 73 : Motif : Travail, pourcentage de personnes dans le statut socio-économique « en emploi » en 2011 et 2014 selon le genre et l'origine



* y compris les indéterminés

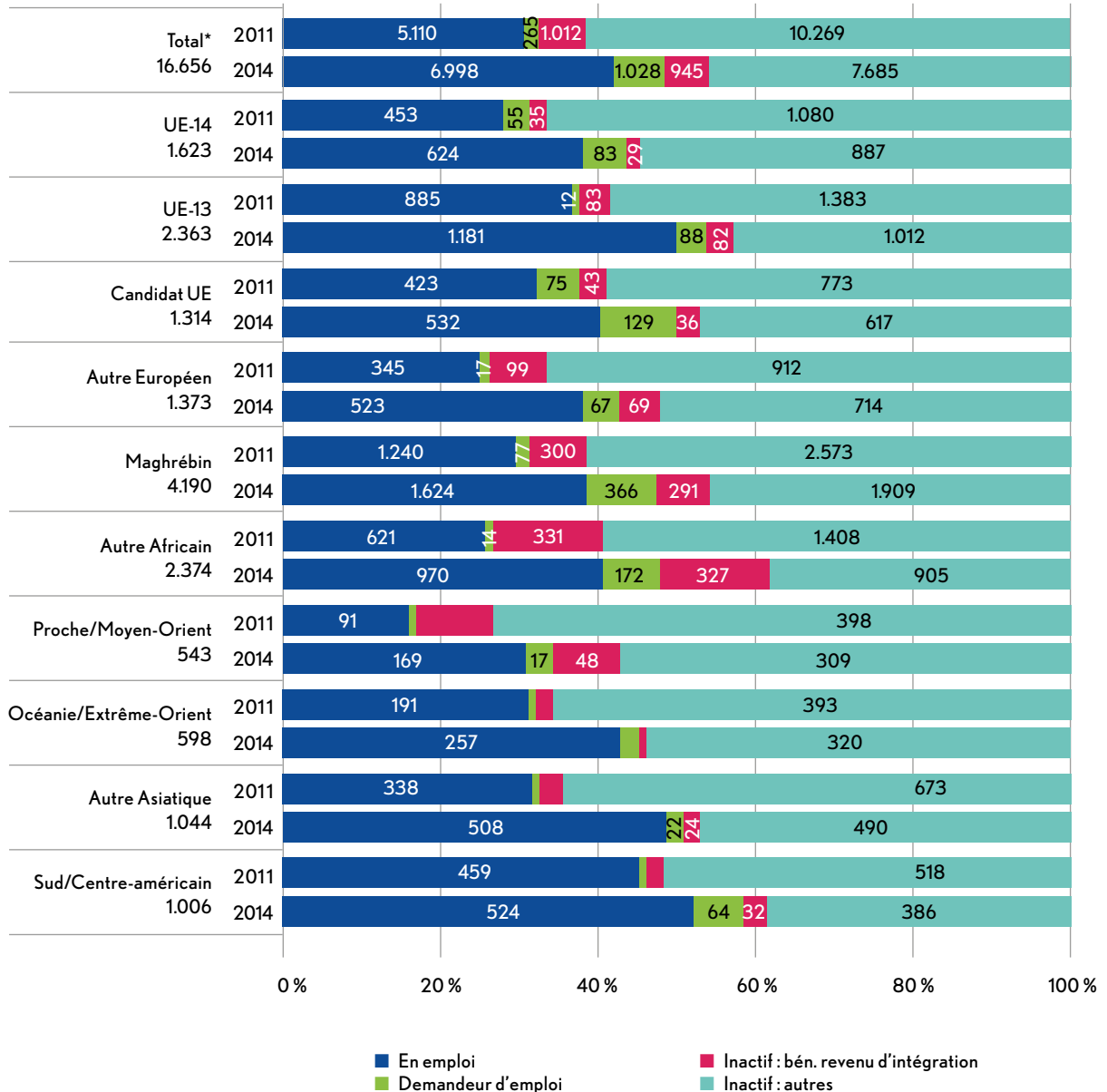
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

18 Idem notes de bas de page 11 et 12

Lorsqu'on s'intéresse au motif de séjour lié au regroupement familial, la situation est relativement claire pour toutes les origines si on ana-

lyse l'évolution entre 2011 et 2014. Le nombre d'inactifs (hors revenus d'intégration) chute (généralement entre -12 et -21 p.p.) en 2014.

Graphique 74 : Motif : Regroupement familial - cohabitation - adoption, selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ce recul du statut d'inactif ne se fait pas au profit du statut d'inactif lié au revenu d'intégration (comme cela semble être le cas pour le motif de séjour lié au travail) mais bien vers ceux de demandeur d'emploi (entre +1 et +7 p.p.) et, de manière plus importante encore, de personne en

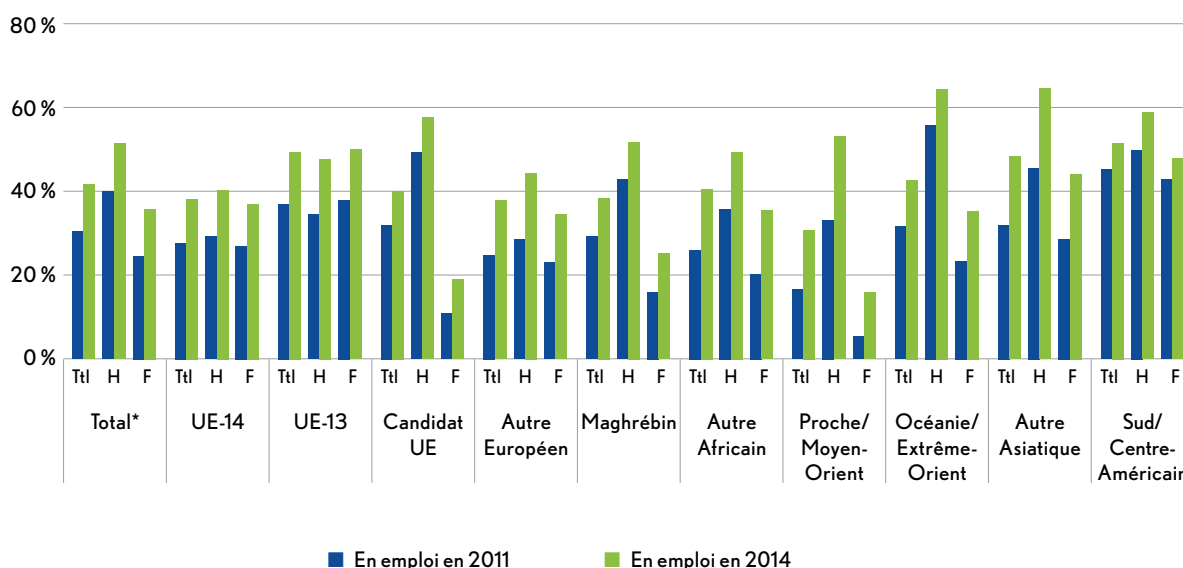
emploi (entre +4 et +16 p.p.) en 2014. Ceci dit, il faut garder à l'esprit que les taux de personnes en emploi sont faibles (généralement inférieurs à 40 % en 2011) et les taux de personnes dans l'inactivité sont élevés (généralement supérieurs à 60 %, voire 70 % en 2011) comme en

témoigne le graphique ci-avant. Enfin, si les personnes d'origine européenne (UE-14 et UE-13) étaient les deux premiers effectifs pour le motif de travail, les deux premiers pour ce motif de séjour sont les personnes d'origine africaine (Maghreb et Autre africain, respectivement 4.190 et 2.374 nouveaux inscrits au RN en 2010).

Si nous ventilons ces informations par genre et que nous nous intéressons uniquement aux pourcentages de personnes en emploi en 2011 et

2014 (voir graphique ci-dessous) : nous remarquons notamment que les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb et d'un pays du Proche/Moyen-Orient ont des pourcentages bien plus bas que ceux des hommes. Autre élément remarquable, si nous comparons ce graphique à celui du motif de travail par genre ci-dessus, toutes les origines, y compris dans leur dimension de genre, affichent une progression significative dans le statut socio-économique « en emploi » entre 2011 et 2014.

Graphique 75 : Motif : Regroupement familial - cohabitation - adoption, pourcentage de personnes dans le statut socio-économique « en emploi » en 2011 et 2014 selon le genre et l'origine



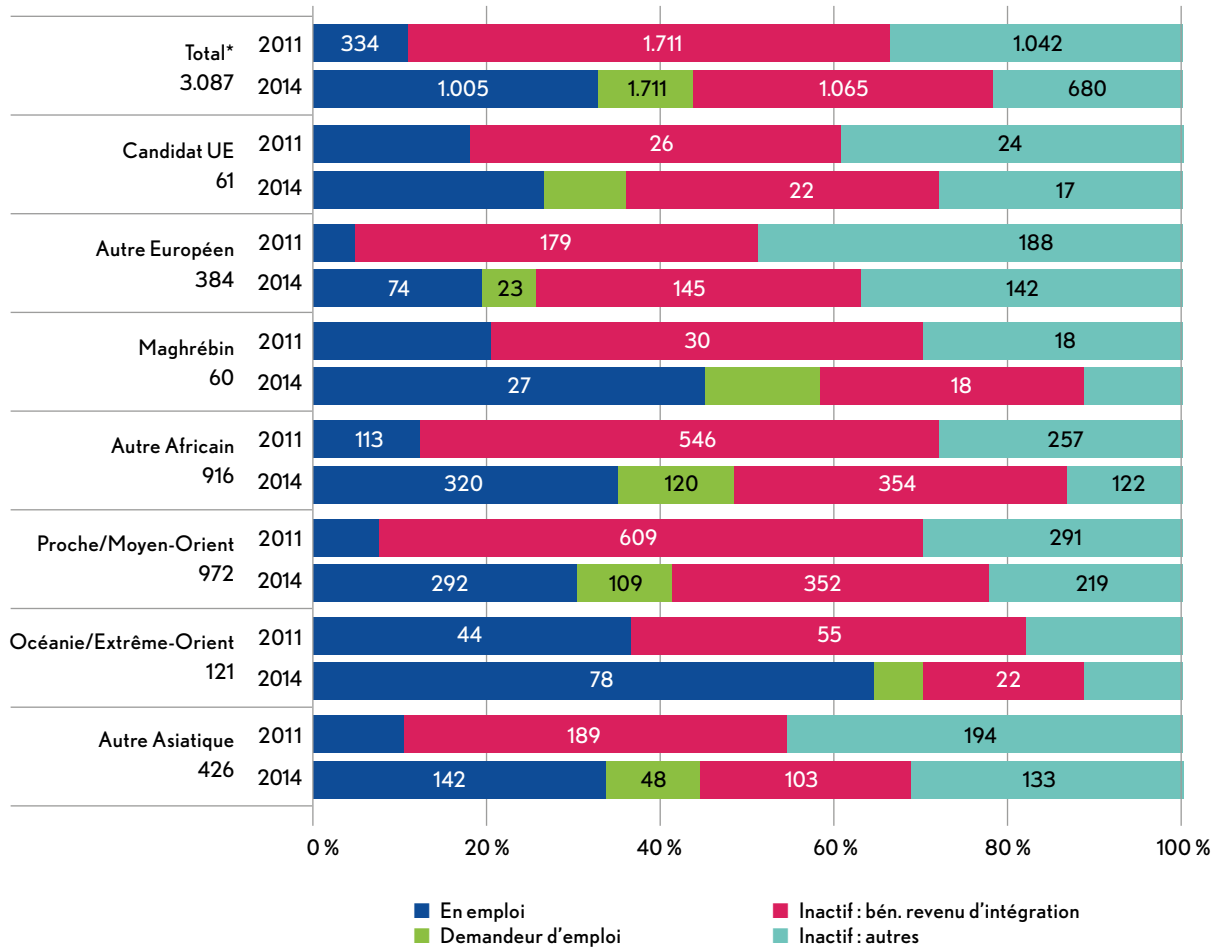
* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Nous avons également analysé le statut socio-économique pour les deux mêmes années des personnes qui ont demandé l'asile ou une protection à la Belgique en 2010 (et, pour rappel, qui l'ont obtenu entre 2010 et 2016). Comme nous le savions déjà, les effectifs sont bien plus

réduits que dans les deux premiers motifs analysés. Nous avons d'ailleurs supprimé certaines origines (UE-14, UE-13, les deux origines américaines) puisque leurs effectifs sont très faibles ou inexistantes (voir graphique ci-après).

Graphique 76 : Motif : Asile - Protections diverses, selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En 2011, un des éléments à souligner est que le pourcentage de personnes en emploi est faible. A part le maximum de 38 % atteint par les personnes dont l'origine est un pays d'Océanie ou de l'Extrême-Orient, les autres origines se situent en dessous de ou à 20 %. Les parts liées au statut de demandeur d'emploi sont nulles en 2011 pour toutes les origines illustrées dans ce dernier graphique. Toutefois, les taux de 2014, démontrent une forte progression du statut de personne en emploi au sein de toutes les origines : de 8 p.p. chez les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE à 28 p.p. chez ceux d'origine océanienne ou extrême-orientale. Parallèlement, le taux de personnes sous le statut de demandeur

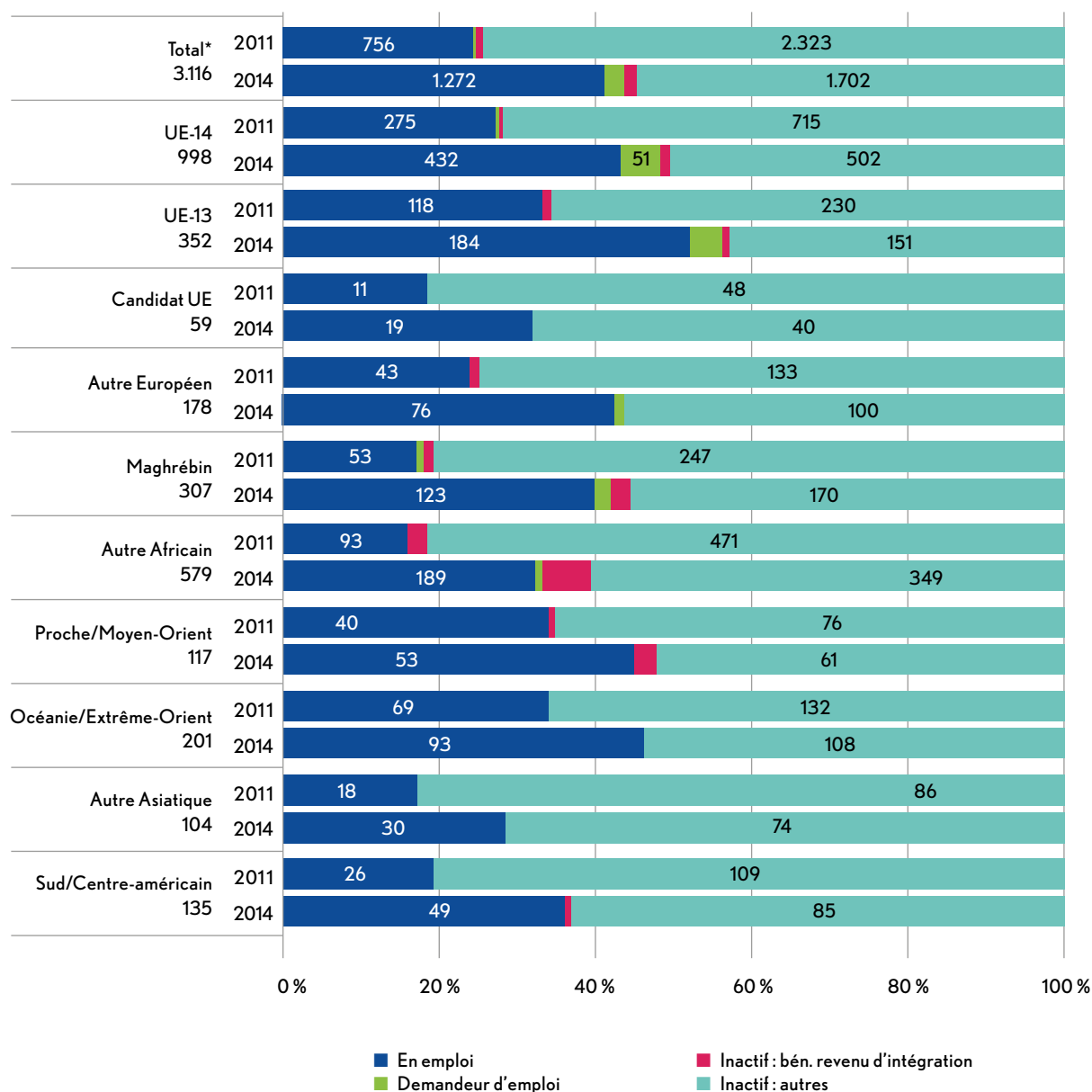
d'emploi progresse également mais dans une moindre mesure : de 6 p.p. chez les personnes dont l'origine est un autre pays européen ou un pays d'Océanie ou d'Extrême-Orient à 13 p.p. chez celles d'origine africaine (Maghreb et Autre africain). En contrepartie, si l'on peut dire, de façon logique, les pourcentages de toutes les origines liées aux statuts de l'inactivité baissent de 18 à 38 p.p. si on regroupe les deux types d'inactivité.

Pour ce qui est du motif de séjour lié aux études (voir graphique ci-après), ils sont nombreux, entre 12 points de pourcentage (pour deux origines : Océanien/Extrême-Orient et Autre

asiatique) et 24 p.p. (origine : Maghreb) à quitter le statut d'inactif vers celui d'en emploi¹⁹ entre ces deux années. Mais *in fine*, l'analyse est ici plus limitée que dans les autres motifs car la nomenclature actuelle des statuts socio-écono-

miques utilisée pas la BCSS ne nous permet pas actuellement de déterminer quelles proportions exactes de personnes sont encore aux études en 2011 et en 2014.

Graphique 77 : Motif : Etudes selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine



* y compris les indéterminés

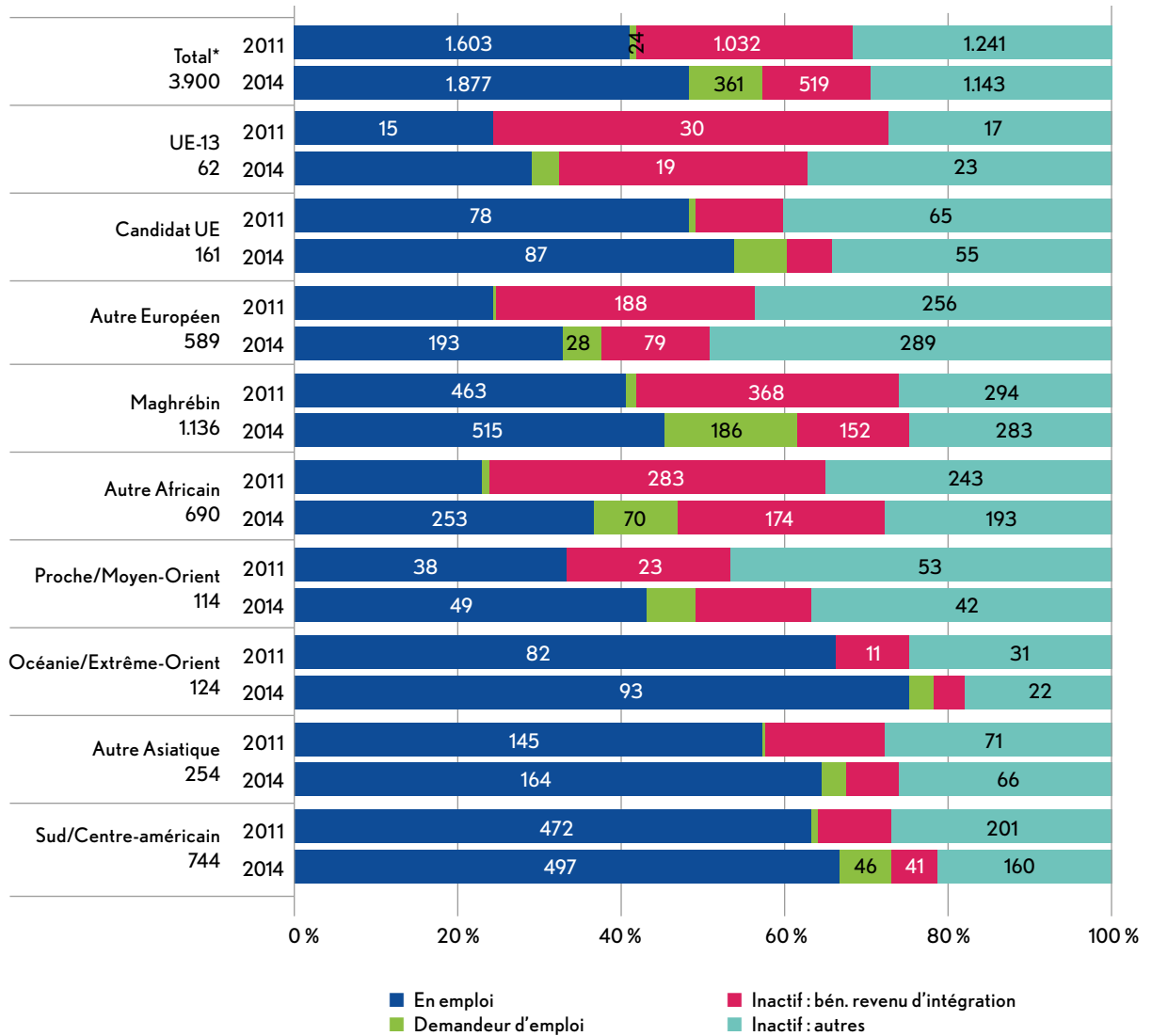
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

¹⁹ Un étudiant qui travaille dans le cadre d'un contrat étudiant au dernier jour du 4^{ème} trimestre 2011 ou 2014 aura pour statut socio-économique celui d'inactif ce qui n'est pas le cas s'il est en emploi sous un autre type de contrat de travail ou exerce une activité d'indépendant. Dans ces derniers cas, il aura le statut socio-économique « en emploi ».

Pour ce qui est du motif de séjour lié aux régularisations, on y observe des disparités plus impor-

tantes par origine en 2011 que pour les autres motifs de séjour (voir graphique ci-dessous).

Graphique 78 : Motif : Régularisations selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En effet, certaines origines (UE-13, Autre européen, Autre africain) sont relativement peu représentées dans le statut socio-économique « en emploi » (moins de 25 %) tandis que d'autres (Océanie/Extrême-Orient, Autre asiatique, Sud/Centre-Américain) atteignent des pourcentages bien plus élevés (respectivement 66, 57 et 63 %). En 2011 toujours, pour ces trois dernières origines, leur part dans l'inactivité est toujours inférieure à 45 % (34, 43 et 36 %)

tandis pour toutes les autres origines, leurs parts se situent au-dessus de 50 % et sont parfois égales ou supérieures à 75 %. C'est le cas des personnes originaires des pays de l'UE-13 ou d'un autre pays africain (76 %) et d'un autre pays européen (75 %). A l'intérieur du statut lié à l'inactivité, les parts liées au revenu d'intégration varient elles aussi fortement d'une origine à l'autre. Pour ne prendre encore que les valeurs extrêmes, les personnes originaires des pays de

l'Océanie ou de l'Extrême-Orient et de l'Amérique centrale ou du Sud y ont une part de 9 % tandis que celles originaires d'un autre pays africain ou de l'UE-13 y ont des parts de respectivement 41 et 48 %. Les parts des personnes demandeuses d'emploi, pour 2011, sont quasi nulles pour toutes les origines.

En matière d'évolution en trois années, on remarque que, pour toutes les origines, leur part de personnes sous le statut d'inactif diminue et leur part augmente dans les deux autres statuts, que sont « en emploi » (de 3 à 13 p.p.) et « demandeur d'emploi » (de 2 à 15 p.p.). Les personnes originaires d'un autre pays africain, qui avaient la part la plus faible de personnes en emploi (23 %) en 2011, démontrent la plus importante progression (+13 p.p.) pour ce statut. Par ailleurs,

leur forte diminution dans l'inactivité se traduit par une augmentation de 10 p.p. dans le statut des demandeurs d'emploi. Dans un même ordre d'idée, les personnes originaires du Maghreb ont quitté le statut de l'inactivité à hauteur de 20 p.p. (deuxième plus forte diminution) mais en grande partie pour rejoindre celui de demandeur d'emploi puisqu'ils y progressent de 15 p.p, c'est la plus importante hausse parmi les différentes origines. Au sein de l'inactivité, on peut également noter que toutes les origines diminuent leur part de bénéficiaires du revenu d'intégration, et certaines origines de manière significative (près de 20 p.p. pour les personnes d'origine UE-13, autre européenne et maghrébine).

5. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2013 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR

En 2013, 40.451 personnes ont été nouvellement inscrites au RN. 95,5 % de ces personnes ont obtenu leur premier titre/motif de séjour lors des années 2013 ou 2014. 3,3 % l'ont obtenu entre 2015 et 2016. Le reste, soit 1,2 % (397

individus), est constitué des personnes qui l'ont obtenu avant 2014. Il s'agit sans doute de personnes qui ont un motif de séjour plus ancien, ont été radiées, puis sont revenues sur le territoire belge.

Tableau 33 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et en 2013 par origine

	2010		2013		Évolution 2010-2013	
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	p.p.
TOTAL*	43.438	100 %	40.451	100%	-2.987	
UE-14	10.722	24,7 %	13.826	34,2 %	3.104	9,5
UE-13	9.166	21,1 %	9.385	23,2 %	219	2,1
Candidat UE	1.772	4,1 %	1.151	2,8 %	-621	-1,2
Autre Européen	2.814	6,5 %	1.974	4,9 %	-840	-1,6
Maghrébin	6.298	14,5 %	3.498	8,6 %	-2.800	-5,9
Autre Africain	4.822	11,1 %	3.501	8,7 %	-1.321	-2,4
Proche/Moyen-Orient	1.846	4,2 %	1.400	3,5 %	-446	-0,8
Océanie/Extrême-Orient	1.334	3,1 %	1.689	4,2 %	355	1,1
Autre Asiatique	1.949	4,5 %	1.582	3,9 %	-367	-0,6
Nord-Américain	465	1,1 %	793	2,0 %	328	0,9
Sud/Centre-Américain	2.042	4,7 %	1.486	3,7 %	-556	-1,0

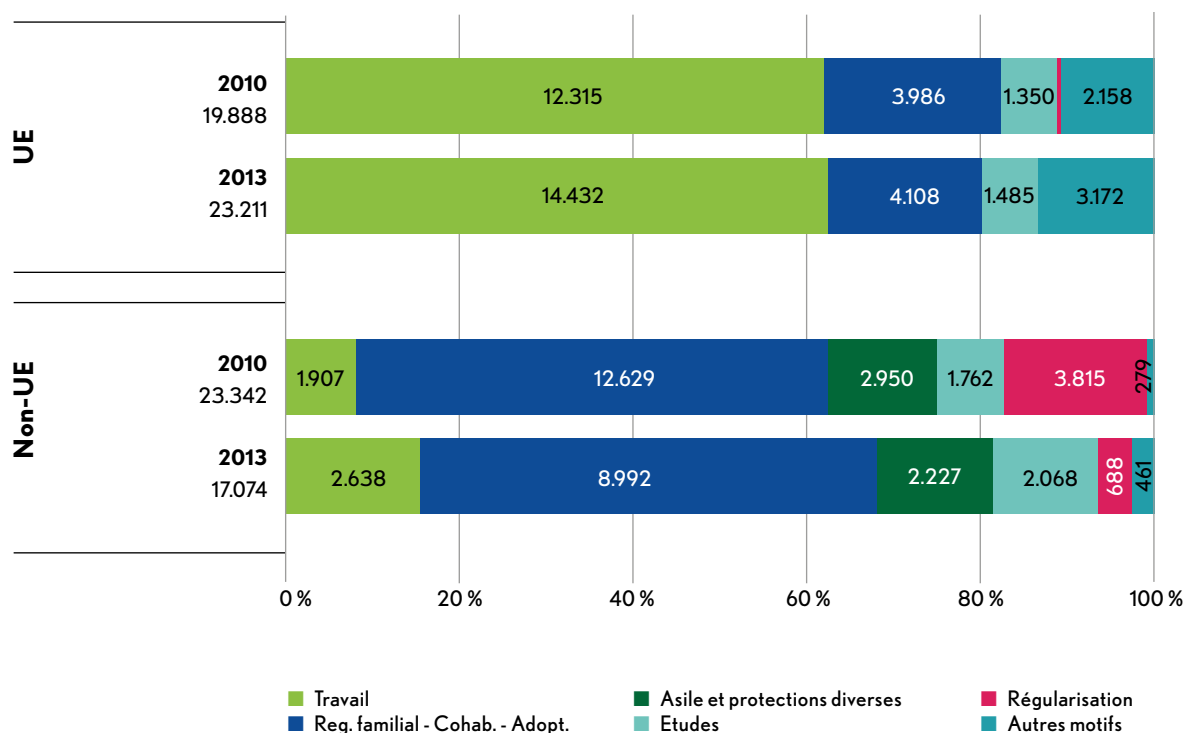
* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Entre 2010 et 2013, il y a une diminution de nouvellement inscrits de 2.987 personnes. Les personnes dont l'origine est un pays de l'UE-14 et l'UE-13 constituent les deux groupes les plus importants. Seules les personnes d'origine UE-14, UE-13, océanienne/extrême-orientale et nord-américaine ont connu une augmentation de leur effectif et de leur part dans le total des nouvellement inscrits. La part des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 a augmenté le plus fortement (+9,5 points de pourcentage). Les personnes originaires du Maghreb ont connu la diminution la plus importante de leur part dans les nouvellement inscrits (-5,9 p.p.).

En 2013, la part des femmes est nettement supérieure à celle des hommes pour les personnes originaires d'un autre pays européen (63,3 % contre 36,7 %), d'un pays de l'Amérique centrale ou du Sud (59,0 % contre 41,0 %) et d'un autre pays asiatique (56,5 % contre 43,5 %). La part des hommes est nettement supérieure à celle des femmes pour celles qui sont originaires du Proche/Moyen-Orient (58,2 % contre 41,8 %). Pour les autres origines, la part entre les hommes et les femmes est relativement équilibrée. Il est intéressant de noter qu'entre 2010 et 2013, la part des hommes dont le pays d'origine est un pays candidats à l'UE et du Proche/Moyen-Orient a fortement diminué (-8 p.p.).

Graphique 79 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et en 2013 selon le motif de séjour



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique ci-dessus permet de voir l'évolution des parts des différents motifs de séjour entre les personnes originaires d'un pays de l'UE et celles originaires d'un pays hors UE. Ainsi, pour les personnes originaires d'un pays hors de l'UE, nous pouvons constater une diminution significative entre 2010 et 2013 des motifs relatifs au regroupement familial (-3.637) ainsi qu'aux régularisations (-3.127). Pour le regroupement familial, la diminution est une conséquence de l'introduction en septembre 2011 de conditions supplémentaires et de restrictions au droit au regroupement familial²⁰. Les personnes originaires du Maghreb, d'un autre pays africain et d'un pays candidat à l'UE ont connu la diminution la plus importante en termes d'effectif pour ce motif (respectivement -1.713, -599 et -586).

Le motif relatif à l'asile et protections diverses connaît également une diminution d'obtention. Il est également important de noter l'augmentation du motif relatif au travail tant pour les personnes originaires d'un pays de l'UE (+2.117) que pour celles originaires d'un pays hors UE (+731). L'analyse de cette évolution par origine se trouve plus loin dans le texte.

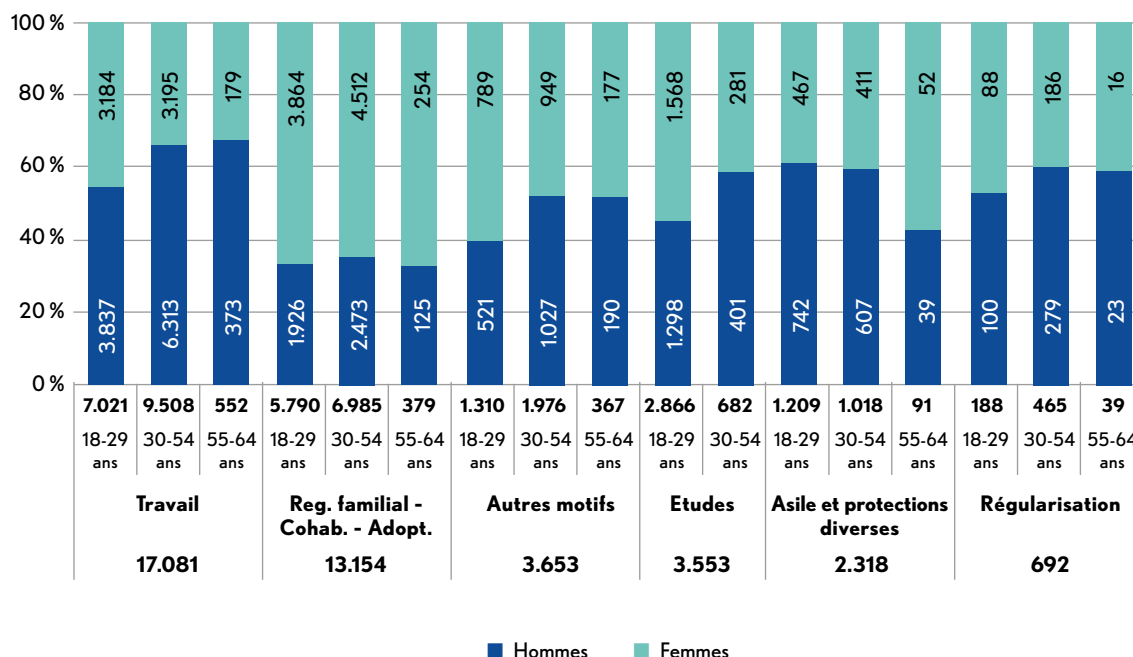
Si l'on regarde l'ensemble des personnes nouvellement inscrites au registre national en 2013, on constate que le travail et le regroupement familial constituent les plus grandes parts des raisons de séjours avec respectivement 42,2 % et 32,5 %.

²⁰ La loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers a été modifiée le 8 juillet 2011. Cette nouvelle loi, entrée en vigueur le 22 septembre 2011 avec effet immédiat (y compris sur les demandes en cours), introduit des conditions supplémentaires et restreint le droit au regroupement familial.

Le graphique ci-dessous nous permet de constater que l'ordre d'importance des différents motifs n'est plus le même que celui observé pour les personnes nouvellement inscrites au RN en 2010. Ainsi, contrairement aux données de 2010, le premier motif lors de la délivrance du

titre de séjour est le travail. En 2010, il s'agissait du regroupement familial qui en 2013 devient le deuxième motif de délivrance du titre de séjour. Par contre, l'analyse en fonction du sexe et de l'âge reste la même.

Graphique 80 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2013 par motif de séjour selon l'âge et la répartition hommes-femmes, toutes origines confondues (y compris indéterminées)

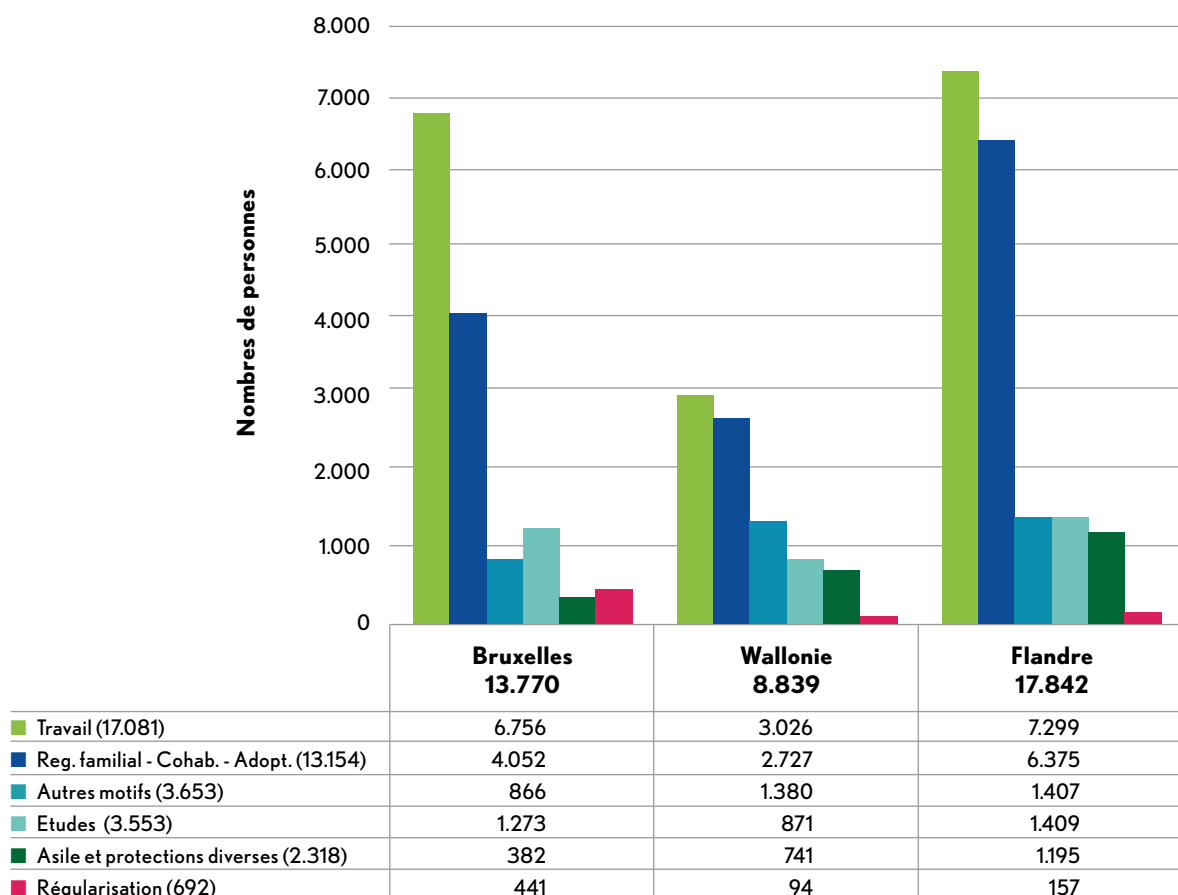


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

De même, contrairement à ce que l'on avait observé sur base de données de 2010, le graphique ci-après montre que le premier motif de séjour est le travail pour les trois régions et non plus uniquement pour la région bruxelloise. Le

deuxième motif est également le même dans les trois régions, à savoir le regroupement familial. Et les études constituent le troisième motif à Bruxelles et en Flandre (mais quasi à égalité dans cette dernière région avec les « Autres motifs »).

Graphique 81 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2013 par motif de séjour selon la région



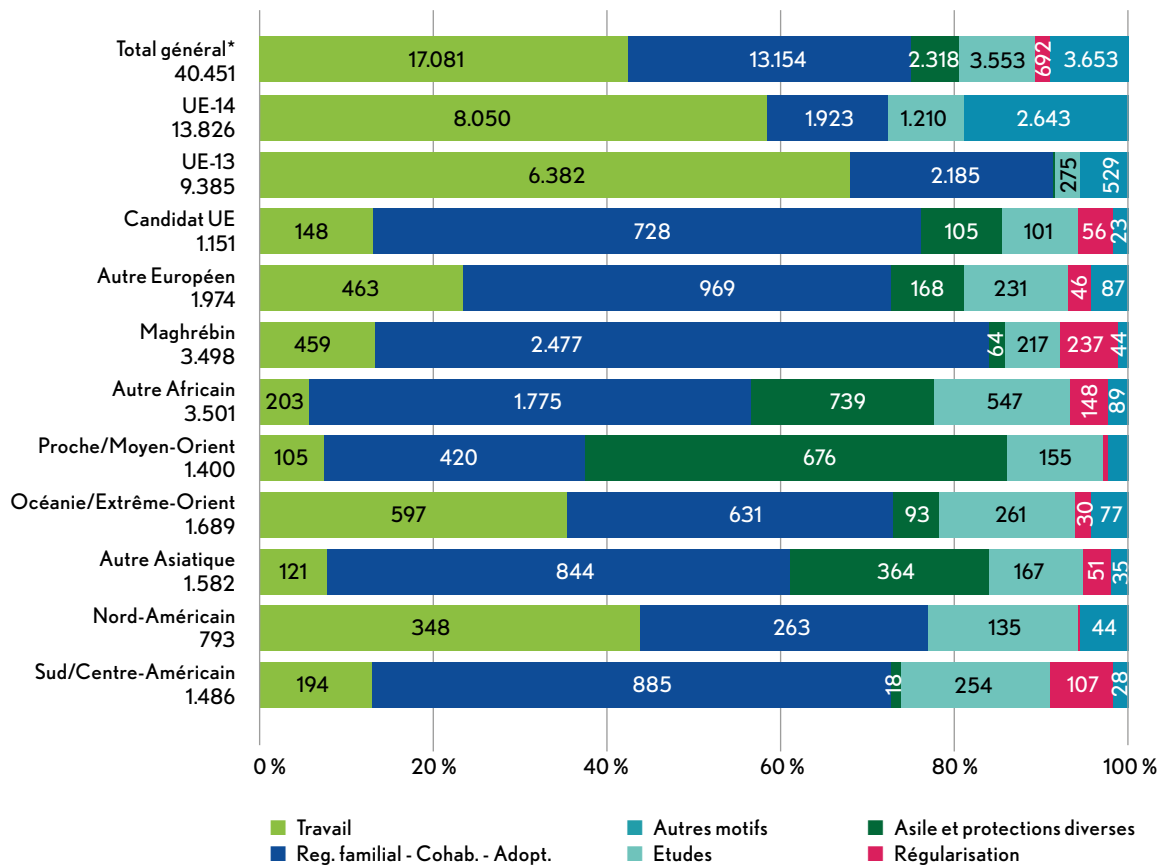
Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Comme cela a déjà été constaté dans les données de 2010, de grandes différences quant aux raisons de séjours existent entre les origines. Ainsi, pour les personnes d'origine UE-14, UE-13 et nord-américaine, le travail constitue la part la plus importante de raisons de séjours avec respectivement 58,2 %, 68,0 % et 43,9 %. Pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient²¹, c'est l'asile et les protections diverses qui constitue la part la plus importante et pour tous les autres groupes d'origine, il s'agit du regroupement familial. Il faut noter que la part du regroupement familial est la plus élevée pour les personnes d'origine maghrébine (70,8 %) et d'un pays candidat à l'UE (63,2 %). Quand on regarde par sexe, les mêmes conclusions peuvent être tirées pour les origines UE-14,

UE-13 (travail) et Proche/Moyen-Orient (asile et protections diverses) tant pour les hommes que pour les femmes. Il faut cependant noter que pour les femmes originaires de l'UE-13, la part de celles ayant une raison de séjour pour le travail est nettement inférieure à celle des hommes (50,9 % contre 83,6 %) et que la part de regroupement familial n'est pas négligeable (36,5 %). Pour les hommes dont l'origine est l'Océanie/Extrême-Orient et un autre pays européen, le travail constitue la part la plus importante de raisons de séjour. Pour les hommes dont l'origine est un autre pays asiatique, l'asile et protections diverses constitue le motif le plus important. Pour les autres groupes d'hommes et de femmes, le regroupement familial constitue la part la plus importante.

21 En 2013, l'Afghanistan est le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en Belgique. La Syrie et l'Irak sont respectivement en 5^{ème} et 6^{ème} positions pour cette année.

Graphique 82 : Parts des motifs de séjour par origine pour les personnes nouvellement inscrites au RN en 2013



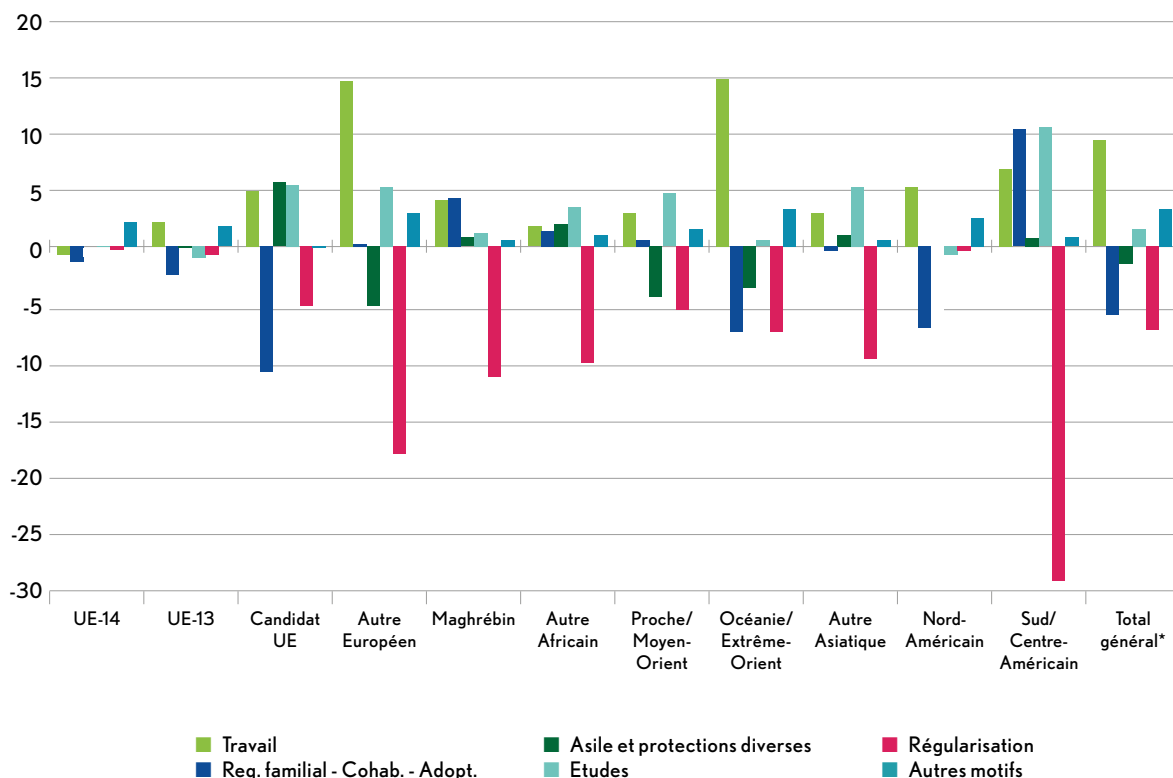
* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le tableau ci-dessous montre, qu'entre 2010 et 2013, le travail et le regroupement familial restent les deux principaux motifs de séjours en Belgique. Toutes origines confondues, les parts des motifs pour le travail, pour autres motifs et pour les études augmentent (de respectivement 9,5, 3,4 et 1,6 p.p.) alors que celles des « Autres motifs » diminuent (-7,3 p.p. pour la régularisation, -5,8 p.p. pour le regroupement familial et -1,4 p.p. pour l'asile et protections diverses). La part du motif travail augmente plus fortement pour toutes les origines, à l'exception des UE-14. L'augmentation est particulièrement importante pour les personnes

d'origine autre européenne (+14,5 p.p.) et d'Océanie/Extrême-Orient (+14,8 p.p.). La part du motif asile et protections diverses augmente pour les personnes dont l'origine est Candidat UE (+5,7 p.p.) et autre africaine (+2,1 p.p.), elle diminue pour celles d'origine autre européenne (-5,1 p.p.), Proche/Moyen-Orient (-4,4 p.p.) et Océanie/Extrême-Orient (-3,6 p.p.). Le motif regroupement familial diminue fortement pour les personnes d'origine Candidats UE (-10,9 p.p.), Océanie/Extrême-Orient (-7,5 p.p.) et nord-américaine (-7,0 p.p.) et augmente fortement pour le groupe de personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud (+10,3 p.p.).

Graphique 83 : Evolution des parts de chacun des motifs entre 2010 et 2013 (en points de pourcentage)



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Si la part des personnes ayant le travail pour motif de séjour augmente entre 2010 et 2013 pour tous les hommes et les femmes de tous les groupes d'origine, à l'exception des hommes originaires de l'UE-14, des femmes dont l'origine est un pays de l'UE-13 et du Proche/Moyen-Orient, l'augmentation est particulièrement importante pour les hommes originaires d'un autre pays européen (+26,0 p.p.) et ceux dont l'origine est un pays de l'Océanie ou de l'Extrême-Orient (+24,6 p.p.). Alors que la part du motif asile et des protections diverses a augmenté pour les femmes originaires du Proche/Moyen-Orient (+13,8 p.p.), elle a diminué pour les hommes de

la même origine (-12,8 p.p.) ainsi que pour les hommes originaires d'un autre pays européen (-7,2 p.p.). Pour le regroupement familial, il est intéressant de noter que la part d'hommes originaires d'un autre pays européen ayant ce motif diminue de 7,1 p.p. et pour ceux d'un autre pays asiatique de 0,6 p.p. alors qu'elle augmente pour les femmes des mêmes origines de respectivement 4,4 et 3,7 p.p. Pour les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient, c'est l'inverse qui est observé : elle augmente pour les hommes de 5,6 p.p. alors qu'elle diminue de 13,2 p.p. pour les femmes.

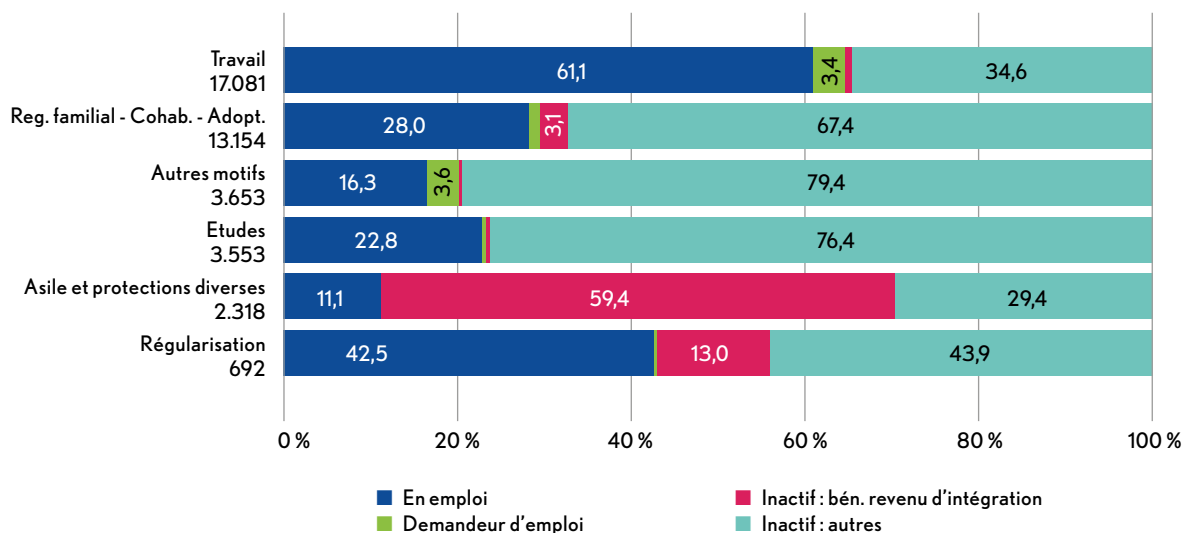
6. ANALYSE DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES AU RN EN 2013 SELON LE MOTIF DE SÉJOUR ET LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2014

Cette partie analyse la position socio-économique au 4^{ème} trimestre 2014 par motif de séjour des personnes nouvellement inscrites en 2013.

Ainsi, on constate que pour les personnes ayant comme motif de séjour le travail, 61,1 % sont en emploi au 4^{ème} trimestre 2014, 34,6 % sont inactifs, 3,4 % sont demandeurs d'emploi et 0,9 % relèvent du revenu d'intégration. Les personnes ayant comme motifs le regroupement familial, les études ou autres motifs sont, au 4^{ème} trimestre

2014, principalement dans le statut d'inactifs (entre 67,4 et 79,4 %). Pour celles ayant le motif asile et protections diverses, elles se retrouvent principalement dans le statut de bénéficiaire du revenu d'intégration (59,4 %). Et enfin, celles ayant un motif de régularisation sont soit en emploi (42,5 %) soit inactives (43,9 %). Ces constats sont tout à fait en ligne avec ce qui a été observé dans l'analyse de la position socio-économique en 2011 des personnes nouvellement inscrites au Registre national en 2010.

Graphique 84 : Position socio-économique observée au 4^{ème} trimestre 2014 par motif de séjour



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

6.1. Motif de séjour : travail

Pour la plupart des origines, les personnes ayant comme motif de séjour le travail sont principalement en emploi au 4^{ème} trimestre 2014 (voir graphique ci-après). Il est intéressant de noter que les personnes d'origine maghrébine ayant comme motif de séjour le travail représentent une part plus élevée dans le statut demandeur d'emploi par rapport aux autres origines. De même, les personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient se démarquent quant à leur part dans l'inactivité au 4^{ème} trimestre 2014. Si ces résultats sont en ligne avec ce qui a été observé pour les données 2010, il y a néanmoins

quelques constats intéressants: la part en emploi des personnes originaires d'Océanie/Extrême-Orient est moindre en 2013 qu'en 2010 et la part en emploi des personnes originaires du Maghreb est bien supérieure à celle observée en 2010. De même, la part en tant que demandeur d'emploi des personnes originaires du Maghreb et d'un autre pays africain est moindre en 2013. Enfin, la part en inactivité est plus importante en 2013 pour la plupart des différents groupes d'origine.

Quand on analyse les données selon le genre, nous retrouvons les mêmes conclusions, même si la part des femmes en emploi est inférieure à

celle des hommes, à l'exception des femmes d'origine maghrébine, d'Océanie/Extrême-Orient et d'Amérique centrale ou du Sud qui ont des parts en emploi supérieures à celles des hommes de la même origine. Pour la plupart des différentes origines, les femmes ont des parts en inactivité supérieures à celles des hommes. Enfin, il faut noter que la part des hommes d'origine maghrébine dans le statut de demandeur d'emploi est supérieure à celle des femmes (tant les hommes que les femmes de ce groupe ont les parts de demandeur d'emploi les plus élevées par rapport aux autres origines).

6.2. Motif de séjour : regroupement familial

Pour toutes les origines, les personnes ayant comme motif le regroupement familial sont principalement en inactivité au 4^{ème} trimestre 2014 avec des parts dépassant les 60 % pour tous les groupes d'origine. Les personnes originaires de l'UE-13, d'Amérique du Sud/centrale et d'un autre pays d'Asie ont des parts en emploi plus élevées que les autres origines, dépassant les 30 %. Les personnes originaires d'un autre pays africain ayant comme motif de séjour le regroupement familial relèvent plus fréquemment que les autres origines du revenu d'intégration au 4^{ème} trimestre 2014. Ces constats sont en ligne avec ceux découlant des données de 2010. Néanmoins, on constate que la part en emploi est inférieure en 2013 pour quasi toutes les origines. Cette analyse est dans l'ensemble la même quand on différencie les données selon le genre. De manière générale, la part des hommes en emploi est nettement supérieure à celle des femmes et la part en inactivité est nettement inférieure à celle des femmes (à l'exception des personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-13 pour lesquelles les différences sont minimales). Il faut noter également que la part des femmes originaires d'un autre pays africain relevant du revenu d'intégration est plus du double de celle des hommes de la même origine (14,2 % contre 6,6 %).

6.3. Motif de séjour : asile et protections diverses

Pour rappel, les effectifs sont bien plus faibles que dans les deux premiers motifs analysés.

Pour quasiment toutes les origines, les personnes ayant comme motif l'asile et protections diverses relèvent principalement du revenu d'intégration sociale au 4^{ème} trimestre 2014. Il est intéressant de noter que la part des personnes originaires d'un autre pays asiatique en inactivité est plus faible que celle des autres origines au 4^{ème} trimestre 2014. Cette analyse est la même quand on distingue les données par genre. Il faut cependant noter que, de manière générale, la part des hommes en emploi, qui est déjà très faible, est supérieure à celle des femmes, la part des hommes relevant du revenu d'intégration est supérieure à celle des femmes et la part des hommes en inactivité est nettement inférieure à celle des femmes.

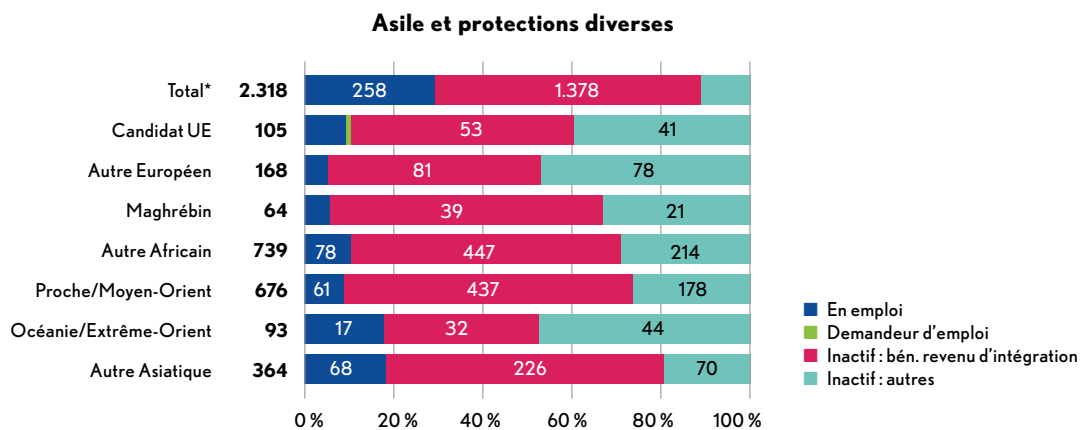
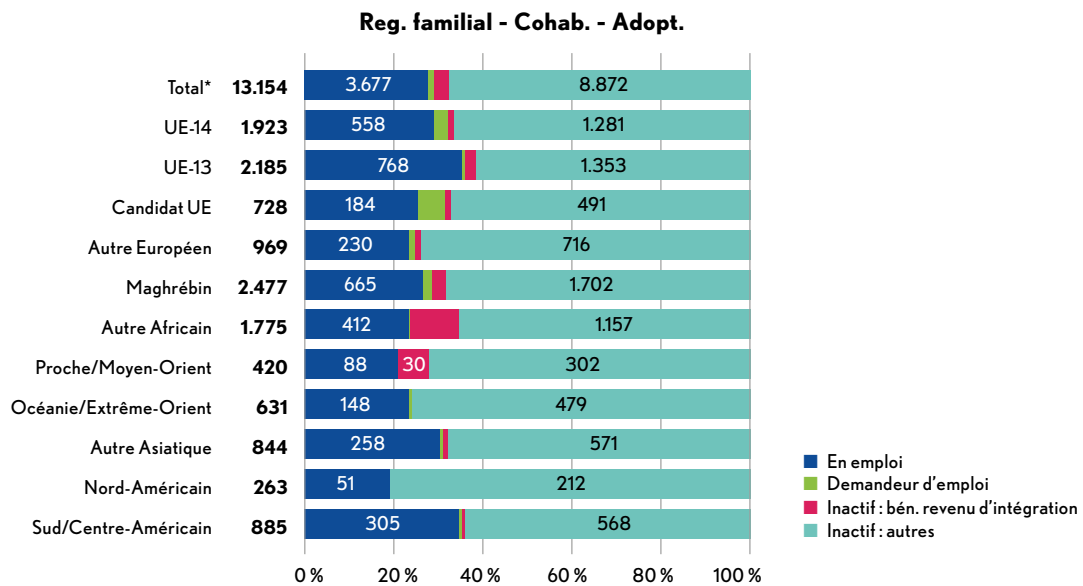
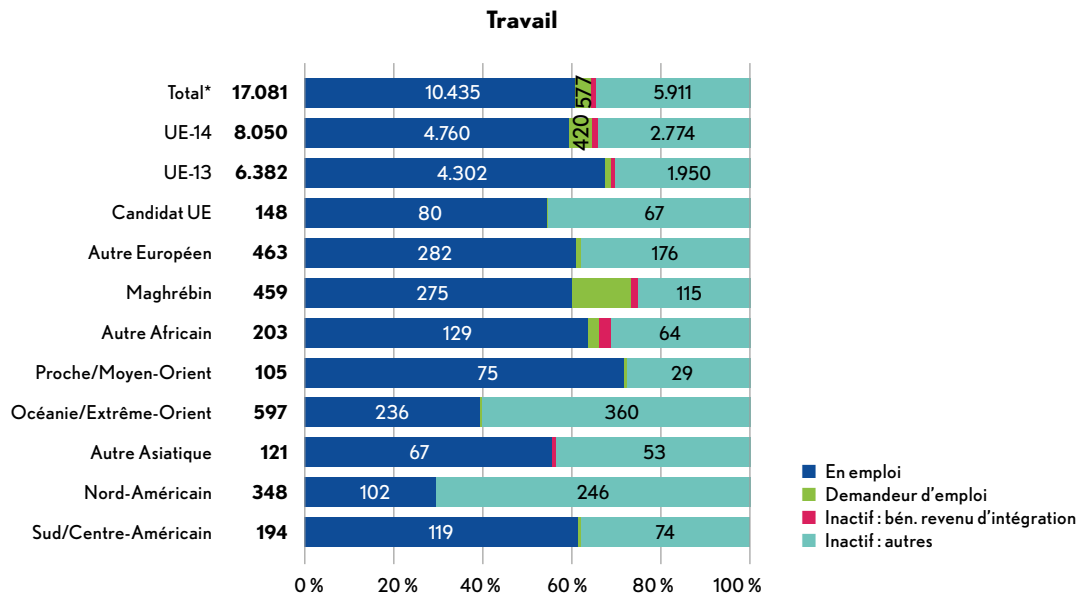
6.4. Motif de séjour : études

Pour toutes les origines, les personnes ayant comme motif de séjour les études sont principalement en inactivité au 4^{ème} trimestre 2014. Le même constat peut être tiré des données selon le genre. Mais comme déjà observé pour les autres motifs de séjour analysés ci-dessus, la part des hommes en emploi (qui est également ici très faible) est supérieure à celle des femmes, et la part en inactivité est inférieure à celle des femmes. Comme mentionné dans la partie relative aux personnes nouvellement inscrites au Registre national en 2010, l'analyse est ici plus limitée que pour les autres motifs car la nomenclature des statuts socio-économiques utilisée par la BCSS ne nous permet actuellement pas de déterminer quelles proportions exactes de personnes sont encore aux études en 2014.

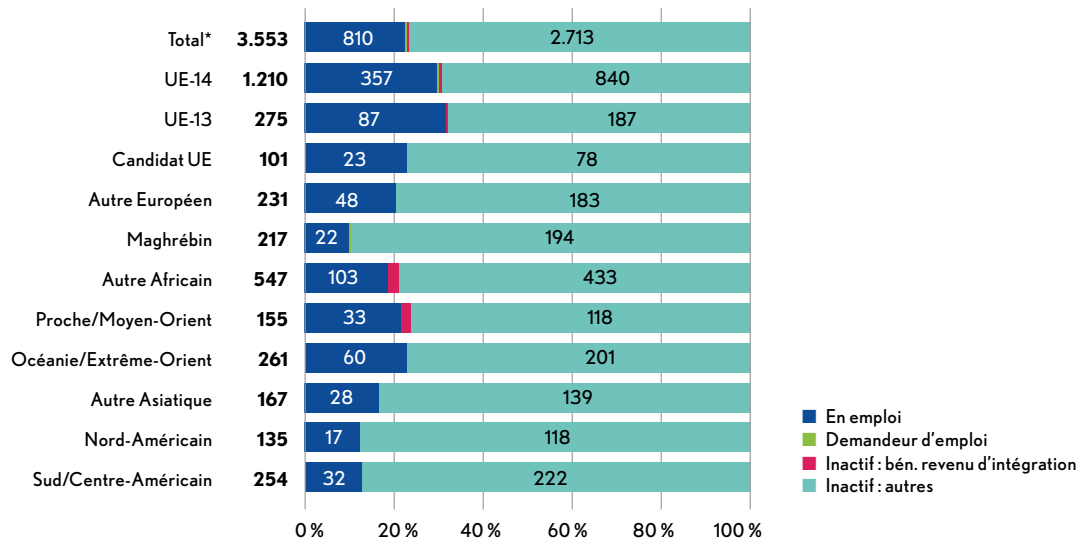
6.5. Motif de séjour : régularisation

La plupart des groupes d'origine ayant comme motif la régularisation sont principalement en inactivité. Les personnes originaires du Maghreb se distinguent avec une part en emploi supérieure à celle de l'inactivité. De même, les personnes originaires d'un autre pays africain se distinguent avec une part relativement plus élevée dans le statut de bénéficiaire du revenu d'intégration. A nouveau, les mêmes conclusions peuvent être tirées de l'analyse par genre.

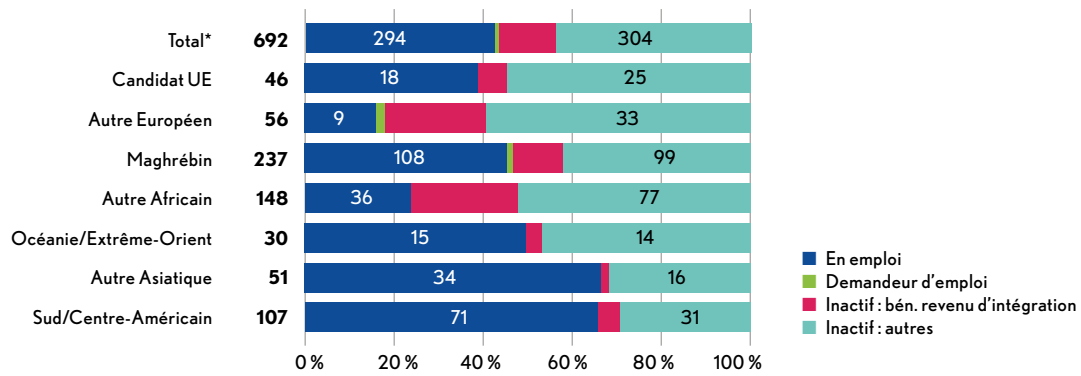
Graphique 85 : Position socio-économique observée au 4^{ème} trimestre 2014 selon le motif de séjour par origine



Etudes



Régularisation



* y compris les indéterminés

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS



6

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

1. ENSEIGNEMENTS DU MONITORING 2015

Rédigé dans la lignée du premier rapport de 2013, le Monitoring 2015 proposait une description détaillée du marché du travail sous l'angle de l'origine. Cette description a été ensuite complétée avec d'autres sources de données concernant le marché du travail en général, et sur la position qu'y occupent les personnes d'origine non belge en particulier, ainsi qu'avec des analyses réalisées essentiellement, mais pas exclusivement, par les organisations internationales à ce sujet. Partant de ce double angle d'approche, une analyse (contradictoire) a été effectuée afin de tenter d'expliquer les phénomènes décrits dans le rapport et de fournir une assise aux recommandations politiques.

L'analyse part du constat de la position défavorable – indéniable et particulièrement importante dans une perspective internationale – des personnes d'origine étrangère sur notre marché du travail. Deux types de raisons peuvent être invoqués à cet effet :

- › la position défavorable des personnes d'origine étrangère s'explique par plusieurs caractéristiques structurelles de notre marché du travail qui font que tous les groupes à risque y rencontrent des difficultés, y compris – mais pas seulement – les personnes d'origine étrangère. Ces facteurs expliquent aussi pourquoi notre taux d'emploi est globalement assez bas.
- › S'y ajoutent certains facteurs spécifiques qui compliquent encore la situation des personnes d'origine étrangère.

1.1. Tous les groupes à risque s'intègrent difficilement sur le marché du travail belge

Seuils d'accès élevés

Le marché du travail belge est difficile d'accès. En raison des coûts salariaux ou de la législation sur le licenciement, l'employeur « moyen » hésitera à embaucher et se montrera, qui plus est, exigeant¹. Dans ce contexte, les personnes peu qualifiées, les chômeurs de longue durée ou les personnes plus âgées ont plus de mal à décrocher un emploi. Le seuil est également important à franchir du côté du demandeur d'emploi. Chercher du travail n'est pas toujours évident : un emploi entraîne des frais, comme la garde des enfants et les transports, et un emploi pour le deuxième contributeur aux revenus du ménage n'apporte généralement pas un supplément de revenus suffisant au ménage.

Faible mobilité

Le marché du travail est en outre peu mobile. Les personnes conservent plus longtemps leur emploi que dans d'autres pays, restent plus longtemps auprès du même employeur, dans le même secteur. Cette situation pèse sur la croissance de notre productivité, car l'homme ou la femme adéquat(e) n'aboutit pas à la bonne place. Elle crée aussi un marché du travail qui laisse peu de place aux nouveaux entrants.

1 Le Monitoring 2015 contenait des données jusqu'en 2012, le Monitoring 2017 jusqu'en 2014 – entretemps, sous l'effet de la reprise économique, l'employeur belge sera, par la force des choses, moins exigeant, surtout dans certaines régions et pour certains emplois.

Segmentation

En raison de cette faible mobilité, le marché du travail belge reste segmenté, avec deux segments de marché entre lesquels les mouvements restent limités. Les « insiders » trouvent du travail sur le marché du travail primaire, offrant des emplois stables, des salaires élevés, de très bons statuts permettant une interruption de carrière et une protection contre les licenciements, en particulier les licenciements collectifs, qui est, chez nous, la plus forte au monde. Lorsque ces licenciements deviennent finalement inévitables, comme ce fut souvent le cas lors de la crise économique de 2008 dans l'industrie, ils débouchent sur des statuts de départ relativement favorables et sur le réflexe automatique qu'il n'est plus nécessaire, en fait, de chercher du travail – surtout un autre emploi.

Les moins bien lotis, ou « outsiders », se retrouvent sur le marché secondaire, qui offre des emplois à durée déterminée, des salaires moins élevés, une plus grande insécurité et des statuts moins attrayants pour ceux qui ne travaillent pas, avec des conditions d'activation stricte. C'est particulièrement problématique dans le sens où ces emplois de moindre qualité ne fonctionnent pas, ou pas suffisamment, comme tremplin vers un meilleur emploi.

Inégalités des chances dans l'enseignement

Ce sont surtout les personnes faiblement qualifiées qui sont victimes de cette situation. Or, les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées dans ce groupe pour des raisons spécifiques, qui tiennent à la langue parlée à la maison, à l'intégration insuffisante dans les crèches et les écoles maternelles, et également à la reconnaissance insuffisante des diplômes. Mais les personnes d'origine étrangère sont aussi et surtout victimes d'un enseignement certes de qualité mais aux performances très inégales, comme

l'a notamment démontré l'enquête PISA menée par l'OCDE.

1.2. Les personnes d'origine étrangère se heurtent à des obstacles spécifiques

Discrimination

La discrimination sur le marché du travail est un problème important, comme le démontrent le Baromètre Diversité Emploi d'Unia et les signalements reçus par Unia². Les candidats d'origine belge sont systématiquement mieux traités lors du recrutement et durant leur carrière. Consciemment, selon des stéréotypes implicites ou non, ou du fait d'une discrimination indirecte - qui consiste à se fonder sur des critères qui sont neutres en soi mais qui produisent un effet différent sur différents groupes³. Cette discrimination est liée aux seuils d'accès élevés sur le marché du travail et aux exigences des employeurs que nous avons déjà évoquées, mais découle également d'un rejet irrationnel bien réel. Celui-ci peut résulter de la demande du client, des collègues ou de la direction elle-même.

Au-delà des effets négatifs de la discrimination directe et individuelle, l'inégalité structurelle joue également un rôle dans la position moins favorable des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail belge. Le cumul des inégalités dans différents domaines de la société (enseignement, logement, santé...) implique que les personnes d'origine étrangère risquent davantage de développer un profil précaire, lequel impacte à son tour leur intégration sur le marché du travail.

Par ailleurs, il y a ici un risque de biais : la discrimination est souvent plus visible dans les secteurs qui emploient davantage de personnes d'origine étrangère que dans les branches de l'économie auxquelles elles accèdent difficilement – ce qui ne veut évidemment pas dire qu'elle y est inexis-

2 Le domaine « emploi » est celui pour lequel Unia a ouvert le plus grand nombre de dossiers en 2016. Voir Rapport Annuel 2016. Pour une société inclusive, par où (re)commencer.

3 Un exemple typique : l'exigence de taille pour les policiers, qui respecte en soi la neutralité de genre, mais aura tout de même pour conséquence d'engager moins de femmes.

tante, au contraire. Ce qui nous fait dire que ces processus discriminatoires existent bel et bien le plus souvent hors de la conscience des acteurs concernés. Il convient d'ailleurs à ce titre de distinguer – ou de mettre correctement en balance – la discrimination et le réseautage : un entrepreneur n'employant que des travailleurs d'une certaine origine (ou un indépendant à la recherche d'un premier engagement), qui se met en quête d'un nouveau travailleur via les canaux informels, a plus de probabilités (consciemment ou non, volontairement ou non) de trouver un candidat à l'embauche d'une certaine origine⁴.

Reproduction du capital social et culturel

La Belgique compte un nombre exceptionnellement élevé d'enfants qui grandissent au sein d'un ménage dans lequel personne ne travaille. Une large proportion de personnes d'origine étrangère de la deuxième génération a des parents qui n'ont pas fait d'études supérieures ou qui n'ont pas étudié dans notre pays, ce qui constitue un obstacle à une mobilité sociale aisée. En effet, la méconnaissance du fonctionnement de l'enseignement ne leur permet généralement pas de soutenir leurs enfants dans le système d'enseignement belge, avec l'effet « cascade » que l'on connaît. La conjonction de ce facteur avec un système d'enseignement où l'inégalité des chances affecte encore plus les jeunes d'origine étrangère que les autres, un marché du travail

sur lequel il est de toute façon difficile de pénétrer, et la frustration liée aux désavantages auxquels sont souvent confrontées les personnes d'origine étrangère dans d'autres domaines de la société, finit par décourager les jeunes, ce qui impacte leurs performances scolaires. Le jeu ne semble dès lors pas en valoir la chandelle puisque, quels que soient les efforts fournis, en particulier sur les bancs scolaires, l'intégration sur le marché du travail reste de toute façon très difficile et se fait trop souvent via des emplois moins bien rémunérés et assortis de moins bonnes conditions de travail. Les meilleurs emplois, ceux du marché du travail primaire, restent en effet largement réservés aux personnes d'origine belge. Ce qui finit par créer un cercle vicieux.

Politique de migration et d'intégration

Enfin, la plus faible proportion de personnes d'origine étrangère qui travaillent est aussi une conséquence historique de notre politique migratoire qui a déterminé quels groupes d'origine sont les plus représentés et qui a entraîné, au cours des dernières décennies, la venue en Belgique de migrants pour d'autres motifs (entièrement légitimes, répétons-le) que celui du marché du travail. Ce qui soulève des questions quant à l'efficacité de la politique d'intégration menée, en particulier en ce qui concerne le marché du travail.

2. NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CE RAPPORT

Le Monitoring 2017 n'a pas l'ambition de refaire complètement l'exercice de 2015. Le traitement des données de deux années supplémentaires (2013 et 2014) nous permet de remarquer que la qualité des données s'est encore améliorée : le nombre d'origines « inconnues » a diminué, essentiellement parce que les cohortes de travailleurs plus âgés quittent le marché du travail. Cela nous a également permis d'élargir le groupe d'âge analysé.

Les données confirment les grandes tendances que nous avons épinglées les années précédentes. Nous élargissons le groupe d'âge analysé et traitons quelques variables supplémentaires. Nous nous attardons en outre sur certains thèmes spécifiques. C'est ainsi que le secteur public bénéficie d'une attention spéciale. Près d'un quart de l'emploi de notre pays se retrouve dans ce secteur, qui a par ailleurs un rôle d'exemple dans la société. Nous nous intéressons égale-

⁴ La combinaison de la grande proportion d'indépendants et de l'utilisation importante de la réduction groupe cible « premiers engagements » parmi les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE semble l'indiquer.

ment de plus près à l'intégration des jeunes et au lien entre le motif de séjour et la situation sur le marché du travail.

La principale innovation réside sans aucun doute dans l'intégration de la variable « niveau d'éducation » (avec toutes les limites qu'elle comporte, voir chapitre 1), qui comble l'une des principales lacunes des deux premiers rapports. Auparavant, l'absence de cette variable nous amenait à supposer que l'inégalité sur le marché du travail était essentiellement liée au niveau de qualification; ce rapport permet d'évaluer la valeur de cette hypothèse.

Enfin, le motif de séjour et la meilleure intégration de la variable type de ménage dans le rapport fournissent également de nouveaux éléments d'éclairage.

Ces nouvelles informations ne nous amènent pas à reconsidérer l'analyse réalisée dans le *Monitoring 2015*. Les constats se voient néanmoins renforcés sur certains points, tandis qu'une nuance est apportée sur d'autres.

2.1. L'enseignement joue un rôle mais n'explique pas tout

Le principal problème que connaît le marché du travail belge réside dans l'intégration très difficile des personnes faiblement qualifiées. L'écart total en termes de taux d'emploi entre les personnes faiblement et hautement qualifiées (34,5 points de pourcentage) est plus élevé que l'écart entre les personnes d'origine belge et chacun des groupes d'origine, à l'exception des personnes originaires du Proche/Moyen-Orient (34,7 points de pourcentage) et d'Amérique du Nord (41,2)⁵. Formulé positivement, cela signifie que l'enseignement est un facteur d'intégration sur le marché du travail. Ce n'est pas le seul facteur : à scolarisation égale, les personnes d'origine belge s'en sortent globalement beaucoup mieux que les autres sur le marché du travail. C'est ainsi que l'on trouve nettement plus de personnes peu qualifiées d'origine belge

dans les plus hautes catégories de salaire que de personnes peu qualifiées d'autres origines (12% contre, par exemple, 4,2% pour les personnes peu qualifiées d'origine maghrébine) – et que les citoyens hautement qualifiés de l'UE récemment arrivés n'ont en moyenne qu'à peu près les mêmes chances d'être en emploi que les personnes peu qualifiées d'origine belge.

Le niveau de qualification est en revanche un facteur qui gagne en importance : les jeunes moyennement qualifiés de toutes origines s'en sortent mieux que les personnes peu qualifiées d'origine belge. Ceci indique, par ailleurs, l'existence d'un problème plus global parmi les personnes peu qualifiées d'origine belge, qui en comparaison, ont vu leur position se dégrader au cours de ces dernières années (les pertes d'emplois dans l'industrie, le commerce, le secteur du transport et le secteur public les touchant largement) et qui, sur certains indicateurs, enregistrent de moins bons résultats que d'autres groupes d'origine : contrairement à celui des nouveaux arrivants peu qualifiés, leur taux d'emploi n'a pas augmenté au cours des dernières années.

Quelle que soit leur origine, les jeunes peu qualifiés constituent, par ailleurs, le groupe problématique par excellence : leur position a fortement reculé pendant la crise, et, malgré sa transformation en « stage d'insertion professionnelle », la première période sans allocation reste généralement pour eux un « délai d'attente » dans l'espoir d'un mieux.

L'importance de l'enseignement confirme, bien sûr, une fois de plus le constat selon lequel, dans notre pays, les différences de performances scolaires selon l'origine sont exceptionnellement élevées dans une perspective internationale. Tant dans les groupes qui résident déjà depuis un certain temps en Belgique que pour les nouveaux arrivants, mais également pour les jeunes qui quittent l'enseignement aujourd'hui, nous trouvons nettement plus de personnes peu qualifiées dans tous les groupes d'origine non belge, et en particulier les grands groupes originaires

5 Comme le constate le rapport à maintes reprises, il s'agit d'un petit groupe pour lequel l'emploi auprès des institutions internationales n'est pas mesuré, ce qui influence les résultats.

du Maghreb, de pays candidats à l'UE et d'autres pays africains même si nous constatons également de grandes différences entre les groupes d'origine (voir plus loin).

C'est surtout inquiétant pour la deuxième génération, caractérisée par un grand nombre de personnes peu qualifiées et (malgré un cursus scolaire suivi entièrement en Belgique) une très faible proportion de personnes hautement qualifiées dans quelques groupes d'origine. Or, c'est justement au sein de cette deuxième génération que l'instruction fait la plus grande différence : les jeunes hautement qualifiés de la deuxième génération s'en sortent mieux que ceux de la même origine mais de la première génération, au contraire des personnes peu qualifiées. Vient en outre s'y greffer la question du capital social et culturel et des difficultés structurelles à accéder au marché du travail que nous avons déjà rappelée. Sans compter l'impact de la tradition de l'enseignement dans les pays d'origine, qu'il faut également prendre en compte : dans certains pays (par exemple l'UE-13), la tradition de poursuivre les études est nettement plus ancrée que dans d'autres. Le capital social et culturel ne se forme pas uniquement ici.

Le constat selon lequel les jeunes peu qualifiés d'origine belge s'en sortent moins bien sur certains plans que ceux d'autres origines du même âge indique sans doute aussi que les personnes d'origine étrangère sont encore trop souvent mal orientées dans l'enseignement, certains jeunes peu qualifiés d'origine étrangère étant capables de rattraper plus vite leur retard scolaire. De même, le fait que ces jeunes d'origine étrangère transitent plus souvent vers un décile de salaire plus élevé que les jeunes d'origine belge peut trahir une sous-estimation de leurs compétences à l'embauche. Dans le même ordre d'idées, nous trouvons également des signes de « surqualification » : on constate ainsi que les personnes hautement qualifiées d'origine non-UE sont nettement plus nombreuses à se retrouver dans des secteurs moins bien rémunérés que les hautement qualifiés d'origine UE. Même si la « surqualification » est très difficile à

mesurer (par exemple parce qu'au-delà du niveau d'études, le domaine des études peut également jouer un rôle, et parce que le secteur ne suffit évidemment pas à connaître la profession réelle d'une personne), cela démontre malgré tout notre incapacité à exploiter de façon optimale les compétences de chacun dans notre économie.

Enfin, une dernière nuance s'impose dans les commentaires relatifs à l'enseignement. L'introduction de la variable « niveau d'éducation » apporte clairement une grande valeur ajoutée au Monitoring. Mais il ne faut pas oublier que nous manquons d'informations sur le niveau d'études pour de grands groupes (61,0% des personnes d'origine UE-13). De même, il convient de noter que les différences y sont sans doute importantes, par exemple selon le niveau d'études moyen dans les pays d'origine, car il s'agit surtout de migrants récents pour lesquels le niveau d'études n'a pas pu être identifié. De même, il ne faut évidemment pas perdre de vue la remarque classique selon laquelle le niveau d'études ne dit pas tout, et que les gens développent également leurs talents ailleurs que sur les bancs d'école. Enfin, le « niveau » des études ne dit pas tout non plus : par exemple, tous les diplômés universitaires ne sont pas équivalents sur le marché du travail, loin de là. On pourrait se demander s'il existe également sur ce plan des différences entre origines (et par ailleurs aussi des différences de genre), le choix des études se portant davantage sur les sciences humaines dans certaines origines et sur les sciences exactes dans d'autres. Mais cette question exigerait d'affiner davantage les données⁶ et l'analyse.

2.2. Le type de ménage et le genre jouent un rôle important

Comme nous l'avons déjà vu dans le rapport précédent, l'emploi féminin a progressé pendant la crise économique de 2008, alors qu'il a reculé chez les hommes, surtout ceux d'origine belge. L'écart lié au genre, tant en termes d'emploi que de rémunération, s'est réduit. L'écart de genre varie toutefois très fortement selon l'origine (3,6

6 Cette possibilité sera examinée dans le prochain Monitoring.

points de pourcentage de différence entre les hommes et les femmes d'origine autre africaine; 5,1 entre ceux d'origine belge; 20,3 entre ceux d'origine maghrébine et 22,6 entre ceux originaires de pays candidat à l'UE). La meilleure intégration de la variable « type de ménage » dans ce rapport nous permet également d'expliquer cette différence: elle se situe principalement dans le groupe des femmes avec enfant(s) (à titre illustratif: les femmes célibataires d'origine maghrébine – surtout les hautement qualifiées – ont un taux d'emploi plus élevé que les hommes célibataires, mais les femmes en couple avec enfant(s) connaissent un taux d'emploi de 30,6% contre 66,2% chez les hommes)⁷. Ces femmes avec enfant(s) se retrouvent dès lors très souvent au chômage (ce qui soulève des questions quant au lien avec la problématique du piège à l'emploi et la politique d'activation, notamment).

Cette différence coïncide à son tour fortement avec la durée du séjour et le degré d'intégration dans notre pays: parmi les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE inscrites récemment au Registre national, l'écart lié au genre en termes de taux d'emploi s'élève à 43,9 points de pourcentage pour les personnes en couple avec enfants (58,6% contre 14,7%), cet écart est de 42,6 points de pourcentage pour les personnes d'origine maghrébine inscrites récemment au Registre national (55,2% contre 12,6%). La différence entre le taux d'emploi des femmes concernées et celui des femmes d'origine belge dans la même situation familiale s'élève respectivement à 69,7 points de pourcentage (origine maghrébine) et 67,6 points de pourcentage (origine candidat UE). Ce qui semble indiquer l'existence d'une composante géographique: les nouveaux arrivants emportent avec eux les rôles de genre de leur pays d'origine. Néanmoins, les différences demeurent également très importantes dans les générations ultérieures. Ce qui indique que la position de faiblesse sur le marché du travail (et le risque qui y est lié de tomber dans le piège à l'emploi) ainsi que l'influence du réseau social jouent également un rôle.

Le lien entre l'origine, le type de ménage et l'emploi mériterait par ailleurs une étude plus approfondie: les parents célibataires ont vu leur taux d'emploi augmenter sensiblement entre 2008 et 2014; les ménages monoparentaux sont beaucoup plus nombreux parmi les personnes d'origine autre africaine; les jeunes d'origine belge vivent plus longtemps chez leurs parents... À cet égard, nous constatons une nouvelle fois la nécessité d'une variable plus générale qui représenterait le bagage socio-économique: le revenu du ménage et le niveau de qualification des membres du ménage sont au moins aussi importants que le type de ménage proprement dit.

Dans ce contexte, il convient par ailleurs de pointer un autre facteur géographique: le changement (ou non) de lieu de résidence joue également un rôle au sein de la Belgique, un aspect qu'il ne faut pas négliger dans la comparaison entre régions. Ainsi, il semble que ce soient plutôt les personnes hautement qualifiées que les peu qualifiées, toutes origines confondues, qui viennent habiter à Bruxelles (ou continuent d'y habiter).

2.3. Le marché du travail segmenté connaît plusieurs dimensions

Même avec les données des deux années que nous avons ajoutées et après analyse de quelques variables supplémentaires, l'image d'un marché du travail à deux vitesses persiste: les personnes d'origine belge ont nettement plus de chances de décrocher un emploi, un contrat stable et une meilleure rémunération. D'autre part, les personnes d'origine belge (et surtout les hommes peu qualifiés) se trouvaient également parmi les moins bien lotis durant la crise: la diminution de l'embauche dans l'industrie et de l'emploi dans quelques entreprises publiques les a touchées en priorité. Une situation qui a sans doute entraîné la perte de nombreux emplois de meilleure qualité. Les personnes d'origine étrangère se retrouvent plus fréquemment dans le moins bon segment du marché du travail, avec des parcours plus volatiles. La différence avec

⁷ Du reste, la différence (au sein des groupes d'origine et entre eux) ne peut pas s'expliquer par des différences de qualification.

les personnes d'origine belge s'est certes amoindrie (surtout pour les personnes originaires de l'UE, du Maghreb et de pays candidats à l'UE), mais reste substantielle.

En outre, et comme l'avait également souligné le précédent rapport, nous retrouvons proportionnellement plus de personnes d'origine étrangère sans emploi dans des statuts d'inactivité moins favorables. La prépension a beau reculer (sous l'influence de la politique menée), elle reste également répartie très inégalement. C'est valable pour toute la problématique du vieillissement : les personnes d'origine belge plus âgées recourent davantage à l'interruption de carrière, se retrouvent moins vite au chômage, et comme nous les retrouvons davantage dans les déciles de salaire plus élevés, elles pourront également compter sur une pension plus élevée. Comme l'indiquait déjà le précédent rapport, il ne serait pas juste de répercuter la facture de l'« allongement du travail » sur les personnes d'origine étrangère.

Comme il fallait s'y attendre, la segmentation est intimement liée au niveau de qualification : les personnes hautement qualifiées ont, non seulement, de meilleurs emplois mais elles bénéficient également de « meilleurs » statuts lorsqu'elles ne travaillent pas. Toutefois, pour la plupart des facteurs (salaires, stabilité de carrière...), il reste des différences entre origines qui ne s'expliquent pas. Ces différences sont un indicateur d'un traitement inégal sur le marché du travail, voire de discrimination. Une personne d'origine belge et d'un niveau de qualification élevé a 57,4% de chances de toucher un salaire élevé, alors qu'une personne d'origine autre africaine possédant un niveau de qualification élevé n'a que 23,9% de chance de percevoir un salaire élevé. Cela ne vaut néanmoins pas pour tous les facteurs : la différence entre le travail à temps plein et à temps partiel se résume à la qualification (sachant bien évidemment que les groupes d'origine ne sont pas répartis équitablement entre les niveaux de qualification).

2.4. Le rôle d'exemple du secteur public

L'accent mis sur le secteur public dans ce rapport nous fait avant tout prendre conscience qu'il s'agit d'un secteur qui englobe plusieurs niveaux et types d'emploi. Le chapitre permet également de conclure que les personnes d'origine belge prédominent plus fortement dans le secteur public que dans le secteur privé. Nous notons toutefois quelques exceptions frappantes, comme la surreprésentation des personnes d'origine maghrébine et – essentiellement – d'origine autre africaine dans le secteur public à Bruxelles, qui s'accompagne d'une forte sous-représentation en Flandre, et de la nette sous-représentation des personnes d'origine candidat UE dans le secteur public en Wallonie.

Il n'en existe pas moins une ségrégation évidente au sein du secteur public. Elle se manifeste dans les secteurs dans lesquels plusieurs origines sont sous- et surreprésentées : nous constatons par exemple une plus forte présence des personnes d'origine belge tant dans le secteur (plus rémunérateur) de l'énergie que dans celui (moins rémunérateur) du traitement des déchets. D'autre part, les origines candidat UE et maghrébine sont surreprésentées dans le secteur du transport en ce qui concerne les hommes, et dans celui de la santé pour les femmes de ces mêmes origines, ainsi que pour celles d'origine UE-13 et autre africaine. Nous remarquons aussi et surtout que le statut de fonctionnaire protège fortement les personnes d'origine belge. L'intégration dans ce statut continue à se faire très difficilement.

Le débat qui semble s'amorcer sur la réforme de ce statut devrait dès lors prendre pour point de départ une plus grande mobilité au sein du secteur public et entre secteur public et secteur privé d'une part, et la suppression des différences injustifiées d'autre part. De même, l'importance excessive accordée au diplôme devrait enfin être remplacée dans les faits par un recrutement basé sur les compétences des candidats (ce qui n'empêche que la procédure de reconnaissance des diplômes étrangers devrait être nettement plus rapide et gratuite). C'est la seule manière pour le secteur public d'endosser réellement le rôle d'exemple qui lui revient naturellement.

Un problème spécifique se pose dans l'enseignement : une plus grande diversité dans le corps enseignant devrait également contribuer à éliminer le retard scolaire des personnes d'origine étrangère.

2.5. Le motif migratoire joue un rôle, mais son effet s'estompe

L'analyse du statut socio-économique sur base du motif de séjour confirme le postulat selon lequel ceux qui s'installent en Belgique pour des raisons liées au marché du travail ont clairement plus de chances de trouver un emploi que ceux qui obtiennent un titre de séjour dans notre pays pour des raisons familiales ou dans le cadre d'une procédure d'asile. L'effet s'estompe néanmoins : les personnes arrivées en Belgique en 2010 pour le motif « travail » ont vu leur taux d'emploi stagner entre 2011 et 2014 (de 61% à 60%), tandis que les personnes venues chez nous pour des raisons familiales (de 31% à 42%) ou dans le cadre d'une procédure d'asile (de 11% à 33%) ont pu mieux s'intégrer sur le marché du travail.

La progression réalisée par les demandeurs d'asile reconnus semble même montrer qu'après un départ inévitablement très difficile, ce groupe semble s'intégrer correctement sur le marché du travail. On peut dès lors se poser la question de savoir si les services d'aide à l'emploi ne devraient pas accorder davantage d'attention aux personnes qui arrivent chez nous pour motif familial, même si elles ne se présentent pas spontanément comme demandeuses d'emploi – notamment parce qu'elles n'ont pas droit aux allocations de chômage.

2.6. Les différences entre origines méritent un complément d'explication

Plus encore que dans les précédents rapports Monitoring et grâce à l'intégration de nouvelles variables, cette version du rapport fait également apparaître des différences entre groupes d'origine. Ce n'est pas seulement le cas entre les origines belge, UE et hors UE, mais aussi au sein de ces grands groupes. Nous avons déjà fait état, ci-avant, de différences en matière de distribu-

tion genrée des rôles dans le ménage et d'autres phénomènes structurels. Or, il existe aussi d'importantes différences en termes de niveau de qualification, y compris parmi les jeunes, même de deuxième et troisième générations : 8,8% des Belges de 20 à 29 ans de parents belges nés étrangers originaires d'un pays candidat UE sont hautement qualifiés, contre 15,2% pour ceux originaires d'un autre pays africain (27,8% pour ceux Belges d'origine).

Malgré une meilleure formation, les jeunes d'origine autre africaine continuent à éprouver nettement plus de difficultés que les autres groupes à trouver une place sur le marché du travail (les jeunes hautement qualifiés d'origine maghrébine s'en sortent quant à eux relativement bien, tandis que les jeunes d'origine candidat UE quittent généralement très tôt les bancs de l'école, mais sans pour autant en payer le prix sur le marché du travail – notamment grâce à une relative surreprésentation dans le groupe cible réduction de cotisations sociales pour les jeunes peu qualifiés et dans celui pour le premier engagement).

Les secteurs dans lesquels nous retrouvons les différents groupes d'origine diffèrent : les personnes d'origine autre africaine, et dans une moindre mesure celles d'origine maghrébine, se retrouvent plus souvent, comme déjà indiqué, dans le secteur public (sauf en Flandre), le premier groupe se retrouvant plutôt dans l'administration et les soins de santé, et le second dans les entreprises publiques, alors que les personnes d'origine candidat UE sont nettement plus nombreuses à monter leur propre affaire. La comparaison avec le groupe (plus restreint) originaire d'Océanie ou d'Extrême-Orient est également frappante : ce groupe s'intègre rapidement sur le marché du travail, mais atterrit le plus souvent dans les catégories de salaire les plus basses. Comme l'indiquait déjà le rapport précédent, nous observons également de grandes différences parmi les inactifs, les personnes d'origine autre africaine relevant plus souvent du revenu d'intégration (ce qui est même le cas des nouveaux arrivants dans notre pays avec le motif « travail »), les personnes d'origine maghrébine relevant plus souvent du chômage (avec une grosse difficulté à quitter le chômage de longue

durée), et les personnes d'origine autre européenne relevant plus souvent de l'incapacité de travail.

Ces constats débouchent en partie sur une conclusion embarrassante : soit les différences s'expliquent par des facteurs objectifs qui n'ont pas encore été mis en lumière (mais dans ce cas, la limite de ce qui est possible et pertinent se profile peu à peu), soit la discrimination est un phénomène plus opaque, qui consiste à traiter les différents groupes différemment (personne n'a étudié à ce jour la question de savoir si poser sa

candidature sous un nom turc, marocain ou africain entraînait des réactions différentes selon le cas - ni comment les employeurs possédant des antécédents d'origine étrangère réagissent face aux candidats d'une autre origine), soit les attitudes diffèrent à ce point entre les groupes d'origine qu'elles influencent les résultats du marché du travail. Sans doute y a-t-il une part de vérité dans chacune de ces trois explications, mais la démonstration des deux dernières nécessiterait des recherches plus approfondies qui sortent du cadre de ce Monitoring.

3. CONCLUSION : LE GENRE COMME FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE

L'analyse des données supplémentaires nous amène à compléter les facteurs que nous avons identifiés dans le rapport de 2015 comme causes du retard des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail, avec l'aspect « genre ». Son impact sur l'emploi des femmes de plusieurs origines est tel qu'une identification distincte

de ce facteur s'impose. Comme il joue un rôle pour tous les groupes, et non pas seulement pour celui des personnes d'origine étrangère, il relève des « facteurs généraux ». La figure 2 est la version adaptée de la figure que nous avons élaborée (non pas dans le rapport proprement dit, mais dans sa présentation) en 2015.

Figure 2 : Causes du retard des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail



RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Les rapports Monitoring 2013 et 2015 énonçaient également une série de recommandations politiques découlant des analyses réalisées. Les nouvelles informations présentes dans ce rapport ne sont pas de nature à révoquer ni à rectifier ces recommandations. Toutefois, il nous semble important, pour la politique à mener, d'attirer l'attention sur l'effet du facteur genre. Outre les mesures relatives à la disponibilité d'accueil des enfants en crèche (des structures d'accueil d'enfants abordables, accessibles et qualitatives pour tous doivent être un droit) et à l'enseignement maternel, il est très important d'en promouvoir l'accès auprès de tous les groupes de la société – voire d'abaisser l'âge

de la scolarité obligatoire. Des campagnes plus globales visant à s'attaquer aux obstacles spécifiques liés aux stéréotypes de genre, et s'adressant plus spécifiquement aux groupes d'origine pour lesquels le parcours est le plus long, s'imposent également. Nul doute que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes pourrait à ce titre jouer un rôle en collaboration avec Unia.

La figure 3 résume les recommandations politiques du rapport 2015, assorties des esquisses de recommandations (pour le développement détaillé, nous vous renvoyons au rapport précédent).

Figure 3 : Recommandations politiques

Politique intégrée

Accorder migration et marché du travail :

- › Augmenter l'employabilité de tous
- › Promouvoir l'intégration sur le marché du travail de tous les immigrants

Réformer le marché du travail :

- › Diminuer le coût salarial et rétablir la fonction d'alerte de la formation des salaires
- › Faciliter la transition école-travail
- › Réduire les sorties précoces
- › Éliminer les différences en matière de protection et éviter le délais de la recherche d'emploi
- › Éviter les professions réglementées
- › Préconiser une activation dans tous les systèmes d'allocations ("guichet unique")
- › Orienter les politiques des groupes cibles vers les bas salaires
- › S'attaquer aux obstacles spécifiquement liés au genre

Éducation inclusive :

- › Combattre les concentrations
- › Renforcer la formation des enseignants
- › Éviter l'orientation précoce et stéréotypée
- › Revaloriser l'enseignement technique
- › Rendre les gardes d'enfants accessibles et abordables
- › Améliorer la reconnaissance des diplômes et organiser des "passerelles"
- › Assurer la diversité dans la formation

Lutter contre les discriminations :

- › Préconiser la création d'emploi
- › Rendre possible les actions positives
- › Implication de tous, y compris les secteurs "blancs"
- › Établir des objectifs chiffrés
- › Promouvoir de bons exemples



ANNEXES

Les annexes complètes comprenant le détail des croisements disponibles se trouvent sur le site internet du SPF ETCS : www.emploi.belgique.be/monitoring_annexes

LISTE DES COMMISSIONS PARITAIRES

100	Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers
101	Commission nationale mixte des mines
102	Commission paritaire de l'industrie des carrières
104	Commission paritaire de l'industrie sidérurgique
105	Commission paritaire des métaux non-ferreux
106	Commission paritaire des industries du ciment
107	Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières
109	Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection
110	Commission paritaire pour l'entretien du textile
111	Commission paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique
112	Commission paritaire des entreprises de garage
113	Commission paritaire de l'industrie céramique
114	Commission paritaire de l'industrie des briques
115	Commission paritaire de l'industrie verrière
116	Commission paritaire de l'industrie chimique
117	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole
118	Commission paritaire de l'industrie alimentaire
119	Commission paritaire du commerce alimentaire
120	Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie
121	Commission paritaire pour le nettoyage
124	Commission paritaire de la construction
125	Commission paritaire de l'industrie du bois
126	Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois
127	Commission paritaire pour le commerce de combustibles
128	Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement
129	Commission paritaire pour la production des pâtes, papiers et cartons
130	Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux
132	Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles
133	Commission paritaire de l'industrie des tabacs
136	Commission paritaire de la transformation du papier et du carton
139	Commission paritaire de la batellerie
140	Commission paritaire du transport et de la logistique
142	Commission paritaire pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération
143	Commission paritaire de la pêche maritime
144	Commission paritaire de l'agriculture
145	Commission paritaire pour les entreprises horticoles
146	Commission paritaire pour les entreprises forestières
147	Commission paritaire de l'armurerie à la main
148	Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil
149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique
150	Commission paritaire de la poterie ordinaire en terre commune
152	Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre
200	Commission paritaire auxiliaire pour employés
201	Commission paritaire du commerce de détail indépendant
202	Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire
203	Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit
204	Commission paritaire pour employés des carrières de porphyre du canton de Lessines, de Bierghes-lez-Hal et de Quenast
205	Commission paritaire pour employés des charbonnages
207	Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique
209	Commission paritaire pour employés des fabrications métalliques

210	Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie
211	Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole
214	Commission paritaire pour employés de l'industrie textile et de la bonneterie
215	Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection
216	Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires
217	Commission paritaire pour les employés de casino
218	Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés
219	Commission paritaire pour les services et les organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité
220	Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire
221	Commission paritaire des employés de l'industrie papetière
222	Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton
223	Commission paritaire nationale des sports
224	Commission paritaire pour les employés des métaux non-ferreux
225	Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné
226	Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique
227	Commission paritaire pour le secteur audio-visuel
300	Conseil national du travail
301	Commission paritaire des ports
302	Commission paritaire de l'industrie hôtelière
303	Commission paritaire de l'industrie cinématographique
304	Commission paritaire du spectacle
305	Commission paritaire des services de santé
306	Commission paritaire des entreprises d'assurances
307	Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances
308	Commission paritaire pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation
309	Commission paritaire pour les sociétés de bourse
310	Commission paritaire pour les banques
311	Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail
312	Commission paritaire des grands magasins
313	Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification
314	Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté
315	Commission paritaire de l'aviation commerciale
316	Commission paritaire pour la marine marchande
317	Commission paritaire pour les services de gardiennage et/ou de surveillance
318	Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors
319	Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement
320	Commission paritaire des pompes funèbres
321	Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments
322	Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité
323	Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques
324	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant
325	Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit
326	Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité
327	Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux
328	Commission paritaire du transport urbain et régional
329	Commission paritaire pour le secteur socio-culturel
330	Commission paritaire des établissements et des services de santé
331	Commission paritaire pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé
332	Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé
333	Commission paritaire pour les attractions touristiques
334	Commission paritaire des loteries publiques

335	Commission paritaire de prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants
336	Commission paritaire pour les professions libérales
337	Commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand
338	Commission paritaire pour les activités maritimes et liées aux voies d'eau
339	Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées
340	Commission paritaire pour les technologies orthopédiques
341	Commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement

NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE - NACE-BEL 2008*

A. Agriculture, sylviculture et pêche

- 01 Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 Sylviculture et exploitation forestière
- 03 Pêche et aquaculture

B. Industries extractives

- 05 Extraction de houille et de lignite
- 06 Extraction d'hydrocarbures
- 07 Extraction de minerais métalliques
- 08 Autres industries extractives
- 09 Services de soutien aux industries extractives

C. Industrie manufacturière

- 10 Industries alimentaires
- 11 Fabrication de boissons
- 12 Fabrication de produits à base de tabac
- 13 Fabrication de textiles
- 14 Industrie de l'habillement
- 15 Industrie du cuir et de la chaussure
- 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- 17 Industrie du papier et du carton
- 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 19 Cokéfaction et raffinage
- 20 Industrie chimique
- 21 Industrie pharmaceutique
- 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 24 Métallurgie
- 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- 26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- 27 Fabrication d'équipements électriques
- 28 Fabrication de machines et d'équipements non classés ailleurs
- 29 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semiremorques
- 30 Fabrication d'autres matériels de transport
- 31 Fabrication de meubles
- 32 Autres industries manufacturières
- 33 Réparation et installation de machines et d'équipements

D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

- 35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

- 36 Captage, traitement et distribution d'eau
- 37 Collecte et traitement des eaux usées
- 38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- 39 Dépollution et autres services de gestion des déchets

F. Construction

- 41 Construction de bâtiments ; promotion immobilière
- 42 Génie civil
- 43 Travaux de construction spécialisés

G. Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	
45	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
H. Transports et entreposage	
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
I. Hébergement et restauration	
55	Hébergement
56	Restauration
J. Information et communication	
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
K. Activités financières et d'assurance	
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
L. Activités immobilières	
68	Activités immobilières
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	
69	Activités juridiques et comptables
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
N. Activités de services administratifs et de soutien	
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
81	Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysage
82	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises
O. Administration publique	
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
P. Enseignement	
85	Enseignement
Q. Santé humaine et action sociale	
86	Activités pour la santé humaine
87	Activités médico-sociales et sociales avec hébergement
88	Action sociale sans hébergement

R. Arts, spectacles et activités récréatives

90 Activités créatives, artistiques et de spectacle

91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

92 Organisation de jeux de hasard et d'argent

93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

S. Autres activités de services

94 Activités des organisations associatives

95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

96 Autres services personnels

T. Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U. Activités extraterritoriaux

99 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

* Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium (Janvier 2011) : « NACE-BEL 2008 - Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives ».

LISTE DES GRAPHIQUES

14	Graphique 1 : Répartition de la population d'origine étrangère de 18 à 64 ans selon l'origine (2008-2014)
15	Graphique 2 : Répartition de la population d'origine étrangère de 18 à 64 ans par région selon l'origine (2008-2014)
16	Graphique 3 : Répartition de la 3 ^{ème} génération de 18 à 64 ans en 2008 et en 2014
17	Graphique 4 : Répartition en 2014 de la population de 18 à 64 ans selon l'origine en fonction de l'historique migratoire
21	Graphique 5 : Niveau de qualification en 2014 de la population de 20 à 64 ans selon l'origine
22	Graphique 6 : Niveau de qualification (hors inconnu) en 2014 de la population de 20 à 64 ans selon l'origine
24	Graphique 7 : Niveau de qualification (hors inconnu) en 2014 de la population de 20 à 64 ans selon l'origine et l'historique migratoire
25	Graphique 8 : Niveau de qualification (hors inconnu) en 2014 de la population de 20 à 64 ans par région selon l'origine et l'historique migratoire
29	Graphique 9 : Écart avec les personnes d'origine belge pour le taux d'emploi et le taux de chômage par origine, 20 à 64 ans, en points de pourcentage, 2008-2014
30	Graphique 10 : Taux d'inactivité des personnes de 25 à 64 ans par origine, 2008-2014
31	Graphique 11 : Taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans par genre, selon l'origine, 2008-2014
31	Graphique 12 : Taux de chômage des personnes de 18 à 64 ans par genre, selon l'origine, 2008-2014
33	Graphique 13 : Emploi et chômage pour les 20 à 64 ans, par origine et par région, 2008-2014
35	Graphique 14 : Taux d'emploi et de chômage par origine et classe d'âge, 2008-2014
36	Graphique 15 : Taux d'inactivité des personnes de 55 à 64 ans par origine, 2008-2014
37	Graphique 16 : Taux d'emploi pour les personnes de 20 à 29 ans selon l'historique migratoire, 2008-2014
37	Graphique 17 : Taux de chômage pour les personnes de 20 à 29 ans selon l'historique migratoire, 2008-2014
40	Graphique 18 : Proportion de transitions positives parmi les transitions non neutres, par origine (2003-2008 à 2009-2014)
41	Graphique 19 : Répartition dans les trois premiers déciles des personnes qui n'étaient pas salariées en 2009 et qui le sont en 2014
42	Graphique 20 : Répartition des personnes qui étaient salariées en 2009 et qui ne le sont plus en 2014 dans les trois derniers déciles
45	Graphique 21 : Proportion des salariés de 18 à 64 ans à temps partiel par sexe selon l'origine (2014)
49	Graphique 22 : Évolution nette de l'emploi (2011-2014) selon le secteur et l'origine
52	Graphique 23 : Proportion de salariés par origine selon la classe de contrat et la région d'habitation, 2014
53	Graphique 24 : Proportion de salariées de 20 à 64 ans dans le système des titres-services par rapport au nombre total de salariés par origine et région (2008-2014)
54	Graphique 25 : Proportion de salariés intérimaires par origine et région (3 ^{ème} trimestre 2014)
55	Graphique 26 : Nombre de bénéficiaires de réductions de cotisations sociales ONSS-ONSSAPL, pour 4 types de réductions, 2010-2014
57	Graphique 27 : Proportions de bénéficiaires pour 4 types de réductions de cotisations sociales de l'ONSS et l'ONSSAPL, par origine (2010-2014)
59	Graphique 28 : Taux d'emploi des 20 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification (2014)
59	Graphique 29 : Taux de chômage des 20 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification (2014)
60	Graphique 30 : Taux d'inactivité des 25 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification (2014)
60	Graphique 31 : Inactifs de 25 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification en fonction du type d'inactivité (2014)
63	Graphique 32 : Taux d'emploi des 20 à 64 ans selon l'origine et le niveau de qualification, par région (2014)
64	Graphique 33 : Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans en fonction de leur historique migratoire et de leur niveau de qualification (2014)
65	Graphique 34 : Taux de chômage des personnes de 25 à 64 ans en fonction de leur historique migratoire et de leur niveau de qualification (2014)
65	Graphique 35 : Proportion de chômeurs de longue durée sur le nombre total de chômeurs par origine, en fonction du niveau de qualification, 25 à 64 ans, 2014

67	Graphique 36 : Évolution nette de l'emploi (2011-2014) en fonction du secteur et de l'origine, par niveau de qualification
68	Graphique 37 : Proportion de salariés, par origine selon le type de contrat et le niveau de qualification, 2014
69	Graphique 38 : Répartition des salariées dans le système des titres-services selon le niveau de qualification, par origine (2014)
69	Graphique 39 : Proportion de salariés intérimaires par niveau de qualification et origine (2014)
70	Graphique 40 : Répartition des niveaux de qualification sur les emplois à temps partiel et à temps plein par sexe, 2014
72	Graphique 41 : Taux d'emploi chez les personnes de 20 à 64 ans selon type de ménage, par historique migratoire (2014)
73	Graphique 42 : Écart dans le taux d'emploi entre hommes et femmes en fonction du type de ménage et de l'historique migratoire, en points de pourcentage (2014)
74	Graphique 43 : Écart entre les parts de travailleurs à temps plein masculins et féminins par type de ménage, en points de pourcentage, 2014
74	Graphique 44 : Répartition entre les emplois à temps plein et à temps partiel pour les couples avec enfant(s) par sexe et origine, 2014
75	Graphique 45 : Taux de chômage et proportion dans le chômage de longue durée des chômeurs en 2014 selon leur origine
90	Graphique 46 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par genre selon l'origine
91	Graphique 47 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par région et genre selon l'origine
97	Graphique 48 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4 ^{ème} trimestre 2013 par sexe selon l'origine
98	Graphique 49 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4 ^{ème} trimestre 2013 par région selon l'origine
99	Graphique 50 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4 ^{ème} trimestre 2013 par classe d'âge selon l'origine
99	Graphique 51 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4 ^{ème} trimestre 2013 par niveau de qualification selon l'origine
100	Graphique 52 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et en emploi au 4 ^{ème} trimestre 2013 selon l'origine et l'historique migratoire
101	Graphique 53 : Jeunes d'origine belge, Candidat UE et maghrébine de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et bénéficiant d'allocations de chômage au 4 ^{ème} trimestre 2013 par sexe, par région, par classe d'âge et par niveau de qualification
103	Graphique 54 : Jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 et ayant exercé un premier emploi entre le 3 ^{ème} trimestre 2013 et le 3 ^{ème} trimestre 2014 selon l'origine
113	Graphique 55 : Répartition de la population de 18 à 64 ans travaillant dans le secteur public selon l'origine (2011 - 2014)
115	Graphiques 56 et 57 : (à gauche) Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par région selon l'origine (2014). (à droite) Ecart entre la répartition régionale des travailleurs de 18 à 64 ans du secteur public et la répartition régionale de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans, par région, selon l'origine, en points de pourcentage (2014)
116	Graphique 58 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par type de contrat selon l'origine (2014)
118	Graphique 59 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par sexe et type de contrat selon l'origine (2014)
119	Graphique 60 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par groupes d'âge et type de contrat selon l'origine (2014)
120	Graphiques 61 et 62 : (à gauche) Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de qualification selon l'origine (2014). (à droite) Ecart entre la répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de qualification selon l'origine et la répartition de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans par niveau de qualification selon l'origine, en points de pourcentage (2014)
121	Graphique 63 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par sexe et niveau de qualification selon l'origine (2014)

125	Graphique 64 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de pouvoir et sexe, selon l'origine (2014)
126	Graphique 65 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de pouvoir et type de contrat, selon l'origine (2014)
128	Graphique 66 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par niveau de pouvoir et niveau de qualification, selon l'origine (2014)
136	Graphique 67 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 par motif de séjour selon l'âge et le genre, de toutes origines (y compris indéterminées)
137	Graphique 68 : Nombres de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 par motif de séjour selon la région de résidence (toutes origines confondues)
139	Graphique 69 : Parts des motifs de séjour par origine enregistrés pour les personnes nouvellement inscrites au RN en 2010
140	Graphique 70 : Pourcentages des personnes de 18 à 29 ans, nouvellement inscrites en 2010 au RN, parmi les différents motifs de séjour et selon l'origine
141	Graphique 71 : Parts de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 dans les différents statuts socio-économiques en 2011 (graphique supérieur) et 2014 (graphique inférieur) selon leur motif de séjour
143	Graphique 72 : Motif : Travail, selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine
144	Graphique 73 : Motif : Travail, pourcentage de personnes dans le statut socio-économique « en emploi » en 2011 et 2014 selon le genre et l'origine
145	Graphique 74 : Motif : Regroupement familial - cohabitation - adoption, selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine
146	Graphique 75 : Motif : Regroupement familial - cohabitation - adoption, pourcentage de personnes dans le statut socio-économique « en emploi » en 2011 et 2014 selon le genre et l'origine
147	Graphique 76 : Motif : Asile - Protections diverses, selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine
148	Graphique 77 : Motif : Etudes selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine
149	Graphique 78 : Motif : Régularisations selon 4 statuts socio-économiques en 2011 et 2014 par origine
152	Graphique 79 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et en 2013 selon le motif de séjour
153	Graphique 80 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2013 par motif de séjour selon l'âge et la répartition hommes-femmes, toutes origines confondues (y compris indéterminées)
154	Graphique 81 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2013 par motif de séjour selon la région
155	Graphique 82 : Parts des motifs de séjour par origine pour les personnes nouvellement inscrites au RN en 2013
156	Graphique 83 : Evolution des parts de chacun des motifs entre 2010 et 2013 (en points de pourcentage)
157	Graphique 84 : Position socio-économique observée au 4 ^{ème} trimestre 2014 par motif de séjour
159	Graphique 85 : Position socio-économique observée au 4 ^{ème} trimestre 2014 selon le motif de séjour par origine

LISTE DES TABLEAUX

38	Tableau 1: Proportion de bas et hauts salaires par origine, 2014
39	Tableau 2 : Répartition par origine selon le type de transition, 2009-2014
44	Tableau 3 : Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2012 selon leur statut d'activité en 2014, par origine
44	Tableau 4 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2012 selon leur statut d'activité en 2014, par origine
46	Tableau 5 : Secteurs comptant le plus grand nombre de travailleurs en Belgique en 2014
47	Tableau 6 : Secteurs les plus représentés en 2014 par sexe et origine
48	Tableau 7 : Secteurs les plus représentés en 2014 pour les travailleurs salariés (par région) et indépendants par origine
50	Tableau 8 : Secteurs présentant la part la plus élevée de bas salaires, 2014
50	Tableau 9 : Secteurs présentant la part la plus élevée de hauts salaires, 2014
51	Tableau 10 : Commissions paritaires dans lesquelles les origines étrangères sont sous- et surreprésentées, 2014
79	Tableau 11: Caractéristiques du profil des travailleurs par origine, 2014
83	Tableau 12 : Caractéristiques du profil des chômeurs par origine, 2014
89	Tableau 13 : Répartition des jeunes inscrits de 18 à 29 ans selon l'origine, par trimestre
90	Tableau 14 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par région selon l'origine
92	Tableau 15 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par classe d'âge selon l'origine
92	Tableau 16 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par région et par classe d'âge selon l'origine
93	Tableau 17 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par niveau de qualification selon l'origine
94	Tableau 18 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par région et niveau de qualification selon l'origine
95	Tableau 19 : Répartition des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par historique migratoire selon l'origine
96	Tableau 20 : Trajectoires des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 selon leur statut au 4 ^{ème} trimestre 2013 et l'origine
102	Tableau 21 : Trajectoires des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 selon leur statut au 3 ^{ème} trimestre 2014 et l'origine
104	Tableau 22 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 selon l'origine
105	Tableau 23 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par région selon l'origine
105	Tableau 24 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par sexe selon l'origine
106	Tableau 25 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par classe d'âge selon l'origine
107	Tableau 26 : Durée médiane de recherche du premier emploi depuis l'inscription et sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 par niveau de qualification selon l'origine
108	Tableau 27 : Sans emploi de longue durée des jeunes de 18 à 29 ans inscrits au 3 ^{ème} trimestre 2013 selon l'origine et l'historique migratoire
113	Tableau 28 : Parts des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans selon origine par rapport à l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans (2011-2014)
114	Tableau 29 : Parts des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans selon région selon l'origine en fonction de l'ensemble des travailleurs de 18 à 64 ans de ces mêmes régions (2014)
117	Tableau 30 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par région et type de contrat selon l'origine (2014)
122	Tableau 31 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans selon l'origine et l'historique migratoire (2014)

123	Tableau 32 : Répartition des travailleurs du secteur public de 18 à 64 ans par secteur d'activité les plus représentés dans le secteur public, selon l'origine (2014)
151	Tableau 33 : Nombre de personnes nouvellement inscrites au RN en 2010 et en 2013 par origine

LISTE DES FIGURES

13	Figure 1 : Répartition de la population de 18 à 64 ans en 2014 selon l'origine
172	Figure 2 : Causes du retard des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail
173	Figure 3 : Recommandations politiques

COLOPHON

Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine 2017
Bruxelles, décembre 2017

Editeurs et auteurs

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1, 1070 Bruxelles
T : 02 233 4111
F : 02 233 44 88
spf@emploi.belgique.be

Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances
Rue Royale 138, 1000 Bruxelles
T : 02 212 30 00
info@unia.be

Traduction: Direction de la traduction (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale)

Conception graphique et mise en page: StudiOrama

Photos : www.shutterstock.com

Impression: Imprimerie Bulckens

Éditeurs responsables

Jan Vanthuyne, Président du Comité de Direction a.i. du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Patrick Charlier, directeur d'Unia

Dit rapport is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Ce rapport et ses annexes sont téléchargeables
sur le site d'Unia à la rubrique « Publications » : www.unia.be
sur le site web du SPF Emploi, module « Publications » : www.emploi.belgique.be

Vous pouvez également commander cette publication par e-mail à info@unia.be ou par téléphone au +32 (0)2 212 30 00. Mentionnez clairement le titre de la publication « Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine 2017 » et vos coordonnées. Cette publication vous est gracieusement offerte. Des frais de port peuvent cependant vous être facturés en cas de commande importante ou de livraison express.

Sauf mention contraire, l'information contenue dans ce rapport est libre de droits. Elle peut être utilisée gratuitement à des fins personnelles et non commerciales à condition de mentionner les auteurs. Tout autre usage des textes, photos et illustrations nécessite l'autorisation du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et d'Unia.

